

1815-1818

**1. [A M. Charles Antoine de Mazenod, à Palerme].<sup>1</sup>**

1. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Fondation des Missionnaires de Provence. Besoin d'argent.*

L.J.C.

Aix, ce 8 novembre 1815.

... J'aurais grande envie d'écrire à François<sup>2</sup> p[ou]r qu'il me donnât de l'argent p[ou]r un établissement que je forme à Aix p[ou]r la Provence. C'est un établissement de Missionnaires qui seront chargés de parcourir les campagnes p[ou]r ramener les peuples aux sentiments de religion qu'ils ont perdu[s]. C'est aux anciennes Carmélites que nous nous établissons, pour de là faire nos courses apostoliques. Les Journ[au]x ont eu l'idée d'en rendre compte, et ils m'ont estompé de tout mon long comme le chef de cet établissement<sup>3</sup>. Ce qu'il y a de bon, c'est que je le forme sans un sol. Il faut avoir bonne confiance en la divine Providence. Si vos richards de Palerme voulaient y contribuer, ce serait la plus belle œuvre qu'ils eussent jamais faite<sup>4</sup>. On ne se fait pas d'idée du besoin des peuples. Adieu, je vous embrasse de nouveau...

**2. [A] Messieurs les Vicaires généraux capitulaires, [à Aix].<sup>5</sup>**

2. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

---

<sup>1</sup> Orig.: Aix, bibl. Méjanès, fonds Boisgelin. Nous ne publions que le dernier paragraphe de cette lettre. Elle commence par quelques détails sur les cent jours, fait l'éloge de Louis XVIII et traite du projet de retour des Mazenod en France.

<sup>2</sup> François Cannizzaro, un des fils du duc de Cannizzaro et de la princesse de Larderia, famille qu'Eugène avait intimement connue à Palerme, cf. J. Leflon, Eugène de Mazenod, 1.1,1952, pp. 208-209,211,288.

<sup>3</sup> M. de Mazenod répondit le 27 février 1816: «...Il faudrait, à mesure que tes disciples augmentent, accroître également le nombre de tes coopérateurs et, puisque le public te considère comme le chef de la bonne oeuvre, tu dois te comporter en véritable fondateur, te réservant la manutention, la direction et l'inspection générale, t'en rapportant pour les détails à ceux qui se sont associés avec toi.

Nous avons ici une pareille réunion de saints prêtres qui se relèvent pour aller faire des missions dans les environs et y opèrent beaucoup de bien. Il y a aussi une institution à peu près semblable de Missionnaires appelés du Rédempteur, établis all'Uditore. Ils reconnaissent pour fondateur Mgr Liguori, évêque de Ste-Agathe dans le royaume de Naples, mort en odeur de sainteté et à la béatification duquel on travaille actuellement à Rome par ordre du Pape. Je me flatte que dans la suite quelque Souverain Pontife donnera les mêmes ordres en faveur de Charles Joseph Eugène, mais en attendant j'aurais voulu que tu m'eusses envoyé les journaux qui parient de ton Institut et de toi...»

<sup>4</sup> Dans la lettre du 27 février 1816 le père d'Eugène ajoute: «...peu importe que tu aies formé ton établissement sans avoir aucun fonds. Dieu, qui en voit l'utilité et qui connaît la pureté de tes intentions, saura bien t'en procurer. Mais je suis fâché de te prévenir que tu ne dois rien attendre de ceux que tu nommes les richards de Palerme, car, à bien peu de personnes près, je n'y vois que des gens accablés de dettes et de taxes. Ton idée de faire contribuer François est plus raisonnable. Né avec 600 livres de pension et en possédant 600 mille de revenu, il serait bien naturel qu'il reconnût ce bienfait de la Providence en t'aidant dans tes religieux travaux. Mais je ne suis pas content de sa conduite envers toi. Je ne puis que le blâmer d'être venu passer avec son frère plusieurs mois à Paris et de n'avoir pas cherché à renouer avec toi ses anciennes liaisons d'amitié. Tu ne risques rien de lui écrire...»

<sup>5</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post. DM IX 1. Nous conservons deux manuscrits signés par le Fondateur et ses collaborateurs. L'un est un brouillon avec plusieurs ratures; nous publions le texte définitif qui a dû être envoyé aux Vicaires capitulaires et renvoyé par ceux-ci avec leur approbation, datée du 29 janvier. Le nom de Maunier figure uniquement dans la réponse.

*Demande d'autorisation de former une communauté de missionnaires. Principaux points du règlement.*

Les prêtres soussignés vivement touchés de la situation déplorable des petites villes et villages de Provence qui ont presque entièrement perdu la foi;

Ayant reconnu par expérience que l'endurcissement ou l'indifférence de ces peuples rendent insuffisants et même inutiles les secours ordinaires que Votre sollicitude pour leur salut leur fournit;

S'étant convaincus que les missions seraient le seul moyen par lequel on pourrait parvenir à faire sortir de leur abrutissement ces peuples égarés;

Désirant en même temps répondre à la vocation qui les appelle à se consacrer à ce pénible ministère;

Et voulant le faire d'une manière aussi utile pour eux qu'avantageuse pour les peuples qu'ils se proposent d'évangéliser;

Ils ont l'honneur de Vous demander l'autorisation de se réunir à Aix dans l'ancienne maison des Carmélites dont l'un d'eux a fait l'acquisition pour y vivre en communauté sous une Règle dont ils vont vous exposer les points principaux.

La fin de cette Société n'est pas seulement de travailler au salut du prochain en s'employant au ministère de la prédication, elle a encore principalement en vue de fournir à ses membres le moyen de pratiquer les vertus religieuses pour lesquelles ils ont un si grand attrait que la plupart d'entre eux se seraient consacrés à les observer toute leur vie dans quelque Ordre religieux, s'ils n'avaient conçu l'espérance de trouver dans la communauté des Missionnaires à peu près les mêmes avantages que l'état religieux auquel ils voulaient se vouer.

S'ils ont préféré de former une communauté régulière de Missionnaires, c'est pour tâcher de se rendre utiles au diocèse en même temps qu'ils travailleront à l'œuvre de leur propre sanctification conformément à leur vocation.

Leur vie sera donc partagée entre la prière, la méditation des vérités saintes, la pratique des vertus religieuses, l'étude de la Sainte Ecriture, des SS. Pères, de la théologie dogmatique et morale, la prédication et la direction de la jeunesse.

Les Missionnaires se diviseront de manière que tandis que les uns s'exerceront dans la communauté à acquérir les vertus et les connaissances propres d'un bon Missionnaire, les autres parcourront la campagne pour y annoncer la parole de Dieu.

Au retour de leurs courses apostoliques, ils rentreront dans la communauté pour s'y reposer de leurs fatigues en s'y livrant aux exercices d'un ministère moins pénible, et pour se préparer dans la méditation et par l'étude à rendre leur ministère plus fructueux encore lorsqu'ils seront appelés à de nouveaux travaux.

Les Missionnaires doivent se proposer en entrant dans la Société d'y persévérer toute la vie.

La Société s'engage envers chacun de ses membres à les conserver malgré les infirmités que peuvent amener l'âge ou les travaux de leur ministère.

Elle ne prend aucun engagement envers ceux qui sortiront de son sein.

Chacun des membres prend envers elle celui de vivre dans l'obéissance au supérieur, et l'observation des statuts et règlements.

La Société est soumise à un supérieur élu à vie par les membres qui la composent, et approuvé par l'Ordinaire.

Les sujets qui se présenteront pour être admis dans la Société seront éprouvés dans un noviciat, jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs études, ou qu'ils aient été jugés propres à l'œuvre des missions.

Les Missionnaires ne seront définitivement agrégés à la Société qu'après deux ans d'épreuve.

Les sujets reçus dans la Société ne pourront être renvoyés que sur la demande du supérieur pour cause grave, de l'avis des autres Missionnaires à la majorité des deux tiers des voix.

Quand les diocèses circonvoisins auront fourni à la Société des sujets propres au service des missions, le supérieur pourra sur la demande des Evêques et avec l'autorisation de l'Ordinaire, les envoyer en mission dans le diocèse dont ils sont sortis, et leur adjoindre s'il est nécessaire quelques-uns de leurs confrères, fussent-ils même diocésains d'Aix.

La maison de la Mission sera totalement exempte de la juridiction du Curé de la paroisse; elle ne dépendra que de l'Ordinaire. Elle jouira à cet égard des privilèges des anciennes maisons religieuses.

L'église que les Missionnaires desserviront sera également sous la juridiction et surveillance immédiate de l'Ordinaire.

Tel est. Messieurs les Vicaires généraux, l'aperçu général du règlement que les prêtres soussignés Vous proposent d'approuver, en Vous faisant la demande de se réunir en communauté.

Fait à Aix, le 25 janvier 1816.

Eug[è]ne de Mazenod, Tempier, Icard<sup>1</sup>, Mie, Deblieu.

### **3. [A M. Charles Antoine de Mazenod, à Palerme].<sup>2</sup>**

3. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Nouvelles au sujet des Missionnaires de Provence. Succès des missions. Prière d'envoyer les Constitutions et Règles, etc., des Rédemptoristes.*

Aix, le 1<sup>er</sup> mai 1816.

...Pour vous parler de nous, il faudrait avoir plus de temps que je n'en ai, car il y en aurait long à vous dire. Je crois qu'il faudra que j'en renvoie les détails à notre première entrevue. Dans un clin d'œil former un établissement, en voir les éléments se réunir malgré les obstacles qui paraissaient insurmontables à la sagesse humaine, rencontrer des hommes dévoués à l'œuvre de Dieu, quoique mille raisons, bonnes en apparence, dussent les en détourner; ces hommes, dont je suis le plus âgé<sup>3</sup>, produise[nt] des fruits de salut qui ont obligé la calomnie de se taire tant ils ont été surprenants, et tout cela avant qu'on se fût persuadé que le projet, à peine ébruité, fût réel: ce sont des prodiges dont nous sommes les témoins et les instruments.

Notre premier essai fut à Pignans<sup>4</sup>. Il s'y opéra des merveilles;

je n'y étais pas, mais j'ai eu la consolation d'être à la tête de la mission de Grans<sup>5</sup>. Je n'avais jamais vu de miracles, je ne puis plus en dire autant. C'était un

<sup>1</sup> Le nom de Icard a été raturé; le Fondateur lui demanda de se retirer après la mission de Grans (11 février -17 mars 1816). Pour une étude sur ce texte, cf. Jos. Pielorz, Nouvelle recherche sur la fondation de notre Congrégation, dans Missions O.M.I., t. 84 (1957), pp. 137-154.

<sup>2</sup> Yenneux 1,15-16; IV, 162; Rambert 1,180,182,186; Rey 1,193,194,197.

<sup>3</sup> Les pères Mie (1768-1841) et Maunier (1769-1844) étaient plus âgés que le Fondateur.

<sup>4</sup> Mission de Pignans (fin 1815-début 1816), prêchée sans doute par les abbés Mie et Icard ou Deblieu, cf. J. Pielorz, Premières missions des Missionnaires de Provence, dans Missions O.M.I., t. 82 (1955), p. 550.

<sup>5</sup> Mission de Grans, donnée du 11 février au 17 mars 1816.

peuple abandonné, absolument égaré. La foi y était éteinte. On n'y connaissait Dieu que pour blasphémer son saint nom de la manière la plus horrible, et cela par les femmes et les enfants aussi bien que par les hommes. Il est inutile de remarquer que personne ne faisait ses Pâques. Le curé ne confessait pas deux hommes; les femmes même et les filles avaient pris leur parti là-dessus, et bientôt on aurait pu fermer l'église, tant elle était peu fréquentée; la moitié de la population n'y mettait plus les pieds depuis 25 ans<sup>1</sup>. Que vous dirai-je de plus? Tout ce que vous pourriez vous imaginer.

Eh bien, la mission a tout changé; dès la première semaine, le blasphème fut totalement banni, si bien que les habitants signifèrent aux Salonais qui passaient par Grans et qui continuaient d'y proférer des blasphèmes, qu'ils eussent à perdre comme eux cette affreuse habitude ou à changer de route s'ils ne voulaient pas être punis de leur insolence. Nous plaçâmes, le lendemain de notre arrivée, les confessionnaux des quatre missionnaires<sup>2</sup>; ils étaient assiégés dès trois heures du matin et, je vous le dirai puisque c'est fait, nous y sommes restés jusqu'à 28 heures de suite. Vingt huit heures, il faut que je le répète, pour que vous ne pensiez pas que c'est par erreur que je l'écris. Quant aux détails de ce qui s'est passé dans le cours de la mission, il est impossible de prétendre les raconter. Le froid excessif n'empêchait pas que l'église ne fût remplie dès trois heures du matin. Trois heures d'exercices ne lassaient pas la sainte avidité de ces bons habitants; ils se hâtaient, le soir, de revenir des champs pour prendre place...

Je voulais vous prier de voir les Missionnaires du Rédempteur pour les prier de me faire passer leurs Constitutions et leurs Règles, l'office de leur saint<sup>3</sup> Fondateur, sa vie et de ses reliques, s'il est possible, au moins une gravure assez grande pour pouvoir la placer dans notre salle de communauté, en attendant que nous puissions la placer dans notre église. J'ai beaucoup étudié ses ouvrages, et nous l'avons pris pour un de nos patrons; nous voudrions marcher sur ses traces et imiter ses vertus. Demandez et envoyez-moi beaucoup de détails sur ces bons Pères qui sont ses disciples et conjurez-les de prier le bon Dieu pour nous qui en avons grand besoin pour nous soutenir au milieu des peines et des obstacles que nous rencontrons. .. J'ai une partie [de ses écrits], entre autres sa théologie morale que j'aime beaucoup et dont j'ai fait une étude particulière quand j'avais le temps d'étudier, car à présent je ne puis faire autre chose que d'agir, et c'est bien contre mon goût, mais puisque le bon Dieu l'exige, faut-il bien que je m'y fasse.

#### **4. A M. Arquier, vicaire général d'Aix, curé de Saint-Remi, Bouches-du-Rhône.<sup>4</sup>**

4. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Regret de ne pouvoir prêcher une mission à Saint-Remi en 1817. Manque de missionnaires pour répondre à toutes les demandes.*

---

<sup>1</sup> Nous suivons ici, comme toujours, le texte de Yenveux; Rey et Rambert enlèvent ou modifient des phrases; Rambert semble même ajouter ici: «C'était dans l'espoir de remédier à tous ces maux que le bon curé, M. Négret Bruni, se donna tant de mouvement pour obtenir cette mission. Il en a vu les effets; tout fut changé dès la première semaine.»

<sup>2</sup> Les pères de Mazenod, Mie, Deblieu et Icard.

<sup>3</sup> Alphonse de Liguori, béatifié le 6 septembre 1816 (Bref), ne fut canonisé que le 26 mai 1839. Monsieur de Mazenod répondit le 11 novembre 1816: «Ce n'est pas sans beaucoup de peines et de délais que nous sommes parvenus à nous procurer ce que tu nous avais demandé, consistant en reliques, gravures. Constitutions et abrégé de la vie...»

<sup>4</sup> Orig.: arch. paroisse St-Remi, B.-du-R.

L.J.C.

Aix, le 25 décembre 1816.

Monsieur,

N'est-ce pas bien dur pour moi, qui me suis consacré au ministère des missions que pour venir au secours des bons pasteurs qui veulent ramener leur peuple à la religion que 25 ans de révolution auront fait abandonner, de n'avoir pas la possibilité de répondre autrement que par des vœux et des promesses éloignées aux demandes qu'ils me font.

C'est un crève-cœur qui se renouvelle tous les jours, mais comment faire, nous ne sommes que quatre pauvres missionnaires et vous êtes le vingt-deuxième curé qui nous appelez. Toute mon ambition serait de pouvoir réunir assez de missionnaires pour combattre l'enfer en même temps sur tous les points, mais c'est une pieuse chimère qui ne se réalisera jamais. Mais au moins si nous pouvions faire feux roulants, c'est-à-dire que nous puissions être deux bandes dont l'une se reposerait et l'autre agirait, nous ferions alors avec le secours de Dieu assez de besogne.

S'il plaît à Dieu nous y parviendrons, mais ce sera quand le Seigneur aura inspiré à quelques sujets le zèle et le désintéressement nécessaires pour s'acquitter dignement de notre saint ministère et aux supérieurs ecclésiastiques assez de courage pour leur laisser suivre leur vocation.

En attendant j'en suis réduit à ne pouvoir satisfaire au quart des demandes qui me sont faites et c'est peut-être de toutes les peines et contrariétés que j'éprouve celle qui m'est le plus sensible.

Je ne désespère pourtant pas de pouvoir un jour aller seconder votre zèle et prendre part à votre sollicitude pastorale, mais ce ne pourra pas être cette année qui est toute prise. Je mettrai aussi sur la liste la paroisse de Mourières quand le curé m'aura fait connaître ses intentions.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée votre très humble et très obéissant serviteur,

Eugène de Mazenod, ptre missi[onnaire].

### **5. A Monsieur Duclaux, supér[ieur] général de St-Sulpice, rue Pot de fer, n. 17, à Paris.<sup>1</sup>**

5. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Nombreuses occupations. Consolations dans le ministère. Opposition de quelques prêtres.*

L.J.C.

Aix, ce 1<sup>er</sup> janvier 1817.

Oh! que ce jour de l'an vient à propos, mon très aimé père, pour me tirer d'embaras; je ne savais plus comment faire pour vous écrire, tant je suis honteux d'être resté si longtemps de le faire, et ce qu'il y a de plaisant c'est que je n'ai ainsi renvoyé d'un jour à l'autre que pour mieux m'acquitter de ce devoir; je voulais vous écrire longuement, entrer dans des détails qui devaient vous intéresser beaucoup, et ne voyant jamais devant moi (c'est exactement vrai) l'heure qu'il me fallait pour cela, je

---

<sup>1</sup> Orig.: Paris, arch. St-Sulpice.

différais toujours au lendemain sans y mieux réussir ce jour-là. Aujourd'hui je change de système, je prends la plume ne fût-ce que pour cinq minutes, sauf à la reprendre autant de fois qu'on me la fera quitter. Hier je n'ai pu mettre que la date, c'est toujours cela, vous verrez du moins que le tracas de cette journée n'a pas empêché que je pensasse à ce bon père que je n'oublierai jamais et que j'aimerai toujours de tout mon cœur.

Je ne sais par où commencer pour vous mettre un peu au courant des merveilles que le bon Dieu opère ici par notre ministère. Nous voyons, en vérité, se renouveler sous nos yeux les prodiges des premiers temps du Christianisme, et Dieu nous prouve à chaque instant que nous ne sommes pas autre chose que la trompette dont il se sert pour réveiller et ressusciter les âmes tant son opération est sensible, directe, je dirai même miraculeuse.

21 avril.

Je suis encore obligé de renvoyer les détails que je me faisais un plaisir de vous donner moi-même sur les œuvres qu'il a plu à Dieu de me confier, mais il faudrait que les journées eussent pour moi plus de 24 heures, je ne puis en ce moment faire autre chose que de me rappeler au bon souvenir de mon cher père et de me recommander très instamment à ses prières. Cette lettre vous sera remise par un de nos Congréganistes qui va à Paris pour quelques affaires, c'est un militaire, bon chrétien, que je vous recommande. Si son départ eut été moins précipité, je crois que j'aurais fait le voyage avec lui, car je crois que je serai obligé d'en venir là; je suis effrayé de cette pensée tant il est difficile de me détacher d'ici où ma présence semble être encore nécessaire, car vous aurez de la peine à croire que n'ayant en vue que le bien, je dirai plus, faisant réellement le bien avec la grâce de Dieu, j'aie pourtant à lutter contre une persécution continuelle de la part d'un certain nombre de prêtres dont les efforts sont néanmoins rendus impuissants par la position où il a plu au bon Dieu de me placer; je fais semblant d'ignorer leurs sourdes menées, et à proprement parler je ne me défends que par ma bonne contenance, et la continuation de tout ce que le bon Dieu veut que je fasse malgré eux. Il me semble que les saints à ma place en eussent agi de la sorte, et toute mon ambition sera de tâcher de leur ressembler; je fais leurs œuvres en attendant d'acquérir une petite part de leurs vertus. Nous avons cru reconnaître que le Seigneur nous protège, aux bénédictions très abondantes qu'il répand sur ce que nous entreprenons pour sa gloire. Cela nous dédommage et au-delà de tous les chagrins que ces faux prophètes voudraient nous donner, sans avoir l'air d'y toucher.

Je sens en ce moment, au plaisir que j'éprouve en m'entretenant avec vous, combien je suis à plaindre de ne pas pouvoir le faire aussi souvent et aussi longtemps que je le voudrais; mais pour vous donner une idée de ma vie, figurez-vous que m'étant couché à minuit comme de coutume, et levé à 5 heures, au moment où je vous écris je n'ai pas fini mon oraison d'où l'on m'a fait sortir ce matin, et que je n'ai pas même encore dit Matines quoiqu'il soit près de 9 heures. Si je ne me rappelais pas sans cesse ce passage de st Paul nos autem servos vestros per Jesum<sup>1</sup> je n'y tiendrais pas, mais cette pensée semble tout adoucir. Néanmoins j'éprouve un grand détriment de ne pouvoir pas assez m'occuper de moi-même. Priez donc pour que le bon Dieu me fournisse les moyens de penser davantage à ma pauvre âme.

Mon ambassadeur va partir, je finis en vous pressant contre mon cœur qui est à vous en N. S[eigneur].

---

<sup>1</sup> 2 Cor. 4,5.

Eug[è]ne de Mazenod, ptre, m[issionnai]re.

**6. A Monsieur l'abbé de Forbin-Janson, prêtre des Missions de France, rue Notre-Dame des Champs, n. [8], à Paris.<sup>1</sup>**

6. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Nombreux travaux. Charles écrit trop peu et ne s'occupe pas des affaires d'Eugène qui devra aller à Paris.*

L.J.C.

Aix, ce 16 janvier 1817.

Ne dusse-je t'écrire que deux lignes, mon très cher ami et bon frère, je le ferais pour ne pas laisser établir une prescription peu convenable, qui serait inexcusable des deux côtés. Je commence, quoique certainement je n'aie pas le plus de loisir; mais en bâclant mon dîner, j'en serai quitte; et il ne m'est pas encore arrivé, depuis que je suis de retour de notre dernière mission,<sup>2</sup> d'avoir dîné une fois avec la communauté. Et aujourd'hui, le moment que je me dérobe est pour toi et pour Collegno. Je laisse sur mon bureau une lettre pour mon père, commencée le 3 de ce mois, une pour Mr Duclaux, commencée le 1<sup>er</sup> et d'autres que je ne finirai vraisemblablement jamais. Je sais, mon bien cher ami, que tu n'es pas mort, parce que les journaux nous tiennent au courant de tes faits et gestes, mais tu ignores si je suis en vie, moi misérable missionnaire obscur, qui prêche [à] des gens qui ne savent pas écrire.

21 janvier. — Avant de me coucher et tandis que tout le monde dort dans la maison, avant même d'avoir dit vêpres, pour lesquelles je n'ai plus guère de temps, je te dirai encore un petit mot, mon bien cher ami. Ton silence et ton laconisme, quand tu le romps, m'affligent. Je n'avais pas de plus doux plaisir que de recevoir de tes lettres. Elles seront bientôt réduites au devoir pascal, une fois l'an. Si tes missions étaient comme les nôtres, c'est-à-dire que tu fusses au confessionnal tout le temps que tu n'es pas en chaire, je le comprendrais. Mais, d'après ce que m'a dit Hilaire,<sup>3</sup> ce n'est pas tout à fait cela. Pourquoi donc ne pas m'écrire dans les intervalles? Je mets cette privation au nombre de mes pénitences. Moi, je n'ai le temps de rien. Mon travail est aussi [grand], à la prédication près, en ville qu'en mission. Je serais quelquefois tenté de penser qu'on abuse un peu de ma bonne volonté. Mais je ne consens pas à cette pensée qui est contraire à un sentiment qui me semble gravé bien avant dans mon cœur: c'est que nous devons être les serviteurs de tout le monde. Je me suis confirmé dans cette résolution dans ma méditation d'aujourd'hui. C'est une obéissance pénible à la nature, mais si nous savons [la] faire, elle sera bien méritoire. Ce qui me coûte le plus en ce moment, c'est que ce service forcé et habituel m'empêche d'aller à Paris, où les affaires de ma famille et de notre maison m'appellerai[en]t; mais comment abandonner tant de néophytes, de pauvres jeunes gens de 20 et 25 ans, qui viennent journellement se jeter entre mes bras pour les réconcilier avec Dieu et les remettre dans la bonne voie. Les heures qu'il faut nécessairement passer avec eux, arrièrent tout mon travail et me jettent sur le grabat. Tu aurais pu m'épargner la moitié de mes soucis, si, étant sur les lieux, tu avais voulu te donner le moindre mouvement pour

<sup>1</sup> Orig.: Paris, arch. de la Sainte-Enfance. «Paris» a été rayé et remplacé par «à l'évêché de Tours».

<sup>2</sup> Mission d'Arles (2 novembre -16 décembre 1817).

<sup>3</sup> Hilaire Aubert, missionnaire de France, qui a prêché à Aix, à la fin d'octobre 1816.

moi. Mais tu n'as jamais donné suite à aucune démarche. Aussi n'as-tu rien obtenu. Tu m'avais pourtant dit, dans le commencement, que tout le monde était pour toi...

Nous, nous sommes toujours cinq tout en gros, nous crevant à force; moi surtout, pour qui le séjour de la ville n'est pas un repos, tant s'en faut! Quand je serai mort, on dira: Quel dommage! il s'est tué\ tandis que les assassins sont ceux qui nous refusent un secours indispensable.

Adieu, cher ami, prie bien le bon Dieu pour que j'aie le temps de gagner le ciel avant de mourir.

## **7. [A Monsieur Chabert, curé de Fuveau].<sup>1</sup>**

7. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Joie de savoir que la ferveur des paroissiens se maintient. Projet de se rendre à l'invitation des fidèles et de faire une visite bientôt.*

L.J.C.

Aix, le 23 mai 1817.

J'allais partir pour Mouriès,<sup>2</sup> mon très cher Monsieur, quand je reçus votre aimable lettre du 25 avril, et tout ce que vous m'y dites d'édifiant sur la ferveur de vos bons paroissiens fut pour moi un grand sujet de consolation. Je bénis le Seigneur de ce qu'il vous avait donné la force de résister à un travail aussi exorbitant que celui que vous avez dû faire,<sup>3</sup> et je me félicitai de voir la terre que nous avons défrichée en des mains aussi habiles et aussi fidèles que les vôtres. Cette récompense était due à votre zèle pour le salut de vos ouailles d'autant plus que c'était celle que nous ambitionnions uniquement: que Dieu vous fasse la grâce de jouir longtemps de cette joie parce qu'il n'appartient qu'au Bon Pasteur de sentir et d'apprécier.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me rendre à votre invitation,<sup>4</sup> toutes sortes de raisons m'attirent auprès de vous et de votre peuple, je n'ai point oublié vos bontés et le prix qu'il paraissait mettre au dévouement avec lequel nous travaillions à leur salut, mais la difficulté est de pouvoir m'arracher d'ici...

A Dieu, très cher Monsieur le Curé, ne m'oubliez pas dans vos bonnes prières et croyez au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble serviteur,

Eugène de Mazenod, ptre missionnaire.

## **8. Madame Roux, née de Bonnacorse, rue des Dominicaines, n. 34, à Marseille.<sup>5</sup>**

8. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Remerciements pour un don en faveur d'un sous-diacre entré à la Mission de Provence. Echange de prières.*

<sup>1</sup> Copie dans M.J. MOISAN, Paroisse de Fuveau, Serviteur de Dieu C.J.E. de Mazenod..., Marseille, 1936, pp. 125-126. La mission de Fuveau eut lieu du 1<sup>er</sup> au 29 septembre 1816.

<sup>2</sup> Le Fondateur allait sans doute faire une simple visite à Mouriès puisqu'il venait d'y donner une mission du 9 février au 15 mars.

<sup>3</sup> Le curé lui avait écrit que 750 paroissiens sur environ 1300 avaient fait leurs Pâques.

<sup>4</sup> Le retour de cette mission ne se fit qu'en septembre 1822 par le Fondateur, secondé par les pères Honorât et Suzanne; la paroisse était alors sans pasteur, cf. Moisan, op. cit., pp. 20,30-32.

<sup>5</sup> Orig.: Marseille, arch. archevêché.

L.S.J.C.

Aix, ce 15 juin 1817.

Avant de vous remercier. Madame, il faut que je bénisse la divine Providence qui vient de me donner une nouvelle preuve qu'il ne faut pas se lasser de mettre sa confiance en elle. Je vois maintenant que c'est le Seigneur qui me donna la pensée de ne pas repousser ce jeune sous-diacre qui, aussi riche en vertu qu'il était pauvre des biens de ce monde, se présenta à moi pour servir Dieu dans l'œuvre des missions<sup>1</sup>. Je le reçus à bras ouverts sans considérer l'état de détresse de notre maison; j'avais la pensée de partager avec lui ma portion, trop heureux d'assurer par quelques sacrifices un ministre fidèle à l'Eglise, un apôtre aux fidèles abandonnés, et voilà que le bon Dieu vous charge de me fournir ce qui suffira pour le nourrir cette année. N'est-ce pas admirable? Que vous êtes heureuse d'avoir contribué à une aussi bonne œuvre! Votre récompense et celle des charitables parents et amis qui vous ont secondé de si bonne grâce sera proportionnée non point à la valeur de la somme, ni d'après l'estimation des œuvres ordinaires des charités corporelles, mais au prix des âmes au salut desquelles tendent uniquement les efforts de nos missionnaires.

Maintenant je vous remercie de l'empressement et de la grâce que vous avez mis pour nous procurer quelques secours. Dieu se chargera de vous rendre au centuple ces 425 fr. venus si à propos au moment où on s'y attendait le moins, mais je vous avoue que nous demandons pour vous et les vôtres dans nos faibles prières, avec plus d'empressement encore, que le Seigneur vous enrichisse d'un grand nombre de vertus et de bénédictions spirituelles. Le jour du Sacré-Cœur j'offris le st Sacrifice à cette intention, ainsi vous voyez que vous ne vous êtes point trompée lorsque vous avez compté ce jour-là sur un souvenir particulier. Au reste vous savez que vous et toute votre famille êtes désormais participants de toutes les prières, jeûnes, sacrifices et bonnes œuvres quelconques faites par tous les membres de notre petite Société, à la charge par vous de prier également pour nous, et j'ajouterai volontiers pour moi en particulier qui en ai plus de besoin que personne.

Agréé, Madame, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très humble serviteur,

Eug[è]ne de Mazenod, ptre m[issionnai]re.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de toute votre respectable famille, et de la remercier au nom de notre œuvre de ce que le bon Dieu lui a inspiré de faire pour elle.

### **9. A Monsieur Lainé, ministre de l'Intérieur, à Paris.<sup>2</sup>**

9. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. de Mazenod sollicite l'autorisation gouvernementale des Missionnaires de Provence.*

Paris, ce 31 juillet 1817.

---

<sup>1</sup> Un seul novice prit l'habit en 1817, G. Dalmas, mais il n'était pas sous-diacre. N.F. Moreau, ordonné prêtre le 19 septembre 1818, était sans doute sous-diacre en 1817, mais on ne peut affirmer qu'il s'agit de lui ici puisqu'il ne commença le noviciat que le 22 avril 1818.

<sup>2</sup> Orig.: Paris, arch. nationales F 19 5556.

Monseigneur,

Les bontés que Votre Excellence a bien voulu avoir pour moi dans l'audience qu'elle m'a accordée l'autre jour m'enhardissent à lui ouvrir entièrement mon âme sur le sujet qui m'avait amené auprès d'elle.

Je regarde le ministère obscur que j'ai embrassé comme étant de la plus haute importance dans les circonstances présentes, non seulement pour le bien de la religion mais pour le service du Roi et la tranquillité publique; et il faut bien que je sois pénétré de cette pensée puisque je lui sacrifie volontiers tous les avantages que m'offraient les autres carrières peut-être séduisantes qui se présentaient devant moi<sup>1</sup>.

Les attestations du Général de division, de l'Inspecteur des gardes nationales, du Sous-Préfet font foi de ce que j'avance<sup>2</sup>.

Mais je ne dois pas dissimuler à V.E. que pour opérer le bien immense, dont les premiers succès que la Providence nous a ménagés nous donnent l'assurance, j'ai besoin d'être investi non seulement de la confiance des Supérieurs ecclésiastiques, telle qu'ils me l'ont accordée jusqu'à présent sans restriction, mais encore de l'aveu du Gouvernement pour lequel je crois travailler aussi efficacement que pour l'Eglise.

Personne n'ignore que je suis venu à Paris pour faire approuver notre établissement qui n'est autre chose que la réunion de quelques prêtres qui se dévouent principalement au service des peuples de la campagne que le défaut de pasteurs fait insensiblement tomber dans l'abrutissement, et à l'instruction des jeunes gens de la ville, sous l'unique rapport des mœurs et de la religion.

Si je retourne dans mon diocèse sans rapporter le moindre témoignage de l'approbation du Gouvernement, j'ai perdu la moitié de ma force, je cours même le risque de voir les prêtres qui se sont réunis à moi se décourager, rentrer dans leur foyer, et quelques-uns même sortir du royaume comme ils se l'étaient proposé avant que je les fixasse auprès de moi, et alors il faut renoncer à tous les avantages que la religion, la société et l'Etat pouvaient se promettre de leur zèle.

Votre Excellence croit qu'il faut une loi pour rendre notre petite Société apte à recevoir le don que j'ai la volonté de lui faire et les legs qui pourraient lui être laissés par les personnes qui sont déjà pénétrées de son utilité par tout le bien qu'elles lui ont vu opérer sous leurs yeux.

Je respecte trop les pensées de V.E. pour lui répliquer là-dessus, mais au moins, et c'est à quoi je borne ma demande en ce moment, c'est, j'ose presque dire, ce que je réclame comme une récompense de mon dévouement, au moins le Roi peut par une ordonnance, provisoirement et jusqu'à ce qu'une loi ait définitivement fixé la manière d'être de cet établissement, autoriser l'abbé de Mazenod à se réunir avec quelques prêtres de bonne volonté dans la maison ci-devant des Carmélites d'Aix pour s'y livrer à l'instruction religieuse de la jeunesse et se transporter de là dans les paroisses des villes et surtout des campagnes qui réclameront le secours de leur ministère.

Si j'ai lieu de regretter de n'être pas connu davantage de V.E., c'est surtout dans cette circonstance, où il semble que j'aurais besoin d'inspirer quelque confiance à sa religion pour qu'elle voulût bien peser les raisons que je prends la liberté de lui proposer; mais indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir de moi, V.E. a trop de zèle pour le bien, trop de sagacité pour ne pas sentir les heureux résultats que produira ce

---

<sup>1</sup> Pour éviter toute promotion, le p. de Mazenod ne fréquenta pas à Paris les personnages influents qu'il connaissait, tels le duc de Berry et surtout le cardinal de Talleyrand, grand aumônier, qui tenait la feuille des bénéfices, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod, II, 81-83.

<sup>2</sup> Le baron de Damas, général de division, le comte de Parusse, inspecteur des gardes nationales et le marquis de Foresta, sous-préfet d'Aix.

témoignage d'approbation, qui eût peut-être été moins nécessaire si on ne savait pas que je l'ai demandé mais qui est devenu indispensable après les démarches que j'ai faites pour l'obtenir.

J'ai l'espérance. Monseigneur, que ce ne sera pas en vain que je me serai adressé à Votre Excellence avec cette confiance, cette ouverture de cœur qui vous fait lire dans ma pensée, et qu'elle acquiescera avec plaisir à la demande que je ne lui fais qu'en vue du bien qu'elle favorise toujours et auquel je voudrais contribuer de tout mon pouvoir.

Agrérez, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur, l'abbé Eugène de Mazenod.

### **10. A madame de Mazenod, rue Papassaudy, à Aix, B.-du-Rhône.<sup>1</sup>**

10. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*La vie qu'Eugène mène à Paris est loin d'être selon sa vocation, mais il refusera toute charge qui l'éloignerait d'Aix.*

L.J.C.

Paris, ce 21 août 1817.

Vous ne m'avez point dit, ma chère maman, quand vous comptiez revenir de St-Laurent. Je pense néanmoins que ce serait attendre trop longtemps que de ne vous écrire qu'à votre retour. Je risque donc cette lettre, qui sera peut-être plus d'un mois à vous parvenir, mais qui vous fera plus de plaisir que les nouvelles indirectes que vous recevrez de moi.

C'est bien à tort que vous vous inquiétez sur mon compte. Je mène une vie très propre à engraisser mon corps et à le reposer de ses fatigues, mais aussi ma pauvre âme s'en ressent. Mais vous vous êtes mise sur le pied de ne pas vous mettre en peine de ce dernier article, qui vaut pourtant bien un peu la peine qu'on y pense. Quand je retournerai à Aix, je ne saurai plus ni prêcher ni confesser; je ne fais rien de tout cela ici. Je ne m'occupe du matin au soir qu'à faire des mémoires, des visites, solliciter, etc. Soit dit entre nous, je n'ai pas mal pris, mais j'ai constamment refusé tout ce qui m'aurait éloigné d'Aix<sup>2</sup>. En cela j'ai, ce qu'on appelle dans le monde, sacrifié ma fortune. Je ne sais pas si on me saura gré dans mon pays d'avoir préféré de faire obscurément le bien auprès de mes concitoyens, aux places distinguées que l'on m'a offertes et qui m'auraient mené à tout<sup>3</sup>. Tant pis pour ceux qui ne sauront pas apprécier mon dévouement. Pourvu que d'autres en profitent, c'est tout ce qu'il me faut, et je serai content...

---

<sup>1</sup> Orig.: Château des Boisgelin à St-Martin-des-Pallières. Dans la suite de cette lettre, le p. de Mazenod dit qu'il est trop tard pour obtenir des pensions et des charges pour son père et ses oncles et, par suite, il sera difficile de les faire revenir en France.

<sup>2</sup> voir supra, en note : Pour éviter toute promotion, le p. de Mazenod ne fréquenta pas à Paris les personnages influents qu'il connaissait, tels le duc de Berry et surtout le cardinal de Talleyrand, grand aumônier, qui tenait la feuille des bénéfices, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod, II, 81-83.

<sup>3</sup> D'après Jeancard (Mélanges historiques, p. 165), Mgr de Latil lui aurait proposé la charge de vicaire général de Chartres, avant de le faire nommer évêque, cf. aussi Mazenod à Tempier, 22 octobre 1817 et Mgr de Latil au père de Mazenod, 25 mars 1826.

## 11. [A son père et à ses oncles, à Palerme].<sup>1</sup>

11. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Revenir au plus tôt en France: Fortuné est nommé évêque de Marseille. Il sera le protecteur des Missionnaires de Provence.*

L.J.C.

[Paris,] 28 août [1817].

Je rouvre ma lettre, mes très chers amis, je ne fus pas à temps de la faire partir hier<sup>2</sup>. Et c'est pour vous dire, mais sous le plus grand secret, que le Roi vient de nommer mon oncle Charles Fortuné à l'évêché de Marseille<sup>3</sup>. J'en suis encore attendri de reconnaissance envers Dieu. Sans que mon Oncle ait seulement pensé à le désirer, le Seigneur lui donne l'évêché le plus convoité de toute la France, soit à cause de sa position, soit à cause de ses ressources, soit à cause de l'esprit parfait de ses habitants, soit à cause de l'excellent clergé qu'il renferme...

Quel immense bien nous allons faire. La Provence va être régénérée. Il n'y aura qu'un esprit dans les Evêques de la Province; je les connais tous. L'œuvre que le bon Dieu m'a confiée se consolide d'une manière étonnante. Je prépare à l'Evêq[ue] de Marseille une troupe d'élite. Nous reverrons les beaux jours de l'Eglise. Mais c'est assez...

6 septembre.

Vous êtes peut-être déjà partis, mes chers amis<sup>4</sup>. Si cela était, j'en serais bien aise, car il me tarde que vous ayez le pied en France. Il est égal maintenant de quel côté vous veniez. Je voudrais pourtant que vous évitassiez de descendre à Marseille; je préférerais que vous entrassiez par Toulon ou par Nice.

Depuis ma dernière lettre, j'ai recueilli le sentiment des personnes les plus capables de donner une décision et même de juger des obligations que nous avons contractées envers l'Eglise. Tels que le saint M. Duclaux et autres, tous pensent que mon Oncle est obligé en conscience d'accepter l'évêché de Marseille. Le Roi ne veut pas d'ailleurs agréer les refus, il en serait même courroucé parce que, dit-il, quand un militaire est appelé sous les drapeaux l'honneur lui commande d'y voler, de même la religion prescrit à un ecclésiastique de concourir de tout son pouvoir au bien dans le poste qui lui est fixé. Je pense que mon Oncle est convaincu de cette doctrine et qu'il regardera comme l'appel de la Providence une nomination à laquelle ni lui ni les siens n'ont concouru d'aucune manière, à laquelle on ne songeait seulement pas, et qui est tellement préparée par la Providence, par le Maître des cœurs et des événements, qu'elle concourt précisément à consolider ou, pour mieux dire, à sauver l'œuvre à laquelle Dieu attache le salut de la France<sup>5</sup>.

Mais si je pouvais croire qu'il hésitât un instant, je me jetterais à ses pieds et je le conjurerais, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de repousser bien loin de lui toute

<sup>1</sup> Copie ms du Fondateur: Aix, arch. Méjanas. Lettre de 8 pages. Nous ne publions que les paragraphes où il est question des Missionnaires de Provence. Parmi les motifs invoqués pour que Fortuné accepte l'épiscopat, il y a celui-ci: il pourrait peu à peu remettre ses dettes et celles des de Mazenod grâce aux 15000 francs d'émoluments qu'il recevra du Gouvernement.

<sup>2</sup> La première partie de la lettre n'a pas été conservée.

<sup>3</sup> On sait que cette nomination ne devint effective qu'en 1823, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod, II, 75-89, 95-99, 198-207.

<sup>4</sup> Ils quittèrent la Sicile au début de décembre.

<sup>5</sup> Les Curés d'Aix rendaient difficile la vie des Missionnaires; le p. de Mazenod était allé à Paris pour défendre son œuvre et obtenir la reconnaissance du Gouvernement qui lui fut refusée.

pensée de pusillanimité, sous quelque spécieux dehors qu'elle voulût se couvrir. Combien de raisons déterminantes! La première de toutes, c'est que si jamais la volonté de Dieu s'est manifestée dans les événements humains, c'est bien ici. Mon Oncle vivait, oublié de toute la terre, dans le fond de la Sicile, aussi éloigné de penser à l'épiscopat que son île l'est de notre capitale. Son neveu, le seul qui eût pu faire penser à lui, était retenu, par le devoir du ministère que la Providence lui a confié, dans les campagnes de la Provence qu'il évangélisait avec ses respectables coopérateurs; et, tout en s'épuisant dans ces pénibles travaux (j'y ai craché le sang), il disait: les hommes me blâment sans doute d'oublier ma famille pour demeurer au milieu de ces pauvres, mais moi je sais qu'il faut avant tout remplir la charge que le Père de famille impose à ses serviteurs; ma présence est nécessaire ici pour empêcher la ruine d'une œuvre naissante à laquelle l'Enfer suscite toute sorte d'ennemis, j'y resterai, et Dieu, qui voit la pureté de mes intentions et qui connaît ce qu'il faut à chacun, Dieu pourvoira à tout.

Qu'est-il arrivé? Dans l'intervalle, les démarches, toujours faibles, quand on les fait de loin, que j'avais faites p[ou]r mon père, n'aboutissent à rien. Le Roi nomme aux sièges de France; mon Oncle n'y est point compris. Tout est perdu pour nous. De là des reproches pour n'avoir pas agi selon les règles de la prudence humaine, etc. Mais Dieu, toujours juste, qui n'avait pas oublié que c'était pour la gloire de son nom et plein de confiance en Lui que j'avais sacrifié tout à Lui, fait naître un événement qui m'oblige de venir à Paris pour défendre son œuvre attaquée par la malveillance. Je suis obligé, pour faire valoir les droits de la piété et de la justice, de me présenter d'abord au Ministre, puis devant un Evêque que je ne connaissais pas plus qu'il ne me connaissait<sup>1</sup>; on dit un mot de mon Oncle, je dépose sur son bureau une demie feuille de papier contenant l'état de ses services; le lendemain il est nommé évêque de Marseille. C'est à dire que le Seigneur, protecteur déclaré de notre grande œuvre de l'instruction et de la conversion des pauvres villageois, au moment où je sollicite un appui sur la terre, choisit de sa main l'instrument le plus propre à la soutenir dans la province où précisément doit s'exercer notre sublime ministère, car je n'ai pas besoin de vous faire remarquer ce que ce sera pour cette œuvre que l'Oncle de son chef soit évêque d'un des principaux diocèses où elle exerce sa salutaire influence. Pour peu que l'on soit attentif à la marche de la Providence, quelles réflexions ne pourraient-on pas faire à ce sujet? Je ne m'en permets qu'une qui prouve assez que Dieu conduit tout ici par sa sagesse. Si, négligeant les intérêts de sa gloire, j'avais quitté la Provence pour venir solliciter à Paris un évêché pour mon Oncle, j'aurais trahi ma conscience. Peut-être aurais-je réussi, mais à coup sûr mon Oncle n'eût pas été nommé à Marseille, et nous aurions eu à nous reprocher d'avoir agi humainement dans une matière où tout doit être surnaturel. J'ai, Dieu merci, agi comme un bon prêtre devait faire: quaerite primum regnum Dei<sup>2</sup>. Je n'ai eu que Dieu en vue, et Dieu fait presque un miracle en ma faveur. Car remarquez bien, mon cher Oncle, que je ne considère pas ici l'honneur qui peut vous en revenir, etc.; point du tout, et c'est ce qui fait la force invincible de mon raisonnement. Je ne vois que le bien de l'Eglise, la gloire de Dieu, le salut des âmes. Je ne vous considère, vous, que comme choisi pour contribuer à ces grandes choses et par conséquent comme obligé, et obligé sous peine de péché, oui péché (je le dis sérieusement, et je passe pour bon théologien), à vous prêter, à vous soumettre, à vous sacrifier. Un refus, un retard même seulement contrarierait de la manière la plus fâcheuse la marche et les desseins de la Providence. Elle produirait le

---

<sup>1</sup> Mgr de Latil.

<sup>2</sup> Lc 12,31.

plus grand mal et n'aboutirait même pas à vos vœux, car le Roi le regarde comme un attentat, un outrage fait à sa sollicitude pour le bien de l'Eglise, et ne veut pas en entendre parler. Vous vous établiriez donc en pleine révolte contre votre Souverain, contristeriez tous les gens de bien et contribueriez même à un désordre très considérable, que vous voulez sans doute empêcher de toutes vos forces, car vos principes me sont connus.

Maintenant, quelles sont les objections que vous pourriez faire? Il n'y en a point de générales qui soient admissibles. Vous n'êtes pas plus sage que l'Eglise... Quelles seraient les objections personnelles et particulières que vous pourriez être tenté de faire? Serait-ce votre âge? La moitié de ceux qui ont été nommés sont aussi âgés que vous; il y en a plusieurs de plus âgés. D'ailleurs votre âge est connu, et loin d'être un obstacle, il a paru un titre de plus. Vos infirmités? Ce sera encore un mérite de plus. Votre diocèse n'est pas vaste, la visite n'en sera pas pénible; il ne contient guère, d'après la nouvelle circonscription, que la ville et la banlieue de Marseille. Je serai avec vous, et d'autres encore, aussi zélés que je le puis être; et si, dans la suite, vos infirmités augmentaient, on ne se ferait pas une difficulté de vous donner un coadjuteur, et le choix ne tomberait vraisemblablement pas sur quelqu'un qui vous fût inconnu. Et c'est ici où il faut que je vous répète que Marseille est, de tous les diocèses de France, le plus favorisé de Dieu. La population est à l'inverse de ce qu'elle était au commencement de la Révolution. Tous, les riches comme les pauvres, désirent ardemment d'avoir un évêque. Vous y serez accueilli comme l'ange de Dieu. Toutes les autorités sont bonnes et de nos amis. C'est Ville-neuve qui est préfet, Montgrand qui est maire. Parusse qui est commandant de la Garde nationale; il est mon ami, ainsi que le Commandant de la Division, le baron de Damas qui communique tous les huit jours. Le clergé est parfait; les principaux curés sont des élèves du Sacré-Cœur, pleins de zèle et de bonne volonté; ils seraient tous une cire molle entre vos mains. La sémin[ai]re est dans le même esprit; je connais tous ces Messieurs. Je dois ajouter que vous aurez dans ma communauté comme de véritables Oblats, prêts à tout bien et qui remonteront vos villages. En un mot, je le répéterai mille fois, il n'y a pas en France un diocèse qui présente moins de difficultés et plus de consolations et d'espérances. Vous voudriez peut-être nous parler de votre indignité pour une si grande dignité. C'est bien à vous de le penser, mais ou il faut brûler les livres, ou vous ne devez pas être votre juge en cette matière.

A toutes les raisons sans réplique que je vous ai alléguées, je pourrais en ajouter un grand nombre d'autres, mais il me faudrait trop d'espace pour les développer. Il en est une surtout, et qui me tient le plus à cœur, parce que j'en conçois toute l'importance, qui seule serait capable de vous déterminer, si vous la connaissiez bien, et c'est que votre acceptation est nécessaire pour le sort de notre œuvre. Et si je comprends bien la marche de la Providence, le bon Dieu vous avait réservé Marseille dans des vues de protection spéciales pour nous. Ah, elle était digne des regards du Seigneur, cette communauté fervente qui retrace de nos jours toutes les vertus des plus beaux temps du christianisme! Malheur à vous si, méconnaissant votre vocation, vous repoussiez ce noble protectorat auquel est attaché le salut de tant d'âmes...

Je devrais, avant de finir, vous faire à tous quelques reproches pour avoir perdu absolument l'habitude de m'écrire. Je ne sais pas s'il n'y a pas six mois que je n'ai pas reçu de vos nouvelles. Je ne comprends pas en vérité ce que cela veut dire. Si les bâtiments manquent, craignez-vous de m'écrire par la poste? Pourquoi me laisser ainsi dans la peine? C'est bien assez d'être séparé de vous depuis près de vingt ans. C'est tout au plus, si nous nous reconnâtrons, quand nous nous reverrons; conservons du moins quelque moyen pour nous retrouver. Je le dis sans prétendre faire la moindre

plainte, mais il est certain qu'il me serait facile de fixer l'époque à laquelle nos rapports ont cessé d'être ce qu'ils avaient été jusqu'alors<sup>1</sup>. Je n'ai plus vu de confiance; la réserve avait pris sa place, et peut-être aussi que la tendresse avait dû céder à je ne sais quel autre sentiment plus froid. Il est vrai que de mon côté, fatigué quelquefois d'une résistance qui me semblait déraisonnable, j'ai écrit avec vivacité. Mais depuis quand la vivacité est-elle un crime parmi les gens sensibles? Venez au plus tôt arranger tout cela...

## 12. [A M. l'abbé Fortuné de Mazenod, à Palerme].<sup>2</sup>

12. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Fortuné est nommé évêque de Marseille. Cette nomination est un événement providentiel pour les Missionnaires de Provence.*

[Aix, le] 16 septembre<sup>3</sup>1817.

Tous les journaux ont appris à toute la France et à l'Europe ce que vous ignorez peut-être encore dans votre île, hors de ce monde.

Le Roi vous a nommé évêque de Marseille, et cette nomination a été approuvée de tous. Je vous l'ai annoncée par mille lettres écrites par toutes les voies, et je vous écris celle-ci sans prétendre répéter tout ce que j'ai dit dans les précédentes. Dieu seul est l'auteur de cette élection; les hommes ne s'en sont mêlés qu'autant qu'il le fallait pour obéir et suivre la direction tracée par la divine Providence. Elle vous a choisi Marseille qui est le siège à mes yeux le plus précieux de France, parce que c'est là que vous pourrez seconder et protéger tout le bien que ma fervente communauté n'a cessé de faire depuis qu'elle existe. Cet appui lui était nécessaire et Dieu, en qui elle a toujours uniquement mis ses espérances, le lui fournit. Vous voyez que je considère les choses avec l'œil de la foi; c'est uniquement ce que j'envisage lorsque je crois devoir vous dire, fort de l'opinion de tout ce que nous avons ici de plus recommandable, que vous êtes obligé en conscience de répondre à la confiance du Roi, et de vous consacrer avec un dévouement absolu au service de l'Eglise dans le poste qu'on vous destine... Pour moi et pour mes œuvres, qui sont le salut de la jeunesse et des pauvres campagnes, c'est tout ce que je pouvais demander à Dieu.

Venez tout de suite et par le plus court chemin. Adieu. P.S. Ayez bon courage, je serai un autre vous-même.

## 13. [A Monsieur le Curé de Saïemes].<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> La correspondance entre Eugène et son père, peu abondante en 1806 et 1807, cesse de 1808 à 1812, à cause des guerres de Napoléon qui rendent difficiles les communications avec la Sicile, mais aussi parce que les Mazenod ne veulent pas rentrer en France et sans doute parce M. de Mazenod n'était pas favorable à la vocation de son fils, cf. J. Morabito, dans *Etudes Oblates*, 13 (1954), 115-116. Nous possédons une lettre d'Eugène à son père en 1813, dans laquelle il parle de sa vocation sacerdotale, puis à partir de 1814 il lui écrit quelques lettres par année, toujours pour implorer son retour.

<sup>2</sup> Copie: Rambert I, 239-240 (16 nov.); Rey I, 215 (17 sept.); Jeancard 170-172 (18 sept.). Cette lettre résume la précédente des 28 août et 6 septembre. Nous ne publions que ce qui concerne les Missionnaires de Provence.

<sup>3</sup> La date exacte de cette lettre semble être: 16 septembre, cf. Charles Antoine de Mazenod à son fils, 27 octobre 1817.

<sup>4</sup> Yenveux V,31.

13. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Regret de ne pouvoir aller donner une mission chez lui cette année.*

Aix, le 15 juin 1818.

Que n'ai-je à ma disposition une armée de bons ouvriers évangéliques! Vous ne tarderiez pas de voir se ranger auprès de vous tous ceux qui vous sont nécessaires. Mais hélas! nous sommes en si petit nombre. Le besoin que vous éprouvez se fait sentir dans tout le diocèse. Voilà trois ans que nous employons nos faibles moyens pour venir au secours des divers pasteurs, et le Seigneur s'est plu de combler de bénédictions les peuples que nous avons évangélisés. Mais qu'est-ce que 4 ou 5 missionnaires pour un aussi vaste diocèse? Le cœur me saigne quand je me vois forcé de renvoyer à un temps plus éloigné une œuvre si excellente de laquelle dépend le salut de tant d'âmes. Je ne saurais vous l'exprimer; c'est un vrai tourment pour moi et il se renouvelle à chaque demande qui m'est faite... C'est avec un vrai déchirement que je suis contraint de vous répondre qu'il nous est impossible de nous rendre vers vous cette année<sup>1</sup>. En attendant, prions le Seigneur qui connaît les besoins de son peuple de nous fournir les moyens d'y pourvoir.

Les fonds que vous avez me paraissent suffisants, parce que nous ne recevons point de rétributions personnelles et que nous suivons à la lettre cette parole du Maître: *Gratis accepistis, gratis date*<sup>2</sup>. Il suffit que l'on défraie les missionnaires des dépenses du voyage et qu'on leur donne l'hospitalité dans les lieux de la mission. C'est la règle de notre petite société.

#### 14. [A Monsieur le Curé de Barjols].<sup>3</sup>

14. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires iront prêcher une mission à Barjols, vu les besoins de la paroisse.*

[Aix, le] 20 août 1818.

Plus de cinquante curés demandent avec instance une mission. Pour mettre une certaine équité dans le choix, il m'a semblé qu'il fallait s'en rapporter à la date des demandes. Je pencherais toutefois à vous donner la préférence. Il me semble que notre devoir est d'accourir où le danger est le plus pressant<sup>4</sup>. On nous a demandé à Marseille<sup>5</sup>; nous pourrions y présager quelques consolations, tandis qu'à Barjols nous ne devons nous attendre qu'à des contradictions et à des peines; mais nous aurons du moins le bonheur de venir au secours de la sollicitude d'un bon pasteur pour des ouailles égarées. Dussions-nous ne retirer de notre mission d'autre avantage que d'avoir combattu l'enfer, avec et sous la direction d'un vétéran tel que vous, nous aurions encore à nous féliciter de l'avoir entreprise.

<sup>1</sup> Le Fondateur n'y alla jamais.

<sup>2</sup> Mt. 10,8.

<sup>3</sup> Yenvaux 1,97 et 107.

<sup>4</sup> La mission de Barjols fut prêchée du 8 novembre au 20 décembre 1818.

<sup>5</sup> La mission de Marseille n'eut lieu qu'en 1820, du 2 janvier au 27 février.

Tous les frais à faire se bornent à la nourriture frugale des missionnaires; nous ne recevons point d'émoluments pour des fatigues et un travail qui ne peut être récompensé que par le Seigneur<sup>1</sup>.

## 15. [A Madame de Servan, à Saint-Remy].<sup>2</sup>

15. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance pour un don important fait aux Missionnaires de Provence.*

Aix, le 20 août 1818.

Lorsque Mr l'abbé Chausse a eu la bonté de me remettre la somme de cinq cents francs qu'une dame pieuse et charitable de St-Remy lui avait donnée pour la mission, il ne m'a pas été difficile à deviner que cette dame ne pouvait être que vous, dont le zèle pour la propagation de la foi et la conversion des pécheurs m'est trop connu pour que je puisse m'y méprendre. Ainsi, Madame, le secret dont votre modestie voulait s'envelopper n'a point été trahi; il a plutôt été découvert et vous permettrez de me servir de cette connaissance pour vous témoigner toute ma reconnaissance au nom de la sainte œuvre dont le Seigneur m'a chargé malgré ma profonde indignité.

En contribuant, comme vous vous proposez de le faire, à l'éducation et à l'entretien des membres qui se consacrent à l'œuvre des missions, vous faites une action plus méritoire que vous ne le pensez, car cette charité temporelle a un rapport direct avec les secours spirituels qui sont administrés aux âmes les plus abandonnées qui sans cela seraient restées dans leur péché et y auraient vraisemblablement périés misérablement.

Il est dit quelque part dans la Sainte Ecriture que celui qui reçoit le prophète, comme prophète, recevra la récompense du prophète<sup>3</sup>; j'ai toujours pensé que cette consolante parole devait à plus forte raison être appliquée à ceux qui fournissent aux ministres les moyens d'exercer leur ministère. Ils recevront la récompense du ministre; plus le ministère est sublime, plus les résultats sont d'une haute conséquence, plus les travaux sont pénibles, plus aussi la récompense sera grande, non seulement pour le ministre qui remplit ces fonctions avec zèle, mais encore pour celui qui lui a procuré la facilité de s'en acquitter.

Vous voyez, Madame, que nous ne prétendons pas vous marquer notre reconnaissance par de simples compliments ni par des paroles, ce serait reconnaître bien peu chrétiennement des bienfaits qui partent d'une source trop pure pour être payés de cette sorte. C'est Dieu qui est le garant de notre dette. Son infinie bonté se charge de l'acquitter au centuple. Voici pourtant comme[nt] nous tâchons de contribuer, quoique faiblement, de notre côté: c'est en priant plusieurs fois dans la journée, du meilleur de notre cœur, pour les bienfaiteurs de cette sainte œuvre apostolique; c'est en faisant prier dans les missions à cette même intention les justes raffermis et les pécheurs convertis; c'est enfin en offrant très souvent le Saint Sacrifice pour eux, et en leur accordant une communion pleine et entière de toutes les bonnes œuvres, prières, pénitences, etc., faites en missions ou hors de mission par tous les membres de notre Société. C'est peu de chose sans doute mais, quand on donne tout ce que l'on a, on ne peut pas mieux faire. Après vous avoir découvert avec tant de

<sup>1</sup> Ces quelques lignes portent la date du 20 juillet, dans Yenveux 1,97.

<sup>2</sup> Yenveux VI, 177-178.

<sup>3</sup> Mt. 10,41.

simplicité tout ce que nous vous souhaitons de bien, j'ose me permettre de vous demander quelque part aussi dans vos prières pour moi et pour ma petite communauté qui, grâce à Dieu, marche mieux devant le Seigneur que son pauvre supérieur qui n'est qu'un serviteur bien lâche et bien infidèle. Agréez...

**16. [A M. Arbaud, vicaire général de Digne].<sup>1</sup>**

16. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Projet de fondation à Notre-Dame du Laus.*

Aix, 23 août 1818.

Monsieur,

Je n'ai point d'autre désir que de faire un peu de bien; ainsi, si vous pensez que le projet que vous avez conçu<sup>2</sup> puisse procurer quelque gloire à Dieu et contribuer au salut des âmes, je suis tout disposé à me prêter à tous les arrangements qui pourront se concilier avec mes engagements dans ce diocèse, et les devoirs de ma charge dans notre petite Société. Dans ces sortes d'affaires on s'entend mal par lettres. J'étais indécis si j'accompagnerais notre diacre<sup>3</sup> à l'ordination, votre lettre fixe mon incertitude; j'irai avec lui à Digne, où j'aurai l'honneur de vous voir, de causer avec vous sur cette affaire. Nous combinerons notre marche; j'aurai ainsi le double plaisir de renouveler connaissance avec vous<sup>4</sup>, et de vous prouver ma bonne volonté pour seconder votre zèle vraiment infatigable.

**17. A Mgr de Mazenod nommé à l'évêché de Marseille, maison de la Mission, place des Carmélites, à Aix, Bouches-du-Rhône.<sup>5</sup>**

17. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Récit du voyage d'Aix à St-Laurent. Demande de prières. Salutations.*

L.J.C.

St-Laurent, 4 septembre 1818.

Notre voyage, mon très cher Oncle, a été fort agréable, très heureux et point fatigant du tout. Nous arrivâmes à St-Paul assez à temps pour faire notre adoration à l'église pendant que notre chère famille<sup>6</sup> se récréait à la promenade, nous dîmes notre

<sup>1</sup> Rambert 1,281; Rey 1,229; Yenveux V, 31.

<sup>2</sup> M. Arbaud, dans une lettre du 16 août, avait proposé aux Missionnaires de Provence de s'établir au Laus. Un des arguments qu'il invoquait était de nature à frapper le p. de Mazenod dont les relations avec les Curés d'Aix ne s'amélioreraient pas: «Il me paraît d'ailleurs être de votre intérêt, disait M. Arbaud, d'avoir sous votre direction deux maisons pour opérer des changements que certaines circonstances peuvent exiger. Tenir en deux diocèses n'est pas chose indifférente; ainsi il peut s'élever quelques brouillards dans les rapports avec une des administrations, on se réfugie dans le ressort de l'autre.»

<sup>3</sup> Le frère Moreau, du diocèse de Digne, entré depuis peu au noviciat.

<sup>4</sup> On ignore où et quand le Fondateur avait rencontré M. Arbaud; sans doute celui-ci avait-il accompagné quelquefois son évêque, Mgr Miollis, qui était venu plusieurs fois faire des confirmations à Aix, sa ville natale.

<sup>5</sup> Orig.: Aix, bibl. Méjanès.

<sup>6</sup> Les confrères de la maison d'Aix.

chapelet en nous promenant sur le grand chemin pendant qu'elle soupait, et le lendemain nous étions déjà en route qu'elle dormait encore, de manière qu'elle aurait pu dire ego dormio et cor meum vigilat<sup>1</sup> car elle était bien présente et en part de nos faibles prières. Nous arrivâmes à Gréoux à 8 heures; j'eus le bonheur de dire la sainte Messe, et nous repartîmes à 11 heures, n'étant plus que nous trois dans la voiture qui nous déposa à Allemagne où nos montures nous attendaient depuis le matin. Il était grand jour quand nous arrivâmes à St-Laurent. Maman vint à notre rencontre. Je l'ai trouvée bien portante.

Avant tout notre bon Moreau<sup>2</sup> veut que je vous rappelle de prier le bon Dieu pour lui, il attend le même service de la communauté et de la congrégation; j'ai beau lui dire qu'on n'y manquera pas, il trouve plus sûr d'excéder en précaution. Vous êtes donc tous bien et dûment avertis, soyez assurés de votre côté qu'il vous rendra la pareille.

Il ne faut pas négliger nos deux affaires auprès de M. G[uigou]. Il est essentiel que dans l'ordonnance on fasse mention de l'approbation donnée à nos Statuts et à notre règlement<sup>3</sup>.

Nathalie<sup>4</sup> a été très reconnaissante de votre doux souvenir. Mais elle est bien raisonnable et n'en abusera pas. Son père arrive dans le moment, ils se rappellent tous à votre souvenir, nos deux Pères<sup>5</sup> et moi vous présentons nos respects et, de plus, je vous embrasse de tout mon cœur.

Eugène.

Nos Pères d'Aix sont toujours présents à notre pensée, nous faisons dans notre solitude nos exercices en union des leurs.

## 18. [A Monsieur le Curé de Rougiers].<sup>6</sup>

18. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Il n'est pas possible d'aller à Rougiers cette année.*

[Aix,] le 30 octobre 1818.

Hélas! qu'il m'en coûte de vous refuser<sup>7</sup>, à peine pouvons-nous acquitter cette année des promesses faites il y a trois ans, et les demandes depuis lors ont été continuelles. L'année prochaine, si Messieurs les Vicaires généraux ne veulent pas prendre sur eux de déterminer les paroisses qui doivent être préférées, nous serons obligés de tirer au sort, tant il y a de demandes et peu de moyens pour y satisfaire.

<sup>1</sup> Cant.5,2.

<sup>2</sup> N.F. Moreau, novice du 22 avril au 1<sup>er</sup> novembre 1818, ordonné prêtre à Digne le 19 septembre.

<sup>3</sup> Le 13 novembre 1818, M. Guigou signa une ordonnance par laquelle il approuvait définitivement les Missionnaires de Provence. L'autre affaire concernait Fortuné à qui M. Guigou accorda une pension de 1200 francs par année, cf. Fortuné au Président, 3 septembre 1818.

<sup>4</sup> Nathalie de Boisgelin, fille d'Armand et d'Eugénie de Mazenod.

<sup>5</sup> Le diacre Moreau et l'acolyte Suzanne, tous deux novices, que le Fondateur appelle ici Pères. En général tous étaient alors désignés du nom de Monsieur; au chapitre général de 1821 on décida de remplacer Monsieur par Père; il fut décidé au chapitre de 1826 que les simples oblats, non-prêtres, s'appelleraient frères.

<sup>6</sup> Yenveux V, 31.

<sup>7</sup> Les pères Deblieu, Touche et Moreau prêchèrent une mission à Rougiers du 14 novembre au 12 décembre 1819.

Recommandons la chose à Dieu qui se plaira peut-être à envoyer des ouvriers pour travailler dans une moisson si abondante et qui mûrit de toutes parts.

**19. [A M. Rauzan, supérieur général des Missionnaires de France].<sup>1</sup>**

19. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence se joindront aux Missionnaires de France pour la mission de Marseille; ils prêcheront dans la partie de la ville habitée par le peuple.*

[Aix, le 30 octobre 1818.]

Monsieur et cher ami,

Nous sommes si heureux de pouvoir seconder vos travaux dans nos contrées, que nous n'hésiterons pas à tout quitter pour vous suivre à Marseille<sup>2</sup>. Il faudra pour cela que nous manquions de parole au Curé dans la paroisse duquel nous devons aller à l'époque que vous avez fixée pour votre mission; mais je tâcherai de m'en faire donner l'ordre par nos Vicaires généraux, qui ne refuseront certainement pas de se prêter à un arrangement qui paraît vous convenir et qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu. Vous pouvez donc compter sur nous, mais il ne faut pas dissimuler que nous vous serons d'un bien faible secours; heureusement que votre zèle et vos talents suppléeront à notre insuffisance. Si vous le permettez nous nous chargerons, comme à Arles,<sup>3</sup> de la partie de la ville habitée par le peuple; nous ne sortirons pas ainsi des Règles de notre Institut, qui nous consacrent principalement à l'instruction de cette partie du troupeau de Jésus-Christ. Vous dire maintenant que j'éprouve, en particulier, la plus douce consolation en me voyant à la veille de me rapprocher de vous, ce serait vous répéter ce que vous savez déjà, car j'espère que vous n'avez jamais douté des sentiments que vous avez su m'inspirer et dont je vous prie d'agréer l'assurance, ainsi que du respectueux attachement avec lequel je suis, etc...

**20. [A Mgr Fortuné de Mazenod, à Aix].<sup>4</sup>**

20. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Travail à la mission de Barjols. Succès. Maladie du père de Mazenod.*

Barjols,<sup>5</sup> 22 novembre 1818.

Il faut absolument que vous m'excusiez, mon bon Oncle, si je n'ai pas encore répondu à vos aimables lettres. Je n'ai pas besoin de vous y remercier de tout ce que vous avez la bonté de m'y dire de touchant. Vous savez combien je suis reconnaissant de tout ce que votre tendresse pour moi sait vous inspirer. Je me hâte de vous dire que

<sup>1</sup> Rambert 1,306-307; Yenveux 1,107.

<sup>2</sup> La mission de Marseille eut lieu du 2 janvier au 27 février 1820.

<sup>3</sup> Du 2 novembre au 16 décembre 1817, les pères Deblieu et Mie avaient prêché la mission d'Arles en collaboration avec les Missionnaires de France.

<sup>4</sup> Copie ms. de Fortuné dans sa lettre du 26 novembre 1818 au Président: Rome, arch. de la Post., fonds Boisgelin.

<sup>5</sup> Mission prêchée du 8 novembre au 20 décembre 1818 par les pères de Mazenod, Deblieu, Maunier, Mie, Marius Aubert et Moreau.

je me porte très bien. Ma voix est revenue, ma poitrine ne me fait plus mal. Je me contente néanmoins de donner les avis que je mesure toujours sur la force actuelle de mes poumons. Pour la confession je m'en donne, mais il est certain que je n'en suis pas du tout fatigué. L'affluence est extrême. Les hommes absorbent le temps que nous devrions donner aux femmes. Je ne sais comment faire. Maire, adjoints, juges, notaires, avocats, négociants, fabricants, bourgeois, tout marche, et c'est à qui mieux mieux.

Les réconciliations se font publiquement et spontanément aux pieds de la croix. C'est ravissant. Priez pour nous et pour eux. Oh! que saint Vincent de Paul avait raison de dire qu'il n'y a que le démon qui puisse être contraire aux missions.

Adieu, je vous embrasse.

## 21. [A Mgr Fortuné de Mazenod, à Aix].<sup>1</sup>

21. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Salutations. Succès de la mission.*

Barjols, 9 décembre 1818.

Je vous obéis, mon cher Oncle, je ne vous écris pas, mais je vous embrasse de tout mon cœur. Il faut que vous priiez bien à la Mission, car le Seigneur continue de faire ici des miracles. J'ai été appelé hier chez un vieux bénéficiaire qui aurait touché les pierres par les sentiments qu'il me témoignait; il me baisait les mains en versant des larmes. Je vous embrasse de nouveau. Faites passer ce baiser à papa et à mon oncle [le chevalier].

1819-1826

## 22. [A M. Arbaud, vicaire général de Digne].<sup>2</sup>

22. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence, en s'établissant au Laus, auront besoin de se recruter. Sainteté exigée pour continuer la mission des Apôtres.*

[Aix,] le 1<sup>er</sup> janvier<sup>3</sup> 1819.

Il nous faut des hommes détachés, zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, enclins en un mot à suivre et à pratiquer les conseils évangéliques. Sans cela il y a peu ou point de bien à espérer d'eux. Les missions sont éminemment l'œuvre apostolique; il faut, si l'on veut parvenir aux mêmes résultats que les Apôtres et les premiers disciples de l'Évangile, prendre les mêmes moyens, avec d'autant plus de

<sup>1</sup> Copie ms. de Fortuné dans sa lettre des 9 et 10 décembre 1818 au Président Rome, arch. de la Post., fonds Boisgelin.

<sup>2</sup> Yenveux VIII, 12.

<sup>3</sup> Yenveux écrit: 1<sup>er</sup> janvier. Cette lettre a pu être commencée le premier janvier, mais les dernières lignes doivent être au moins du 3, date du départ du père Tempier pour N.-D. du Laus; entre-temps le Fondateur avait pu recevoir une lettre de Barjols, écrite le 1<sup>er</sup> ou le 2 janvier.

raison que n'étant pas en notre pouvoir de faire des miracles, il faut, à ce défaut, ramener par l'éclat des vertus les peuples égarés. Je rougis en traçant ces lignes. Hélas! personne ne comprend aussi bien que moi qu'il est plus aisé de donner des leçons que des exemples...

Monsieur le Curé de Barjols me mande que depuis 18 ans il n'avait que dix hommes à la messe..., que pendant la mission<sup>1</sup> on a fait près de 3000 confessions générales et que ceux qui avaient gagné leur mission avant Noël se sont approchés de nouveau de la sainte Table le jour de l'an pour prouver qu'ils étaient dans la ferme résolution de faire leurs Pâques.

### **23. [A Monsieur le Curé de Rians].<sup>2</sup>**

23. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Regret de ne pouvoir aller prêcher une mission à Rians.*

[Aix,] le 4 janvier 1819.

... Tâchez donc. Monsieur le Curé, de procurer par une autre voie ce secours si important pour les ouailles qui vous ont été confiées et que vous chérissez en bon père. Je vous placerai néanmoins sur la liste des missions demandées afin que si, dans la suite, vous n'avez pas pu effectuer votre projet, votre paroisse soit évangélisée à son tour<sup>3</sup>.

### **24. [A Mgr Miollis, évêque de Digne].<sup>4</sup>**

24. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Succès de la mission de Remollon. Le diocèse de Digne devra fournir des sujets aux Missionnaires de Provence établis au Laus.*

[Remollon<sup>5</sup>, le] 13 février 1819.

Je crois ne pouvoir rien vous apprendre de plus consolant que les heureux succès de la mission de Remollon dont vous m'aviez chargé. Ce sont vos prières et cette bénédiction pastorale, que nous recueillîmes à votre passage à Manosque, qui ont attiré sur nos travaux toutes les grâces qui ont opéré tant de conversions. Puissiez-vous, Monseigneur, jouir longtemps du bonheur que fait goûter à un cœur comme le vôtre ce genre de consolation; puissions-nous de notre côté être souvent à même de vous procurer ce genre de jouissances. Mais il faut pour cela que vous ayez la bonté de vous occuper de nous, en nous fournissant les moyens d'agir. Jusqu'à présent vous ne nous avez accordé qu'un seul sujet des plus médiocres<sup>6</sup> de votre diocèse; nous

<sup>1</sup> La mission était terminée depuis le 20 décembre 1818.

<sup>2</sup> Yenneux V.33.

<sup>3</sup> Le Fondateur ne put aller en mission à Rians qu'en 1822, du 11 novembre au 20 décembre.

<sup>4</sup> Yenneux III, 158.

<sup>5</sup> La mission de Remollon, dans les Hautes-Alpes, fut prêchée du 12 janvier au 14 février 1819. Le supérieur de la mission, selon une coutume établie très tôt par le Fondateur, devait envoyer un rapport à l'Ordinaire du lieu, dès la fin de chaque mission.

<sup>6</sup> En février 1819, il y avait dans l'Institut deux prêtres du diocèse de Digne: le p. Moreau, oblat depuis le 1er novembre 1818, et Touche, encore novice, mais qui accompagnait les Pères en mission. Le p.

étions pourtant quatre prêtres à Remollon. Le diocèse d'Aix, plus pauvre en sujets que celui de Digne, et qui pourtant nous donne huit prêtres et autant de novices, n'entendra pas que nous fassions ainsi la guerre avec ses soldats, hors de son territoire, tant qu'il ne verra pas affecter la remise du contingent que doit fournir le diocèse de Digne, dans ce traité de guerre offensive et défensive entre les deux diocèses contre l'enfer.

Il est certainement des prêtres dans votre diocèse qui sont appelés à l'œuvre des missions, d'autres à qui la vie régulière et de communauté est nécessaire pour ne pas se perdre; en nous les confiant vous n'en faites pas le sacrifice, puisqu'on s'assurant leur propre salut, ils travailleront plus efficacement à la conversion de vos propres ouailles dont un si grand nombre n'a plus de chrétien que le baptême. Mais il nous faudrait des hommes capables de servir l'œuvre, et en état d'annoncer avec dignité la parole de Dieu. A Remollon nous avons fait les frais, les sujets de Digne n'étant pas en état de prêcher. La seule nouvelle qu'il y avait des missionnaires à Notre-Dame du Laus y attire, même dans cette saison, un concours de pécheurs qui absorbe et épuise celui de mes confrères que j'y ai laissé avec M. Touche. Que sera-ce cet été, et comment pourvoir à tant de besoins?... si vous ne me fournissez pas quelques sujets qui seront certainement les plus utilement employés de tout le diocèse.

Veillez bien. Monseigneur, peser toutes ces choses devant le Seigneur, et ne plus craindre de faire quelques sacrifices dont vous serez à l'instant si amplement dédommagé.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble serviteur.

## 25. [A M. le comte Félix d'Albertas].<sup>1</sup>

25. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Salutations et affection. Ouvrage reçu, utile aux futurs missionnaires. Eugène désire la solitude.*

Aix, 21 juin 1819.

Je suis confus, mon cher Félix, toutes les fois que vous vous adressez à moi pour que je vous donne mon avis sur des choses que vous entendez aussi bien et beaucoup mieux que moi: vous savez qu'il y a deux ans votre bon esprit pressentait et devança le jugement que vous vouliez que je portasse<sup>2</sup>. Il m'en coûta, je l'avoue, d'être obligé de donner une décision qui n'était pas favorable à vos intérêts, mais vous sîtes adoucir ce qu'avait de pénible pour moi la position où vous me mettiez par les nobles sentiments que vous eûtes soin de me manifester. Je n'avais pas besoin de cette nouvelle preuve de votre loyauté pour vous apprécier ce que vous valez, Je ne sais trop pourquoi je vous dis cela, mais c'est que je sens un certain plaisir de vous faire lire dans ma pensée. Il me semble que je crains que vous ne sachiez pas assez combien je vous aime et le cas que je fais de vous. Pardonnez-moi ce petit écart, c'est un dédom-

---

Moreau était natif du diocèse d'Aix, mais appartenait au diocèse de Digne, cf. M. Arbaud à Mazenod, 16 août 1818.

<sup>1</sup> Orig.: Aix, arch. d'Albertas. Félix d'Albertas (1789-1872) était un ami d'Eugène de Mazenod. Son père avait été président à la cour des Comptes avec Charles Antoine, père du Fondateur.

<sup>2</sup> La lettre d'Eugène du 6 juillet 1817 avait été envoyée à Gémenos où les d'Albertas avaient un château.

magement de ce que je ne puis vous exprimer lorsque, plus près de vous, il ne m'est pas possible de vous atteindre...<sup>1</sup>

Votre Bonald<sup>2</sup> a fait un bien infini à mes jeunes philosophes, qui pour être chrétiens n'en sont pas moins exposés à la contagion de cet air pestilentiel qui corrompt tout autour de nous. Quand vous recevrez quelque chose de bon dans ce genre-là, politique, morale, religion, que vous l'aurez lu, fait lire et relu, faites-le moi passer; vous contribuerez à un grand bien. Je suis toujours plus effrayé de la tendance qu'ont toutes les jeunes têtes à adopter tous les systèmes qui favorisent la licence. Faut-il s'en étonner quand tant de vieux barbus, sans en excepter certains de votre et de ma robe, n'ont pas plus de bon sens, malgré leur expérience. Aussi, si ce n'était les devoirs de ma vocation, je deviendrais misanthrope au point d'aller me cacher dans une solitude pour ne plus m'occuper que de l'éternité. Je perds le repos de ma vie à vouloir faire quelque bien aux hommes. Plaignez-moi car, du matin au soir, je suis obligé de sacrifier mes goûts et mon attrait à ce que je crois être mon devoir.

Adieu, excusez la longueur de ma lettre. C'est que je me plais à m'entretenir avec vous, parce que vous êtes du petit nombre de ceux que j'estime et que j'aime.

E. de Mazenod.

## **26. A Madame Roux-Bonnetcorse, à Marseille.<sup>3</sup>**

26. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance. Demande de prières pour la prochaine mission de Marseille et pour les Missionnaires.*

L.J.C

Aix, le 27 juillet 1819.

Madame,

Il faudrait que je commençasse par vous faire des excuses pour avoir répondu si tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Veuillez bien en jeter la faute sur ceux qui n'entendent pas au moindre retard dans le service habituel qu'ils exigent de ma chétive personne. Je vous remercie des commissions que vous avez bien voulu faire, il est juste aussi que je m'acquitte de celles que vous me donnez, mais que pouvez-vous attendre d'un si petit saint. J'ai au moins la qualité de connaître mon insuffisance, et surtout ma nullité en fait de vertus; je ne laisse pas pour cela de prier même pour ceux qui ont de moindres besoins que les miens, et auxquels je recommande en toute confiance ma pauvre âme bien accablée de ses misères.

Il y a toute apparence que nous irons chez vous en janvier et février pour la mission projetée depuis si longtemps, c'est alors que nous aurons besoin du secours de vos prières et de toutes les âmes qui s'intéressent à la gloire de Dieu et au salut

<sup>1</sup> Suit un paragraphe, que nous omettons, relatif à un cas de conscience sur une affaire d'argent.

<sup>2</sup> Le vicomte Louis de Bonald (1754-1840), écrivain et défenseur des principes monarchiques et catholiques, publia plusieurs ouvrages dont Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales...

<sup>3</sup> Orig.: Marseille, arch. de l'archevêché. Madame Roux, née de Bonnetcorse, provenait d'une famille aixoise et résidait à Marseille. Elle fut une bienfaitrice de la Congrégation et travailla à son établissement au Calvaire. Les descendants de la famille ont donné à l'Archevêque de Marseille, en 1975, 18 lettres écrites par le Fondateur à Mme Roux de 1817 à 1843.

des âmes. Néanmoins, gardez-vous bien d'attendre cette époque pour me recommander au Seigneur.

Veillez bien agréer l'assurance des respectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble serviteur,

Eug[è]ne de Mazenod, ptre m[issionnai]re.

## 27. [A Mgr de Bausset, archevêque d'Aix].<sup>1</sup>

27. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Exposé historique des débuts de la Société des Missionnaires de Provence et demande d'une subvention pour les Pères et de bourses d'études pour les novices.*

Aix, le 16 décembre 1819.

Monseigneur

Dans le courant de l'année 1815, M. l'abbé de Janson et M. l'abbé Rauzan s'étant concertés pour répondre aux vues du St-Père qui désirait que l'on fît des missions en France, ces Messieurs présumant de ma bonne volonté s'adressèrent à moi pour que je me joignisse à eux dans cette sainte œuvre. Leurs instances étaient si pressantes, et les motifs qu'ils alléguaient si concluants, qu'il m'était impossible de ne pas m'y rendre.

Ce n'était pourtant pas sans une grande peine que je me voyais presque forcé de quitter mon diocèse. Dès l'instant que j'étais entré dans l'état ecclésiastique, je m'étais consacré dans ma pensée à son service. Quand j'eus le bonheur d'être fait prêtre, persévérant dans cette même volonté, j'avais refusé les offres obligeantes de M. l'Evêque d'Amiens qui voulait me retenir auprès de lui en qualité de son grand-vicaire, pour suivre cette sorte d'attrait qui me portait à travailler dans mon diocèse. Il m'en coûtait donc beaucoup d'en sortir pour n'y rentrer peut-être jamais.

J'étais dans cet état de perplexité lorsque le Seigneur m'inspira le dessein d'établir à Aix une société de missionnaires qui se chargeraient d'évangéliser de préférence les pauvres paysans jusque dans les plus petits hameaux de la Provence. Je fis part de ma pensée à MM. les Vicaires généraux qui l'approuvèrent; et à l'instant même je mis ce projet à exécution en jetant les fondements de cette petite Société qui depuis cinq ans travaille sans interruption à la conversion des âmes avec un succès qui n'est dû qu'à Dieu, et que l'on peut regarder comme miraculeux.

Je pus dès lors répondre à MM. de Janson et Rauzan qu'il m'était impossible de me rendre à leur invitation, parce que les besoins de mon diocèse réclamaient mes services. J'allais incessamment commencer avec quelques compagnons zélés ce même ministère auquel ils voulaient m'associer, auprès des pauvres âmes abandonnées dont nous étions environnés. Ces Messieurs revinrent à la charge comme s'ils avaient cru que je pusse être de quelque utilité à leur société. Ils ne se sont jamais désistés de me solliciter pour que j'allasse les joindre, m'alléguant toujours de très bonnes raisons. Ces raisons ne répondaient pas à mon grand argument, qui était pris dans les besoins extrêmes d'un diocèse dépourvu de prêtres et rempli de pauvres ignorants qui ne pouvaient être utilement secourus que par des missionnaires leurs compatriotes, parlant la même langue qu'eux et à portée de retourner auprès d'eux plus d'une fois par

---

<sup>1</sup> Lettre copiée par Fortuné dans sa lettre au Président, le 30 décembre 1819: Rome, arch. de la Post., fonds Boisgelin 11,2. Mgr de Bausset-Roquefort, transféré de Vannes le 8 août 1817, ne fut installé à Aix que le 13 novembre 1819.

an, s'il en était besoin, pour consolider l'œuvre de leur conversion. Je persistai donc dans mon premier dessein.

Je ne saurais assez me louer de l'intérêt et de la confiance que me témoignèrent MM. les Vicaires généraux à l'occasion de cet établissement. Ils prirent cette œuvre sous leur protection, et ils la défendirent constamment en administrateurs éclairés contre tous les efforts que le démon ne manqua pas de susciter pour la détruire. Je me fis un devoir de soumettre à ces Messieurs le plan que j'avais formé pour rendre les services des missionnaires plus utiles au diocèse. Ils l'approuvèrent et il fut mis sur-le-champ à exécution.

Je m'étais chargé de faire à mes frais l'acquisition du local qui devait servir de demeure à la nouvelle communauté. Mais le diocèse devait comme de raison fournir à l'entretien des missionnaires. Il fut fixé que ce traitement serait pris sur les rectoreries ou vicariats vacants, à défaut d'autres moyens qu'il n'eût pas été impossible de trouver dans la caisse du produit des chaises dont l'excédent n'aurait pu être employé plus à propos. MM. les Vicaires généraux préférèrent de me promettre ce que feu M. de Cicé appelait un *custodi nos* pour chaque missionnaire, c'est-à-dire les émoluments affectés au recteur d'une paroisse vacante; mais je ne sais par quelle fatalité, jamais cette condition n'a pu s'effectuer. J'attribue cet oubli à la persuasion où étaient peut-être MM. les Vicaires généraux que je pourrais me procurer par quelque autre voie les moyens de faire vivre les missionnaires et que ce serait autant de gagné pour le diocèse. Je crus du moins le comprendre ainsi, et loin de leur en savoir mauvais gré, je souris à cette pensée, et pour répondre à l'intention secrète que je leur supposais, je fis en effet tout ce que je pus pour soulager le diocèse. Mais aujourd'hui nos ressources sont toutes épuisées; ce n'est pas même seulement d'aujourd'hui qu'elles le sont. Et comment en serait-il autrement? Depuis cinq ans que nous sommes établis, nous n'avons retiré entre tous du diocèse que la somme de 1162 francs qui, divisée en cinq et répartie en sept, nombre des missionnaires, fait pour chaque missionnaire une rétribution annuelle de trente trois francs et quelques centimes, unique ressource pour se vêtir et se nourrir, car je ne crois pas faire tort à mes confrères en assurant qu'ils sont aussi riches en vertus que pauvres des biens de la fortune. J'ai donc été obligé jusqu'à présent de suppléer à ce qui n'a pas été fait pour eux, soit par mes moyens particuliers, soit par les secours que je me suis procurés en contributions sur un très petit nombre d'âmes de bonne volonté. Ces ressources ont tari en même temps. Les frais de l'établissement qui m'a coûté plus de vingt mille francs, que je n'ai pas encore achevé de payer, me mettent dans l'impossibilité de fournir plus longtemps de mes deniers à l'entretien et à la nourriture de mes confrères. Mes amis, de leur côté, se sont lassés en ne voyant point de fin à nos besoins; ainsi les missionnaires se trouvent à la veille de n'avoir plus rien pour vivre. Je suis donc dans l'indispensable nécessité d'avoir recours aux bontés de Mgr l'Archevêque, trop équitable pour permettre que des prêtres qui se sacrifient dans un ministère aussi pénible que celui des missions, des prêtres qui sont toujours prêts à voler en tout temps et au moindre signe où l'obéissance leur montre quelque bien à faire, souffrent faute d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. Ils sont certainement bien éloignés de vouloir thésauriser: aussi je ne demande pour eux qu'un traitement suffisant pour fournir à leur nourriture et à leur entretien, ce que j'évalue à quatre cent francs par tête<sup>1</sup>.

A ce secours pour les prêtres je me permets d'ajouter la demande de six bourses pour ce que nous appelons les novices. Ce sont de jeunes ecclésiastiques que nous

---

<sup>1</sup> Le 22 décembre 1819, Fortuné écrit au Président: «Le mémoire [de ton fils] a été approuvé et lui a valu un acompte de 1500 francs qu'il a retiré sur-le-champ.»

formons au ministère et qui seraient tous à la charge du diocèse dans quelque séminaire, s'ils n'étaient pas à la Mission. Le témoignage que je dois leur rendre c'est qu'ils donnent tous les plus grandes espérances et qu'il en est plusieurs qui par leur grande piété et leurs talents promettent de servir le diocèse d'une manière distinguée. Notre noviciat doit être regardé comme un véritable séminaire; c'est pourquoi, en accordant les six bourses que je sollicite, Monseigneur ne doit pas craindre de détourner ces bourses de leur destination, d'autant plus que j'ai des gages certains de la persévérance de ceux de nos élèves pour qui je sollicite cette faveur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

## **28. [A Mgr de Bausset, archevêque d'Aix, à Toulon].<sup>1</sup>**

28. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Événements survenus à la cathédrale le jour de la clôture de la mission.*

[Aix, le 1<sup>er</sup> mai 1820].

... Dimanche était le jour fixé pour terminer la mission<sup>2</sup>. Nous avons préparé pour la communion les hommes qui nous restaient, et quelques femmes. Le nombre de ces fervents convertis était très considérable: il y en avait plus de neuf cents. Nous devons le même jour faire, selon notre usage, la procession du très saint Sacrement.

Messieurs du Chapitre ne s'en souciaient pas, et, voulant y mettre indirectement obstacle, ils changèrent l'heure de leurs vêpres, qu'ils fixèrent à cinq heures.

Je fus voir M. Beyiet, vicaire général; je proposai de renvoyer la procession au lendemain; ce ne fut pas l'avis de M. le Vicaire général, qui me conseilla de la faire à midi.

Quoique l'heure ne fût pas trop commode, par les chaleurs qu'il fait, je comptais assez sur le zèle des fidèles pour les exposer à toutes les ardeurs d'un soleil brûlant. La procession eut lieu; mais, comme messieurs du Chapitre avaient décidé de ne rien fournir, quand il fallut partir, on ne trouva point d'ornements, pas même les chandeliers des acolytes. Nous fûmes obligés d'envoyer chercher successivement dais, chapes, chasubles, dalmatiques, flamberges, chandeliers, aubes, encensoir, etc., dans la pauvre église des missionnaires. Le retard occasionné par ce dérangement ne permit à la procession de sortir qu'à deux heures. Le tour qu'elle devait faire était assez long, le nombre des fidèles était très considérable;

bref, nous rentrâmes assez tard, et tout fatigués par la chaleur. M'étant aperçu que je n'aurais pas le temps de finir le discours de clôture avant l'office du Chapitre, je préférai renvoyer les fidèles pour se reposer, et je leur annonçai le discours, et les avis qui suivent, pour l'heure accoutumée de nos exercices.

Cet arrangement ne plût pas. Sans me prévenir, M Rey<sup>3</sup> voulut forcer le peuple à se retirer après la bénédiction qui terminait l'office des chanoines. M. Beylet donna ordre à M. le curé d'annoncer en chaire que la mission était finie, et que l'on n'avait plus rien à dire. Le peuple ne bougeait pas, dans l'attente de ce que j'avais annoncé

<sup>1</sup> Rambert 1,317-319.

<sup>2</sup> La clôture de la mission était prévue pour le 24 avril. Afin d'entendre les confessions des retardataires, les Missionnaires de Provence prolongèrent d'une semaine les exercices qui prirent fin dimanche le 30 avril. Le Fondateur écrit le lendemain matin.

<sup>3</sup> M. Claude Rey que Louis-Philippe nomma évêque de Dijon le 9 juillet 1831. Il ne fut préconisé que le 24 février 1832.

peu d'heures auparavant. M. Rey se permit de le gour-mander; on murmura assez hautement; il voulut alors faire dire un Pater et un Ave pour expier ce qu'il appelait un scandale; on ne se pressa pas de répondre, ou, pour mieux dire, un très grand nombre de personnes lui donnèrent des signes non équivoques d'improbation. Sur ces entrefaites, le p. Deblieu<sup>1</sup> arriva pour faire chanter les cantiques. A peine le peuple vit-il paraître un missionnaire, qu'il applaudit en criant: «Vivent les missionnaires». Le p. Deblieu ayant annoncé que, la mission ne finissant qu'au discours de clôture, on allait commencer le chant en attendant que j'arrivasse. Cette annonce excita de nouveaux transports de joie, qu'il apaisa en entonnant les cantiques. J'arrive ne me doutant de rien; j'entre à l'église, où je trouve le calme parfaitement rétabli. Je me dispose à monter en chaire, quand on me prévient que M. Beylet a défendu que je prêche. Je recours à M. le curé pour savoir si cette étrange nouvelle est vraie<sup>2</sup>; M. Honorât m'avoue que M. le Grand vicaire l'a chargé expressément de me signifier qu'il m'était défendu de prêcher. Je frémis sur les suites d'une contradiction si intempestive;

mais, croyant devant Dieu qu'il était plus parfait d'obéir, je monte sur une chaise pour préparer cette multitude à la nouvelle que je redoutais tant de lui apprendre.

J'eus beau ménager les termes, l'indignation fut à son comble. On se jette sur moi en poussant des cris. Je me sauve; on ne me quitte pas. Les cris redoublèrent quand je fus sorti de l'église, chacun se précipitant pour pouvoir m'embrasser; des hommes m'enlèvent en criant: «Vive le Père de Mazenod, vivent les missionnaires!» La foule augmente à chaque instant, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que je parvins à prendre le chemin de notre maison, toujours accompagné de cette multitude qui remplit notre église, notre maison et la place des Carmélites. Malheureusement l'indignation contre les auteurs du désordre qui venait d'avoir lieu se mêlait aux cris affectueux envers nous. Au milieu de tout ce tumulte, je parvins à me faire entendre des marches de notre église. Je conjurai ce peuple de s'apaiser, de respecter l'autorité et de se tenir en paix. Je le lui demandai comme une preuve de son attachement pour moi. On fut touché apparemment de mes paroles, et l'on promit de se retirer, tout en poussant de nouveau les cris de: «Vivent les missionnaires, etc.» Les plus empressés avaient pénétré dans la maison, qui ne désemplit pas, malgré mes instances, jusque bien avant dans la nuit. Ce matin le concours a recommencé.

### **29. A Madame de Mazenod, me Papassaudy, n. 2, à Aix, B.-du-Rhône.<sup>3</sup>**

29. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Paix et solitude à N.-D. du Laus.*

L.J.C.

A Notre-Dame du Laus, le jour de st Pierre [29 juin 1820].

Si toutes les personnes qui me sont chères étaient ici, ma chère maman, je consentirais volontiers à n'en sortir jamais, tant le séjour en est délicieux. Il faut y être

<sup>1</sup> Les pères de Mazenod et Deblieu prêchaient à la cathédrale, Maunier et Mie à St-Jean extra muros, Tempier et Moreau à l'église de la Mission.

<sup>2</sup> Yenneux (III, 156) cite un extrait de cette lettre; son texte diffère ici de celui de Rambert: «A cette étrange nouvelle, je frémis sur les suites... j'hésitai même pour prendre une détermination; j'étais tenté de ne pas obéir pour éviter l'horrible scandale que je prévoyais... mais croyant devant Dieu qu'il était plus parfait d'obéir...».

<sup>3</sup> Orig.: Rome, arch. de la Postulation, fonds Boisgelin I, 8.

pour s'en faire une idée. Séparé du monde entier, on ne voit dans cette solitude que de fervents chrétiens qui ne s'occupent que de leur salut, et à leur exemple on n'est pas tenté de s'occuper d'autre chose. La vie que je mène est si paisible, j'en goûte si fort le charme que je ne puis penser sans une sorte d'horreur qu'il me faudra bientôt la quitter<sup>1</sup> pour rentrer dans cet oulvari<sup>2</sup> assommant que je déteste tant et auquel je suis consacré à peu près comme une victime. S'il n'était pas si pénible de voyager dans cette saison, je vous inviterais à faire ce pèlerinage<sup>3</sup>...

### 30. [A Monsieur Adolphe Tavernier, à Aix].<sup>4</sup>

30. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Apostolat du p. de Mazenod auprès des pèlerins. Amitié.*

Notre-Dame-du-Laus, le 2 juillet 1820.

Me voilà bien attrapé, mon cher Adolphe; je m'étais réservé de t'écrire aujourd'hui pour causer un peu plus longtemps avec toi après avoir expédié toutes mes petites affaires, et il se trouve précisément que ne n'ai pas une minute. Dès le grand matin une foule immense accourue dans ce désert nous a annoncé que deux processions étaient proches, c'est-à-dire que deux populations entières se transportaient, selon leur usage, chez nous pour y rendre leurs hommages à la sainte Vierge. Il a fallu sur-le-champ se mettre à confesser ces fervents pèlerins, monter ensuite en chaire pour satisfaire à leur empressement.

Je m'arrête dans l'impossibilité où je suis de continuer; la main me tremble au point de ne pouvoir pas tenir la plume; ne t'étonne pas de ce phénomène, j'en connais la raison. Les nerfs du bras sont fatigués d'un exercice pénible qu'il a fallu faire pendant deux heures. Tous les fidèles qui accourent ici ne s'en iraient pas contents s'ils ne baisaient pas la relique de la vraie croix, le reliquaire est trop lourd. Bref, je ne puis plus continuer et je préfère t'envoyer ce griffonnage que de te laisser croire que j'ai négligé de t'écrire. Adieu, je t'embrasse mille fois et suis pour toi ce que tu sais.

L'office du soir vient de finir. L'église ne contenait pas la foule des fidèles pas plus que ce matin. Les chants retentissent de toute part; tout le monde s'en va; il est six heures; la plupart ont encore quatre heures de marche, ils n'en chanteront pas moins jusqu'à leur arrivée les louanges du Seigneur. Il faut voir ce qui se passe ici pour s'en faire une idée. Adieu, bonsoir, bonne nuit. Je t'embrasse encore une fois...

### 31. [A Monsieur Adrien Chappuis, à Aix].<sup>5</sup>

31. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Récit de la première messe du père Courtès. Emotions de la communauté. Regret de voir qu'Adrien résiste à la grâce.*

<sup>1</sup> Le p. de Mazenod arriva au Laus, avec les novices, le 21 juin 1821; il dut y demeurer jusqu'à la mi-août pour remplacer le père Tempier, retenu à Aix par la maladie et la mort de son père.

<sup>2</sup> On ne peut lire autrement ce mot qui n'est pas français, ni italien ou provençal; le Fondateur voulait-il dire: charivari?

<sup>3</sup> Dans la suite de la lettre, le Fondateur invite sa mère à prendre soin de sa santé.

<sup>4</sup> Copie dans A. Tavernier, Quelques souvenirs sur Mgr C.-E. de Mazenod, Aix, 1872, p. 76.

<sup>5</sup> Yenneux IV, 77; V, 45; Rambert 1,324-327.

[N.-D. du Laus, le] 31 juillet 1820.

Je descends de l'autel où je viens d'assister notre angélique Courtès qui offrait pour la première fois le très saint Sacrifice. O mon ami, que n'y étais-tu présent! Tu aurais partagé le bonheur, la joie délicieuse, l'espèce d'extase de tous ceux que la dévotion avait attirés dans notre sanctuaire<sup>1</sup>.

Je n'entreprendrai pas certainement de redire ce qui s'est passé parmi nous, ces sortes de choses ne s'expriment pas, tout ce que je veux dire, c'est que je regrette que tu ne t'y trouvasses pas, parce que je suis sûr qu'au moins dans ce moment où le ciel s'est ouvert sur nous pour répandre dans nos âmes une surabondance d'indicibles consolations extérieures, ton âme se serait élevée vers Dieu, aurait été absorbée en lui comme les nôtres et tu aurais aimé, oui, mon cher Adrien, tu aurais aimé l'infiniment aimable<sup>2</sup>.

La messe a duré une heure et demie et je ne dis pas assez, mais tout le monde l'a trouvée trop courte. Figure-toi un chérubin tout embrasé du plus pur amour de Dieu, pénétré de la grandeur de l'action qui s'opérait en sa faveur et par son ministère, dont l'âme agissait visiblement sur ce faible corps que tu connais et qui le transformait; non cela ne peut pas se rendre. Ce mélange de recueillement, de douceur, de piété, d'amour, de saisissement peint sur sa figure, marqué sur toutes les attitudes du corps; ces larmes, ces sanglots, cette espèce de défaillance au moment redoutable où Jésus-Christ allait pour la première fois obéir à la voix suppliante de son nouveau ministre, encore une fois, cela ne peut pas se rendre, il faut l'éprouver, et tu l'aurais éprouvé comme nous si tu avais été présent. Il ne s'agit pas de foi dans ces moments heureux, on n'y pense seulement pas, on voit, on sent, on touche; Oh! non, on ne touche plus à la terre, on se trouve sans savoir comme en pleine communication avec le ciel. On est, en un mot, en Dieu comme on le sera quand dépouillé de cette enveloppe de chair il nous sera donné de le contempler face à face. Aussi dans quel ravissement n'étions-nous pas tous? C'était une espèce d'extase. Les larmes coulaient, ou pour mieux dire ruisselaient de tous les yeux. Ignace<sup>3</sup> même, qui n'a jamais pu pleurer de sa vie, en était tout baigné et étouffait ses sanglots. C'est que le feu sacré qui brûlait sur l'autel et qui était alimenté si efficacement par la ferveur et l'amour du nouveau prêtre, de l'ange qui offrait le saint Sacrifice, circulait et nous embrasait tous. Je ne fais pas de phrases, je cherche à exprimer ce que je me vois dans l'impossibilité de dire mais que je sens pourtant bien. Mon émotion n'a pas duré seulement pendant cette mémorable messe de Courtès, mon âme était comme insatiable du bonheur qu'elle venait de goûter, j'assistais à la messe d'actions de grâces que M. Touche nous dit; je restai prosterné tout le temps qu'elle dura, et l'impression de ce qui venait de se passer était

---

<sup>1</sup> Le p. Courtès fut ordonné à Gap, le 30 juillet. Le p. Rambert écrit à ce propos: «C'était alors un grand événement dans l'humble société des Missionnaires de Provence, que l'ordination et la première messe d'un nouveau prêtre. La famille était si peu nombreuse, les vocations si rares, la formation des sujets si lente et si difficile! Et puis on était si uni dans cette petite famille; on ne faisait si bien qu'un corps et qu'une âme, que la joie de l'un était vraiment la joie de tous, et la grâce reçue par le nouveau prêtre comme une grâce reçue par tous ses frères...»

<sup>2</sup> Adrien Chappuis, né en 1800, était membre de la congrégation de la jeunesse et avait songé à devenir missionnaire; en 1820 sa conduite causait des inquiétudes au p. de Mazenod; celui-ci profite donc d'une bonne occasion pour essayer de toucher le cœur d'un de ses fils bien-aimés. Avocat, Adrien devint inspecteur général des finances à Paris et maintint toujours d'excellentes relations avec Mgr de Mazenod.

<sup>3</sup> Ignace Voitot, ancien soldat, entra au noviciat le 30 mai 1822 comme frère. Il sortit en 1823.

si forte, si profonde que je demeurai dans le même état jusqu'à la fin, et c'eut été plus long si on ne m'avait pas détourné.

Mon cher Adrien, le croirais-tu? Dans les instants les plus précieux, tu n'as pas cessé de m'être présent; à la vérité, ce n'était, comme il arrive trop souvent, avec un sentiment prédominant d'amertume et de chagrin; non, tu m'étais présent comme je crois comprendre que nous le sommes aux Saints qui jouissent dans le ciel d'une béatitude qui ne peut être troublée par la vue de la connaissance de nos misères auxquelles ils veulent pourtant remédier très efficacement; mais cet état par rapport à toi ne dura que pendant la messe de Courtès. Je ne laissai pas de prier beaucoup pour toi et d'offrir à cette même fin la puissante médiation du nouveau prêtre qui avait mis son intention à ma disposition, car tu ne comprendras jamais l'immensité de mon amour pour toi.

Après la messe et pendant celle qui a suivi, mon âme, toujours pénétrée de l'intime présence de Dieu qui venait de se manifester à nous, s'abandonna à un sentiment de douleur qu'elle n'avait pas éprouvé auparavant. La vue de mes péchés me couvrit d'abord d'une grande confusion, surtout en rapprochant les bienfaits de Dieu de mes ingratitude, j'en gémissais amèrement et en demandais pardon avec larmes; aussitôt tu fus de nouveau présent à ma pensée, mais alors je sentis tout le poids de ma sollicitude et un désir ardent de ton véritable bonheur, contrarié, comprimé par les obstacles continuels que tu y mets. La connaissance des grâces surabondantes que le Seigneur t'a accordées depuis qu'il t'a confié à moi, et l'expérience de l'insouciance pour ne pas dire du mépris avec lequel tu les as rejetées... Courtès, ton compagnon d'enfance, ton condisciple, comblé de consolations, élevé jusqu'au ciel, parce qu'il a été docile à mes avis, fidèle à la grâce; et toi qui, quoique dans un autre état, pourrais jouir du même bonheur à proportion, livré à la dissipation, vide de bonnes œuvres et de mérites, n'ayant semé que le vent, ne devant récolter que des tempêtes, parce que, te refusant toujours à mes tendres insinuations, aux conseils de mon amitié, tu as voulu suivre une autre voie que celle que je t'avais tracée. Ce contraste déchirant m'a jeté de nouveau dans une sorte de désolation intérieure qui me faisait faire des vœux encore plus ardents pour ton salut, jusqu'à offrir à Dieu, comme je l'ai fait plusieurs fois, ma propre vie en échange de ta persévérance et de ta sanctification. Je trouvais quelque consolation dans cette pensée, car majorent charitatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis<sup>1</sup>.

Adieu, puisses-tu une fois comprendre mon cœur et le consoler.

Eugène.

### **32. A Madame Roux, née Bonnacorse, rue des Dominicains, Marseille.<sup>2</sup>**

32. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les missionnaires seraient heureux de travailler au service des pauvres à Marseille.*

L.J.C.

Aix, 3 janvier] 1821.

Madame,

<sup>1</sup> Jn 15,13.

<sup>2</sup> Orig.: Marseille, arch. de l'archevêché.

Mon Oncle et M. Deblieu viennent de m'apprendre tout ce que votre bon cœur et le désir du bien qui vous anime vous ont inspiré de faire malgré le mauvais temps et l'état de votre santé, je vous en remercie bien sincèrement et laisse à Dieu, comme pour bien d'autres choses, le soin de vous en récompenser. Mon oncle m'a informé en même temps du projet des Mrs de la Providence. Si je l'ai bien compris ces Messieurs voudraient savoir si nous pourrions nous charger de la direction des pauvres que leur charité a rassemblés dans l'ancien local de M. Allemand. Ce genre de ministère entre parfaitement dans nos attributions; j'en ai été tellement persuadé qu'il y a trois ans j'avais fait quelques démarches pour ramasser les pauvres de la ville d'Aix afin de les instruire de leurs devoirs religieux; certaines difficultés m'obligèrent de renvoyer ce projet à un autre temps. Le voilà tout exécuté à Marseille. Si ces Messieurs croient que nous puissions seconder la ste œuvre qu'ils ont entreprise, nous sommes à leurs ordres. Nos bons désirs ne demandent que de l'alimenter, qu'on nous fournisse le moyen de faire le bien c'est tout ce que nous voulons, à la vérité il faut ensuite que l'on s'engage de nous aider à le bien faire en priant beaucoup pour nous, car nous reconnaissons notre insuffisance et nous ne comptons que sur le puissant secours de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui mettent en lui leur entière confiance.

Agréé, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux, et les vœux bien vifs et bien sincères que je forme pour vous et votre respectable famille dans ce renouvellement d'année.

Eug[è]ne de Mazenod, prêtre,] m[issionnaire].

### **33. A Monseigneur l'Archevêque d'Aix, à Marseille.<sup>1</sup>**

33. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Demande d'une bénédiction pour le succès de la mission de Brignoles. Le p. de Mazenod répondra à M. Rauzan que les Curés de Marseille préfèrent les Missionnaires de Provence aux Missionnaires de France.*

Aix, 12 janvier 1821.

Monseigneur,

Nous allons partir pour la mission de Brignoles,<sup>2</sup> votre absence nous prive du bonheur de recevoir votre bénédiction que nous avons toujours regardé[e] comme le gage assuré de nos succès. Veuillez donc bien y suppléer, en nous l'envoyant du saint autel, la première fois que vous offrirez le saint-sacrifice. Je ne me dissimule pas toutes les difficultés de la pénible entreprise que nous allons commencer, mais les vœux de notre premier pasteur seront exaucés, et la grâce triomphera de la perversité des hommes. J'ai cette confiance avec d'autant plus de raison que j'ai toujours montré une répugnance extrême pour cette mission, et que la Providence a ménagé les événements de manière à m'empêcher de reculer plus longtemps.

Je crois Monseigneur devoir rompre enfin le silence sur un objet dont je m'étais toujours fait une délicatesse de vous parler. Quoique je n'ai pas su obtenir votre confiance et qu'en conséquence mon sentiment ne dut pas être d'un grand poids, j'ai craint de le manifester tant qu'il aurait pu se faire qu'il détournât votre pensée d'un établissement qu'au premier aperçu vous aviez pu croire utile à votre diocèse.

<sup>1</sup> Orig.: Aix, arch. de l'archevêché.

<sup>2</sup> Mission prêchée du 14 janvier au 25 février 1821.

Maintenant qu'un examen plus approfondi et l'opinion des hommes les plus sages du diocèse ont dû vous faire apercevoir les inconvénients de ce projet séduisant, je prends la liberté de vous en parler; non point encore pour vous dire ce que j'en pense, mais pour vous faire connaître la position dans laquelle je me trouve à l'égard de M. Rauzan. Il me somme de lui faire connaître mon sentiment et celui des hommes sages du diocèse, et mon sentiment, conforme à celui des hommes sages du diocèse, est contraire à ses vues. Je suis d'autant plus embarrassé que si je dois lui dire la vérité il faut que je lui apprenne que non seulement MM. les Curés de Marseille ne verraient pas venir volontiers les missionnaires de sa Société, mais qu'ils ont manifesté le plus «grand» désir d'avoir dans leur ville un établissement des missionnaires de la nôtre auxquels ils voudraient confier le soin de leurs ouailles les plus abandonnées. Ils ont senti l'avantage incalculable d'un pareil établissement, non seulement pour le peuple innombrable de cette grande ville, mais aussi pour tous les quartiers que l'on évangélise-rait successivement, et qu'on serait à même d'entretenir avec facilité. Des personnes respectables ont été plus loin, en me proposant formellement de consentir à faire au plus tôt cet établissement; je les ai renvoyées à la décision que vous prendrez étant sur les lieux, parce que je ne puis vouloir que ce que vous croirez convenable. C'est à vous, Monseigneur, de déterminer la chose. Il ne m'appartient pas de presser votre sollicitude, le désir que vous avez du bien de votre peuple m'est trop connu pour que je me croie obligé à autre chose qu'à vous exposer les faits. Il vous serait facile de connaître vous-même l'opinion des Curés de Marseille, vous me ferez savoir ensuite vos intentions auxquelles je serai toujours jaloux de me conformer ponctuellement<sup>1</sup>.

En attendant, je vais enfin répondre à M. Rauzan quoiqu'il m'en coûte beaucoup de le faire. Mais je pense qu'on a dû le préparer à ce que je suis forcé de lui dire, quand on lui aura rendu compte de la façon de penser des Curés de Marseille. Jamais lettre ne sera pesée davantage.

Agréez, Monseigneur, les sentiments du profond respect avec lequel je suis, votre très humble serviteur, Eugène de Mazenod.

#### **34. [A Monsieur Rauzan, à Paris].<sup>2</sup>**

34. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. de Mazenod s'en remet à la décision de Mgr de Bausset pour l'établissement des Missionnaires à Marseille.*

[Aix, 12 janvier 1821]<sup>3</sup>.

...Nous travaillons les uns et les autres pour la gloire de Dieu. Que Dieu soit glorifié, voilà tout ce que je désire. Que ce soit par notre ministère ou par le vôtre, peu importe. Pour moi, je me réjouirai toujours de tout le bien que vous ferez et de tout le bien qui vous arrivera. Je vais où l'on m'envoie, je me place où on me met;

c'est à celui qui représente le père de famille à juger du genre de travail et à fixer la portion de la vigne où tel ou tel ouvrier peut faire plus le bien, le faire d'une

<sup>1</sup> Mgr de Bausset autorisa les deux Sociétés à s'établir à Marseille, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod, t. II, pp. 186-197.

<sup>2</sup> Rey 1,261; Rambert 1,329.

<sup>3</sup> Extrait copié sans date par Rey et Rambert. Le Fondateur l'écrivit sans doute en même temps que celle qui précède à Mgr de Bausset; il partit le lendemain pour Brignoles où il resta jusqu'à la fin février (Rey 1,261). Nous ne conservons que la fin de cette lettre.

manière plus ou moins utile. Quoi qu'il arrive je ne cesserai jamais de vous être dévoué et d'attacher le plus grand prix à l'amitié que vous avez bien voulu m'accorder.

### **35. A Madame de Mazenod, [à Aix].<sup>1</sup>**

35. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Regret de ne pas avoir rencontré Madame de Mazenod avant de partir pour la mission de Brignoles. Demande de prières.*

L.S.J.C.

Brignoles, 16 j[anvie]r 1821.

Je ne puis vous dire, ma bonne maman, combien j'ai été affecté de n'avoir pas pu vous embrasser avant mon départ. Je fus tout étonné quand je demandai où vous étiez, de m'entendre dire que vous aviez pris le chemin de Grans. Je me rappelai alors que vous en aviez parlé, mais je ne savais pas que ce fût p[ou]r ce jour-là. On augmenta mes regrets, en m'apprenant que vous aviez frappé à ma porte; mais j'étais apparemment dans le fond de la seconde chambre, car je ne l'entendis pas. Tant il y a que vous êtes à Grans, et moi à Brignoles. Mais, quoique séparé[s] de corps, nous pouvons être présents d'esprit l'un à l'autre. Et certes j'ai bien besoin que vous vous occupiez de moi devant le bon Dieu, car ce n'est pas une petite affaire que d'être chargé d'un ministère comme celui qui m'a été imposé: annoncer à un peuple nombreux, à un peuple égaré le jour du Seigneur, et répondre en quelque sorte de l'immense trésor qui doit être répandu avec profusion sans doute, mais au poids du sanctuaire; craindre que le défaut de vertus, l'infidélité personnelle du ministre ne mette obstacle, n'intercepte pour ainsi dire au passage ces grâces précieuses de salut, ces eaux vivifiantes qui doivent parvenir aux fidèles par son canal. Il y a de quoi se confondre; et n'était l'expérience de la surabondance des miséricordes de Dieu et de la compassion qu'il a de l'incapacité et de la faiblesse de ses envoyés en faveur sans doute de son peuple qu'il veut sauver, il y aurait de quoi perdre courage. Cependant tout va ici au-delà de nos espérances, et Dieu y sera grandement glorifié. Je vous embrasse, ainsi que mon oncle.

### **36. A Madame Roux-Bonnetcorse, chez Mrs Roux, frères, Marseille.<sup>2</sup>**

36. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Difficultés rencontrées dans le projet de fondation des Missionnaires à Marseille. Volonté de Dieu.*

L.J.C.

Brignoles, 11 fév[rier] 1821.

Madame,

Vous connaissez les travaux d'une mission, celle de Brignoles dépasse encore; pour mon compte c'est excessif, aussi je n'ai le temps de rien, pas même de répondre à des lettres d'affaires ni de remercier les personnes qui comme vous. Madame, nous

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. de la Postulation, fonds Boisgelin 1,8.

<sup>2</sup> Orig.: Marseille, arch. de l'archevêché.

donnent tant de marques de leur amitié. Vous savez à quoi vous en tenir, je brise là-dessus. Je suis parfaitement résigné à tout ce que la Providence réglera sur nous. J'aurais formé très volontiers un établissement à Marseille; si les calculs et l'amour-propre des hommes y mettent opposition je n'en voudrai à personne ni ne m'en plaindrai à qui que ce soit. Je crois apercevoir, dans la détermination dont vous me faites part dans votre dernière lettre, que ce pourrait être une petite manœuvre de ceux qui attachent beaucoup de prix à voir arriver les Messieurs de Paris; ils ont dû penser qu'il serait possible que si ces Messieurs nous voyaient établis à M[arsei]lle avant qu'ils viennent, ils pourraient se désister de leur projet, c'est pourquoi ils proposent cette mesure si extraordinaire de donner un temps pour ainsi dire indéfini p[ou]r décider la question; dans l'intervalle Messieurs de Paris viendront et alors on fera valoir les inconvénients, qui seront suggérés par les Conseils de l'Archevêque, de voir dans la même ville deux maisons de Missionnaires, etc., et tout sera dit. Le bon Dieu connaît notre bonne volonté, les desseins que nous formions pour Sa gloire et le bien du peuple de Marseille et de ses environs. Peut-être ne méritons-nous pas d'être les instruments de sa miséricorde, peut-être le peuple ne mérite-t-il pas d'en éprouver les effets. Nous n'en sommes pas moins reconnaissants et à vous et à Mr Roux dont j'ai reconnu dans cette circonstance le bon esprit et l'amitié.

On mande à M. Père que les prêtres de Marseille commencent aujourd'hui une retraite générale, etc, c'est dire assez clairement que l'on reste peu sûr de celle que M. l'Archevêq[ue] voulait faire donner par les Miss[ionnai]res des Paris et qui nous avait été annoncée par l'important M. Damico<sup>1</sup> qui en passant à Brignoles n'a pas voulu me déranger et s'est contenté de voir et de parler avec M. Père qui était à dix pas de moi, et tout aussi occupé que moi.

Je prie Dieu qu'il vous conserve vous et toute votre famille. Qu'importe que vous mettiez au monde des filles si elles sont prédestinées pour posséder Dieu éternellement. Vous serez toujours une mère heureuse et j'espère heureuse par vos enfants.

Je vous écris empaqueté dans mon manteau en descendant de chaire pour ne pas manquer le courrier qui va partir. Excusez donc mon griffonnage.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

Eug[è]ne de Mazenod.

### 37. [A Mme Roux-Bonnecorse, à Marseille].<sup>2</sup>

37. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence s'établiront à l'Oeuvre de la Providence, mais ils n'accepteront pas des conditions peu généreuses qu'une minorité d'administrateurs voudrait imposer.*

L.J.C.

St-Chamas, le 11 avril [1821].

Madame,

<sup>1</sup> M. Damico, vicaire à St.-Martin, avait organisé avec Mme Emérigon une campagne pour établir au plus tôt les Missionnaires de France à Marseille.

<sup>2</sup> Orig.: Marseille, arch. de l'archevêché.

Le Curé de St-Laurent m'avait appris le jour même de l'assemblée<sup>1</sup> la détermination qu'elle avait prise à notre sujet, mais pour ne pas manquer le courrier il ne m'avait écrit que deux mots;

les détails que vous ajoutez m'ont fait le plus grand plaisir parce que je tiens beaucoup à ne rien ignorer de ce qui se passe et à être prévenu de tout.

Il y a apparence qu'il y a parmi les Messieurs de la minorité<sup>2</sup> quelques-uns des Administrateurs qui avaient imposé aux Frères de St-Jean de Dieu des conditions qui en faisaient des laquais de l'œuvre qu'ils se proposaient de servir.

J'ai toujours pensé que les Ministres de l'Eglise devaient être les hommes du monde les plus désintéressés, mais personne ne professe plus hautement que moi qu'il ne leur sera jamais possible de faire le moindre bien s'ils n'honorent pas leur ministère d'abord par les vertus qu'ils doivent s'efforcer de pratiquer, ensuite en ne souffrant jamais qu'on avilisse leur personne en exigeant des concessions honteuses qui les déconsidèrent aux yeux de ceux mêmes en faveur desquels ils les avaient faites.

C'est déjà un assez grand inconvénient, une circonstance assez humiliante que nous ne soyons pas appelés par l'unanimité des suffrages sans que cette minorité aussi peu zélée qu'incivile veuille encore imposer des conditions qui puissent faire penser que c'est une grâce qu'on nous accorde dont nous ne pouvons jouir qu'en nous ravalant.

Remarquez l'inconvenance. C'est qu'au moment où l'on se met aux genoux des Messieurs de Paris (je n'écris que pour vous et pour votre mari) pour les supplier d'accepter une maison en propriété et tout le reste, on a l'air de dédaigner nos Messieurs jusqu'à leur imposer des conditions ignominieuses pour permettre qu'ils viennent occuper un coin de la maison des enfants de la Providence, en laissant à des particuliers le soin de leur fournir la table, la chaise et le lit qui doit meubler leur chambre. J'avoue qu'à la place de ces Messieurs, je n'aurais pas agi de la sorte. La Société entière aurait dû regarder comme une circonstance précieuse celle de fonder un établissement jugé utile par tous les Curés de la ville, et elle aurait dû le faire dans les formes que la délicatesse et la civilité prescrivent; quoiqu'il en soit, je suis résolu de passer par-dessus ce qu'on aurait pu souhaiter et attendre d'une réunion d'hommes religieux et bien élevés, j'ignorerai tout ce qu'il y a eu de désobligeant dans l'adoption d'un projet où je ne cherche que la gloire de Dieu et l'utilité du prochain, mais quant aux conditions je ne consentirai jamais à en recevoir de peu honorables pour la Société dont je suis le supérieur et par conséquent le gardien et le défenseur.

Je ne répondrai pas aux réflexions de ceux de ces Messieurs qui prétendent que ce ne sera pas moi qui irai à Marseille, mais quelque jeune missionnaire apprenti. Qu'en savent-ils? Si cet établissement prenait la consistance que je demande au Seigneur de lui voir prendre pourquoi n'en serais-je pas chargé en grande partie? Connaît-on la valeur de tous les sujets que nous avons pour dédaigner tout autre que moi ou M. D[eblieu]? Que l'on sache que j'ai plusieurs confrères que je préfère à M. D[eblieu]. D'ailleurs croit-on que M. Rauzan ou M. Guion viendront s'établir à Marseille?

Je serai à Aix lundi, réglez-vous là-dessus pour m'écrire. Ne faites pas lire ma lettre, on pourrait la mal interpréter en ne me connaissant pas, mais je vous dois la vérité.

Eugène.

---

<sup>1</sup> L'assemblée générale des administrateurs de l'Oeuvre de la Providence pour les orphelins.

<sup>2</sup> Une minorité, réduite mais active, combattait en effet le projet de confier aux Missionnaires l'aumônerie de l'Oeuvre, objectant que ce ministère spirituel prêterait à des envahissements aux dépens de l'autorité et des attributions de l'administration laïque, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod, t. II, p. 195.

### 38. A Messieurs les Directeurs de l'Oeuvre de la Providence, à Marseille.<sup>1</sup>

38. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence iront s'établir à l'Oeuvre de la Providence pour s'occuper de la direction spirituelle des orphelins.*

Aix, 20 avril 1821.

Messieurs,

Lorsqu'un<sup>2</sup> de vos respectables associés vint auprès de moi, de votre part, pour pressentir quelles seraient mes dispositions par rapport à l'établissement que vous projetiez, je dus lui répondre que j'entrerais volontiers dans vos vues, puisqu'elles étaient parfaitement conformes à l'esprit de notre règlement et au désir que nous aurions de coopérer de tout notre pouvoir au bien d'une ville dont les habitants nous sont chers.

Il s'agissait d'établir une maison de notre société sous le toit<sup>3</sup> qui sert d'asile aux enfants de la Providence, afin que les membres de cette maison, tout en vaquant aux divers exercices de leur ministère, pussent se charger de la direction spirituelle de ces enfants.

J'eus d'autant moins de peine à souscrire d'avance aux propositions que l'on m'annonçait que j'étais assuré, en y consentant, de répondre aux désirs de tous les gens de bien de Marseille, et notamment au vœu manifesté par Mrs les Curés de cette ville, lors-qu'interrogés sur le projet d'un établissement de Missionnaires, ils honorèrent notre Société de leur suffrage unanime.

En répondant aujourd'hui à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du courant, en m'envoyant l'extrait de votre délibération du 16 avril, par laquelle vous me proposez d'établir une maison de notre Congrégation dans votre local, je n'ai qu'à ratifier le consentement que j'avais précédemment donné.

J'accepte donc avec reconnaissance l'offre que vous me faites, et le corps de bâtisse que vous affectez pour nous loger dans votre établissement.

Mais tout en admirant la délicatesse de votre procédé, qui vous fait passer sous silence la condition que vous pourriez regarder comme onéreuse pour nous, je ne prétends point me soustraire à cette obligation: non seulement parce qu'il est bien juste qu'appelant des Missionnaires si près des enfants que votre charité alimente, ils soulagent votre sollicitude d'une responsabilité qui doit naturellement peser sur eux, puisqu'elle rentre dans les attributions de leur saint ministère, mais encore parce que telle est l'intention formelle de Monseigneur l'Archevêque qui m'en a donné l'ordre en consentant que j'adhérasse à votre proposition. Les convenances d'ailleurs en disent assez là-dessus pour en faire sentir la nécessité, indépendamment des raisons péremptoires que je viens d'exposer, qui fixent la mesure de nos devoirs, et qui par conséquent doivent être la règle de notre conduite. Quand j'ai parlé de la direction des enfants, je n'ai entendu parler que de la direction de leur conscience et des instructions que l'Eglise réserve à ses ministres. Rien n'est plus édifiant que de voir des laïques,

<sup>1</sup> Orig.: Aix, Musée Arbaud, 2687 - A 3.

<sup>2</sup> Sans doute M. Dugas, ami du p. de Mazenod, cf. J. Leflon, op. cit., p. 195.

<sup>3</sup> Place de Lenche, dans l'ancien hôtel des Riqueti de Mirabeau.

bons chrétiens, enseigner à l'enfance les éléments de la doctrine chrétienne. Cette bonne œuvre ne saurait être trop encouragée et mérite les plus grands éloges.

Je me propose de me rendre lundi à Marseille. J'ose me flatter que vous reconnaîtrez dans cet empressement à me rendre à votre invitation le désir sincère que j'aurai toujours d'entrer dans vos vues et de coopérer à vos bonnes œuvres.

Je suis avec respect. Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

Eug[è]ne de Mazenod, p.m.

### **39. [A Monsieur le Curé de Brignoles].<sup>1</sup>**

39. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Plaintes et reproches au Curé qui n'a pas apprécié et a mal parlé de la mission donnée par les Missionnaires de Provence.*

Aix, le 23 août 1821.

Monsieur le Curé, peut-être ai-je été trop sensible à vos procédés; peut-être ai-je exprimé, avec trop de vérité un sentiment trop vif. S'il en est ainsi, je ne prétends pas me disculper; cependant quel est l'homme qui ne serait pas blessé au vif, en vous voyant mettre autant de soin pour nous écarter de vos paroissiens (à l'occasion du retour de mission), que tout autre, en pareille circonstance, aurait pu en mettre pour nous en rapprocher. Ne croyez pas que le juste mécontentement que je vous témoigne ait d'autres motifs que le devoir que notre caractère nous impose. A considérer les choses humainement parlant, peu nous importerait de reparaître chez vous pour le retour de mission; nous voulions seulement consolider, par de nouveaux soins, une œuvre si heureusement commencée. Si je vous le demandais, c'était pour le plus grand bien et contre mon inclination et mes besoins qui me portaient au repos. Si vous aviez eu quelque bonne raison pour différer ces exercices réputés partout nécessaires après une mission, il vous était facile de me le faire dire poliment, sans recourir à une véritable diffamation. N'est-ce pas à votre pressante sollicitation que nous sommes allés, pendant deux mois entiers, sacrifier notre repos et notre santé, pour nous rendre utiles à votre peuple? Vous avez pu remarquer notre attention constante à vous rendre, je ne dis pas seulement tous les égards que la politesse commandait, mais une déférence habituelle qui nous a fait renoncer, dans certaines circonstances, à quelques-uns de nos usages, uniquement par considération pour vous, dont, autant que possible, nous ne voulions pas contrarier les idées. Et comment n'avez-vous pas été sensible aux sentiments de l'amitié franche et affectueuse, dont je n'ai cessé de vous donner des preuves tout le temps que j'ai été auprès de vous, ainsi qu'aux preuves réitérées de respect, de déférence que j'avais pour votre personne, jaloux en toutes rencontres de faire connaître les sentiments que je vous avais voués. Vous me reprochez ma rancune, bassesse qui n'a jamais eu entrée dans mon cœur, même à l'égard de ceux qui m'ont voulu faire le plus de mal. C'est au point que je n'ai pas grand mérite à pardonner les injures.

Vous dites à qui veut l'entendre que: «l'incendie n'a laissé que des cendres». S'il en était ainsi, vous auriez réussi à porter dans notre âme la plus vive des douleurs; et quoiqu'il fût certain que nous ne saurions être responsables de cette défection, nous

---

<sup>1</sup> Yenneux (I, 132-136; V, 66) ne dit pas de quel curé il s'agit. Brignoles avait cependant été la seule grosse paroisse évangélisée au cours de la campagne missionnaire 1820-1821.

n'en serions pas moins affligés; mais, grâces à Dieu, je trouve dans votre propre lettre, de quoi me rassurer. D'abord vous m'apprenez qu'il n'y a point eu de filles à se rendre au bal de la fête; c'est déjà quelque chose, que la moitié de la population se soit souvenue à propos des principes qu'on lui avait inculqués. Qui sait si les jeunes gens eux-mêmes, en grand nombre, n'eussent pas suivi l'exemple des filles, si, soutenus comme ils auraient dû l'être, ils avaient trouvé, dans une Congrégation, les secours nécessaires? C'était notre avis. De plus, vous me dites que la dissipation n'a pas à beaucoup près produit les effets que je paraissais craindre; ce qui est dû à quelques bons souvenirs de la mission.

Quant au calcul que vous faites sur le nombre des communions à Pâques, il faut se rappeler que la réconciliation dans le sacrement de pénitence, pas plus que la justification dans celui du baptême, ne donnent l'impeccabilité. On ne peut s'empêcher d'en gémir amèrement, considérant l'instabilité des résolutions et l'extrême misère de la faiblesse humaine. Hélas! Heureusement pour nous! N[otre] S[eigneur] connaissait la triste condition de notre nature corrompue; c'est pourquoi, en instituant le sacrement de pénitence de manière à ce qu'il puisse être reçu dignement plusieurs fois par le même homme, il a rassuré d'avance le prêtre qui l'administre conformément aux règles, et a ramené en même temps le pauvre pécheur du désespoir, auquel il aurait dû se livrer, sans cette prévoyante miséricorde; ainsi votre remarque ne fait point naître de scrupule dans mon âme, et je persiste à croire que même ce qui n'a pas été durable a pu être réel; non pas seulement en apparence, comme vous le pensez.

Permettez-moi de vous citer le trait suivant, pour adoucir la peine que vous fait justement éprouver la défection d'un grand nombre de vos paroissiens. Un des curés les plus respectables de Marseille, remarquant tout le bien qui s'opérait parmi ses paroissiens pendant la mission, disait à nos missionnaires: «Je jouis du bien présent; mais je serais bien content s'il m'en restait le cinq pour cent; je ne croirais pas nos peines perdues». — Six mois après, tout rayonnant de joie, il nous disait: «Je suis plus heureux que je ne l'avais espéré; pour le retour de mission vous retrouverez encore plus de 15. Et que n'avait-il pas fait pour obtenir ce résultat?» Ainsi, d'après votre calcul, vous êtes de beaucoup plus favorisé que lui, puisque, de votre aveu, vous avez trouvé, à Pâques, le 50%; et sans doute, vous en auriez davantage encore, si vous aviez pu obtenir le sixième prêtre que vous demandiez à cette époque, ne pouvant suffire avec vos quatre vicaires à l'affluence des pénitents.

Il me reste à repousser l'inculpation que vous m'adressez de n'avoir pas assez parlé de la messe paroissiale. Si votre âge et vos infirmités vous eussent permis d'assister aux instructions du matin, consacrées à l'explication des commandements, vous auriez reconnu qu'on a dit, à ce sujet, tout ce qu'on devait dire.

Votre lettre restera parmi nous comme un monument de l'ingratitude des hommes. Elle apprendra à nos missionnaires comment ils ne doivent attendre des hommes, pour récompense de leurs travaux, que des injures et des mépris, et ne mettre leur confiance qu'en Dieu. Je m'applique cette morale à moi-même; je crois pouvoir dire qu'insensible à tous les éloges, par suite de la mince opinion que j'ai de moi-même, depuis que j'exerce le saint ministère, je ne m'étais enorgueilli que de votre suffrage; je comptais aussi sur votre estime et votre amitié. Dieu m'a éclairé; je l'en remercie.

Cette lettre vous paraîtra sévère, surtout si vous avez oublié le contenu de la vôtre; il n'en est rien, vous ne devez la considérer que comme une réponse nécessitée par celle que j'ai reçue de vous. J'ai dû en conscience repousser des inculpations qui outrageaient mon ministère et le corps dont je fais partie; mais je ne l'ai fait que dans l'intérêt de la vérité... Je n'en suis pas moins rempli de vénération pour vous dont je

connais et apprécie tous les mérites, et je n'en suis pas moins disposé à vous prouver maintenant et toujours que vous n'avez pas d'ami plus dévoué; ces sentiments sont sincères et ne sont pas incompatibles en moi avec la volonté d'user librement du droit de dire ma pensée lorsqu'on attaque injustement notre conduite et nos intentions...<sup>1</sup>.

#### **40. A Madame de Mazenod, rue Papassaudy, n. 2, Aix, B.-du-Rhône.<sup>2</sup>**

40. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Bon début de la mission. Nouvelles.*

L.J.C.

La Ciotat, le 6 novembre 1821.

Si je ne vous donnais pas de mes nouvelles, ma chère maman, vous seriez peut-être en peine. Je vous écris donc deux lignes pour vous dire que nous sommes arrivés en bon port, nous portant à merveille<sup>3</sup>.

Nous sommes très satisfaits des commencements de notre mission. Continuez de prier pour que le bien s'opère et pour que tous profitent d'une grâce aussi précieuse que celle qui est offerte en ce moment aux habitants de cette ville. Comme il faut vous traiter un peu en mère, je n'oublierai pas de vous dire que nous mangeons ici du poisson excellent et que rien ne nous manque pour le corps.

Je n'ai pas eu le temps de vous en dire davantage hier, et aujourd'hui je vais faire une petite course qui m'empêche d'écrire à la Mission, comme je me l'étais proposé. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que toute notre famille.

Eug[è]ne.

#### **41. [A Monsieur Adolphe Tavemier, à Aix].<sup>4</sup>**

41. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Amitié. Mission.*

[La Ciotat, novembre-décembre 1821]<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Curé s'excusa et le Fondateur répondit le 29 août: «Monsieur, Vous me tendez la main, je la saisis avec empressement et vous embrasse en signe de parfaite réconciliation, si toutefois il est vrai que nous ayons été brouillés un seul instant. La lettre où j'ai cru lire ce que vous soutenez n'avoir pas voulu écrire sera brûlée, et je garderai en échange celle où vous avez eu la bonté de me donner l'assurance de votre inaltérable amitié. J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour la mériter, et peut-être aurais-je été moins sensible à la crainte de m'être trompé lorsque je m'en croyais assuré, si je l'avais moins appréciée. Agréez donc, je vous prie, la nouvelle assurance que je vous donne de tous mes sentiments et conservez-moi toujours la place que vous avez bien voulu me donner dans votre cœur. J'ai l'honneur d'être, etc...

(Yenveux V, 86).

<sup>2</sup> Orig.: Rome, arch. de la Postulation, fonds Boisgelin, 1,8.

<sup>3</sup> La mission de La Ciotat fut prêchée du 4 novembre au 23 décembre.

<sup>4</sup> Copie dans A. Tavemier, Quelques souvenirs sur Mgr C.-E. de Mazenod... Aix, 1872, p. 81.

<sup>5</sup> Lettre sans date; elle est placée après celle datée du 29 juillet 1821. Elle est écrite, semble-t-il, au cours de la première mission que le Fondateur prêcha à l'automne, celle de La Ciotat, du 4 novembre au 23 décembre. Elle est probablement une réponse à la dernière lettre que nous ayons de A. Tavemier, écrite le 9 octobre 1821, dans laquelle Adolphe décrit l'état de son âme et a des paroles très élogieuses sur les vertus du Fondateur: " Voulez-vous, tendre ami, que nous déplorions ensemble les ennuis

Si je ne donnais pas signe de vie à mon Adolphe, que penserait-il de moi? Il me croirait insensible, ingrat, tandis qu'en lui écrivant ces deux lignes il saura que je ne lui réponds pas, parce que je me méfie de mon cœur qui serait trop tenté de dérober à des occupations du devoir un temps qu'il trouverait si doux d'employer auprès de lui. Je l'embrasse de tout mon cœur. Que ce cher ami me sache gré de ce petit mot que je lui écris au milieu du combat, sur le champ de bataille, armé encore de toutes pièces contre l'enfer auquel, par le secours de Dieu, nous frappons de grands coups.

#### 42. [A Monsieur Figon, curé d'Aubagne].<sup>1</sup>

42. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence donneront une mission à Aubagne pendant le carême prochain. Détails et conseils.*

Aix, le 5 octobre 1822.

Monsieur,

C'est bien assez que vous ayez eu la bonté de céder votre droit l'année passée pour ne pas vous opposer à l'exécution des engagements que Monseigneur l'Archevêque avait pris en faveur d'une autre paroisse. Vous pouvez compter sur nous pour l'époque que vous aviez choisie, c'est-à-dire pour le carême de 1823. Vous me permettez de différer jusqu'après les missions qui doivent précéder celle d'Aubagne pour fixer le jour précis de l'ouverture de la mission; des circonstances qu'on ne peut pas prévoir peuvent exiger un retard d'une semaine<sup>2</sup>.

Vous nous obligerez beaucoup si vous ne confiez pas à un traiteur la nourriture des missionnaires; la Fabrique trouvera son compte à choisir une brave femme qui fera ce service à moindre frais et d'une manière plus convenable. La volaille, le gibier et la pâtisserie sont des mets prohibés pour nous. Ainsi il ne sera pas difficile de

---

inséparables de notre condition? Jamais mon cœur ne fut plus disposé à me plaindre de tous les maux que nous rencontrons sans cesse sous nos pas; et ici je parle plus à celui que le ciel m'a donné pour appui dans le chemin de la vertu, qu'à l'ami que mon cœur a choisi. Pourquoi arrive-t-il dans la vie que ce qu'on avait détesté, que ce qui s'était présenté à nos yeux sous les couleurs les plus hideuses, reparaisse dans la pensée avec un charme qu'on ne lui connaissait pas, et réveille au fond de notre cœur quelque chose qu'on y croyait éteint? Pourquoi cette puissance du mal? Pourquoi l'attrait de la vertu se fait-il souvent moins sentir que l'attrait pour le vice? Pourquoi se voit-on réduit quelquefois à ne plus trouver même dans la prière le repos qu'on y cherchait? A toutes ces questions j'ai déjà répondu, mais c'est votre voix que je voudrais entendre. Vous savez ce qu'elle peut sur mon âme. C'est de vous peut-être que la paix que je demande doit venir. Ah! combien de fois m'est-il arrivé de vous placer devant mes yeux, de vous voir tel que vous avez été, généreux, fort, déployant votre grande âme au milieu des séductions que vous avez tant méprisées. Devant un si beau modèle, qui n'eût rougi de ne pas s'immoler? Qui n'eût rougi de se traîner à pas lents là où vous aviez couru si rapidement? Qui n'eût brûlé d'atteindre là où vous êtes placé? Mon âme ne sait pas résister à l'entraînement que lui cause l'ensemble d'une vie où la force des premiers jours égala la sainteté de ceux passés dans le ministère. Et celui que j'admire, je puis l'appeler mon ami! Arrêtez-vous à cette dernière pensée, si les autres vous ont déçu; songez aussi que si mon cœur a connu souvent le besoin de vous dire qu'il vous aimait, souvent aussi il a connu celui de vous dépeindre tel que vous êtes.

Adieu! adieu! (Ibid. pp. 67-68).

<sup>1</sup> Orig. Aubagne, arch. de la paroisse.

<sup>2</sup> Cette mission ne fut prêchée que pendant le carême 1826, par les pères Mie et Suzanne. La nomination de Fortuné au siège de Marseille, par ordonnance royale du 13 janvier 1823, empêcha le p. de Mazenod de maintenir sa promesse.

trouver quelqu'un qui sache mettre le pot au feu et faire ce qu'on appelle en Provence la Carbonade.

Je serais bien aise de savoir au juste quelle est la population de votre paroisse pour déterminer le nombre des missionnaires. Comme nous suivons pour les confessions la méthode de votre saint patriarche st Vincent de Paul<sup>1</sup>, tout en confessant sans relâche nous n'allons pas très vite. J'espère que Messieurs vos Vicaires voudront bien nous aider dans ce pénible ministère, nous pourrions dans ce cas les comprendre dans notre calcul. En tout je me flatte que nous ne formerons tous qu'une famille, dont vous serez le père, et que nous n'aurons bien qu'un cœur et qu'une volonté. Ne vous mettez pas en frais pour notre logement et pour les meubles des chambres que vous nous destinez. Un grabat, une chaise et une table suffisent pour chacun des missionnaires. Le supérieur seul a besoin d'un bureau pour serrer les lettres qu'il reçoit.

Je suis avec une parfaite considération. Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Eugène de Mazenod.

### **43. A Monsieur F[ran]çois Roux, président de l'Association relig[ieu]se des hommes de la Providence, à Marseille.<sup>2</sup>**

43. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence seront toujours prêts à seconder les projets de Messieurs de l'Oeuvre de la Providence. Le supérieur devra s'absenter au cours des deux prochaines missions.*

L.S.J.C.

Rians<sup>3</sup>, le 2 décembre 1822.

Vous ne devez pas être surpris que je me prête volontiers à seconder de tout mon pouvoir les généreuses pensées de Messieurs de l'Oeuvre de la Providence. Quand même l'esprit de notre vocation ne m'obligerait pas à saisir avec empressement tout le bien qu'on nous propose de faire, lorsque nous entrevoyons la possibilité de nous en acquitter comme il faut, la reconnaissance que nous devons à votre Oeuvre pour avoir associé notre Compagnie à sa sollicitude pour les pauvres enfants qu'elle alimente et qu'elle veut former à la vertu,<sup>4</sup> nous en ferait un devoir, qu'il nous sera toujours bien doux de remplir.

Je me reprocherais cependant. Monsieur, de ne pas vous rappeler ce que je dis à Mr Bonnafoux, que des engagements antérieurs m'obligeraient vraisemblablement à m'écarter, pendant les deux premières missions de cette année, du plan que vous avez proposé et que j'ai adopté volontiers avec la modification d'une liberté raisonnable qui laissera à celui que je chargerai du service la faculté de s'absenter quelque temps, en se faisant remplacer comme le pratiquent les prêtres qui ont charge d'âmes. Les com-

---

<sup>1</sup> Le curé Figon était un ancien Lazariste qui avait été professeur de morale à Arles et à Marseille avant la Révolution. Il mourut à Aubagne en 1824.

<sup>2</sup> Orig.: Aix, Musée Arbaud 2687 A 3.

<sup>3</sup> Le Fondateur dirigea la mission de Rians du 11 novembre au 20 décembre.

<sup>4</sup> L'installation des missionnaires avait eu lieu le 6 mai au Calvaire et le 13 mai à l'Oeuvre de la Providence où ils résidaient.

mencements sont toujours pénibles, mais s'il plaît à Dieu de donner à notre Société l'accroissement que les besoins des peuples sollicitent de sa bonté, non seulement le prêtre qui sera chargé de vos enfants, mais tous ceux des nôtres qui seront fixés dans votre ville, s'estimeront heureux d'être à la disposition de votre Oeuvre.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Eug[è]ne de Mazenod.

#### **44. [A Mgr C. A. de Richery, évêque de Fréjus].<sup>1</sup>**

44. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Règles des Missionnaires de Provence ne sont pas opposées au droit des Evêques. Ceux-ci ne peuvent pas annuler des vœux faits avec leur consentement implicite. La Société des Missionnaires n'existe que par et pour les Evêques.*

Marseille, le 12 novembre 1823.

Monseigneur,

Pleinement rassuré par les bontés que vous m'avez toujours témoignées, et par la protection que vous daignâtes accorder à notre Société, lorsque je vous demandai pour elle et pour moi votre bénédiction à Paris, j'ai gardé le silence quand votre conseil, par une décision sévère, détacha trois membres d'un corps qui s'était tout entier constamment employé au service de votre diocèse<sup>2</sup>. Le respect que je professe pour votre personne sacrée, joint à la crainte de vous déplaire, m'empêcha de vous donner des explications qui vraisemblablement auraient détourné le Conseil, si elles avaient pu parvenir à temps, de prononcer crûment la nullité de certains engagements pris volontairement, de l'aveu de la puissance légitime alors existante, pour le plus grand bien des individus, et à l'avantage des diocèses respectifs qu'ils étaient chargés d'évangéliser. Ces explications vous auraient prouvé. Monseigneur, que des prêtres qui font profession du dévouement le plus absolu pour leurs premiers pasteurs, et qui n'agissent en tout qu'en leur nom et sous leurs ordres, n'avaient garde de vouloir se soustraire à leur juridiction. Je n'aurais eu pour cela qu'à vous faire connaître un des articles fondamentaux de nos Règles, conçu en ces termes:

«Les membres de cette Congrégation s'emploieront, sous l'autorité des Ordinaires dont ils dépendront toujours, à procurer des secours spirituels aux pauvres gens épars dans les campagnes, et aux habitants des petits pays ruraux, plus dépourvus de ces secours spirituels.»

Je ne veux pas dire. Monseigneur, que vous ne puissiez pas, en usant d'un droit rigoureux, dispenser ceux de vos diocésains à qui la régularité de notre genre de vie était à charge. Nous n'avons jamais prétendu porter atteinte aux droits des évêques à cet égard; tout ce que nous avons voulu faire, c'était de nous abstenir volontairement de la faculté d'y avoir recours de nous-mêmes.

La promesse de persévérer dans la Société, qui a paru donner de l'ombrage à votre Conseil, est une mesure de conservation qui n'est pas non plus, dans le sens que nous la faisons, opposée aux droits de nos évêques sur leurs sujets. Nous sommes prêts à aller partout où ils nous appellent, nous ne recevons notre mission que d'eux, et

<sup>1</sup> Rambert 1,383-386; Rey. 1,319.

<sup>2</sup> E. Maunier, S. Deblieu et F. Jeancard qui ont quitté la Congrégation lorsque les pères de Mazenod et Tempier sont devenus vicaires généraux de Marseille au début de 1823.

nous nous garderions bien de faire la moindre démarche qui ne fût pas parfaitement conforme à leur intention. C'est ainsi que nous l'avons pratiqué jusqu'à présent, et jamais il n'a pu venir à la pensée d'aucun de nous de s'écarter de cette règle de conduite. Comment donc a-t-on pu déclarer nuls des engagements pris au su de l'autorité compétente qui gouvernait alors les diocèses réunis? Engagements contractés librement, volontairement, renouvelés et confirmés plusieurs fois; engagements qui ne sont, sous aucun rapport, contraires aux droits des évêques, que nous nous plaisons à reconnaître? Qu'on nous en dispensât, c'était dans l'ordre si vous jugiez suffisantes les raisons d'en venir à cette extrémité; mais les annuler! Si on avait été mieux informé, on ne l'aurait certainement pas fait.

Cependant, par l'imprudence de ceux qui ont provoqué cette décision, et qui la colportent de maison en maison, tout le monde s'en occupe, chacun donne son avis sans connaître le fond de la question. On nous blâme faute de nous entendre, parce que nous nous gardons bien de parler. On nous calomnie, on jette sur nous une défaveur qui tend à déconsidérer nos personnes et notre ministère. Et c'est après huit ans de paisible profession que cet orage gronde sur nous! Et le coup fatal part de l'autorité sur laquelle nous nous appuyions uniquement, sous les auspices de laquelle nous nous étions formés, nous avons grandi et nous nous conservions! Les évêques ne sont-ils pas, en effet, nos protecteurs-nés, nos pères, et l'objet de notre vénération et de notre amour?

Oui Monseigneur, leur volonté est notre règle, leur autorité l'âme de notre corps, l'élément de toutes nos actions; nous n'existons que par eux et pour eux, pour travailler sans relâche, sous leurs ordres, au salut des peuples qui leur sont confiés, et pour soulager leur sollicitude par tous les efforts de notre zèle.

Huit années se sont écoulées sans que nous ayons reçu le moindre reproche dans l'exercice de nos saintes fonctions. Notre manière de vivre, notre conduite, je puis le dire avec vérité, a été un sujet d'édification pour tous ceux qui ont été à même de la suivre et de l'apprécier.

Nos Supérieurs ecclésiastiques, sous les yeux desquels nous travaillons, nous ont constamment encouragés et ont toujours approuvé toutes nos démarches. Nous étions en voie d'étendre les bienfaits de notre ministère en propageant notre œuvre par la formation de divers établissements dans les diocèses que nous avons évangélisés. Messeigneurs les Évêques de Gap, de Digne, de Marseille, de Nîmes, en nous donnant les témoignages les plus flatteurs de leur protection, réclamaient nos services, que nous étions prêts à leur rendre, tout comme nous l'aurions fait pour vous à votre premier signe; et voilà que votre bras frappe sur nous un coup fatal qui déconcerte tous nos projets, et qui par ses conséquences ébranle nos institutions, déconsidère nos personnes, et nous livre, pour ainsi dire, à la merci de nos ennemis, qui ne sont autres que ceux dont nous avons contrarié les goûts, froissé les passions, en remplissant avec exactitude les devoirs sacrés du ministère qui nous était confié.

Avouez, Monseigneur, que c'est là pour nous le sujet d'un juste chagrin. Encore, si je dois croire les bruits qui courent, ce n'est qu'un commencement de douleur, et vous nous préparez un coup plus sensible encore.

Car enfin, puisque ceux qui ont provoqué la décision de votre Conseil veulent nous quitter, qu'ils partent; mais serait-il possible que vous, Monseigneur, dont la bonté et la douceur sont si connues, voulussiez violenter la volonté du très petit nombre de nos frères qui, épris de la sainteté de la vie que l'on mène dans nos maisons, appelés par l'attrait d'une vocation particulière à la pratique de certaines vertus plus éminentes, dans une grande régularité de conduite, voulant profiter des avantages inappréciables de la vie de communauté, sans pourtant renoncer à l'exercice

du ministère, regardant comme leur suprême bonheur de vivre parmi nous, que vous voulussiez. Monseigneur, les arracher de l'asile que la Providence leur a ménagé, dans lequel deux d'entre eux, sur trois qu'ils sont, ont été élevés dès leur enfance et à nos frais? Je ne me le persuaderai jamais...

En finissant, je me demande si c'est à vous. Monseigneur, que j'ai été obligé d'écrire une espèce d'apologie? Je m'étais flatté, et je m'en serais enorgueilli, d'avoir pu mériter vos bontés par mon respect et mon attachement à votre personne sacrée; j'aurais cru être dispensé d'en donner de nouvelles preuves; il n'a fallu rien moins que tout le bruit que l'on a fait autour de moi pour réveiller mon attention, et m'obliger de réclamer en ma faveur et en faveur d'une Société qui vous appartient, des sentiments dont je vous aurais cru ne devoir jamais douter.

Veillez donc bien permettre que je vous réitère l'assurance du profond respect et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être. Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

E. de Mazenod.

#### **45. A Madame de Mazenod, rue Papassaudy, n. 2, à Aix, Bouches-du-R[hône].<sup>1</sup>**

45. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Dire au p. Courtès de ne pas laisser partir tout de suite les missionnaire s qui vont ouvrir la maison oblate de Nîmes.*

L.J.C.

Lyon, le 13 mai 1825<sup>2</sup>.

... Je vous prie de donner de mes nouvelles à la Mission et de dire au p. Courtès que j'ai écrit à M[arsei]lle au p. Tempier que si nous y étions encore à temps, et s'il n'y voyait pas d'inconvénients, on pourrait différer jusqu'à la seconde fête de Pentecôte d'aller à Nîmes à cause de lui et du vide un peu brusque que pourrait faire l'absence du p. Honorât aux approches de la fête<sup>3</sup>. M. Laresche<sup>4</sup>, à qui j'avais écrit et dont je craignais une réponse évasive, ce qui me déterminait à précipiter un peu le départ, est en voyage avec Mgr l'Evêque<sup>5</sup>. Du reste, je laisse aux réflexions ultérieures, qu'on pourra faire sur les lieux, la détermination qu'il y aura à prendre. C'est ma pensée que je communique.

Faites part, s'il vous plaît, de ce paragraphe de la lettre au p. Courtès, en lui faisant remarquer qu'il ne peut rien décider sans en écrire au p. Tempier, qui pourrait avoir arrêté les places ou pris les arrangements sur lesquels il ne serait plus possible de revenir<sup>6</sup>...

<sup>1</sup> Orig.: Aix, hôtel Boisgelin MJ 1-1.

<sup>2</sup> Le père de Mazenod et son oncle Mgr Fortuné partirent d'Aix le 9 mai. Ils allaient assister au sacre de Charles X, le 29 mai. Le voyage se prolongea à Paris à cause de la maladie et de la mort, le 26 juin, de Caroline de Boisgelin qui était pensionnaire chez les Daines du Sacré-Cœur.

<sup>3</sup> Le Fondateur était allé à Nîmes au début du mois d'avril et avait accepté d'y envoyer quelques missionnaires (Mie, Honorât et Guibert) qui résideraient dans une maison près du grand séminaire.

<sup>4</sup> Chanoine et secrétaire de l'évêché.

<sup>5</sup> Mgr Chaffoy.

<sup>6</sup> Le p. Honorât et le f. Guibert étaient de maison à Aix, c'est pourquoi le Fondateur invite le p. Courtès à ne pas les laisser partir sans en parler au p. Tempier à Marseille.

**46. [A Mgr Miollis, évêque de Digne].<sup>1</sup>**

46. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence ne négligent rien pour former de bons prêtres, même si certains sont infidèles à la grâce.*

[Paris, le] 22 juin 1825.

Soyez assuré. Monseigneur, que nous ne négligeons rien pour préparer à l'Eglise des Ministres qui soient dignes de la servir. Nous avons la consolation de voir le Seigneur bénir les efforts de notre zèle pour sa gloire, mais ce serait trop de bonheur si nous n'avions pas à gémir sur l'infidélité à la grâce de quelques-uns<sup>2</sup>. Il faut que nous participions à l'amertume que dut éprouver le très saint Cœur de Jésus à cause de la trahison de Judas. Si j'en juge par la douleur que je ressens à la vue de ces sortes d'infidélités, elle dut être excessive. C'est un cruel correctif à la jouissance que me procure la perfection de la vie que mènent tous ceux qui sont soumis à nos Règles.

**47. [A Messieurs les Curés d'Aix].<sup>3</sup>**

47. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Missionnaires de Provence iront volontiers prêcher le jubilé dans les paroisses de la ville d'Aix.*

[Marseille,] le 20 octobre 1825.

J'ai été on ne peut plus touché de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. S'il est vrai, comme vous me le dites, que nous ayons déjà eu le bonheur de faire quelque bien parmi votre troupeau, nous en remercions de bon cœur le Seigneur, car il ne pouvait nous accorder une grâce à laquelle nous attachions plus de prix, que de contribuer à la sanctification de la ville qui fut le berceau de notre Société, et à laquelle nous tenons par tant de liens. Non seulement tous nos missionnaires sont à vos ordres pour cette mémorable époque du jubilé, mais il n'est aucun d'eux qui ne soit constamment disposé à vous prouver, par tous les services que comporte notre saint ministère, le désir qu'a notre Société de vous être agréable et de concourir en tout temps au bien que votre zèle ne cesse de vous inspirer pour le salut de vos ouailles<sup>4</sup>.

C'est à vous. Messieurs, qu'il appartient de régler ce qu'il y aura de mieux à faire pour assurer, avec le secours de la grâce de Dieu, le succès des saints exercices du

<sup>1</sup> Yenveux IV, 128

<sup>2</sup> On ne connaît pas les circonstances précises de cette lettre. Quelques novices sortirent en 1825; surtout deux Pères, originaires du diocèse de Digne, ne donnaient pas satisfaction et sortirent de la Congrégation: Vachon et Touche, cf. M. à Tempier, 22 juin 1825 et M. à Touche, 11 septembre 1825.

<sup>3</sup> Yenveux I, 110-111.

<sup>4</sup> Les relations avec les Curés d'Aix avaient été très mauvaises au cours des dix premières années de la Congrégation, cf. J. Pielorz, Les rapports du Fondateur avec les Curés d'Aix (1823-1826), dans *Etudes Ciblâtes*, 1.19 (1960), pp. 147-171, 328-367 et t. 20 (1961), pp. 39-60.

Ceci explique pourquoi le Fondateur est touché de l'invitation des Curés à prêcher le jubilé et pourquoi il met dix missionnaires à leur disposition. Toutefois, il aurait préféré voir ses fils occupés uniquement dans les missions. Il écrit au p. Courtès, le 22 juillet 1826: «Je n'ai que trop gémi que l'on ait attaché tant de prix à faire le jubilé d'Aix. Si, au lieu de cette parade, on avait évangélisé les pauvres bien abandonnés. Dieu en aurait été glorifié et nous aurions été comblés de bénédictions...»

jubilé; je me rendrai à Aix, la semaine prochaine, pour m'entendre avec vous sur l'ordre et la marche que vous jugerez à propos de suivre. Tout ce que je puis vous dire dès à présent, c'est que vous pouvez compter sur dix missionnaires qui pourront faire le service de vos cinq paroisses, pendant tout le mois que doit durer le jubilé; mais il faudrait pour cela que Mgr l'Archevêque, sur la demande que vous voudrez bien lui faire, n'en ordonnât l'ouverture que pour la fin de janvier ou le commencement de février, parce que le service de nos quatre maisons et la mission que Mgr l'Evêque de Nîmes fait donner dans sa ville épiscopale, en décembre et en janvier, et à laquelle il ne nous a pas été possible de ne pas nous joindre, ne nous laisseraient pas assez de sujets disponibles, si le jubilé concourait à Aix avec la mission de Nîmes, pour que nous puissions, selon notre désir, en fournissant les stations de toutes vos églises, donner à chacun de vous une preuve du respect et du dévouement de toute notre Société.

Permettez que j'ajoute à ces sentiments communs à tous nos missionnaires, l'expression particulière de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

E. de Mazenod, s.g.

#### **48. [A sa Sainteté le Pape Léon XII].<sup>1</sup>**

48. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Bref historique de la fondation et de l'expansion de la Société. Buts. Demande d'approbation des Règles, de l'Institut et du nom d'Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie.*

Rome, le 8 décembre 1825]<sup>2</sup>.

Très saint Père,

L'abbé de Mazenod, vicaire général de Marseille, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, a l'honneur de lui exposer que dès l'année 1815, le souverain pontife Pie VII ayant manifesté le désir que l'on donnât en France des missions au peuple démoralisé par la révolution, il se fit un devoir de se consacrer, avec quelques compagnons choisis, à ce saint ministère dans le diocèse d'Aix en Provence.

Les bénédictions extraordinaires que Dieu daigna répandre sur les efforts de leur zèle, firent naître le désir aux évêques circonvoisins de procurer à leurs ouailles les mêmes avantages. Ils firent des instances réitérées auprès de l'abbé de Mazenod pour le déterminer à évangéliser avec ses compagnons les peuples de leurs diocèses. L'abbé de Mazenod s'estima heureux de pouvoir seconder la sollicitude pastorale de ces vénérables prélats, charmé de pouvoir ainsi propager davantage la connaissance de Jésus-Christ et [assurer] le retour aux bons principes d'un plus grand nombre d'égarés; mais les missionnaires pensèrent avec raison que, devant désormais se répandre dans divers diocèses, il était indispensable de fixer des règles communes, qui fussent comme le lien de leur société naissante.

Frappés eux-mêmes des merveilles que la grâce opérait par leur ministère, ils sentirent que, pour se rendre dignes de leur vocation, il fallait marcher sur la trace des

<sup>1</sup> Orig.: Rome, A.S.V., Évêques et Réguliers: Marseille 1846.

<sup>2</sup> C'est le 8 décembre que le Fondateur a écrit ou au moins terminé la composition de cette supplique, cf. Journal 8 décembre et lettre Maz. à Tempier, 9 décembre 1825.

saints et procurer aux membres de la société la facilité de travailler à l'œuvre de leur perfection, en même tem[p]s qu'ils fourniraient aux peuples des moyens de salut en leur prêchant la pénitence.

Il fut résolu d'embrasser les conseils évangéliques et de se livrer avec un dévouement sans bornes à tout ce qui pourrait concourir davantage à la plus grande gloire de Dieu, au salut des âmes les plus abandonnées et au service de l'Eglise.

Les Règles et les Constitutions de la Société des Missionnaires Oblats de s[ain]t Charles (c'est le nom qu'ils prirent), qu'on appela vulgairement Missionnaires de Provence, furent dressées dans cet esprit.

Ils s'adonnèrent principalement aux missions, ce qui est la fin principale de leur institut, et de préférence dans les pays les plus abandonnés, y prêchant en langue vulgaire, c'est-à-dire en patois, langage habituel du peuple, qui ne comprend pas bien le français dans ces lieux écartés. Ils offrirent des secours au clergé pour la réforme des mœurs par les retraites et une bonne éducation cléricale dans les séminaires. Ils consacrèrent leurs soins à la jeunesse, dont ils forment des congrégations chrétiennes pour la soustraire à la corruption du siècle. Ils se dévouèrent enfin au service des pauvres prisonniers, qu'ils instruisent, auxquels ils administrent les sacrements, et qu'ils accompagnent jusque sur l'échafaud lorsqu'ils sont condamnés à mort.

Le pape Pie VII accorda d'amples indulgences à la Société des Missionnaires, et les évêques ne cessèrent d'encourager leurs bonnes œuvres. Il fallut bientôt s'étendre au-delà de la Provence et pénétrer dans le Dauphiné et le Languedoc pour répondre aux vœux et à la sollicitude des prélats. Tous ceux dans les diocèses desquels les Missionnaires travaillent, ont approuvé leurs Règles dans les termes les plus flatteurs. Ils sont au nombre de sept. Plusieurs ont voulu écrire cette approbation de leur propre main, pour donner en quelque sorte plus de force à leur honorable témoignage. Tous l'ont accompagnée des expressions les plus touchantes de l'intérêt le plus vif et le plus sincère.

Les Missionnaires Oblats de s[ain]t Charles ainsi constitués se trouvent avoir en ce moment quatre maisons et un hospice. Ils font le service de six vastes diocèses. Ils sont chargés des hôpitaux d'Aix, des prisons de Marseille, des prisons d'Aix, du sanctuaire de Notre-Dame du Laus. Des évêques les appellent pour prendre la direction de leurs séminaires. Ils ont en outre la consolation de jouir de l'affection et de l'estime de leurs supérieurs et de leurs concitoyens.

Mais il leur manque encore ce qu'ils désirent avec le plus d'ardeur, ce que chacun d'eux sollicite avec les plus vives instances par l'organe de l'abbé de Mazenod leur supérieur, il leur manque encore l'approbation de Votre Sainteté.

Votre Sainteté, il est vrai, a daigné reconnaître implicitement leur Congrégation, en lui accordant des privilèges et des indulgences très précieuses, et en permettant par son rescrit du 22 février 1825 qu'on pût faire l'office et célébrer la fête du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori dans chaque église ou maison de la Société, ut in omnibus ecclesiis vel domibus societatis Missionariorum a Gallo-Provincia nuncupat[orum] etc. Elle lui a donné un gage de sa bonté paternelle, en chargeant Son Eminence M[onsei]g[neur] le cardinal Grand pénitencier<sup>1</sup> de lui faire connaître la bienveillance dont elle voulait bien l'honorer, dans la lettre que cette Eminence écrivit à ce sujet à M[onsei]g[neur] l'Evêque de Marseille. Les expressions de cette bonté toute paternelle de Votre Sainteté et l'assurance de sa haute protection ont laissé de trop fortes impressions dans les cœurs des missionnaires pour qu'ils puissent jamais les oublier. «Placuit quippe Sanctitati Suae hoc erga te (episcop[um] Massimilien[sem])

---

<sup>1</sup> Le cardinal F.X. Castiglioni, grand pénitencier.

pontificiae benevolentiae testimonium praeberere, nec non palam insimul facere qua sit voluntate erga lectissimam sacerdotum familiam, qui... ministerio verbi se se devoverunt sacrisque expeditionibus in procuranda animarum salute collaborant.»

Des marques si touchantes de la haute protection de Votre Sainteté sont déjà une sorte d'approbation; aussi la Société des Missionnaires se plaît à les regarder comme un titre inaliénable, dont elle se flatte, avec la grâce de Dieu, de ne se rendre jamais indigne. Mais cette famille dont Votre Sainteté est le père bien-aimé, cette famille toute dévouée à l'Eglise, au Saint Siège apostolique et à la personne sacrée de Votre Sainteté, la supplie d'ajouter aux bienfaits précédemment accordés celui de lui donner la consistance, qu'elle ne peut tenir que de Votre Sainteté et qu'elle attend avec confiance de l'approbation formelle que Votre Sainteté daignera donner à ses Règles.

L'expérience de près de dix années prouve que ces Règles sont propres pour aider à parvenir aux fins que se proposent les membres de la Société. L'approbation de sept évêques aussi recommandables que le sont M[onseigneur] l'archevêque d'Aix et Mess[ieurs] les Évêques de Marseille, de Gap, de Digne, de Fréjus, de Nîmes et de Nice, sont une seconde garantie non moins sûre, que les missionnaires osent présenter à Votre Sainteté.

Daignez, très saint Père, y mettre le dernier sceau et consolider à jamais une œuvre si importante, en la munissant de la sanction pontificale et de votre bénédiction apostolique.

Votre Sainteté est suppliée en même tem[ps] de vouloir bien, dans le bref d'approbation que les Missionnaires sollicitent, leur donner le nom d'Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie au lieu d'Oblats de s[ain]t Charles, pour éviter toute confusion de nom avec d'autres congrégations, et de manifester s'il lui est agréable et si elle approuve que l'abbé de Mazenod, qui a été nommé à l'unanimité des suffrages de ses confrères, soit et demeure le supérieur de la Société des Missionnaires (désormais appelés, s'il plaît à Votre Sainteté) Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie.

De Votre Sainteté le très humble, très fidèle et tout dévoué fils,  
l'abbé de Mazenod, vicaire général de Marseille.

#### **49. A M. l'archiprêtre [Pietro] Adinolfi, sous-secrétaire de la Congrég[ati]on des Évêques et Réguliers, [à Rome].<sup>1</sup>**

49. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance pour l'accueil reçu. Succès des missions paroissiales auprès des pauvres. Danger que court la Société si les Règles ne sont pas approuvées par Rome.*

Rome, le 23 décembre 1825.

Je sais que vous ne voulez point de compliments; je n'en ferai point, car ce ne sera pas un compliment de vous témoigner combien j'ai été touché de l'accueil plein de cordialité que vous avez bien voulu me faire, et de l'intérêt que vous avez pris à la s[ain]te œuvre que j'ai remise entre vos mains en toute confiance. Vous devez comprendre combien elle me tient au cœur. Vous le sentiriez plus encore, si vous pouviez savoir, comme moi, le bien immense qu'a fait cette Société depuis dix ans dans nos provinces méridionales. Le témoignage de nos évêques le prouve en général,

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post. DM XII 2a.

et les expressions qu'ils emploient font assez connaître leurs vrais sentiments; mais les détails, s'il était possible de les rapporter, vous feraient bénir Dieu, en voyant se renouveler les merveilles de conversion des premiers tem[p]s du christianisme.

Notre Société travaille dans les villes, comme vous avez pu le voir dans les Règles, et s'y emploie à toute sorte de bonnes œuvres; mais de préférence elle se livre, avec tout le zèle dont elle est capable, à évangéliser les pauvres âmes abandonnées. Elle va les chercher jusque dans les antres les plus reculés, sur les plus hautes montagnes de la Provence et du Dauphiné, près de ces glaciers qui datent du déluge universel. Dieu sait le besoin qu'avaient ces peuples de la visite de nos ouvriers évangéliques! Chemin faisant, ils ramènent à l'Eglise les dissidents qui n'avaient pas voulu se soumettre au concordat de 1801 et qui, retirés dans ces montagnes, vivaient depuis lors dans le schisme le plus complet. Maintenant ils travaillent dans les Cévennes, où depuis s[ain]t François Régis on n'avait peut-être plus fait de missions; et les protestants de ces contrées commencent à revenir au giron de l'Eglise. Leur marche, en un mot, est une suite non interrompue de miracles que la grâce opère en faveur de ces pauvres âmes. Je puis vous le protester sans exagération, comme en étant le témoin oculaire. Je vous rappel[le] succinctement cet article particulier du ministère auquel se livre notre Société, pour que l'on comprenne bien l'intérêt qu'elle doit inspirer à tous ceux qui ont le véritable esprit du christianisme, qui est de propager la connaissance de J[ésus]-C[hrist] et d'étendre son royaume spirituel dans les âmes.

Je n'ajouterai pas à cela que notre Société est le corps du clergé de France le plus attaché au S[ain]t Siège apostolique. Celui dont le bon Dieu s'est servi pour le former, a fait ses preuves à cet égard.

Maintenant nous nous trouvons dans une position très critique. Nous sommes venus chercher la force et la consistance auprès du S[ain]t-Siège, avec une confiance comparable à celle d'un enfant qui s'adresse à son père qu'il aime. Si le S[ain]t-Siège ne nous approuve pas, nous serons venus au contraire recevoir le coup de la mort; car, au point où nous en sommes, ne pas nous approuver, c'est nous dissoudre. Je me suis déjà permis d'en faire la remarque à Sa S[ain]teté, en lui exposant les motifs de ma demande; je vous supplie de le lui représenter de nouveau avec votre sagacité ordinaire.

Les évêques savent que je suis venu à Rome pour faire approuver la Société; c'est tout leur désir qu'elle le soit. Si elle n'est pas approuvée, ils soupçonneront quelque motif secret qui devra les mettre eux-mêmes en garde; et supposé que cette pensée ne leur vienne pas à cause de l'estime qu'ils veulent bien avoir de nous, il est à craindre que dans un moment pressant, quand ils croiront avoir besoin de prêtres pour les employer dans des ministères incompatibles avec nos fonctions et contraire[s] à notre institut, se souvenant qu'il n'est pas approuvé, ils rappel[er]ont leurs sujets sans façons; dès lors, voilà notre Société détruite.

D'un autre côté, les membres de la Société eux-mêmes, qui s'attendent tous à cette approbation, si elle nous est refusée, perdant l'estime qu'ils en ont eu[e] jusqu'à présent, ne feront plus de cas de leur Règle. Ils seront tentés de ne plus considérer leurs engagements comme irrévocables, le gouvernement de la Société comme stable. Au moindre mécontentement, à la moindre tentation, ils se laisseront aller à préférer les aises, les commodités et le prompt avancement des simples prêtres à la s[ain]te et salutaire contrainte d'une vie régulière. Dès lors, tout est fini: nous avons cessé d'exister.

Veillez bien, m[onsieur] l'archiprêtre, exposer de nouveau nos trop justes craintes à n[otre] s[ain]t P[ère] le Pape; et obtenez de sa bonté qu'il témoigne à la

congrégation que son intention serait que notre Société ne fût pas seulement louée, mais approuvée. Le désir de S[a] S[ain]teté manifesté sera regardé comme un ordre dont on ne s'écartera pas. Croyez, m[onsieur] l'archip[rêt]re, que nous méritons cette faveur, cette exception, si c'en est une, par notre dévouement éprouvé au S[ain]t-Siège, le genre de notre ministère et les grandes vertus que tous les membres de la Société, moi seul excepté, pratiquent constamment en vivant conformément à ces Règles dont nous sollicitons avec tant d'instance l'approbation.

La bienveillance que vous avez déjà bien voulu nous montrer, vous a acquis des droits à la reconnaissance de notre Société et m'a fait un devoir de vous associer au mérite de ses œuvres. Agréez cette offrande, etc.

N[ota] b[ene]. Cette lettre n'a pas été nécessaire. Avant qu'elle fût parvenue à son adresse, le S[ain]t-Père avait dit positivement à m[onsieur] l'Archiprêtre qu'il aimait notre Société, qu'il voulait la favoriser, et que son intention était que ses Règles fussent non seulement louées, mais approuvées. Il a chargé m[onsieur] Adinolfi d'aller de sa part chez le cardinal ponant<sup>1</sup> de la cause pour le lui faire savoir.

### **50. A M. l'archiprêtre Adinolfi, sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.<sup>2</sup>**

50. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Au cours de l'audience du 20 décembre au père de Mazenod, le Pape a accordé plusieurs privilèges à la Congrégation.*

Rome, le 26 décembre 1825.

M[onsieur] l'archiprêtre,

Votre conversation est si intéressante et je trouve tant de plaisir à m'entretenir avec vous que je veux être sur mes gardes pour ne pas m'exposer à vous être à charge en rap[p]rochant trop mes visites. C'est ce qui me détermine aujourd'hui à vous écrire pour fixer votre attention sur une circonstance très importante dans notre affaire, qu'il me semble qu'il serait essentiel de faire remarquer au cardinal ponant et aux autres cardinaux de la congrégation.

Voici le fait.

Notre Saint-Père le Pape, par une résolution qui ressemble fort à ce que nous appelons vivae vocis oraculum, dans l'audience dont il daigna m'honorer le 20 de ce mois:

1° a autorisé les membres de notre Société à continuer de vivre dans la Société conformément aux Règles qui ont été précédemment approuvées par les sept évêques;

2° a approuvé que la dispense des vœux simples de chasteté, pauvreté et obéissance, ainsi que du serment et vœu de persévérance qu'on fait dans la Société, fût réservée au supérieur général et au souverain pontife.

3° Il a agréé que celui qui avait été nommé par la Société pour supérieur général, fût tel.

De plus. Sa Sainteté par un rescrit en bonne et due forme a accordé indulgence plénière à chaque membre de la Société, quand il prononcerait les vœux, ainsi que

<sup>1</sup> Le cardinal Pedicini.

<sup>2</sup> Orig.: Rome, arch. de la Postulation, DM 12 2a.

chaque année le jour anniversaire de cette oblation: c'est le nom que nous donnons parmi nous à la profession.

Je vous souhaite un bon reste de fêtes et un peu de repos. Je n'irai prendre vos instructions que jeudi matin, pour ne pas vous déranger pendant les fêtes.

Agréez, etc.

### 51. [Au cardinal Carlo Maria Pedicini, ponent de la cause, à Rome].<sup>1</sup>

51. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*L'approbation de la Congrégation doit valoir pour tous les pays du monde catholique. Nom d'Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie.*

[Rome, le 2 janvier 1826]<sup>2</sup>.

Eminentissime,

Il me paraît avoir compris, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec Votre Eminence, que vous croyiez que nous avions demandé l'approbation spécifique de notre Congrégation seulement pour la France. Ce serait une erreur trop nuisible au bien que la Congrégation se propose de faire avec l'aide de Dieu, pour que je ne me fasse pas un devoir de vous assurer par ce feuillet qu'une des principales raisons qui nous ont portés à demander l'approbation du Saint-Siège, est précisément le désir ardent que nous avons de propager le bienfait des ministères auxquels se consacrent les sujets de notre Société, dans quelque partie du monde catholique où ils soient pour être appelés aussi bien par le Père commun de tous les fidèles que par les évêques respectifs des divers diocèses.

Votre Eminence pourra lire, parmi les approbations qui se trouvent ad calcem des Constitutions, celle de Monseigneur Colonna, évêque de Nice, dans laquelle ce très digne prélat se montre anxieux de voir la Congrégation établie dans son diocèse, lequel a déjà éprouvé les bienfaits des prédications évangéliques de nos missionnaires. Il s'agit de fonder une maison pour eux dans les environs de la ville épiscopale. Un mémoire a été envoyé dans ce but à Sa Majesté le Roi de Sardaigne; et je dois m'occuper de cet objet, en passant par Turin, quand je retournerai en France.

Les diocèses de la Savoie ne tarderont pas d'être associés à la sollicitude qui porte les ouvriers évangéliques à rechercher les brebis les plus égarées; et Dieu sait si, quand ce grain de sénevé aura pris son accroissement, les très malheureux habitants de la Sardaigne et d'autres non moins ignorants ni moins vicieux n'auront pas à profiter encore des fatigues de ces missionnaires, lesquels, depuis qu'ils se sont consacrés à Dieu, n'ont d'autre patrie que l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Divers sujets de la Congrégation se porteraient volontiers à prêcher parmi les infidèles; et quand les sujets seront plus nombreux, il pourra se faire que les supérieurs les envoient en Amérique, soit pour y secourir les pauvres catholiques dépourvus de tout bien spirituel, soit pour faire de nouvelles conquêtes à la foi.

De tout cela Votre Eminence comprendra que l'approbation doit être concédée pour toute l'Eglise. Nous avons entendu demander cela au Saint-Père, et autant

<sup>1</sup> Orig. italien: Rome, A.S.V, fonds de la Congrégation des Évêques et Réguliers, Marseille 1846 (2119, 2-4993, 2).

On trouve cette traduction dans Missions O.M.I., t. 70 (1936), pp. 502-503.

<sup>2</sup> La date n'apparaît pas sur l'autographe. Celle-ci est proposée par le p. Duval, cf. Missions O.M.I., t. 79 (1952), pp. 82-83.

espérons-nous obtenir pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand avantage des âmes.

Je prie aussi Votre Eminence de faire attention que l'une des demandes faites au Saint-Père est qu'il donne aux membres de la Congrégation le nom d'Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie, au lieu de celui d'Oblats de saint Charles.

Avec un très profond respect, vous baisant dévotement les mains, je me déclare, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,  
Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, vicaire général de Marseille.

## **52. [Au cardinal Bartolomeo Pacca, préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, à Rome].<sup>1</sup>**

52. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prière d'abrèger la procédure d'approbation. Qu'il n'y ait que deux Cardinaux appelés à lire les Constitutions.*

Rome, le 7 j[anvie]r 1826.

Monseigneur,

Je m'adresse avec confiance à Votre Eminence pour la supplier de vouloir bien présenter à notre Saint-Père le Pape l'humble demande que les circonstances m'obligent de lui faire.

Dans l'audience que Sa Sainteté a eu la bonté de m'accorder, après m'avoir donné les marques les plus touchantes de sa haute protection, le S[ain]t-Père daigna me tracer lui-même la marche que je devais suivre dans l'affaire importante que je venais soumettre à sa décision. Je m'y suis ponctuellement conformé, et je n'ai qu'à me féliciter de tout ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Mais je vois avec beaucoup de peine que, par une suite nécessaire de la marche ordinaire, plusieurs mois s'écouleront avant que tous les éminentissimes cardinaux qui forment la congrégation des Evêques et Réguliers aient examiné les Règles assez volumineuses qui sont en ce moment entre les mains de S[on] E[minence] M[onsei]g[neur] le cardinal Pedicini.

Dans d'autres circonstances, j'attendrais avec patience le résultat éloigné de ce travail prolongé; mais voilà le Jubilé qui va s'ouvrir en France. Votre Eminence sait que dans ce royaume les Jubilés se font par manière de missions, c'est-à-dire qu'on fait prêcher deux fois par jour pendant un mois successivement partout où le Jubilé passe. Dans cet état de choses, le diocèse important où je suis vicaire général réclame mes soins. La disette de prêtres et surtout de prêtres capables d'annoncer la parole de Dieu, exige que ceux à qui le Seigneur a donné q[ue]lque facilité fassent preuve de bonne volonté. Je suis de ce nombre; et par ma position, ma présence serait peut-être nécessaire pour en utiliser d'autres, qui unis à moi, pourront rendre q[ue]lques services, tandis que seuls ils ne seront pas utiles à grand-chose.

D'un autre côté, la poursuite de l'affaire essentielle pour laquelle je suis venu auprès du Saint-Siège, intéresse trop la religion pour que je l'abandonne. Je suis redevable à notre Société et à toutes les œuvres qu'elle embrasse, de toute mon application pour seconder les desseins de la divine Providence.

---

<sup>1</sup> Copie aut.: Rome, arch. de la Post. DM 12 2 a.

Notre Saint-Père le pape pourrait tout concilier par une mesure qui n'est pas sans exemple et qu'il dépend de sa volonté de prescrire. Ce serait que S[on] E[minence] M[onseigneur] le cardinal Pedicini, après avoir examiné les Règles et les Constitutions de notre Société avec la plus scrupuleuse exactitude, en fit le rapport à votre Eminence comme préfet de la sacrée congrégation, et que Votre Eminence, après y avoir ajouté ses propres réflexions, le soumit à Sa sainteté, et que le S[ain]t-Père prononçât<sup>1</sup>.

Agréez, M[onseigneur], l'assurance du respect, etc.

### **53. [Au cardinal Bartolomeo Pacca, préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, à Rome].<sup>2</sup>**

53. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les cardinaux Pedicini et Pallotta, de même que Mgr Marchetti, attendent la convocation de la congrégation particulière, relative à l'approbation des Règles.*

Rome, le 31 j[anvier] 1826.

Je suis allé ce matin chez m[onsieur] le cardinal Pedicini, qui m'a dit attendre les ordres de V[otre] E[minence], son travail étant achevé depuis quinze jours. Il m'a dit aussi que m[onsieur] le cardinal Pallotta, qu'il avait entretenu de notre affaire, se portait bien maintenant, et qu'au premier avis de V[otre] E[minence] il se rendrait auprès d'elle. M[onseigneur] Marchetti, que j'ai vu également ce matin, transmettra les ordres de V[otre] E[minence], dès qu'elle aura eu la bonté de le charger de le faire.

V[otre] E[minence] a daigné me témoigner le désir qu'elle a de m'expédier le plujs tôt possible. Voilà tous les éléments disposés; il ne reste plus que de les mettre en œuvre. C'est à V[otre] E[minence] qu'il appartient de le faire. Je la supplie donc d'avoir la complaisance d'écrire un mot à M[onseigneur] Marchetti, p[our] qu'il avertisse Leurs Eminences les cardin[aux] Pedicini et Pallotta du jour qu'il plaira à V[otre] E[minence] de les réunir chez elle. Je la supplie aussi de vouloir bien excuser mon importunité; V[otre] E[minence] en connaît le motif, et elle l'a apprécié.

Je suis avec le plus profond respect, de V[otre] E[minence], le... etc.

### **54. [Au cardinal Carlo Maria Pedicini, ponent de la cause, à Rome].<sup>3</sup>**

54. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Au sujet de quelques modifications aux Règles, proposées par le cardinal Pallotta avant la congrégation particulière du 15 février.*

[Rome, les 14 et 15 février 1826]<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le Fondateur ajoute, à la suite de la copie de cette lettre, que le Saint-Père a permis de former une commission composée de trois cardinaux et de Mgr Marchetti, secrétaire de la S. Cong. des Evêques et Réguliers.

<sup>2</sup> Copie autogr.: Rome, arch. de la Post, DM 12 2 a.

<sup>3</sup> Orig. italien: Rome, A.S.V, fonds de la S. Cong. des Evêques et Réguliers, Marseille 1846 (2119 , 2-4993 , 2).

<sup>4</sup> Lettre sans date, mais du 14 et du 15 février, d'après les indications fournies par le Fondateur dans le texte même de la lettre. La traduction se trouve dans Missions O.M.I., t. 79 (1952), pp. 115-116.

Depuis que j'ai eu l'honneur de voir l'éminentissime seigneur cardinal Pallotta, je n'ai pas eu le temps de me procurer la Règle des Frères Ignorantins; mais je puis certifier que je sais par eux-mêmes que, la première fois qu'ils font les vœux, ils les font pour un temps limité; lequel étant passé, ils reviennent pour les faire perpétuels.

Quant au serment ajouté au vœu de persévérance dans la Règle du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori, voici les propres paroles que j'ai extraites fidèlement de ces Règles, que je me suis procurées ce soir même:

«Si les novices se seront bien conduits en cette année d'épreuve, avec la permission du recteur majeur ils seront admis à l'oblation, faisant les vœux simples de chasteté, pauvreté et obéissance, avec vœu et serment de persévérance au bénéfice de la congrégation acceptante: lesquels vœux et serment ne peuvent être remis ni dispensés que par le souverain pontife ou par le recteur majeur, et qu'avec cette condition toujours s'entendent-ils faits.»

Quant à la liberté que chacun donne d'aviser le supérieur des défauts qui pourraient être vus en lui par ses confrères, je puis assurer qu'elle se trouve dans la Règle de saint Ignace. Je ne suis pas dans le cas de citer le texte, parce que je n'ai pas en mon pouvoir les Règles susdites; cependant je puis présenter à Son Eminence un texte à peu près semblable de la Règle de saint Vincent de Paul, que j'ai sous les yeux. [...]

La réflexion que l'éminentissime seigneur Cardinal a faite sur la rénovation que doivent faire les prêtres le jour de la profession sur le point de se communier dans leur messe, est pleine de sagesse et digne de ses lumières; on pourrait croire, en effet, que cette rénovation eût à se faire avec paroles exprimées. Pourtant ce n'est pas ainsi: elle se fait, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, sans proférer un mot; c'est seulement une rénovation mentale de la profession faite peu auparavant. Je n'ai pas présent le texte de nos Règles; mais, dans la supposition que la chose ne se comprît pas ainsi, il serait facile de la fixer en joignant le mot mentaliter.

Le soussigné se déclare, en vous baisant les mains, avec un très profond respect, de Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur,

E. de Mazenod, vicaire général de Marseille.

## **55. [Au père Celestino Code, supérieur général des Rédemptoristes, à Naples]<sup>1</sup>.**

55. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Dévotion au bienheureux Alphonse de Liguori. Demande d'une biographie et de reliques.*

[Rome, février 1826]<sup>2</sup>.

Très Révérend Père,

Votre Révérence aura sans doute appris du R. P. Mautone et d'un de ses assistants, que j'ai eu la bonne fortune de connaître à Rome, combien grande est ma dévotion à l'égard de votre bienheureux Fondateur, et combien je désire faire connaître toujours plus, en France, tant sa personne que ses œuvres si remarquables et si saintes. Je ne vous redirai pas tout ce que j'ai fait dans ce but: déjà vous le savez en

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Postulation O.M.I. Les Pères Rédemptoristes n'ont pas retrouvé l'original.

<sup>2</sup> Date imprécise, mais certainement du mois de février 1826, cf. A. Sampers, Contatti tra il b. Eugenio de Mazenod e il p. Giuseppe Mautone...dans Spicilegium historicum Cong. SS. Redemptoris, 123 (1975), pp. 112-113.

partie, et d'ailleurs je n'en tire point vanité, mais plutôt je m'estime très heureux d'avoir été en quelque façon choisi par la divine Providence pour procurer quelque gloire au bienheureux et quelque profit aux âmes qui sauront se servir de ses exemples et s'éclairer de ses lumières. Si j'en parle, c'est pour vous prouver qu'à ne considérer que l'affection, je pourrais moi aussi me dire fils de votre bienheureux Père; et c'est en cette qualité, et en vue d'un plus grand bien, que je désirerais très vivement posséder la première vie, écrite par le p. Tannoia<sup>1</sup>. Votre Révérence peut être certaine que ce n'est, en aucune manière, pour livrer à la connaissance du public certaines choses que, je le comprends parfaitement, votre Congrégation ne désirerait pas voir divulguer. Mais ma dévotion au bienheureux se nourrit des moindres circonstances qui laissent le public indifférent: paroles, conseils, tout en un mot ce qui vient de lui m'est d'un grand prix, et ce livre deviendrait ma lecture favorite: il est aussi quelques petites choses que je pourrais ajouter à la traduction que déjà nous avons faite de sa Vie; mais ces choses, je le répète, sont des choses de pure édification, propres à faire ressortir davantage l'héroïcité des vertus du bienheureux.

Je vous prie donc de me procurer à tout prix cette vie en trois volumes que je voudrais remporter en France, avec quelques reliques. Le p. Mautone m'en a promis quelque fragment, mais j'en voudrais davantage. D'abord, la cathédrale de Marseille est la première église de France, qui ait, grâce au zèle de mon oncle évêque de ce diocèse, fait la fête du bienheureux; il est donc convenable que nous lui procurions une relique plus qu'ordinaire. L'Evêque aussi devrait lui-même en avoir une. Et puis, l'église des missionnaires, où se célèbre aussi solennellement la fête du bienheureux, ne saurait être privée d'une relique, et même plus importante que celle accordée ordinairement aux simples particuliers. Enfin trois autres maisons des mêmes missionnaires, qui font aussi cette fête en vertu du même rescrit pontifical<sup>2</sup>, seraient jalouses si elles n'avaient point part aux largeurs de votre Congrégation.

Votre Révérence voit donc que j'ai grand raison de m'adresser à elle comme à la source, car si je ne confesse pas que mes prétentions sont grandes, j'avoue du moins que mes demandes sont nombreuses.

Je m'étais flatté un moment de pouvoir me rendre au tombeau du Saint pour y vénérer ses précieuses reliques; mais je crains de ne pouvoir mettre à exécution ce projet qui me souriait fort. Je n'ai point pourtant perdu tout espoir mais, pour cela, il faudrait que mes affaires fussent expédiées cette semaine, ce que je n'ose espérer. Je dois me mettre en route pour Marseille aussitôt après Pâques, dès le lendemain des fêtes, et je veux me trouver à Rome pour la semaine sainte, vous voyez donc combien il est difficile que le voyage de Nocera trouve sa place entre ces deux devoirs.

Si je n'ai point la bonne fortune de faire votre connaissance, ne laissez pas cependant de me recommander à Dieu par l'intercession de votre bienheureux Père et croyez aux sentiments de respect avec lesquels je me dis, de Votre Révérence,

E. de Mazenod, vie. gen. de Marseille.

## **56. A Monsieur l'abbé Lanteri, à Turin<sup>3</sup>.**

56. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> [A Tannoia], Della vita ed istituto del ven. S. di D. Alfonso M. Liguori, 3 t., Napoli, 1798-1802.

<sup>2</sup> Rescrit de la S. Cong. des Rites du 10 août 1824, cf. Missions OM.I., t. 79 (1952), 264. Le Fondateur obtint l'ouvrage du p. Tannoia, un texte autographe et une relique ex ossibus du bx Alphonse, cf. A. Sampers, art. cit., pp. 113,115.

<sup>3</sup> Orig.: Rome, arch. de la postulation des Oblats de la Vierge Marie.

*Excuses et explications du retard de cette lettre. Grâce à la bienveillance de Léon XII la Congrégation du p. de Mazenod est approuvée. Prochaine visite à Turin pour examiner s'il convient d'unir les deux Congrégations. Cause de canonisation du bx Alphonse.*

Rome, le 1 mars 1826.

Monsieur et respectable ami,

Vous devez être bien surpris de n'avoir point encore reçu de mes nouvelles. Si j'avais suivi mon inspiration, je vous aurais prévenu, mais comme vous aviez eu la bonté de me promettre de m'envoyer la note de quelques livres qu'à votre jugement je devais me procurer à Rome, j'attendais de jour en jour que votre lettre me parvînt; et j'attendrais peut-être encore si, par le plus grand des hasards, passant dernièrement devant le bureau de la poste, je n'avais eu l'idée de demander s'il n'y aurait pas quelque lettre à mon adresse. Eh! Mr. me dirent les commis, ne abbiamo un fascio<sup>1</sup>. Dans ce fascio, se trouvait votre aimable [sic], une de mon cher ami Collegno, une de Mgr l'Archevêque de Gênes<sup>2</sup> et vingt autres. Le mystère est que je m'étais fié au valet de chambre de la personne à l'adresse de laquelle on m'envoie mes lettres de France, et que cet honnête homme avait trouvé tout simple de me dire qu'il n'y avait rien pour moi, s'imaginant apparemment que tout le monde devait deviner qu'il fallait m'adresser mes lettres chez Mgr d'Isoard, doyen de la Rote. Je vous prie de raconter cette plaisante aventure à Collegno, elle lui expliquera aussi mon silence, que j'étais pourtant sur le point de rompre pour lui faire un petit reproche amical, lorsque la digue a été rompue.

Depuis environ trois semaines, je suis extrêmement occupé pour l'exécution des volontés du St-Père. Je n'entreprendrai pas de vous raconter les merveilles que le bon Dieu a opérées en faveur de notre œuvre. J'avais mis toute ma confiance en lui: ah, certes, cette confiance filiale n'a pas été trompée. Le Seigneur a disposé le cœur du Chef de l'Eglise à faire pour ainsi dire plus que je n'aurais osé lui demander. Tout ce qui a été fait en notre faveur a été fait par sa propre et très spéciale volonté; c'est lui qui a tout prescrit; j'en pleurerais de joie et de reconnaissance. Je vous raconterai tout de vive voix, car il ne serait pas possible de l'écrire à moins de faire un volume. Je vous prie, ainsi que le vénérable M. Gualla, de m'aider à remercier le Seigneur.

J'ai eu soin, chemin faisant, de m'informer de votre affaire; le Mqs de Croza m'a dit qu'elle était terminée, je vous en félicite du fond de mon cœur<sup>3</sup>, mais je persiste à croire qu'il faudrait examiner devant Dieu si le projet que vous avez eu un petit moment ne serait pas avantageux pour le bien. Si je ne me trompe, nous sommes fortement constitués, nous avons dix ans d'expérience dans la pratique des Règles qui viennent d'être approuvées par le Saint-Siège; mais c'est surtout la manière dont elles ont été approuvées qui me fait impression. Ordinairement le Pape charge une congrégation d'examiner la chose, et sans entrer lui-même dans la connaissance du fond, il s'en rapporte au jugement des Cardinaux qu'il confirme. Pour nous, c'est le Chef suprême de l'Eglise qui a jugé et qui a fait connaître sa volonté aux Cardinaux, en les chargeant néanmoins de faire leur examen ordinaire; l'approbation de ceux-ci a été unanime. Le Pape a confirmé leur vœu, et a tranché avec la plus entière connaissance de cause les difficultés que le démon n'avait pas manqué de susciter d'un autre côté.

<sup>1</sup> Nous en avons une liasse.

<sup>2</sup> Mgr L. Lambruschini.

<sup>3</sup> La Cong. des Oblats de la Vierge Marie fut elle aussi approuvée par Rome en 1826, le premier novembre.

La cause de la canonisation du bx Liguori marche à grands pas; j'ai vu un religieux guéri miraculeusement par lui, on travaille aux preuves de ce miracle. Je n'ai pas eu occasion de m'informer si on enseigne la morale du Bx en Propagande, de préférence à toute autre; je saurai vous le dire à mon passage à Turin. Les Liguorini de Naples demandent à grands cris le petit ouvrage fait par la personne que vous connaissez; vous ne sauriez croire le plaisir qu'il a fait aux enfants de notre saint Patron. Un d'eux, le p. Panzuti a fait une théologie sur celle de son maître, en 4 vol. in 12<sup>1</sup>. La connaissez-vous? Qu'en pensez-vous? En attendant, je l'ai achetée, mais je n'ai pas le temps de la lire à présent.

Je me propose de partir tout de suite après Pâques; en retournant, je passerai par Lorette et Milan. Si vous avez quelque ordre à me donner, vous pouvez disposer de moi.

Agréez l'assurance des respectueux et affectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être. Monsieur et respectable ami, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ab[bé] de Mazenod, vic. gén. de Marseille.

### **57. [A Sa Sainteté le Pape Léon XII].<sup>2</sup>**

57. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Supplique pour obtenir les privilèges, etc., accordés à la Congrégation des Rédemptoristes.*

Rome, le 28 avril 1826.

Très saint Père,

Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, supérieur général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, la supplie humblement d'accorder à sa minime Congrégation, laquelle il y a peu de temps Votre Sainteté a constituée en en approuvant in forma specifica l'Institut, les Constitutions et les Règles par votre bref du [21] mars, de la présente année, tous les privilèges, exemptions, induits et autres grâces spirituelles accordées par les Souverains Pontifes vos prédécesseurs à la Congrégation du très saint Rédempteur, à ses supérieurs, personnes, églises et maisons, soit généralement soit spécialement; et non seulement celles accordées directement à ladite Congrégation du très saint Rédempteur, mais encore les autres à elle accordées par voie de communication avec les autres Congrégations et Ordres religieux; soit pour les grâces, privilèges, exemptions, induits déjà accordés, soit pour ceux qui pourront être accordés par après; de sorte que la susdite Congrégation des Missionnaires Oblats de la très sainte et immaculée Vierge Marie puisse à l'avenir user, se prévaloir et jouir librement et licitement de ces mêmes privilèges, exemptions, induits et autres grâces spirituelles, tout comme si spécialement et expressément, de la même manière et également ils lui eussent été concédés. Que, etc.

<sup>1</sup> Biagio Panzuti, Theologia moralis b. Alphonsi M. de Liguori in Institutiones redacta. Napoli, 1824.

<sup>2</sup> Orig. italien: Rome, A.S.V, fonds de la S. Cong. des Evêques et Réguliers, Marseille 1846 (2119 , 2-4993 , 2). On trouve cette traduction dans Missions O.M.I., t. 79 (1952), pp. 190-191. Les privilèges demandés furent concédés par le Pape au cours de l'audience du 28 avril accordée à Mgr G. Marchetti.

### 58. [A Madame de Mazenod, à Aix].<sup>1</sup>

58. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Invitation à venir à Marseille. Pauvreté de la Congrégation.*

Marseille, le 22 juillet 1826.

Un petit mot, ma chère maman, vous fera plaisir; je vous l'écris donc à la hâte, mais c'est pour vous demander de vos nouvelles, car vous êtes enrhumée et vous sortez de grand matin. Soignez-vous donc un peu plus que vous ne le faites. Cessez d'être en peine sur mon compte; je me porte très bien. Vos conseils au sujet du p. Moreau sont ponctuellement suivis, mais nous n'en sommes pas plus riches pour fournir abondamment à chacun ce qu'il lui faut<sup>2</sup>. Que voulez-vous? ils font profession de pauvreté; ils sauront se contenter de peu. Maintenant que vous êtes seule à la maison<sup>3</sup>, vous pourriez venir un peu vous distraire ici; nous nous verrions au moins à l'heure des repas. Demandez au p. Courtès l'authentique de votre relique<sup>4</sup>; je l'ai laissée sur les tablettes de la bibliothèque de ma chambre.

Adieu, bonne maman. Je vous embrasse bien tendrement.

Eugène.

### 59. [A Mgr Arbaud, évêque de Gap].<sup>5</sup>

59. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les vœux des Oblats sont perpétuels, la dispense est considérée comme un grand malheur.*

[Marseille, le] 13 août 1826.

...Nos vœux sont aussi perpétuels que les vœux les plus solennels du monde; quand nous avons fait serment de persévérance, nous avons entendu de nous obliger à vivre et à mourir dans la Congrégation qui a accepté notre engagement. Il n'appartient pas au sujet d'agir par combinaison et par caprice, moins encore de prévoir un cas possible de dispense. La chose ne serait pas admissible avant la profession; elle est absolument impossible après (questo poi è anticanonico,<sup>6</sup> dit le Souverain Pontife à ce sujet).

La dispense est regardée dans notre Société comme un si grand malheur, qu'on se plaît à croire qu'il n'y en aura jamais d'exemple, maintenant que nous sommes

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post., fonds Boisgelin 1,8.

<sup>2</sup> Plusieurs Pères furent malades de 1826 à 1829. On ignore ici s'il s'agit de soins à donner au p. Moreau ou de vêtements à lui procurer. Il terminait alors un long noviciat et passa l'automne à prêcher dans les Cévennes avec le p. Mie. Au cours de la crise de 1823, le p. Moreau avait quitté la Congrégation pendant quelques mois (Cf. Ecrits Oblats VI, 133). En 1824 le Fondateur le jugeait trop peu régulier pour être assesseur du p. Courtès (Ibid., 151). On conserve sa formule d'oblation faite à Marseille le 13 juillet 1826, alors qu'il avait fait des vœux, une première fois, le premier novembre 1818.

<sup>3</sup> Mme de Mazenod habitait l'hôtel Joannis avec Eugénie et ses enfants. Ces derniers allaient habituellement passer l'été au château des Boisgelin à St-Martin-des-Pallières dans le Var.

<sup>4</sup> A son retour de Rome, le p. de Mazenod donna sans doute à sa mère une des reliques du bx Alphonse de Liguori, cf. supra, lettre n. 55.

<sup>5</sup> Yenveux Vin, 254.

<sup>6</sup> Ceci est anticanonique. D'après Yenveux, Mgr Arbaud prétendait avoir le droit de dispenser de leurs vœux les sujets natifs de son diocèse, et né voulait donner de dimissoires qu'à cette condition.

approuvés par l'Eglise et rangés dans la même classe que les Lazaristes, Passionistes et Rédemptoristes...

**1827-1837**

**60. [A Mgr F.B. de Chaffoy, évêque de Nîmes].<sup>1</sup>**

60. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*La maison des missionnaires devrait leur appartenir. Zèle du supérieur. Les Oblats sont au service de l'Evêque.*

[Juin-juillet] 1827<sup>2</sup>.

Il me répugne de consentir à des dispositions qui compromettraient l'existence de notre petite Société dans votre diocèse, où vous avez pourtant attaché quelque prix de l'établir, par un effet de votre bienveillance pour elle et dans l'espérance du bien qu'elle peut faire à vos ouailles. La propriété est le plus sûr garant de la stabilité; des locataires sont exposés à trop de chances; ils ne s'acclimatent jamais, se regardent toujours comme étrangers; ils peuvent être tentés de changer de place au moindre dégoût, au moindre mécontentement; cet état précaire est essentiellement nuisible au bien qui n'est que faiblement entrepris lorsqu'on ne voit pas un avenir devant soi. Il paraît que tout le monde en convient, car aucune société ne consent à former des établissements, qu'on ne leur assure la propriété au moins du gîte qu'elle doit habiter<sup>3</sup>.

.. Le père Honorât a besoin de ménagements; son zèle le porterait à ne jamais refuser le travail; mais les forces de son tempérament ne correspondent pas toujours à sa bonne volonté.

...Vous savez. Monseigneur, que notre Société s'emploie volontiers sous vos ordres. Quand elle sera plus nombreuse, elle fera plus encore, autant néanmoins qu'il vous plaira de l'ordonner, car notre ambition à tous, tant que nous serons dans votre diocèse, sera de vous être dévoués et de donner à votre cœur paternel toutes les consolations qu'il est en droit d'attendre de prêtres qui comprennent votre sollicitude et l'étendue de leur devoir.

**61. [A un prêtre du diocèse de Digne].<sup>4</sup>**

61. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Yenneux III, 24-25, 139; IX, 138.

<sup>2</sup> Yenneux copie trois extraits de lettres à l'Evêque de Nîmes. Le premier porte la date du 8 juillet, le second du 8 juin et le troisième du 12 juillet. Nous publions ici ces extraits avec l'indication: juin-juillet.

<sup>3</sup> Mgr Chaffoy voulait que la maison des Oblats, à laquelle les Nîmois avaient contribué par des quêtes, appartint au diocèse (Yenneux III, 24). En 1825, les Oblats s'installèrent dans une maison près du séminaire. En 1826, ils acquirent un immeuble (6 rue de la Faïencerie) comprenant une habitation et des dépendances. C'était en plein quartier protestant (Ortolan, Hist. de la Congrégation, 1, 178-179).

<sup>4</sup> Yenneux VIII, 27. Il n'a pas été possible de savoir de qui il s'agit dans cette lettre, de même que dans celle adressée à Mgr Arbaud, le 27 septembre 1827. Yenneux (VIII, 24) transcrit quelques lignes de la lettre à l'Evêque de Gap: «Qui sait si en différant, il ne perdra pas sa vocation? Car vous savez que saint Thomas distingue la grâce de la vocation de la grâce de la persévérance dans la vocation. Il appelle la première une grâce transitoire, qu'il faut saisir quand elle passe...»

*Pour suivre sa vocation missionnaire il doit obtenir la permission de son Evêque.*

[Marseille, le] 22 juillet 1827.

Notre Société étant approuvée par l'Eglise jouit des mêmes privilèges que la Compagnie de Jésus; mais elle en use avec la même réserve pour les mêmes motifs. Jaloux de conserver toute la bienveillance de Nos Seigneurs les Evêques, pour le plus grand bien de leurs ouailles, nous ne recevons que les sujets qu'ils veulent bien céder.

Il ne m'appartient pas de prononcer s'ils peuvent s'opposer à la vocation de ceux que le Seigneur daigne appeler à l'état religieux, les Souverains Pontifes ont donné là-dessus leurs décisions; quant à nous, nous nous soumettons avec résignation aux refus, même les plus inattendus, car nous employant sans relâche au salut et à la sanctification des âmes dans les diocèses, il semble qu'il serait juste qu'on nous fournît les moyens d'opérer le bien.

Pour votre cas particulier, je vous dirai qu'il est impossible de méconnaître votre vocation à l'état religieux; que l'attrait constant qui vous porte vers les missions fixe le choix que vous devez faire, que je serais d'après cela très disposé à vous admettre à notre noviciat, que Mgr l'Evêque de Digne, qui ne cesse d'employer notre Société dans son diocèse, ne devrait pas vous refuser la permission de vous agréger parmi nous, mais que nous sommes forcés, malgré tous les droits que vous auriez à suivre votre vocation, et tous nos privilèges pour vous en faciliter le moyen, à attendre qu'il plaise à Sa Grandeur de vous accorder la permission d'exécuter vos desseins.

Votre Prélat est incontestablement un saint évêque<sup>1</sup>; il doit par conséquent connaître les Règles de l'Eglise; il ne doit donc pas croire pouvoir s'opposer à votre vocation, mais il lui est permis de vous éprouver; il peut donc faire le difficile, faire la sourde oreille, dans la pensée que votre position n'est qu'une velléité, que l'effet d'une ferveur passagère. Insistez auprès de lui, faites valoir les grandes raisons de votre vocation à un état plus parfait; pressez, suppliez, revenez à la charge, ne vous rebutez pas par les réponses évasives. Il ne résistera pas à des sollicitations persévérantes qui lui prouveront la réalité de la vocation.

Il ne me reste qu'à former des vœux pour que le Seigneur inspire aux uns et aux autres ce qui doit le plus contribuer à sa gloire et à l'accomplissement de ses desseins miséricordieux sur les pauvres âmes les plus abandonnées au service desquelles notre Société est particulièrement consacrée.

## **62. [A Mgr de Bausset, archevêque d'Aix].<sup>2</sup>**

62. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prière de permettre à un prêtre d'Aix d'entrer au noviciat.*

[Marseille, le] 13 août 1827.

Seriez-vous assez bon. Monseigneur, pour consoler cette âme affligée<sup>3</sup> qui manifeste instamment le désir d'être agrégée à notre Société. Je crois pouvoir vous

<sup>1</sup> Mgr F.C.B. Miollis.

<sup>2</sup> Yenveux VIII, 85.

<sup>3</sup> Yenveux dit qu'il s'agit d'un prêtre. C'est probablement Jacques Symphorien Reynier, prêtre du diocèse d'Aix, qui avait commencé le noviciat le 11 août, sous la direction du p. Guibert. Il fit son

dire qu'il est probable qu'en passant par l'étamine d'un bon noviciat, ce sujet, qui n'est que faible, mais point mauvais, deviendra propre à faire le bien dans votre diocèse ou bien s'il était trop déconsidéré sur les lieux nous l'emploierions ailleurs. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour le corriger des défauts qu'on lui reproche, et le rendre propre à faire le bien sans mélange de ses imperfections.

**63. [A Mgr C.A. de Richery, évêque de Fréjus].<sup>1</sup>**

63. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*L'Evêque de Fréjus ne permet pas aux Missionnaires de Provence de donner une mission dans son diocèse; amertume du fondateur.*

[Marseille, le] 26 janvier 1828.

... En recevant votre lettre, je me suis tu; et Dieu m'a fait la grâce de ne pas différer d'une seconde de mettre au pied de la croix de J.C. tout ce qu'avait d'amer cet outrage. Je m'en plains à personne autre qu'à vous, parce que je craindrais de perdre le mérite de cette épreuve. On sait à Aix, on sait à Gap, on sait à Nîmes et à Marseille qu'un curé de votre diocèse ayant appelé nos Messieurs, ils ont été repoussés par l'Evêque.

**64. [A Mgr Arbaud, évêque de Gap].<sup>2</sup>**

64. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Inquiétude du père de Mazenod en lisant une «pénible communication» de l'Evêque. Les Oblats doivent être principalement employés aux missions; ils ne quitteront jamais d'eux-mêmes N.-D. du Laus.*

Marseille, le 10 mars 1828.

Monseigneur,

Je me proposais de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 janvier par le retour de nos missionnaires<sup>3</sup>. Quand ils sont partis, je n'ai

---

oblation le premier novembre 1828, mais fut ensuite expulsé de la Congrégation, cf. Registre des prises d'habit 1816-1850, n. 76.

<sup>1</sup> Yenneux V, 68. Le p. Yenneux introduit ce bref extrait par ces mots: «Un curé du diocèse de Fréjus ayant demandé une mission pour sa paroisse, le p. de Mazenod déranga tout son plan apostolique afin de satisfaire ce bon curé. Et il écrit à Mgr L'Evêque de Fréjus pour lui demander les pouvoirs nécessaires. Le temps pressait; la réponse se fit attendre, et quand elle arriva, elle fut atterrante pour le R. Père de Mazenod. L'Evêque refusait en des termes très sévères».

<sup>2</sup> Extrait des Registres de N.-D. du Laus, p. 270. Cf. aussi Yenneux III, 248 et IV, 87.

<sup>3</sup> Cette lettre du 30 janvier n'a pas été retrouvée, mais le p. Simonin la résume par ces mots: Monseigneur y expose les principes admis, dans son diocèse, pour l'administration des sacrements, principes avec lesquels, au rapport des curés, les missionnaires sont en désaccord; or, les choses ne peuvent continuer ainsi, et ceux qui travailleront dans le diocèse doivent s'engager à suivre nos principes: Il me faut, dit l'Evêque, des prêtres auxiliaires, pour remplacer les curés dans les cures vacantes; elles deviennent de plus en plus rares, et je puis prendre dehors ou dans mon diocèse des prêtres qui resteront chez moi et que j'enverrai où besoin sera. Dans le cas que vos missionnaires ne veulent pas remplir cette fonction, dites-moi si, n'ayant plus les ressources de l'argent des prêtres auxiliaires, vous pensez pouvoir rester au Laus». Missions OMI, 1897, p. 366.

pas pu mettre la main à la plume, j'avais voulu avoir un peu de temps pour satisfaire aux pénibles communications que votre lettre contient, je n'ai pas su le trouver. J'en suis presque bien aise; quand on est vivement affecté, il est difficile qu'il n'échappe quelque expression qui peut être mal interprétée, et je serais inconsolable d'offenser quand mon intention ne serait bien certainement que de me plaindre. Je suis très aise que vous vous soyez entendu avec nos pères Mie et Touche, j'ose me flatter que vous vous entendrez de même avec tous [ceux] qu'il vous sera agréable ou que vous jugerez à propos d'employer dans votre diocèse, je n'en enverrai point qui ne soit de votre goût, ou si par impossible quelqu'un avait le malheur de vous déplaire, vous n'auriez qu'à m'en prévenir, et certainement il s'abstiendrait de tout exercice extérieur du ministère dans votre diocèse, mais je n'éprouve pas de grandes inquiétudes à ce sujet.

Nos missionnaires doivent être principalement, mais non exclusivement, employés aux missions, ainsi ils pourraient quelquefois travailler par manière de retraites dans les paroisses dont les curés seraient absents.

Je vous ai toujours tenu le même langage, par rapport à Notre-Dame du Laus. Ce sanctuaire est cher à toute la Société parce que nous faisons tous profession d'une dévotion spéciale à la Mère de Dieu. L'Eglise nous a imposé le devoir bien doux sans doute, mais ce n'est pas moins un devoir de propager son culte, *In spem demum erigimur fore ut istius sacrae familiae alumni, qui sub quibusdam legibus, efformandis ad pietatem animis adeo opportunis, divini Verbi ministerio sese devoerunt, ac Deiparam Virginem sine labe conceptam patronam agnoscunt, pro viribus et praesertim exemplo ad ejus Matris misericordiae sinum perducere conentur homines quos uti filios Jésus Christus in ipso crucis suspendio illi voluit attribuere.* Ce sont les propres paroles de la Bulle<sup>1</sup>. Nous ne quitterons donc jamais le sanctuaire que contraints et forcés. Quand les secours des prêtres auxiliaires manqueront, la Providence y pourvoira. N'aviez-vous pas eu le projet de nommer un vicaire au Laus, l'affluence du peuple qui y accourt de toutes parts, en exigerait deux. Pourquoi n'exécuteriez-vous pas ce projet dès à présent, il n'en coûterait rien au diocèse, et ce serait un moyen de subsistance pour ceux qui desservent le sanctuaire.

J'ai l'honneur d'être avec respect. Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

Mazenod, vic. gén.

## 65. [A Mgr Miollis, évêque de Digne].<sup>2</sup>

65. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Formations des sujets au noviciat.*

[Marseille, le] 10 mars 1828.

---

Nous conservons un extrait de la réponse de Mgr Arbaud à la lettre du 10 mars: «J'ai été très satisfait de votre dernière lettre. Les petits brouillards, qui, pendant quelque temps, avaient altéré nos rapports, seront dissipés sans doute pour toujours. Si j'avais été à votre place, j'aurais été peiné par mes lettres; si vous aviez été à la mienne, vous les auriez faites comme moi», 10 avril, cf. Missions OMI, 1897, p. 367.

<sup>1</sup> Bref de Léon XII du 21 mars 1826.

<sup>2</sup> Yenneux VIII, 60.

Nous avons un noviciat très sévère. Si les sujets ne sont pas jugés propres aux vertus religieuses, on les congédie sans façon. Dès lors il demeure constant que le petit nombre qui persévère est vraiment appelé.

Si la colère divine nous réserve une nouvelle persécution<sup>1</sup>, je pense que ceux qui s'y seront préparés dans le secret de la maison de Dieu, et qui auront imité les Apôtres dans leur dévouement ne seront pas les moins fidèles, et nous consoleront de la défection d'un grand nombre à laquelle il faut s'attendre.

**66. [A Mgr P.B. de Chaffoy, évêque de Nîmes].<sup>2</sup>**

66. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les missionnaires iront à la maison de détention. Obéissance.*

[Marseille, le] 10 mars 1828.

Nous vous regardons tellement comme notre père que rien de ce qu'il vous plaît de proposer ne nous paraît de refus. Vous pensez que nos missionnaires feraient du bien à la maison de détention. Ainsi soit. Avec votre bénédiction, il est impossible qu'ils ne réussissent. L'obéissance a fait autant de miracles que la foi; mes chers missionnaires l'ont bien éprouvé partout où Votre Grandeur les a envoyés.

Faisons le bien tant qu'on nous en laisse le temps, c'est la devise.

**67. A madame la comtesse de Boisgelin née Mazenod, rue Papassaudy, n. 2, à Aix, Bouch[es]-du-Rhône.<sup>3</sup>**

67. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Invitation à la consécration de l'église du Calvaire. Prochaine ordination.*

Marseille, le 24 mai 1828.

Ma bonne sœur, je t'avais écrit une longue lettre que je laisse sur mon bureau pour t'en écrire une autre un peu plus courte. C'est pour t'inviter de venir après-demain avec maman, si elle est de retour de son voyage, pour assister à la consécration de notre église<sup>4</sup>. La consécration aura lieu le mardi, troisième fête de Pentecôte, à 7 heures du matin; mais il faut te trouver ici la veille, parce que la cérémonie commence dès les p[remiè]res vêpres. L'occasion est unique à cause des tribunes qui permettent de voir ce qui se fait dans l'église, où personne n'est admis pendant la consécration. J'ai fait dire au p. Courtès de venir, s'il le peut et si cela lui convient; répète-le-lui de ma part. Il pourrait rester ici jusqu'à l'ordination du samedi, à laquelle seront faits prêtres nos deux frères Guigues et Hermitte. Dis-lui de ne pas oublier de demander des dimissoires pour les ordres mineurs pour notre frère Cailas<sup>5</sup> que je voudrais faire

<sup>1</sup> Allusion sans doute au projet d'ordonnances gouvernementales contre les Jésuites et les petits séminaires, cf. Ecrits Oblats VII, pp. 161-162 et lettre de Fortuné aux Evêques, 24 février 1828.

<sup>2</sup> Yenneux III, 11a, 248; V, 46.

<sup>3</sup> Orig.: Aix, hôtel Boisgelin, MJ 1-2.

<sup>4</sup> Consécration de l'église du Calvaire à Marseille, le 27 mai, par Mgr Fortuné de Mazenod.

<sup>5</sup> Ms.: Caylas. François Victor Cailas avait fait son oblation le 3 juin 1827. Il n'a pas persévéré dans la Congrégation.

ordonner à cette ordination avec plusieurs autres. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage. Il faut que j'aille confesser pour ma seconde séance du samedi; celle de ce matin n'a été que de six bonnes heures<sup>1</sup>. Adieu. J'embrasse t[ou]te la famille.

Eugène.

### **68. [A M. Testou, vicaire général de Grenoble].<sup>2</sup>**

68. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats travaillent au service des Evêques et des pauvres.*

[N.-D. du Laus, le] 17 juin 1828.

Nos missionnaires, se dévouant plus spécialement au service des âmes abandonnées, s'emploient dans une ville à des ministères très utiles auprès de la dernière classe du peuple dans l'intervalle des missions. A Marseille, par exemple, ils s'occupent de la lie de la société des hommes parvenus à l'âge de 25 à 30 ans sans avoir fait leur première communion, qui ne connaissent ni leur Dieu, ni leur âme; ils les instruisent avec soin, et leurs peines sont couronnées des plus heureux succès.

Nous considérons les Evêques comme nos pères, dès qu'ils nous adoptent; leur diocèse devient notre famille, et je puis assurer que ces enfants d'adoption le disputent à qui que ce soit d'affection et de dévouement. Aussi, nous avons la consolation de voir Nos Seigneurs les Evêques nous donner constamment des marques non équivoques d'une touchante prédilection.

Nous sommes les hommes de l'Evêque; nous sommes à sa disposition à chaque instant du jour et de la nuit. Nous devons vivre habituellement sous son influence.

### **69. A madame de Mazenod, à Aix, B.-du-Rhône.<sup>3</sup>**

69. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*On peut envoyer le père Arnoux à la campagne.*

Marseille, le 12 juillet 1828.

...Pourquoi refuseriez-vous que notre s[ain]t p. Arnoux fût s'établir dans le cabinet du nord, par exemple, de la bastide de l'Arc, j'entends cette petite chambre qui est en face des greniers, ou bien à Banon<sup>4</sup>, si on pense que cela doit le soulager? Je ne sais pas pourquoi on ne se soucie pas de l'envoyer à l'Enclos; c'est peut-être dans la crainte que la vue de la place où il sera déposé après sa mort ne lui fasse quelque fâcheuse impression. A part cela, ce jardin est à mon avis préférable au reste...

<sup>1</sup> Le 24 mai était un samedi, vigile de la Pentecôte.

<sup>2</sup> Yenneux 1,34-35; ni, 139. M. Testou avait écrit pour demander un établissement dans l'Isère. Le Fondateur, qui était allé faire la visite canonique de N.-D. du Laus, passa par Grenoble, avant de rentrer à Marseille, le premier juillet.

<sup>3</sup> Orig.: Aix, hôtel Boisgelin MJ 1-1. Nous ne publions que le deuxième paragraphe de la lettre, relatif au p. Arnoux.

<sup>4</sup> Le Fondateur désigne des propriétés de Mme de Mazenod, aux portes de la ville. Le 8 juillet, il avait écrit au p. Courtès qu'on pouvait envoyer le Père à la campagne «mais bien près, bien près d'Aix». Mme de Mazenod le croyait sans doute trop malade pour faire ce petit voyage. Le p. Arnoux mourut, en effet, le 13 juillet.

**70. [A Mgr Philibert de Brailard, évêque de Grenoble].<sup>1</sup>**

70. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Remerciements pour l'accueil reçu à Grenoble. Décès du père Arnoux.*

[Marseille, le] 21 juillet 1828.

Mon premier soin est d'acquitter une dette de reconnaissance envers Votre Grandeur, en tâchant de vous exprimer combien j'ai été touché de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu m'accueillir pendant le court séjour que j'ai fait à Grenoble.

Un de nos prêtres vient de mourir à Aix en odeur de sainteté. Les transports de la dévotion publique ont été si subits et si universels, qu'il a fallu livrer la soutane pour sauver les ornements, et quelques parties même de son corps que la piété du peuple n'eût pas épargné. C'est le quatrième qui va au ciel par cette porte. Leur bienheureuse mort est une nouvelle sanction des Règles par lesquelles ils se sont sanctifiés, et un encouragement à ceux qui leur survivent pour imiter leurs vertus<sup>2</sup>.

**71. [A M. Durand, curé de Quissac, Gard].<sup>3</sup>**

71. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*La mission devrait finir une semaine avant la Toussaint. Retraite annuelle des Oblats.*

[Marseille, le] 20 octobre 1828.

Le p. Honorât a eu le plus grand tort de vous promettre de prolonger votre mission jusqu'au 28 de ce mois, puisqu'à cette époque on est toujours en retraite chez nous. Cependant s'il jugé qu'il soit avantageux pour consolider le bien qu'ils ont opéré, par la grâce de Dieu, de continuer leurs exercices jusqu'à l'arrivée de Mgr l'Evêque, je le leur permets quoiqu'à regret, parce que nous ne le pratiquons jamais ainsi; dans ce cas ils prolongeront leur retraite après la Toussaint, en faisant pourtant ce jour-là ce que nous sommes en usage de faire<sup>4</sup>. Je vous prie de le dire à ces Messieurs de ma part. J'ai écrit il y a plusieurs jours au p. Honorât à Nîmes. Je le salue affectueusement ainsi que son compagnon<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Yenneux III, 248; IX, 158.

<sup>2</sup> Yenneux (IX, 158) copie ces trois lignes d'une lettre écrite à l'Archevêque d'Aix, le 23 juillet: «Nous venons de perdre un de nos Messieurs qui a terminé sa sainte vie dans notre maison d'Aix. C'est dans cette ville qu'il a épuisé le peu de force qu'il avait». Yenneux (III, 139) copie également quelques lignes d'une lettre écrite à l'Evêque de Grenoble, le 3 janvier 1829: «Notre famille vous compte déjà au nombre de ses pères; c'est le titre que notre cœur donne volontiers aux Pontifes qui daignent nous adopter. Ils n'ont pas, en effet, d'enfants plus soumis, plus affectueux et plus attachés à leurs personnes sacrées».

<sup>3</sup> Yenneux IV, 179.

<sup>4</sup> Renouvellement des vœux à la fin de la retraite.

<sup>5</sup> Les pères Martin et Sumien se trouvaient à Nîmes avec le p. Honorât au début de l'année (cf. Mazenod à Honorât, 19 février 1828); le p. Guibert les rejoignit au mois de mars (cf. Maz. à Guibert, 18 mars et 15 avril 1828).

## 72. [Au marquis de Croza, chargé d'affaires de Sardaigne près le Saint-Siège].<sup>1</sup>

72. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prière de remettre au Pape la biographie du bx Alphonse de Liguori. Désir de fonder un séminaire à Rome.*

[Grans]<sup>2</sup>, le 22 juillet 1829.

Mon cher marquis et ami,

Je m'adresse à vous avec confiance pour une commission importante, si ce n'est pour l'objet en lui-même, du moins à raison du grand personnage auquel elle s'adresse. Deux raisons m'ont déterminé à m'adresser à vous pour la remplir. La première, l'amitié dont vous m'honorez et le plaisir que j'éprouve par conséquent de me servir du ministère d'un ami. La deuxième, c'est qu'en ma qualité de chevalier de saint Maurice j'appartiens à votre nation et que vous êtes réellement mon ambassadeur auprès du Siège apostolique<sup>3</sup>.

Voici de quoi il s'agit. Le Pape étant alors cardinal grand pénitencier<sup>4</sup>, s'intéressa beaucoup auprès de Léon XII de s[ain]te mémoire pour obtenir que mon oncle l'Evêque de Marseille pût faire l'office et célébrer la fête du bx Alphonse de Liguori dans son diocèse; il témoigna dans ses lettres à ce sujet une grande dévotion envers le bienheureux. Un de mes prêtres<sup>5</sup> ayant composé une vie du bx Alphonse, qui n'est pas sans mérite, soit sous le rapport des faits, soit sous le rapport du style, j'ai pensé qu'il serait agréable à Notre Saint-Père le Pape d'en posséder un exemplaire, et je lui en fais hommage. J'ai recommandé de relier l'ouvrage aussi proprement que possible. Un de nos jeunes missionnaires a eu l'idée de faire broder cette couverture qui, dans le fait, est quelque chose de beau. J'aimerais à ce que le Pape s'en servit pour couvrir son bréviaire de cérémonie; vous pouvez lui en suggérer l'idée; car ce serait dommage qu'un si beau travail fût rongé par la poussière dans une bibliothèque.

Je vous prie donc, mon cher ami, de vouloir bien présenter au Pape, en mon nom, ce petit tribut de mon dévouement pour sa personne sacrée et pour le Saint-Siège apostolique. Ne manquez pas d'assurer au Saint-Père qu'il n'a pas dans la France de fils plus dévoué; je vous prie de le lui dire. Ah! s'il voulait que nous allions établir à Rome pour le clergé séculier un séminaire à l'instar de ceux de France, à qui l'on doit la réforme des mœurs et tout l'éclat de cette Eglise... Léon XII n'était pas éloigné de ce projet. Questo ci manca<sup>6</sup> dit-il, en approuvant les Règles de notre Congrégation qui, entre autres ministères, embrasse celui-là, et grâce à Dieu il réussit.

C'est la première fois que je prends la plume après une maladie qui a duré plus de deux mois et m'a conduit aux portes du tombeau; je suis à peine en convalescence.

<sup>1</sup> Yenveux III, 208.

<sup>2</sup> A la suite du décès du p. Suzanne en janvier, et de la maladie du p. Courtès au mois d'avril, le Fondateur tomba gravement malade en mai. Le 18 juillet, l'Ami de la Religion annonçait sa mort. En réalité il allait déjà mieux et, accompagné du p. Jeancard, il se trouvait en convalescence à Grans, chez son oncle Roze-Joannis.

<sup>3</sup> C'est sans doute au collègue des Nobles à Turin que le jeune de Mazonod avait connu le marquis de Croza. Le Fondateur fut nommé chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare par Carlo Felice, roi de Sardaigne, le 13 janvier 1827.

<sup>4</sup> Francesco Saverio Castiglioni, devenu Pie VIII le 31 mars 1829.

<sup>5</sup> Le p. Jacques Jeancard, cf. J. Pielorz, Le rôle du Fondateur dans la publication de la première biographie française de s. Alphonse de Liguori, dans Etudes Oblates, t. 18 (1959), pp. 163-180.

<sup>6</sup> Ceci nous manque.

**73. [A Mgr A. Billiet, évêque de Saint-Jean de Maurienne, Savoie].<sup>1</sup>**

73. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Conditions pour envoyer un exemplaire des Règles.*

[Marseille, le] 17 avril 1830.

Rien n'est plus juste que le désir que vous avez témoigné de connaître nos Règles. Nous pouvons les montrer avec confiance, puisque nous les tenons du Chef de l'Eglise qui nous a prescrit de les observer en les sanctionnant par ses éloges et sa bénédiction apostolique. Je suis donc très disposé à me rendre à votre désir. Je voudrais seulement savoir de vous-même si M. l'abbé Favre a bien interprété vos intentions, parce que nous ne devons donner communication de nos Règles qu'avec une très grande circonspection et lorsqu'il doit en résulter quelque bien pour l'Eglise ou pour la Congrégation<sup>2</sup>.

Si votre Grandeur désire vraiment de les connaître pour se fixer sur notre Institut, c'est le cas, mais si au contraire vous n'aviez qu'accédé à une simple proposition qui vous aurait été faite, sans que vous vous en souciez, ce serait une indiscretion de ma part. Je vous prie donc de vouloir bien me donner directement vos ordres.

**74. [A Mgr A. Billiet, évêque de Saint-Jean de Maurienne].<sup>3</sup>**

74. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Envoi d'un exemplaire des Règles de la Congrégation. Prudence dans l'acceptation de nouveaux établissements.*

[Marseille, le] 7 juin 1830.

Je vous demande en grâce. Monseigneur, de garder le livre entre vos mains. Nous ne serions pas bien aise qu'il restât à la disposition de tout autre que vous. Je prendrai la liberté de le réclamer lorsque je supposerai que vous l'aurez lu.

.. .A cette occasion<sup>4</sup>, j'ai bien pris la résolution de ne jamais hâter les moments de la Providence et de me laisser conduire à l'avenir tout doucement par elle, après

<sup>1</sup> Yenneux IV, 41.

<sup>2</sup> A son retour de Rome en 1826, le p. Mazenod était passé par Chambéry pour rencontrer l'abbé Favre, supérieur d'une communauté de missionnaires en Savoie, à qui il proposa d'unir les deux Instituts (cf. Ecrits Oblats Vit, 107-116). Au mois d'août 1828, le Fondateur reçut une lettre de M. Favre qui l'invitait à Chambéry où il y avait espoir de fondation et de fusion. Le p. de Mazenod fit aussitôt le voyage et n'obtint rien du Roi, de M. Favre et de Mgr Martinet, évêque de Chambéry. On comprend ici qu'il ne compte désormais pas beaucoup sur la possibilité d'un établissement dans les Etats du Roi de Sardaigne.

<sup>3</sup> Yenneux IV, 41; VII, 32.

<sup>4</sup> Voyage fait au mois d'août 1829, cf. supra, note 34. Le 11 juillet suivant, peu après la prise d'Alger par l'armée française, Mgr Fortuné de Mazenod écrivit au Grand Aumônier et proposa d'envoyer en Algérie les Oblats qu'il appelle encore les Missionnaires de Provence, cf. Marseille, arch. de l'archevêché, Reg. des lettres administratives, vol. 2, p. 295, n. 98.

l'avoir laissé parler deux fois, crainte de ne pas bien comprendre ses adorables desseins.

**75. [A Mgr Billiet, évêque de Saint-Jean de Maurienne],<sup>1</sup>**

75. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Désir de rencontrer Monseigneur. Le Saint-Père ordonne au p. de Mazenod de poursuivre son œuvre.*

[Fribourg,] septembre 1830.

J'aurais voulu vous consulter, parce que je suis pénétré de respect et de confiance pour votre personne... Je me suis retiré d'auprès de vous persuadé que vous étiez rempli de l'esprit de Dieu, et comme je ne voudrais me conduire que par cet esprit, c'est la grâce que je demande chaque jour à Notre Seigneur au saint autel immédiatement avant la communion, tout mon désir eut été de m'aboucher avec vous<sup>2</sup>. Je tâcherai d'y suppléer par écrit, mais ce n'est pas la même chose.

Vous avez vu. Monseigneur, l'ordre que me donne le Chef de l'Eglise de poursuivre mon œuvre; les expressions dont il se sert sont aussi touchantes que fortes<sup>3</sup>. Je ne dois donc rien négliger de mon côté pour m'acquitter de la mission qu'il me donne, en confirmation de celle que j'avais déjà reçue de son saint prédécesseur; il serait ce semble plus facile d'établir purement et simplement quelques-uns de nos sujets à Nice pour y commencer l'œuvre.

**76. [Au père J. Ant. Grassi, jésuite, à Turin].<sup>4</sup>**

76. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Ministères de la Congrégation et diocèses où elle travaille. Espoir de faire des fondations dans le royaume de Sardaigne, en Sardaigne, en Savoie et à Nice.*

[Nice, le] 11 décembre 1830<sup>5</sup>.

A peine arrivé à Nice après un long et très pénible voyage, j'ai considéré devant Dieu dans la meilleure disposition qu'il m'a été possible ce qui fit le sujet intéressant

<sup>1</sup> Yenveux VII, 33.

<sup>2</sup> Extrait copié par Yenveux lui-même et qui, en modifiant sans doute le texte comme il fait habituellement, l'a rendu ambigu. Le fondateur semble dire qu'il a et n'a pas rencontré Mgr Billiet. Après la révolution de juillet, les Oblats quittèrent précipitamment Nîmes et craignaient pour la maison d'Aix où venait de mourir l'archevêque, Mgr de Richery. C'est pourquoi le Fondateur essaie de préparer les voies à une fondation soit dans le diocèse de Cagliari, soit dans celui de St-Jean de Maurienne en Savoie (faisant alors parti des états du Piémont-Sardaigne), soit dans le diocèse de Nice, cf. Rey 1,498.

<sup>3</sup> Lettre du Pape Pie VIII, le 26 août 1829. Orig.: Rome, arch. de la Postulation, L. Pie VIII - Mazenod. cf. infra, lettre n. 77.

<sup>4</sup> Yenveux VII, 70-72. Le p. Grassi (1775-1849) avait été missionnaire en Russie et aux U.S.A. Il remplit beaucoup de charges importantes en Italie de 1817 à 1849, en particulier celle de recteur du collège des nobles à Turin, de provincial de la province jésuite de Turin et de confesseur du Roi Charles Félix de Savoie et de la Reine.

<sup>5</sup> Yenveux écrit: 11 septembre 1831. D'après le contexte, cette lettre a nécessairement été écrite au début décembre 1830. Après un voyage difficile de Billens à Turin, le Fondateur était arrivé à Nice le 2 décembre.

de notre long entretien à Turin. Je ne crois pas me tromper en y reconnaissant la voie que la divine Providence semble nous tracer pour utiliser dans les états de Sa Majesté le dévouement d'une Congrégation qui se consacre par devoir au salut des âmes les plus abandonnées, ainsi qu'à l'éducation spéciale des clercs.

Je ne me suis pas dissimulé les difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'exécution d'un projet dont les résultats doivent être si avantageux pour l'Eglise et pour l'Etat, mais ne voulant travailler que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, ma confiance est telle que je ne redoute rien, pas même les dangers dont on menace ceux qui consacrent leur vie à la réforme des mœurs et de la discipline dans le pays où vous me proposez d'exercer notre saint ministère.

Je suis donc tout disposé. Mon Rév. Père, si Sa Majesté le désire, à mettre à sa disposition tous les membres de notre Congrégation qu'il jugera utile pour son service et celui de ses peuples en Sardaigne, comme dans toute autre partie de ses états, soit pour concourir à leur conversion dans l'exercice des saintes missions, soit pour les instruire et les confesser habituellement dans les lieux de résidence que Sa Majesté désignerait pour notre demeure, soit enfin pour travailler assidûment sous la direction de Messieurs les Evêques à l'éducation des clercs dans les séminaires [des diocèses] qui en ont un. Déjà l'expérience de plusieurs années et dans plusieurs pays<sup>1</sup> m'est un sûr garant des bénédictions que le Seigneur répandra sur les efforts du zèle de ces ouvriers évangéliques. J'écrirais des volumes si je voulais rapporter les merveilles que Dieu a daigné opérer par leur ministère, surtout depuis que le Souverain Pontife a solennellement approuvé leur Institut et a placé cette famille au rang des Congrégations reconnues dans l'Eglise de Dieu.

Les diocèses d'Aix, de Marseille, de Nîmes, de Fréjus, de Digne, de Gap, de Grenoble, celui même de Nice, en ont éprouvé les effets. Si les faits parlaient moins haut et n'avaient pas pour témoins les populations entières de toutes ces contrées, je pourrais en rapporter des preuves irrévocables. Tous les Evêques de ces divers diocèses ont attesté de leur propre main l'utilité de cette Congrégation et tout le bien qu'elle a déjà opéré dans leurs diocèses respectifs où, depuis quinze années, elle travaille avec un succès qui n'est dû qu'à Dieu, à la sanctification des âmes dans l'exercice des saintes missions, le soin des pauvres prisonniers, des hospices de charité, des séminaires, de toutes les œuvres de miséricorde, en un mot, que les Evêques leur confient.

C'est ainsi qu'à Aix, par exemple, outre l'Eglise appartenant à leur maison, où les membres de la Congrégation qui y sont attachés font le service divin et donnent tous les soirs une instruction familière au peuple à la suite de la prière, ils sont chargés de l'instruction religieuse des prisonniers, les confessent, chose inouïe jusqu'alors, et lorsque quelqu'un d'entre eux est condamné au dernier supplice, ils l'accompagnent jusque sur l'échafaud. Ils font en outre le service religieux de l'hôpital des incurables, des enfants trouvés, de la charité et du collège. A Marseille, outre le service de l'église et celui des prisons qui se fait comme à Aix, ils instruisent les Génois en langue italienne et ils dirigent le grand séminaire qui est reconnu pour un des meilleurs de France. A Nîmes, outre le service de l'église et les missions difficiles dans les Cévennes, qui sont jonchées de protestants, l'Evêque a voulu les charger du dépôt de 1400 prisonniers condamnés, espèce dégradée, qui n'a quelque notion de morale et de

---

<sup>1</sup> La Congrégation ne dirigeait encore que le séminaire de Marseille. «L'expérience de plusieurs années et dans plusieurs pays» concerne ici le ministère des missions, et le mot «pays» est pris dans le sens italien de village ou bourg.

religion qu'à dater de l'époque où ils furent confiés à la charité des membres de notre Congrégation qui ont opéré, dans ce repaire de brigands, de vrais miracles de conversions. Partout ailleurs, tout ce qu'il y a de plus pénible dans le saint ministère est confié à ces religieux, et si j'en crois les témoignages des Evêques qui l'attestent, ils s'en acquittent de façon à satisfaire pleinement la sollicitude de ces vigilants premiers Pasteurs.

Voudrait-on opposer que nous sommes étrangers? Mais les membres d'une Congrégation reconnue par l'Eglise, ayant un chef nommé par le Pape, sont catholiques avant tout. Leur vie est consacrée, selon l'esprit de leur vocation, au service des âmes sans acception de personne ni de nation, leur ministère est tout spirituel, ils appartiennent au pays qui les adopte, et y vivent sous l'ombre tutélaire des lois en fidèles sujets, uniquement occupés de l'objet de leur céleste mission qui tend à faire accomplir tous les devoirs, soit envers Dieu, soit envers le Prince, son représentant parmi les hommes.

Les Apôtres étaient étrangers dans les pays que N.S. Jésus-Christ les chargea d'évangéliser. Les religieux qui ont jeté les premiers fondements de leurs Ordres dans les diverses parties de la chrétienté étaient étrangers aussi et n'ont pas été repoussés pour cela,

Personne n'applaudira plus que moi aux sages mesures qui aboutiront à préserver un état de la contagion des mauvaises doctrines et de l'influence des hommes pervers qui troublent ailleurs la société et en bouleversent les fondements, mais serait-il raisonnable de supposer que l'on redoute également ce qui est bon, ce qui est éprouvé, ce qui ne peut être qu'utile et avantageux?

Je ne terminerai pas cette longue lettre sans vous faire observer une chose qui me paraît remarquable; c'est qu'au moment même que Votre Révérence me parlait du bien que notre Congrégation pourrait faire en Sardaigne, Mgr l'Evêque de St-Jean de Maurienne m'écrivait pour l'introduire dans son diocèse, et Mgr l'Evêque de Nice me faisait proposer par M. son Vicaire Général de lui donner des sujets qu'il pût établir dans l'ancienne abbaye de Saint-Pons pour y donner les exercices spirituels au clergé et les saintes missions dans toutes les parties du diocèse où l'on parle un idiome particulier qui est le même que le provençal, parfaitement connu de plusieurs membres de notre Congrégation.

Il ne serait donc pas impossible de voir notre Congrégation, s'il plaisait à Sa Majesté de l'adopter, consacrer tout à la fois son ministère au service des âmes en Sardaigne, en Savoie et dans le comté de Nice, et concourir ainsi de tout son pouvoir à la sanctification des peuples qui ont le bonheur de vivre sous la domination paternelle d'un si bon Roi.

### **77. [Au chevalier Louis de Collegno, à Turin].<sup>1</sup>**

77. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Difficultés rencontrées pour faire un établissement en Sardaigne ou à Nice. Ordre du Pape. Confidences.*

[Nice, le] 19 janvier 1831.

---

<sup>1</sup> Yenneux V, 57-59. Le chevalier de Collegno, attaché au ministère des affaires étrangères de la monarchie piémontaise, était un vieil ami du Fondateur, connu sans doute au collège des nobles.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais, mon cher ami, combien on rencontre des difficultés quand il s'agit de faire le bien dans ce bas monde, aussi je m'attendais à des obstacles dans le projet que je vous ai communiqué, mais cette fois c'est autre chose que des obstacles, c'est l'impossibilité d'entamer l'affaire et cependant cette affaire est considérée par les amis de la religion comme tellement importante que depuis près de neuf ans on la remet à tout bout de champ sur le tapis<sup>1</sup>. Faut-il renoncer à la poursuivre davantage, ou bien faut-il ne pas se décourager et essayer encore de la faire réussir? A n'écouter que la nature qui se lasse, il semble que je pourrais me mettre le cœur en paix en me rendant le témoignage que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi et peut-être plus que je n'étais obligé de faire. Mais j'ai beau me raisonner, il me semble toujours entendre à merveille ces paroles que m'adressait le Chef de l'Eglise, dans ce précieux bref que je crois vous avoir montré:

«Laetamur in Domino, tibique gratulamur tamquam filio recuperato, quem credideremus amissum, (les journaux m'avaient fait passer pour mort) quemque non dubitamus ad majora apud Deum et homines merita fuisse divinae providentiae judicio reservatum. Confortare igitur in gratia quae est in Christo Jesu, ac te alacri animo ad consueta refer opera laborans sicut bonus miles Christi»<sup>2</sup>.

Je ne sais si j'entends mal le sens de cette sorte d'injonction, mais ma conscience me l'explique comme un ordre que me donne le représentant de Dieu sur la terre, de ne pas cesser le genre de travail qui m'avait été précédemment imposé par l'Eglise, et cet ordre me paraît d'autant plus sacré que le Vicaire de Jésus-Christ emploie les paroles mêmes de la Sainte Ecriture. Il ne faut rien moins que ces considérations pour me soutenir au milieu des dégoûts et de l'ennui de l'âme où me jette ma singulière position. Si je n'avais Léon XII et Pie VIII pour garants, en regardant autour de moi, je craindrais de m'être trompé dans la direction que j'ai prise, bien assurément dans des vues désintéressées et dans l'espérance d'un plus grand bien, etc... Quelle que fût la conviction intime de mon âme que je n'aurais rien négligé pour m'acquitter dignement de la grande charge (onus) que l'on voulait m'imposer<sup>3</sup>, je me persuadais que je pourrais faire plus de bien dans une carrière plus modeste, en ce sens qu'il ne manquerait pas de remplaçants pour le poste éminent que l'on me destinait, tandis que vraisemblablement personne ne songerait à s'occuper de ces pauvres âmes abandonnées auxquelles on ne peut faire un véritable bien qu'en s'approchant beaucoup d'elles et en s'occupant en détail de tous leurs besoins. Le succès, ou pour mieux dire, les bénédictions que Dieu répandit sur tout ce que j'entrepris pour sa gloire, soit par moi, soit par le ministère de ceux que je m'associais, mais par-dessus tout l'approbation paternelle de l'Eglise, obtenue comme par miracle et contre les prévisions de tout le monde, me consolèrent amplement des peines et des traverses que l'homme ennemi n'oublia pas de me procurer.

Je poursuivis ma carrière et me voici, mais un peu fatigué, dans les nouveaux embarras que me suscite autant la rigueur des temps où nous vivons que la malice de l'éternel ennemi de tout bien. Voyez donc où vient de m'entraîner l'abandon d'une

---

<sup>1</sup> Allusion, semble-t-il, au projet d'établissement à St-Pons, près de Nice, en 1824, cf. *Ecrits Oblats* VI, pp. 153-155, 157.

<sup>2</sup> Le Fondateur, malade à l'été 1829, avait fait écrire au Pape Pie VIII, à l'occasion de son élection. Le Saint-Père répondit le premier août. La lettre ne fut pas envoyée puisqu'on avait appris à Rome la nouvelle du décès de l'abbé de Mazenod. Lorsque, à la secrétairerie d'Etat, on sut qu'il n'était pas mort et qu'au contraire il allait mieux, on fit partir la lettre avec un post scriptum, daté du 26 août 1829, dans lequel on lit ce texte.

<sup>3</sup> En décembre 1811 au lendemain de l'ordination d'Eugène par Mgr Demandolx, l'Evêque lui offrit, pour assurer sa carrière selon les usages de l'Ancien Régime, de le nommer vicaire général d'Amiens, cf. Jean Leflon, *Mgr de Mazenod...*, t.1, p. 417.

amitié fondée sur l'estime et qui m'inspire une confiance sans bornes. Je n'avais pas pris la plume pour vous parler de tout ce que je viens de vous dire, je suis pourtant soulagé de l'avoir déposé dans votre sein.

Maintenant je vais vous exposer l'état des choses en réclamant de nouveau vos bons conseils. D'après ce que vous me mandiez, il faut absolument renoncer à la Sardaigne, quoique j'eusse déjà fixé sur cette île des regards aussi avides que ceux de saint François Xavier sur la Chine, des plages où il expira avec ses saints projets. Vous pensez donc que ce serait le cas de commencer par Nice et vous avez la bonté de me tracer la marche qu'il faudrait suivre avant de l'entreprendre<sup>1</sup>. Je veux encore vous demander votre avis, en vous proposant mes difficultés. J'opterai sur les deux partis qu'il y a à prendre lorsque je connaîtrai votre sentiment.

Quant aux ressources pour la subsistance des missionnaires, on leur appliquerait d'abord 1600 francs dont l'Evêque<sup>2</sup> peut disposer, plus ce qu'il pourrait faire rentrer des legs pour des missions, en attendant d'autres moyens qu'il entrevoit comme prochains, ce qui avec la rétribution de leurs messes suffirait à des hommes apostoliques qui savent se contenter du victum et vestitum.

### **78. A Monsieur le comte de Montalembert, pair de France, hôtel de la Croix de Malte, à Marseille.<sup>3</sup>**

78. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le père de Mazenod n'est pas un adversaire de Montalembert, mais ne partage pas ses opinions. Esprit romain.*

Marseille, le 24 octobre 1831.

Monsieur le Comte,

Je suis fâché que l'indiscrétion de quelques-uns de nos missionnaires ait pu vous faire penser que j'étais du nombre de vos plus ardents adversaires pris dans les rangs de vos frères<sup>4</sup>.

Je ne suis très certainement l'adversaire d'aucun de mes frères. Il en est, j'en conviens, dont je ne partage pas les opinions politiques, mais que je révère d'ailleurs du fond de mon cœur et dont je défends l'honneur avec tout autant de zèle, et peut-être plus de succès, que les plus grands partisans de leurs systèmes. Je ne cache pas, néanmoins, que mon respect et mon attachement pour leurs personnes ne sauraient ébranler mes principes qui tiennent beaucoup à la foi du charbonnier, car ils vont jusqu'à me faire considérer l'autorité du chef de l'Eglise comme ma règle et celle des miens, indépendamment de toute décision doctrinale, de tout décret solennel ex cathedra, etc... Il est possible que ce soit là être trop catholique par le temps qui court, mais je ne m'inquiète pas de ce que l'on en peut dire ou penser.

<sup>1</sup> Nice faisait encore parti du royaume de Sardaigne.

<sup>2</sup> Mgr Jean Baptiste Colonna d'Istria.

<sup>3</sup> Orig.: La Roche-en-Brenil, arch. du château Montalembert, doss. 570, n. 34.

<sup>4</sup> Montalembert était de passage à Marseille. Il s'occupait d'une campagne de Propagande en faveur de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. Ils'agissait d'une bonne initiative prise par F. de La Mennais, mais, en dehors de la hiérarchie qu'il se permettait même de critiquer, en particulier dans le journal l'Avenir. On comprend que le Fondateur se montrait prudent, d'autant plus que des Oblats, comme Courtès et Touche, demeuraient très attachés à La Mennais et au journal l'Avenir dont le chapitre général de septembre 1831 défendait la lecture dans les maisons oblates, cf. J. Leflon, Mgr de Mazenod... II, 422-424.

Vous accordez. Monsieur, beaucoup trop de crédit à nos pauvres missionnaires, qui ont bien de la peine à se faire pardonner leur existence à la faveur du peu de bien qu'ils peuvent faire. Je ne pense pas qu'ils soient en position d'être fort utiles à votre œuvre mais je vous assure que je n'ai jamais porté l'interdiction que vous supposez; ma défense ne porte que sur ce que le chef de l'Eglise désapprouve.

Je vous prie d'agréer mes remerciements pour l'ouvrage que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et mes excuses de ne m'être pas présenté chez vous pour vous en témoigner ma reconnaissance; mais je suis entré aujourd'hui en retraite, pressé par le besoin de me recueillir et le désir de me préparer à la mort pour le cas où le choléra exigeât que je m'y dévouasse pour le salut de ceux de mes frères qui en seraient atteints. Je prends la liberté de me recommander à vos prières pour obtenir de Dieu les grâces dont j'ai besoin et j'ai honneur d'être avec respect votre très humble et très obéissant serviteur,

l'abbé de Mazenod, vic. gén.

### **79. [A Mgr Fortuné de Mazenod, à Marseille].<sup>1</sup>**

79. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Visite à N.-D. du Laus. Prochain départ pour Turin et Rome.*

[Notre-Dame du Laus, le 1er août 1832].

Ce saint lieu est toujours plus délicieux. Ceux qui l'habitent inspirent presque autant de dévotion que le sanctuaire. La maison est propre, le silence et le recueillement y règnent, la joie est peinte sur tous les visages; oh! qu'il fait bon y habiter. Je ne ferai pourtant qu'y passer. J'en partirai demain pour arriver vendredi à Briançon de grand matin, je filerai tout de suite et je serai rendu dimanche chez mon ami Collegno.

### **80. Four le révérendissime chanoine Del Bufalo.<sup>2</sup>**

80. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Regret de ne pouvoir unir les deux Sociétés.*

[Rome, septembre-octobre 1832]<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Rey 1,544. Le p. Tempier, envoyé à Rome par Mgr Fortuné, avait obtenu du pape Grégoire XVI l'élévation du Fondateur à l'épiscopat. Celui-ci quitta Aix le 30 juillet, après avoir nommé le p. Courtès vicaire général de la Congrégation. Il arriva à Rome peu après le 15 août.

<sup>2</sup> Original italien: Rome, arch. gén. de la Cong. des Missionnaires du Précieux Sang. Gaspar Del Bufalo (1786-1837), canonisé le 12 juin 1954, avait fondé l'archi-confrérie du Très Précieux Sang en 1815. La Règle fut approuvée par Grégoire XVI en 1841. Le p. de Mazenod le rencontra à Rome en 1826 et eut une entrevue avec don G. Merlini, collaborateur du saint, en 1832. La question des vœux fut l'obstacle principal à cette union, cf. Fabio Ciardi, Un projet de fusion avec les Missionnaires du Précieux Sang, dans *Vie Oblate Life*, t. 37 (1978), pp. 65-71.

<sup>3</sup> Lettre sans date. Sur l'original. Don Merlini a écrit: «Cette Institution existe en France et, en 1832, elle compte 6 maisons». Le Fondateur a donc rencontré don Merlini et écrit cette lettre au cours de son séjour à Rome de la mi-août au début novembre 1832.

J'ai lu avec attention la copie authentique et les autres papiers que le révérendissime chanoine Del Bufalo a eu la bonté de me transmettre, et j'en suis resté vraiment édifié. Voyant tant de bons prêtres appliqués à une vie aussi sainte et à un ministère si élevé, je regrette d'autant plus que mes vues n'aient pu être agréables.

Quand je proposai à la vénérable Archiconfrérie du Très Précieux Sang de s'unir à notre toute petite Congrégation de l'Immaculée Conception je fus poussé par un vrai désir de multiplier le bien dans l'Eglise de Dieu, et si d'une part je considérais l'acquisition d'un grand nombre d'excellents prêtres comme une bénédiction pour notre Congrégation, qu'on soit assuré que, dans la sincérité du zèle que Dieu me donne pour voir l'achèvement de son œuvre sainte, j'estimais que ce serait un grand avantage pour la pieuse union de l'Archiconfrérie du Très Précieux Sang de se fondre dans une Société élevée au rang de Congrégation religieuse dans l'Eglise, dans laquelle la pieuse union aurait trouvé le même esprit, le même ministère et presque la même règle et dont elle aurait immédiatement constitué la majeure et certainement la non moins intéressante portion. Il me semblait que l'Archiconfrérie gagnait en perfection et en stabilité et que si par l'union projetée la Congrégation acquérait une nouvelle splendeur et une plus grande extension le bon Dieu en conséquence devait être beaucoup plus glorifié, l'Eglise mieux servie et les âmes davantage aidées dans leurs besoins spirituels.

Telles ont été mes pensées. Je pense encore la même chose, laissant à Dieu de faire connaître à tous ces très dignes prêtres qui forment la pieuse union et de l'Archiconfrérie du Très Précieux Sang, la grande vertu des vœux qui, à tort, en effraient quelques-uns. Du reste, en faisant cette démarche j'ai obéi à l'inspiration du Seigneur qui me l'indiquait comme étant pour sa gloire et j'en laisse l'examen et la responsabilité à qui a plus de lumières et de grâces que moi, et je me repose dans la paix d'un cœur qui, quoiqu'il doive arriver, dira toujours avec confiance particeps ego sum omnium timentium te<sup>1</sup>.

+ Charles-Jos. Eugène, évêque d'Icosie.

### **81. [A Mgr Arbaud, évêque de Gap].<sup>2</sup>**

81. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Défense des Oblats du Laus et du p. Guibert qui restera supérieur de la communauté.*

Marseille, le 20 février 1833.

C'est à dessein que j'ai différé de répondre aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'espérais que de nouvelles réflexions adouciraient l'excessive rigueur de vos pensées, et que vous ne tiendriez pas à contrister si cruellement des prêtres qui se flattent d'avoir quelques titres à votre affection et auxquels vous n'avez pu refuser votre estime. Dieu m'est témoin que dans mes rapports avec vous j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour éviter une collision. J'ai dû mettre bien des choses aux pieds de la croix, car je n'ai guère été ménagé. Sera-t-il dit que deux évêques ne s'entendront pas quand il s'agit des intérêts de l'Eglise, de l'honneur du sacerdoce et des droits de la justice et de l'équité? Si je savais que quelqu'un des nôtres eût manqué, je ne dis pas au respect et à la soumission qui vous sont dus, mais seulement

<sup>1</sup> Ps. 118, 63.

<sup>2</sup> Yenvaux V, 63; IX, 130.

aux égards que votre dignité et vos vertus commandent, je n'aurais pas d'expressions assez fortes pour le blâmer, et je serais prêt à lui prescrire toutes les réparations que vous voudriez exiger; mais, grâce à Dieu, il n'est pas question de cela, et dans le chagrin que me donne votre correspondance, j'ai la consolation d'y voir l'assurance que vous êtes satisfait de la conduite de tous. Tout se réduit à quelques allégations vagues, évidemment exagérées, que quelque ennemi secret vous aura fait.

Si le p. Guibert<sup>1</sup> est coupable, qu'il soit puni, mais vos lettres prouvent le contraire. S'il est innocent, pourquoi le punir? Cependant, à quelles épreuves n'a-t-il pas été mis? Modèle d'obéissance, il est scrupuleusement soumis à tout, sans se permettre la moindre observation. Maintenant, vous allez plus loin, vous voulez que je l'éloigné de la maison qu'il dirige avec piété, sagesse et discernement. Monseigneur, c'est trop exiger! C'est à tort que vous faites un crime au p. Guibert de ne pas repousser les sujets de votre diocèse qui se présentent au noviciat. Vous n'ignorez pas quelles sont les règles de l'Eglise en matière de vocation... Pourquoi vouloir m'obliger à rappeler un homme si estimable dont vous n'avez cessé de me faire l'éloge en toute occasion? Pourquoi le priver d'un climat qui fait grand bien à sa débile santé? Pourquoi me forcer de priver de l'avantage inappréciable de sa bonne direction les jeunes gens qu'il instruit dans la voie de la perfection? Je repousse les calomnies de ceux qui disent qu'il déplaît à votre clergé. Le calomniateur aurait pu se convaincre du contraire, pas plus tard que cette année même, à la retraite ecclésiastique qui a eu lieu à N.-D. du Laus. Sur 22 prêtres, vingt l'ont choisi comme directeur. Non, Monseigneur, le p. Guibert n'est pas assez connu. Cet excellent prêtre n'a pas seulement de l'esprit, mais il est éminemment vertueux et, à ce titre, il doit être précieux à un évêque tel que vous. J'espère donc que vous lui rendrez vos bonnes grâces qu'il n'a jamais démeritées. Si ma lettre n'était pas trop longue, je vous citerais un trait qui vous prouverait la droiture et la simplicité de son âme...

## 82. [A Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble].<sup>2</sup>

82. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prochain envoi d'un autre missionnaire si c'est le désir de Monseigneur. Les Oblats sont religieux mais se dévouent au service des Évêques.*

Marseille, 18 août 1834.

Monseigneur,

M. Dupuy m'écrit pour me demander encore un sujet de notre Congrégation, et il m'assure que c'est de votre consentement qu'il fait cette démarche. Je vous avoue. Monseigneur, que j'ai d'abord été si peiné de n'avoir pas suivi l'impulsion de mon cœur qui me portait à vous écrire lorsqu'il me pressa d'adjointre M. Guigues à M. Dassy, qu'il avait emmené avec lui, d'abord dans le dessein de rétablir sa santé, mais qu'il retint ensuite comme devant lui être très utile à son œuvre, que rien ne pourrait

---

<sup>1</sup> Mgr Arbaud, gallican et janséniste, créa mille difficultés au p. Guibert qu'il taxait de laxiste et de menaisien. En 1832, l'Evêque voulait transformer N.-D. du Laus en maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes et trouvait les conditions du supérieur trop onéreuses.

<sup>2</sup> Rambert 1,652-653.

me décider à me rendre aux désirs de M. Dupuy avant de savoir positivement de vous si la chose vous est agréable<sup>1</sup>.

Je savais que M. Dupuy était honoré de votre protection et plein du désir de seconder vos vues, toujours si fécondes pour le bien du diocèse que vous gouvernez avec tant de sagesse. Je l'avais vu sacrifier ici un véritable bien-être, dans la position la plus heureuse, pour se consacrer à l'œuvre qui avait obtenu non seulement votre approbation, mais vos encouragements. J'aurais craint de me mettre en opposition avec les desseins de Dieu, que j'aime à reconnaître dans la conduite et la direction des premiers pasteurs tels que vous, si je m'étais permis de résister aux pressantes sollicitations de celui que vous aviez chargé de traiter, pour ainsi dire, l'affaire de la sainte Vierge. Vous le dirai-je. Monseigneur, dans mon illusion de confiance, je crus entrevoir que vous vouliez que la chose fût ainsi.

Il n'est pas douteux que M. Dupuy, se trouvant sur les lieux qu'il s'était d'abord flatté d'exploiter saintement tout seul ou avec le secours de quelques prêtres du pays, a vu qu'il serait trop difficile, et même impraticable d'établir une communauté composée de parties hétérogènes, et il ne s'est vraisemblablement pas senti la force de passer sa vie dans l'intimité avec des étrangers qui apporteraient chacun leur volonté propre, des idées divergentes, un esprit particulier.

Il avait été à même de connaître et d'apprécier les prêtres de notre Congrégation; il savait que nos communautés sont des paradis sur terre; que la paix, l'union, la plus parfaite charité y règnent; qu'il n'y a qu'une volonté, qu'un cœur, l'habitude et le goût de l'obéissance. Dès lors il a voulu s'associer ces hommes qui ne cherchent en ce monde que la gloire de Dieu et le salut des âmes, et qui ne le contrarieraient pas dans ses vues pour le bien. Je puis vous assurer que, quoique ces prêtres appartiennent à une Congrégation religieuse, vous trouverez en eux respect, obéissance et dévouement à toute épreuve. Ils dépendront de vous comme étant leur évêque, ils vous aimeront comme leur père; leur confiance et leur reconnaissance vous sont acquises d'avance comme à leur protecteur et à leur guide.

Certainement ils mettront toute leur application à seconder toutes vos vues et à vous plaire, car ils sont dressés de longue main à la dépendance des évêques, que leur Institut leur prescrit d'honorer d'une manière toute particulière, non ad oculum servientes, mais propter conscientiam<sup>2</sup>. En un mot, ce seront vos hommes; et quoique le régime intérieur de leur communauté soit fixé par leur Règle, en cela même il se trouvera qu'ils feront votre volonté, puisque vous ne demandez pas mieux que de les voir vivre dans une parfaite régularité, conformément à ce que l'Eglise leur a prescrit en approuvant leurs Constitutions.

Voilà, Monseigneur, ce que le bon Dieu m'inspire de vous écrire en toute simplicité. Parlez et tout sera aplani.

Le sujet que je destine à augmenter la petite famille est excellent sous tous les rapports. C'est un grand sacrifice que je fais en l'envoyant dans cette communauté, car je comptais le donner pour supérieur à la maison que nous avons dans le canton de Fribourg. n prêche comme un véritable apôtre, c'est-à-dire très bien, sans prétention et avec fruit. Il est bon, agréable et régulier; ce sera un trésor pour la maison de l'Osier<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> J.-A. Dupuy, sorti de la Congrégation en 1830, offrit ses services à Mgr de Bruillard en 1832 et fut nommé curé de N.-D. de l'Osier. De sa propre initiative, il demanda aux Oblats de venir à son aide pour redonner vie au pèlerinage et prêcher des missions. Avant d'envoyer quelques Pères, le Fondateur voulut s'assurer que l'Evêque approuvait ce projet.

<sup>2</sup> Eph. 6,6.

<sup>3</sup> Il s'agit du père Vincens.

Mais, quoi qu'en dise M. Dupuy et quelque pressé qu'il soit de le voir arriver avant la fête du sanctuaire, qui est le 8 septembre, il ne partira pas que vous ne m'ayez donné vos ordres.

Permettez, Monseigneur, qu'en terminant cette longue lettre je me recommande très instamment à vos prières. J'aurai désormais un titre de plus à votre charité et à votre amitié, car vous êtes devenu le père de mes enfants.

### 83. [ A Mgr T. Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>1</sup>

83. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats acceptent la direction du grand séminaire d'Ajaccio. Le personnel.*

[Marseille,] le 19 septembre 1834.

Je ne me dédis point de l'engagement que j'ai pris avec vous de vous seconder de tout mon pouvoir dans la grande mission que vous avez à remplir dans le diocèse que la divine Providence vient de confier à vos soins<sup>2</sup>. J'ai remercié Dieu mille fois d'avoir donné à ce peuple un premier pasteur tel que vous, parce que je connais l'étendue du mal et parce que je sais aussi tout ce que l'on peut attendre de votre piété, de votre zèle et de la sollicitude qui vous presse pour vos malheureuses ouailles, abandonnées depuis si longtemps.

Le champ me semble si vaste et si fertile, quoique recouvert de ronces que, si je n'étais encore que simple prêtre, je ne céderais à personne l'honneur de me donner à vous pour vous aider à le défricher; mais ce que je ne puis faire moi-même, d'autres le feront pour moi. A raison de la qualité des sujets qu'il vous faut, il m'en coûtera beaucoup pour les arracher aux divers ministères qu'ils remplissent avec des bénédictions et un succès incroyables; mais je suis décidé à faire tous les sacrifices pour établir solidement le bien immense que vous avez en vue et qui s'opérera. Dieu aidant, par la coopération des hommes de Dieu que je vais, d'après vos ordres, mettre à votre disposition pour fonder votre grand séminaire.

Vous connaissez de réputation le père Albini; c'est un savant théologien et qui plus est un saint missionnaire, il professe avec distinction la théologie depuis un grand nombre d'années et il passe ses vacances à évangéliser les pauvres. Il fait d'ailleurs un si grand bien à Marseille qu'en l'enlevant d'ici je vais me mettre à dos tout le monde; c'est l'homme qu'il vous faut. Je vous le cède. Il sera accompagné d'un professeur de dogme, homme de talent, qui entend l'Ecriture Sainte et les cérémonies<sup>3</sup>. Je vous donnerai ensuite pour supérieur le prêtre le plus distingué de nos contrées, soit pour sa profonde piété, soit par l'étendue de ses connaissances, soit par la finesse de son esprit cultivé. Il fait les délices du diocèse de Gap où il est supérieur du sanctuaire qui nous est confié; c'est à qui l'aimera davantage, de l'évêque, du clergé et du peuple. Je ne sais comment je m'arrangerai avec tout ce monde-là, mais n'importe; c'est encore l'homme qu'il vous faut, du moins pour les commencements...<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Paguelle de Follenay I, 319-320; Rey I, 610; Rambert I, 659-660; *Missions O.M.I., 1935*, 157-158.

<sup>2</sup> Nommé évêque d'Ajaccio en 1833, Mgr Cas. d'Istria prit possession de son siège le 23 mars 1834.

<sup>3</sup> Le père A. Telmon.

<sup>4</sup> Le père H. Guibert.

#### **84. A Madame de Mazenod, rue Papassaudy, n. 2, à Aix.<sup>1</sup>**

84. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Impression sur Notre-Dame de l'Osier. Santé.*

Notre-Dame de l'Osier, 5 juillet 1835.

Je vous ai écrit d'Avignon<sup>2</sup>, ma chère maman, une petite lettre simplement pour vous donner signe de vie. Je vous écrirai plus longuement de l'Osier où je suis depuis deux jours. C'est un lieu charmant, où vous ne pouvez pas manquer de venir quand on aura approprié des chambres pour les pèlerins; à quoi l'on travaille en ce moment. Je ne compare pas ce sanctuaire à celui de Notre-Dame du Laus; c'est tout autre chose. Chacun a son mérite propre. Celui-ci ne l'emporte pas encore pour la dévotion, quoiqu'elle commence déjà à se faire remarquer. Avec le temps et les soins que se donneront nos missionnaires pour donner une bonne direction à la piété encore assez mal entendue d'un grand nombre de ceux qui viennent ici, les choses changeront de face, et Dieu sera glorifié comme il l'est au Laus. Je me propose de passer dans cette charmante solitude au moins huit jours...

Vous ne seriez pas contente si je ne vous disais pas que je me porte à merveille. J'ai prêché ce matin à la messe que j'ai dite au peuple de ce village et aux fidèles qui s'étaient rendus sur les lieux;

ma voix était éclatante et je n'ai pas été fatigué du tout. Je vous ai dit que j'avais été comblé d'attention à Avignon. J'étais fort bien au gr[an]d séminaire où je me serais arrêté volontiers quelques jours de plus, si je n'avais pas été attendu ici. Je n'ai fait que passer à Valence où je dis la s[ain]te messe le jour de la Visitation. Je repartis de cette ville dès le matin, et en quelques heures je fus rendu à l'Osier par un très beau chemin dans un superbe pays. La seule chose qui me déplait ici, c'est de m'y trouver au milieu des ouvriers qui réparent l'église; mais dès mon arrivée j'ai fait transporter le St Sacrement dans la maison où nous pouvons adorer et prier en silence, loin des décombres, de la poussière et du bruit. C'est là où je m'entretiens volontiers de vous, ma chère maman, avec le bon Dieu, à qui sans doute vous me recommandez de votre côté.

Adieu, très chère et toute bonne mère. Je vous embrasse de tout mon cœur; j'embrasse aussi notre Louis<sup>3</sup>, en lui rappelant combien je l'aime.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

#### **85. A Madame de Mazenod, rue Papassaudy, n. 2, à Aix, Bouches-du-Rhône.<sup>4</sup>**

85. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Choléra à Marseille et à Aix. Que Mme de Mazenod parte tout de suite pour St-Martin. Ne pourrait-on pas envoyer les novices à St-Laurent?*

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post. FB 1-9. Nous omettons un paragraphe dans lequel le Fondateur s'informe de la santé d'Eugénie et de sa mère.

<sup>2</sup> Le Fondateur avait été invité à faire une ordination à Avignon. Il devait d'ailleurs quitter Marseille à cause de l'affaire d'Icosie. Il passa l'été à N.-D. de l'Osier, qu'il visitait pour la première fois, et à N.-D. du Laus.

<sup>3</sup> Louis de Boisgelin étudiait le droit à Aix, cf. Maz. à sa mère, 6 octobre 1834.

<sup>4</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post., PB 1-9.

Notre-Dame de l'Osier, ce 20 juillet 1835.

Je ne mets pas en doute, ma chère mère, que vous n'ayez obtempéré sans hésiter aux sollicitations de Tempier<sup>1</sup>, qui me mande vous avoir pressé d'aller rejoindre Eugénie à St-Martin, en menant avec vous Louis et Césarie. C'est le seul parti raisonnable; il faut l'exécuter sur-le-champ, n'est évident que ce sont les villes qui sont infectées; jusqu'à présent les campagnes, surtout celles qui sont éloignées des villes, ont été exemptes de toute atteinte. Ne cédez sur ce point au raisonnement de qui que ce soit. Il faut partir sans le moindre délai. Le meilleur médecin, c'est le bon air, et celui des villes est pestilentiel. L'expérience parle plus haut que toutes les répugnances, n'y a trop de danger à braver un mal qui vous étouffe sans vous prévenir. Partez donc sur-le-champ, si vous ne l'avez pas déjà fait. Vous le devez à votre famille qui l'exige de votre tendresse pour elle.

Je suis en sollicitude pour notre noviciat. Rien de plus juste que tous les prêtres demeurent pour remplir avec zèle leur ministère au péril même de leur vie; mais tous ces jeunes gens, qui sont pourtant l'espérance de la Congrégation que j'ai fondée avec tant de peines, à quoi bon les exposer sans aucune utilité pour personne? Il me vient une pensée, que je n'ai voulu communiquer à personne avant d'avoir connu votre sentiment. Si je les envoyais à St-Laurent. Ils coucheraient au grenier à foin, parce qu'il n'y a pas de lits, et ils vivraient dans le château à l'abri de tout danger, en vaquant à leur exercices ordinaires. Répondez-moi sans vous inquiéter. Je n'en parlerai à personne si vous n'approuvez pas ce projet<sup>2</sup>.

On va partir pour Vinay où passe le courrier. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je pense que je ne serai plus ici pour recevoir votre réponse. Ecrivez donc à Tempier qui me la fera passer où il saura que je me trouverai, parce que je le tiens au courant, en lui écrivant tous les jours.

### **86. A Madame de Mazenod à St-Laurent-les-Verdon, près Quinson, par Riez, Basses-Alpes.<sup>3</sup>**

86. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Bonne Santé. Les novices sont montés à N.-D. du Laus.*

A Notre-Dame du Laus, ce 5 août 1835.

Je ne pourrai vous écrire que deux mots, ma très chère mère, parce qu'une occasion se présente pour Gap, dont il faut profiter tout de suite. C'est pour vous accuser réception de votre lettre, daté[e] de St-Laurent, que j'ai reçue hier et qui m'a fait le plus grand plaisir, car j'étais en peine à cause de votre voisinage de Gréoulx qui

<sup>1</sup> Cf. *Ecrits Oblats* II, 2, p. 92: lettre du p. Tempier à Mme de Mazenod, 17 juillet 1835.

<sup>2</sup> Mme de Mazenod ne semble pas avoir approuvé ce projet. Elle alla elle-même à St-Laurent, cf. E. Mazenod à Mme de Mazenod, 26 juillet et 5 août 1835. Les novices restèrent à Aix et travaillèrent auprès des cholériques, jusqu'à leur départ pour N.-D. du Laus à la fin de mois de juillet, cf. *Ecrits Oblats* 1,8, pp. 154,157-162.

<sup>3</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post, FB 1-9. On omet le deuxième paragraphe qui traite de la santé de Mgr Fortuné.

a été touché par la maladie. Il est vrai que l'état sanitaire de ce pays s'est amélioré, mais je n'en avais pas moins besoin d'être rassuré.

Je me porte très bien. Jusqu'à présent aucun des nôtres n'a pris mal ni à Aix ni à Marseille, et certes ce n'est pas faute de s'être exposés...

Je vous prie de dire à M. Aubert que j'ai ici auprès de moi son fils cadet et que j'attends aujourd'hui l'aîné<sup>1</sup>, à qui j'ai écrit de venir pour continuer de diriger les novices que j'ai appelés dans ce sanctuaire pour les mettre à l'abri de la contagion et leur fournir le moyen de continuer leur noviciat et leurs études...

Adieu, chère et bonne mère. Je vous embrasse bien tendrement. J'ai écrit hier à Eugénie qui ne m'a jamais donné signe de vie, non plus que ce paresseux de Louis.

+ Cf. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

### **87. A Madame de Mazenod à St-Laurent-les-Verdon, près Quin-son, par Riez, Basses-Alpes.<sup>2</sup>**

87. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Occupations du Fondateur à N.-D. du Laus.*

L.J.C.et M.I.

A Notre-Dame du Laus, ce 25 septembre 1835.

... Vous ne sauriez croire combien mes journées sont remplies ici. Je suis toujours occupé quoique sans fatigue. Samedi j'ai ordonné prêtre le bon Semeria que j'ai fait venir exprès de Marseille. Dimanche j'ai fait l'office pontifical matin et soir dans la cathédrale de Gap à l'occasion de la fête patronale du diocèse. Hier l'Evêque de Gap est venu passer la journée avec nous. Mais les rapports habituels que j'ai avec tous les individus de la maison qui veulent avec raison profiter de mon séjour parmi eux, forme[nt] ma plus grande occupation avec la correspondance qui va toujours son train. J'aime cette vie paisible et je ne l'échangerai qu'à regret pour le tracas de l'administration qui m'a toujours autant fatigué qu'ennuyé.

La cloche sonne pour m'appeler à l'office. Je vous laisse donc pour aller prier Dieu. C'est ce qui m'empêche cette fois de remplir mon papier. Je vous embrasse tendrement.

+ Ch. Jos. Eug., évêq[ue] d'Ic[osie].

### **88. A Madame de Mazenod, rue Papassaudy à Aix, Bouch[es]-du-Rhône.<sup>3</sup>**

88. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prochain départ pour Marseille. Dents. Fête à N.-D. du Laus.*

L.J.C.et M.J.

A Notre-Dame du Laus, ce 14 octobre [1835],  
anniversaire de ma consécration épiscopale.

<sup>1</sup> Les pères Pierre et Casimir Aubert; ce dernier était maître des novices.

<sup>2</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post., FB 1-9. On omet les deux premiers paragraphes de cette lettre dans lesquels le Fondateur donne des conseils à sa mère qui rentre à Aix.

<sup>3</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post. FB 1-9.

Je ne vous écrirai vraisemblablement<sup>1</sup> plus d'ici, ma très chère mère; mon projet étant d'en partir lundi, si je ne reçois pas contre-ordre de Marseille<sup>2</sup>. Dans cette supposition, j'aurai le plaisir de vous embrasser mardi à Aix où je compte m'arrêter vingt-quatre heures. Je repartirai d'Aix pour Marseille dans une voiture particulière, parce que je ne suis pas bien aise d'arriver dans cette ville par la diligence.

J'ai reçu votre lettre du 8, par laquelle vous m'appreniez votre retour à Aix et me donniez les détails de votre voyage. Je sais gré au Curé de St-Laurent de son attention et suis bien aise de vous avoir vu traverser cette route infectée sans accident. Ménagez-vous beaucoup à Aix pour vous y acclimater. Vous me trouverez aussi bien portant que je voudrais vous voir. Il n'y a que mes jadis belles dents qui à toute force veulent me quitter en se gâtant les unes après les autres. Elles ont la complaisance de ne pas me faire beaucoup de mal en se mettant en morceaux. Faut-il bien donner quelque preuve de vétusté. Tout le reste va bien, très bien, à merveille<sup>3</sup>.

Nous avons fait gala au réfectoire, après avoir fait fête à l'autel. J'ai régalé la communauté. On aurait dit que c'est vous qui auriez commandé le dîner<sup>4</sup>. Nous avons un four dans la maison. François avait fait des tourtes au fruit qu'on a trouvées très bonnes. On a parlé au réfectoire, et j'ai vu avec plaisir que chacun y a fait son devoir.

Vous savez que nous avons ici les novices sous la direction de l'excellent Aubert. Je les laisserai ici. Les oblats sont retournés à Marseille pour y étudier leur théologie et se rendre propre[s] à seconder leurs anciens qui ne peuvent pas suffire au travail qui arrive de toute part.

Adieu, chère et bonne mère. Je vous embrasse de tout mon cœur.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

### **89. A Madame de Mazenod à St-Laurent-les-Verdon, par Riez, Basses-Alpes.<sup>5</sup>**

89. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Visite de Mgr Flaget. Maladie du p. J. A. Martin.*

Marseille, le 3 sept[em]bre 1836.

Vous avez mille fois raison, ma bonne mère, de vous plaindre de moi. Vous connaissez pourtant mes dérangements habituels qui m'excusent suffisamment et expliquent assez mon silence forcé. Aux affaires ordinaires, qui déjà absorbent mon temps, est venu se joindre la demeure à l'évêché d'un des plus respectables évêques que je connaisse, Mgr Flaget<sup>6</sup>. Vous sentez qu'il faut s'occuper de lui, et alors comment faire pour se mettre à son bureau, quand ce n'est pas forcément pour quelque affaire pressante? Je me reproche néanmoins de vous avoir laissée si longtemps sans nouvelles directes de moi. J'espère qu'on vous en aura donné de St-Martin où j'ai écrit il y a quelques jours pour une commission d'avoine.

<sup>1</sup> Ms.: Vraisemblablement.

<sup>2</sup> Le p. Tempier lui avait permis de revenir à Marseille, cf. lettre du 4 octobre, *Ecrits Oblats* II, 2, pp. 102-103.

<sup>3</sup> La joie du Fondateur transparaît ici. Il peut finalement revenir auprès des siens à Marseille, après l'heureuse conclusion de l'affaire d'Icosie grâce au savoir-faire du p. Guibert à Paris.

<sup>4</sup> Ms.: dîné.

<sup>5</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post. FB 1-9.

<sup>6</sup> Mgr B.J. Flaget, sulpicien, évêque de Bardstown, USA.

Nous nous portons ici tous très bien; c'est une chose qu'il ne faut pas oublier de vous dire. J'ajouterai que le p. Martin est sorti même de sa convalescence. Il doit sa vie à l'excellent d'Astros qui n'hésita pas, malgré tout ce qu'on pouvait dire, de le saigner quatre fois dans un jour, sans compter quarante sangsues qu'il lui plaçât sur l'estomac. Sans ce coup décisif, la congestion cérébrale se formait, et il en était fait de notre cher missionnaire. Croyez bien que d'Astros est un habile médecin et que le bon Dieu, qu'il invoque avec ferveur tous les jours, l'assiste et l'éclairé dans l'exercice de son art qu'il pratique consciencieusement. Je vais permettre à Martin, sur sa demande, d'aller un peu changer d'air à Notre-Dame du Laus.

Nous allons partir pour la cathédrale où Mgr Flaget officiera pontificalement à l'occasion de notre grande solennité de st Lazare.

Je vous embrasse, chère maman, avec toute l'affection de mon cœur filial.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

### 90. A Mgr l'Evêque d'Ajaccio.<sup>1</sup>

90. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le père Mouchel ira au grand séminaire d'Ajaccio; les pères Albini et Telmon prêcheront des missions.*

[Marseille, le] 23 octobre 1836.

Mon très cher seigneur et ami,

Décidément vous passez toujours le premier dans le dévouement du père et des enfants quand il s'agit de vous seconder dans les œuvres que vous avez confiées à leur Congrégation. Je ne me contente pas de dégarnir la Suisse d'un homme qui avait su se concilier l'estime et l'affection non seulement du saint Évêque de Lausanne<sup>2</sup> qui aime tant les nôtres, mais de tout son clergé et des peuples des divers cantons de Suisse qu'il ne cessait d'évangéliser;

mais comprenant l'importance de ce grand et véritablement grand séminaire qui croît à vue d'œil sous votre manteau tutélaire et comme dans votre sein, je lui adjoins un charmant sujet plein de sens et de piété, du plus aimable caractère, d'une tenue parfaite, bon à tout, qui pourra non seulement aider le supérieur dans sa pénible administration, mais qui à raison de l'étude spéciale qu'il a faite de la langue hébraïque et de ses connaissances scripturales, pourra non seulement professer l'Écriture Sainte, mais au besoin enseigner l'hébreu à ceux des élèves qui auront du goût pour cette étude<sup>3</sup>.

Je voudrais pouvoir renforcer tout de suite aussi la maison de mission de Vico, mais ce ne sera qu'un peu plus tard. En attendant, le p. Albini et son compagnon le p. Telmon annonceront la bonne nouvelle du salut aux peuples qui leur tendent les bras. Que de merveilles! J'en bénis Dieu tous les jours et me réjouis sincèrement avec vous du bonheur que vous en éprouvez.

Puissiez-vous en jouir longtemps et voir croître au centuple la divine semence qu'en bon pasteur vous semez sur cette terre trop longtemps en friche.

<sup>1</sup> Brouillon aut.: Rome, arch. de la Post. L. Maz-Cas. d'Istria.

<sup>2</sup> Mgr T. Yenni, évêque de Lausanne.

<sup>3</sup> Le p. Frédéric Mouchel avait prêché en Suisse, mais travailla à Marseille et à Aix avant d'être envoyé en Corse seulement à l'automne 1837, cf. Journal Mazenod, 9 et 19 octobre 1837. C'est le p. Reinaud qui partit avec le p. Guibert en 1836, cf. Mazenod à Courtès, 16 septembre 1836.

Je vous embrasse dans toute l'affection de mon cœur.

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

**91. [A Mgr Dupont, archevêque d'Avignon].<sup>1</sup>**

91. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats s'établiront à N.-D. de Lumières.*

Marseille, le 7 décembre 1836.

J'ai vu aujourd'hui le p. Gilles de la maison d'Aiguebelle<sup>2</sup>. Ce religieux est venu me faire la proposition d'acheter le couvent et l'église de Notre-Dame de Lumières pour les consacrer à un établissement de missionnaires. Je lui ai répondu que je me prêterais volontiers à ses desseins, si cela pouvait entrer dans les vues de Votre Grandeur. Ce projet me plaisait d'autant plus que nos missionnaires sont spécialement appelés à travailler dans les diocèses méridionaux, dont ils connaissent l'idiome, et qu'étant placés par le S[ain]t-Siège sous la protection de la s[ain]te Vierge, ils ont une prédilection particulière pour se fixer dans les sanctuaires qui sont consacrés en son honneur. C'est ainsi que, par une disposition de la divine Providence, ils desservent déjà plusieurs de ces sanctuaires où ils ont eu le bonheur de faire reflourir la dévotion jusqu'alors bien négligée. Le bon p. Gilles m'a assuré que vous verriez avec plaisir une de nos communautés s'établir à Notre-Dame de Lumières, et que vous l'aviez même chargé de me parler dans ce sens. De mon côté, j'entrevois un si grand bien dans cette œuvre entreprise sous les auspices et avec la protection assurée d'un prélat tel que vous. Monseigneur, que je forme les vœux les plus ardents pour que les difficultés qu'oppose l'inconcevable tenue de celui qui s'est emparé de cette propriété, s'aplanissent<sup>3</sup>. Dès que vous le jugerez à propos, j'enverrai M. Tempier, supérieur du grand séminaire de Marseille, membre de notre Congrégation, pour prendre vos ordres à Avignon, car il est de règle chez nous de recevoir les inspirations de l'évêque diocésain qui est toujours le premier père de nos missionnaires dans son diocèse. Je me serais fait un plaisir et un devoir de me rendre moi-même auprès de vous dans cette circonstance, heureux d'avoir une occasion de me lier plus étroitement avec un prélat pour lequel je professe la plus haute estime, mais je suis tellement souffrant d'un crachement de sang qu'il ne m'a pas même été possible d'écrire cette lettre de ma main. Agréez, etc...

+ Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

**92. [A M. Jaquemet, vicaire général d'Aix].<sup>4</sup>**

92. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Lettre copiée dans le Journal du Fondateur, le 26 janvier 1837. Aut.: Rome, arch. de la Post. JM, pp. 12 et 13.

<sup>2</sup> Gilles Pastoret, trappiste, cf. JM, ib., p. 11.

<sup>3</sup> Il s'agit du locataire qui «s'est désisté de toute prétention», moyennant 4800 francs d'indemnité, cf. JM, ib., p. 13.

<sup>4</sup> Orig.: Aix, arch. de l'archevêché. On omet les derniers paragraphes qui traitent de l'abbé Jonjon et des Dames de St-Thomas.

*Recommandation de l'abbé M. Grognard qui quitte la Congrégation des Oblats de M.I.*

Marseille, le 9 mars 1837.

Monsieur le Vicaire général,

D'après ce qui a été réglé par Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques, les sujets qui sortent de la Congrégation des Missionnaires rentrent de droit, par le fait de leur sortie, dans le diocèse auquel ils appartiennent. Je me fais donc un devoir de vous faire savoir que M. Marcellin Grognard, natif de Gardanne, vient d'être congédié de la Société des Missionnaires à laquelle il avait été agrégé<sup>1</sup>. Je lui ai signifié qu'il eût à se présenter devant vous pour se mettre à votre disposition; je prends la liberté de recommander ce jeune prêtre à vos bontés. Il n'a pas été renvoyé pour cause de mauvaises mœurs, mais comme impropre à faire le bien dans la Congrégation qu'il n'a jamais su édifier par cette exacte régularité qu'elle exige de tous ses membres. Je pense qu'en veillant sur lui M. Grognard pourra atteindre cette vertu commune dont on se contente pour un grand nombre d'autres, mais il serait à désirer qu'on ne lui imposât pas un fardeau au-dessus de ses forces. M. Grognard a des formes polies, beaucoup de douceur dans le caractère, mais il y a en lui un fond de vanité qui l'empêche de reconnaître sa médiocrité, et le jette dans un abattement puéril quand il ne réussit pas au gré des illusions qu'il se fait.

C'est pour l'acquit de ma conscience que j'entre dans ces détails, et pour venir au devant des questions que vous pourriez me faire. Au besoin M. Courtès pourra satisfaire aux demandes que vous jugeriez à propos de lui faire...

**93. [Au p. Gabriel Testou, à la Grande Chartreuse].<sup>2</sup>**

93. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Pachiaudi a quitté sans dispense la Congrégation des Oblats; les Chartreux auraient dû se renseigner avant de l'accepter parmi eux.*

Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 1837.

Mon Révérend Père,

Je ne m'explique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'en supposant que vous étiez bien aise de savoir si j'approuvais la conduite du p. Pachiaudi<sup>3</sup>. Ce serait vous tromper que de vous laisser le moindre doute à cet égard. Je la blâme de toute mon âme; tout a été irrégulier dans cette affaire, et si quelque chose m'a surpris, c'est que votre très révérend père Général, pour l'appât d'un sujet qui se dérobaient illégalement à la Congrégation à laquelle il était lié par des vœux, un serment et un contrat synallagmatique, se soit dispensé ne fût-ce que des égards que l'on garde toujours entre Congrégations ou Ordres religieux en pareilles rencontres.

<sup>1</sup> Marcellin Grognard avait prononcé ses vœux le 6 janvier 1833. Ordonné prêtre le 6 avril 1833, il demanda et obtint la dispense de ses vœux au début de 1837, cf. Journal Mazenod, 7 et 8 mars et Registre des expulsions, 7 mars 1837.

<sup>2</sup> Copie autographe dans Journal Mazenod, 1 septembre 1837: Rome, arch. de la Post. J.M., pp. 168-169.

<sup>3</sup> Pierre Pachiaudi (1811-1879), ordonné prêtre en 1834, avait fait son oblation le 24 juillet 1835.

Les RR.PP. Trappistes en ont usé autrement; quoiqu'il en soit le p. Pachiaudi s'est enfui sans me demander aucune permission, sans seulement me prévenir malgré l'avis des Pères les plus saints et les plus recommandables de la Congrégation<sup>1</sup>. Il est parti vraisemblablement sans savoir s'il serait accueilli chez vous puisqu'il avait été refusé par les PP. Trappistes et que je ne crois pas qu'il y eût une correspondance clandestine avec votre très révérend père Général. Si celui-ci m'avait écrit comme il semble que les convenances l'exigent, je lui aurais fait mes observations et j'aurais écouté et mûrement réfléchi sur les siennes. Rien de tout cela ne s'est fait, les règles canoniques, les égards, la délicatesse ont été violés. On a agi d'abord sans connaissance de cause; plus tard on a persisté malgré les fortes réclamations de M. Tempier. Je doute que Dieu bénisse les œuvres de ce genre. L'Evêque diocésain n'est pas plus intervenu que le supérieur régulier; il se plaint de son côté du mépris de son autorité, car il était juge en premier ressort et, puisqu'il y avait litige, il devait être consulté. Tout cela est fort triste et peu édifiant, et le meilleur souhait que je puisse faire à votre saint Ordre c'est qu'il se propage par d'autres moyens. Du reste, je doute que le p. Pachiaudi tienne toujours dans la solitude, quelque agréable et commode qu'elle lui paraisse. Quand il était dans nos maisons, il fallait qu'il allât se promener dès qu'il avait gardé quelques jours la chambre. Les commencements sont beaux. Il trouve tout facile chez vous parce qu'il est soutenu par l'énergie de sa volonté qu'un autre esprit que celui de Dieu entretient. On verra plus tard.

Adieu, mon cher Père, vous pouvez sans détour communiquer ma lettre à ceux qui vous ont chargé de m'écrire ou à tout autre. Je sais me taire, mais quand je parle je dis toujours la vérité.

Je vous souhaite les bénédictions de Dieu.

+ Ch. Jos Eug., évêque d'Icosie.

#### 94. [A Mgr P.F. de Sausin, évêque de Blois].<sup>2</sup>

94. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Recommandation de l'abbé Kotterer.*

[Marseille, septembre 1837].<sup>3</sup>

Monseigneur,

Je prends la liberté de recommander à vos bontés M. l'abbé Kotterer. Ce prêtre m'est particulièrement connu, je l'ai même eu longtemps sous ma direction. Je puis affirmer que ses mœurs ont toujours été pures et qu'il n'est pas dépourvu de talent. Les attestations dont il est porteur prouvent qu'il a exercé le ministère de la parole avec succès. Je ne doute donc pas que vous ne puissiez l'utiliser dans votre diocèse où la connaissance qu'a de lui M. le Supérieur du grand séminaire lui donne l'espoir d'être

<sup>1</sup> Allusion au p. Albini qui avait été confesseur du p. Pachiaudi et venait de recevoir une lettre de lui. *Ibid.*, pp. 169-171.

<sup>2</sup> Copie autogr. dans Journal Mazenod, 21 décembre 1839, Rome, arch. de la Postulation.

<sup>3</sup> Lettre sans date, mais écrite au mois de septembre 1837, cf. Journal Mazenod, 5 septembre 1837. Après la mort de son père, le p. Kotterer demandait dispense de ses vœux pour aider sa mère. Il alla vivre avec elle malgré le refus du Fondateur. Pour éviter un scandale dans le diocèse où Kotterer était bien connu, Mgr de Mazenod demanda à l'Evêque de Grenoble de ne pas employer ce père, mais les deux évêques le recommandèrent auprès de Mgr de Blois où Kotterer avait un ami influent dans le clergé. Mme Kotterer mourut alors (cf. J.M., 15 septembre 1837) et Kotterer revint dans la Congrégation en 1838. Il ne persévéra cependant pas.

accueilli avec bienveillance. J'ai tout lieu d'espérer que M. Kotterer ne vous fera pas repentir de l'adoption que vous voudrez bien lui accorder et qu'il se rendra utile chez vous plus qu'il n'aurait pu l'être chez moi où il faut nécessairement comprendre et même parler le provençal pour pouvoir être placé. Connaissant votre bonté et les bonnes dispositions de M. le Duc<sup>1</sup>, je n'ai pas hésité à applaudir au projet de M. Kotterer de préférer le diocèse de Blois à tout autre, et j'ose vous prier de prendre ce jeune prêtre sous votre protection. Les occasions de vous écrire sont rares<sup>2</sup>, aussi je saisis celle-ci avec empressement pour vous rappeler les sentiments de profonde vénération que je vous ai voués et dont je suis heureux de pouvoir vous réitérer l'expression en me recommandant à vos prières.

**1838-1854**

**95. Madame la Supérieure des Religieuses Clairistes, à Marseille.**<sup>3</sup>

95. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Demande de prières pour le père Albini, gravement malade.*

Marseille, le 17 novembre 1838.

Ma chère mère Abbesse, que votre communauté fasse violence à Dieu. Il veut enlever à la terre l'apôtre sur lequel reposaient toutes mes espérances pour la conversion du peuple Corse. J'apprends à l'instant que le saint père Albini est dans le plus grand danger. Il a dû être administré le jour de la date de la lettre que je reçois. Sa perte serait une vraie calamité pour l'Eglise. Ce saint vaut mieux contre l'enfer qu'une armée rangée en bataille contre l'ennemi. Je suis accablé de ce coup inattendu. Arrachons ce bienheureux à la gloire du ciel en faveur du nombre infini d'âmes dont le salut dépend de sa vie ici-bas.

Priez aussi pour moi que cette nouvelle croix écrase.

Je vous bénis.

+ C.J.E., évêque de Marseille.

**96. [A Mgr N.A. de La Croix d'Azolette, évêque de Gap].**<sup>4</sup>

96. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Douleur de voir que l'Evêque de Gap appuie les revendications de son clergé contre les Oblats à N.-D. du Laus. Conditions de l'établissement au Laus en 1819.*

Marseille, le 6 novembre 1839.

Monseigneur,

<sup>1</sup> Monsieur le Duc: M. de Belot, supérieur du grand séminaire?

<sup>2</sup> Le père de Mazenod lui avait envoyé la biographie du bx Alphonse de Liguori par Jeancard, et l'Evêque avait répondu par une lettre d'éloge, cf. Mazenod à Garnier, 13 mars 1828.

<sup>3</sup> Orig.: Marseille, monastère des Clarisses.

<sup>4</sup> Orig.: N.-D. du Laus.

Autant dans le cours ordinaire, des relations de bienveillance réciproque me sont agréables avec vous, autant dans la circonstance présente, j'aurais désiré d'être dispensé de la triste nécessité de venir vous dire que votre lettre, malgré tout ce qu'elle renferme d'expressions pleines de douceur<sup>1</sup>, a singulièrement augmenté la peine profonde que je ressens depuis que j'ai appris ce qui s'est passé dans les deux dernières retraites pastorales de votre diocèse. Dans cette peine, il me restait une espérance: je me disais que vous étiez le défenseur-né de toutes les œuvres placées sous vos auspices, et je me flattais que vous repousseriez comme elle devait l'être l'attaque inqualifiable provoquée par une cabale et [qui a entraîné, par surprise] un certain nombre de vos prêtres contre la communauté du Laus.<sup>2</sup>

Les paroles que de votre propre mouvement vous avez bien voulu me donner à moi-même dans votre voyage à Marseille pour m'assurer de vos vues toutes de confiance et de conservation à l'égard de cette communauté<sup>3</sup>; les témoignages analogues que vous aviez fait parvenir officiellement et par écrit aux membres qui la composent; le langage que vous avez tenu à ce sujet dans plusieurs occasions remarquables, et notamment à Lyon parlant à un curé de mon diocèse, enfin ce qui m'a été rapporté comme venant de votre bouche, par Mr. Jeancard, chanoine de ma Cathédrale, qui a eu dernièrement l'honneur de vous voir de ma part à Gap et à Embrun<sup>4</sup>, tout m'attestait que vous défendriez de votre autorité, essentiellement protectrice du bien, une œuvre qui n'a jamais cessé d'avoir droit à votre protection. J'y comptais d'autant plus, qu'outre la parfaite confiance que m'inspirait votre justice, le zèle de votre charge, et ce que la piété d'un Evêque lui fait ressentir pour ceux qui se sont dévoués sans réserve au service de l'Eglise qui les a adoptés, je ne pouvais me persuader qu'il y eût la moindre chance à ce que vous donnassiez suite à ce qui a eu lieu dans les retraites avec tant de scandale pour votre diocèse, vous qui, comme vous me le dites dans votre lettre, estimez que l'affaire dont il s'agit ne doit se traiter qu'entre peu de personnes. Pourquoi faut-il maintenant, Monseigneur, que je sois condamné à voir, dans l'ouverture que vous me faites, une première concession aux suggestions de certains gens dont l'esprit si opposé au vôtre voudrait, sans respect pour votre caractère, vous faire consacrer une iniquité révoltante? Je ne vous fais pas certainement l'injure de croire que vous puissiez jamais devenir, comme on l'entendrait, l'exécuteur inexorable du vœu par lequel on a eu l'audace de compromettre votre autorité; vous êtes trop sage, trop juste, pour tout dire en un mot trop évêque par vos sentiments pour en venir là. Votre lettre dit d'ailleurs formellement qu'on ne saurait craindre une semblable extrémité. Néanmoins la proposition qu'elle contient semble une conséquence directe du vœu dont je parle, et, en tendant au même but, elle n'a pu produire en moi que la plus douloureuse surprise. Ce sentiment si pénible dont je ne saurais me défendre, vous ne trouvez pas mauvais, j'espère, que je le confie à votre délicatesse comme une plainte arrachée à l'âme d'un de vos collègues qui s'attendait à des communications plus consolantes et mieux méritées.

---

<sup>1</sup> Lettre du 24 octobre. Mgr de La Croix demandait à Mgr de Mazenod de «trouver dans sa charité quelques moyens recevables d'abrèger le terme de la jouissance du Laus».

<sup>2</sup> Au cours des retraites de 1838 et 1839, on avait fait signer une pétition au clergé pour demander la fondation d'un hospice en faveur des prêtres âgés à N.-D. du Laus et, indirectement, pour demander le renvoi des Oblats.

<sup>3</sup> Mgr de La Croix s'était arrêté à Marseille au début de 1838, cf. *Ecrits Oblats* 9, p. 71 (Mazenod à Mille, 6 janvier 1838).

<sup>4</sup> Lettre de Jeancard à Mgr de La Croix, 15 octobre 1839, Ibid. «Je me suis plu à redire ce que j'avais entendu de votre bouche qu'on ne ferait rien sous votre épiscopat contre la communauté du Laus».

Vous me demandez, Monseigneur, de trouver quelques moyens recevables d'abrèger le terme de la jouissance, c'est-à-dire de fixer l'époque où la communauté du Laus cesserait d'exister. Je ne puis que vous répondre à cet égard que je ne connais aucun moyen qui me permette de fixer une semblable époque. Quand cette communauté fut canoniquement établie par vos prédécesseurs, aucun terme ne fut mis à sa durée. Il fut bien entendu alors que le local qu'elle occupe, ainsi que le service de l'Eglise avec le titre de desservant leur était accordé sans esprit de retour. Il s'agissait de former, non un établissement temporaire, mais un établissement stable et perpétuel autant que les choses de ce monde peuvent l'être. Jamais je n'aurais accepté les propositions qui me furent faites par l'autorité ecclésiastique, et par le propriétaire de la maison, si la communauté n'eût pas été fondée définitivement et pour toujours. L'acte canonique d'institution, d'accord avec toutes les paroles qui furent prononcées dans cette circonstance, interdisait une supposition contraire à un établissement perpétuel. Il y a plus: un écrit de Mr. Peix, propriétaire, portant que le local avait été acquis ainsi que tout le domaine en dépendant «dans l'intention d'en faire une maison de retraite pour les vieux prêtres, ou d'en faire don à quelque Congrégation religieuse qui pût desservir l'église et faire revivre la dévotion du s[ain]t lieu»; les dispositions connues de cet excellent homme, et ce qu'il dit au supérieur du Laus dans les derniers moments font croire que sa pensée était, en faisant par son testament le curé son héritier, d'investir de son droit celui des membres de la communauté existante qui serait chargé de la cure, laquelle d'après la convention passée en sa présence avec l'Ordinaire du diocèse devait toujours échoir à un de ces Messieurs.

Il est vrai qu'un bail souscrit par moi et par celui qui cédait la maison et ses dépendances n'assure légalement la jouissance que pour vingt neuf ans, mais cet acte ne fixait pas dans notre pensée commune une époque où la communauté devait se retirer. Cela avait été si bien compris ainsi qu'il avait été d'abord convenu qu'on passerait le bail pour 99 ans, et que ce ne fut que sur la décision erronée d'un homme de loi consulté par moi (sa réponse est encore entre mes mains) qui me dit qu'un tel contrat ne pouvait se faire, que je proposai de réduire le bail à 29 ans. On s'arrêta à ce parti en se promettant réciproquement que la convention serait renouvelée à chaque expiration, si, ce qui paraissait plus probable alors, une disposition testamentaire ou autre n'avait déjà auparavant transféré la propriété aux missionnaires qu'on appelait en ce moment pour desservir le sanctuaire.

Vous voyez, Monseigneur, que les vrais titres de la communauté du Laus ne sont pas ceux de gens qui se mettent au service d'un diocèse pour un temps donné. C'est un établissement perpétuel que l'on a formé, et que, sans manquer à la foi des traités, on ne pourrait détruire qu'autant que ceux qui en font partie auraient mérité par leur conduite de perdre votre confiance. C'est là la condition de toutes les fondations de ce genre. Elles sont toutes protégées par la possession qui crée pour elles un vrai droit devant l'Eglise. Je violerais la justice si, sans avoir à m'en plaindre, je renvoyais, parce que cela serait à ma convenance, les Jésuites ou les Capucins de mon diocèse, quand même rien n'eût été stipulé avec eux. La communauté du Laus ne peut être traitée avec moins d'égards après vingt ans d'une existence si justement acquise par tant de services rendus au diocèse. Vous n'aviez pas, Monseigneur, d'autres sentiments vous-même, lorsque par vos ordres, votre secrétaire écrivait au supérieur du Laus la lettre suivante: «Vous aurez sans doute appris maintenant le projet de Mgr notre Evêque relativement à un établissement diocésain qu'il se propose de créer. Je dois vous dire qu'à la suite d'une longue conversation que j'ai eue avec Sa Grandeur dans laquelle je lui ai exposé toute la peine que j'éprouverais s'il avait le dessein de vous contrarier dans son diocèse, il m'a chargé de vous dire qu'il n'avait nullement cette

intention; que votre œuvre était infiniment chère à son cœur, qu'il vous aimait et vous estimait trop pour pouvoir rien entreprendre qui fut de nature à vous alarmer. Il y aura du travail pour tous, m'a-t-il dit encore, et lors même que ces Messieurs du Laus seraient douze on pourrait encore les utiliser tous pour le bien du diocèse»<sup>1</sup>. C'est en se reposant sur ces paroles si formelles et sur d'autres semblables que les missionnaires du Laus ont continué avec le même zèle leur ministère si profitable aux âmes. Je ne veux pas parler cependant de la reconnaissance qu'on leur doit, ni de la confiance que leur accordent les fidèles ainsi que tant de bons prêtres et que vous leur avez accordée jusqu'à présent vous-même; ni du scandale qui résulterait inmanquablement de la destruction de leur communauté et qui déjà, sans leurs soins généreux autant qu'édifiants, aurait éclaté d'une manière déplorable: je me bornerai à dire qu'il est impossible d'admettre qu'il y ait d'autres œuvres qu'il faille élever sur leurs ruines. Il est sans exemple dans l'Eglise qu'on détruise une communauté qui est ce qu'elle doit être pour donner sa place à une autre. Les Jésuites s'établissent à côté des Dominicains, ceux-ci à côté des Franciscains, les Rédemptoristes à côté des Lazaristes, etc... , mais aucun n'est sacrifié à l'autre, les droits acquis sont toujours respectés. Sans cet esprit de conservation rien ne serait stable là où le bien doit aider le bien préexistant et jamais le détruire. Je souhaite donc sincèrement que le Seigneur bénisse vos œuvres, mais quand je serais intéressé d'affection dans la question, je regarderais leur succès comme scandale s'il devait être acheté au prix de la destruction d'une autre œuvre sainte qui a sur elle la bénédiction de l'Eglise catholique.

J'espère, Monseigneur, que les raisons qu'on vient d'exposer succinctement, et qui pourraient être corroborées par tant d'autres que les bornes d'une lettre ne me permettent pas même d'indiquer, auront assez de force auprès de vous pour vous faire sentir combien est inconciliable avec la délicatesse et l'équité le projet par lequel on voudrait, sous l'apparence du bien, surprendre votre religion.

Agréez l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, Evêque de Marseille.

### **97. A la révérende mère Abbesse du monastère de s[ain]te Claire.<sup>2</sup>**

97. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Demande de prières: «persécution» dans le diocèse de Gap et manque de vocations.*

Marseille, le 23 novembre 1839.

Je vous remercie, ma bonne mère, de votre attention. Je profite de l'occasion que vous me fournissez pour vous prier de prescrire à votre communauté de recommander spécialement à Dieu la Congrégation de nos missionnaires qui souffre dans le diocèse de Gap une cruelle persécution. Je ne dis le motif qu'à vous; il ne faut pas en donner connaissance à vos Sœurs. Les sujets manquent, il est impossible de remplir tous les ministères que la Congrégation embrasse. La mort du saint père Albini a entièrement démonté les missions en Corse. Nous sommes obligés de laisser échapper un grand nombre de missions dans les divers diocèses que la Congrégation évangélise. Bref,

<sup>1</sup> Cette lettre n'a pas été conservée. C'est en 1838 que Mgr de La Croix fonda un établissement de missionnaires diocésains, cf. J.-M. Salgado, *Les Oblats à N.-D. du Laus, Etude et documents*, 1950-1965, photocopié, p. 24.

<sup>2</sup> Orig.: Marseille, monastère des Clarisses.

c'est un temps d'épreuve; nous avons besoin du renfort de vos prières pour repousser le démon à qui Dieu a laissé prendre quelque puissance pour semer l'ivraie dans le champ et dévaster l'héritage du père de famille.

Je vous explique les choses pour que vous en parliez au bon Dieu avec confiance. Je m'unis d'avance à vos prières et vous bénis ainsi que toute votre communauté.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **98. [A Mgr de La Croix d'Azolette, évêque de Gap, à Paris].<sup>1</sup>**

98. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Affaire du Laus. Envoi d'une copie de la convention passée en 1818 entre le père de Mazenod et M. Peix. Mgr de Mazenod appelle non à la loi civile mais à «l'équité toute puissante dans la conscience d'un évêque».*

Marseille, le 19 décembre 1839.

Monseigneur,

Lorsque vous m'avez écrit pour me demander de hâter le terme de la jouissance de la maison de Notre-Dame du Laus, j'ai été dans une sorte d'impossibilité de comprendre qu'une demande pareille pût m'être adressée par l'Evêque du diocèse où la communauté qu'on veut expulser n'a cessé de faire le bien. Je m'affligeais de voir que vous vous prêtassiez à un vœu de destruction dirigé contre une œuvre sainte dont vous êtes le protecteur-né, et que l'Eglise en l'approuvant et son prédécesseur en l'adoptant avaient consacré à la plus grande durée possible, et recommandée à votre bienveillance. J'espérais toutefois que les raisons que je vous donnais en réponse à votre lettre feraient sur vous une impression décisive aux yeux de la justice comme de la religion. J'invoquai la foi des traités; je disais que par le consentement réciproque de l'autorité ecclésiastique et du propriétaire du local d'une part, et de moi de l'autre, l'établissement du Laus avait été fondé pour être perpétuel, que je n'aurais jamais accepté à une autre condition les propositions qui me furent faites, et que si le bail ne portait stipulation que pour vingt-neuf ans ce fut l'effet d'une erreur d'un homme de loi. Car on m'avait offert de le passer pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Qu'au surplus ce n'était là qu'un titre légal qu'on était convenu de renouveler à chaque expiration si auparavant on n'avait pourvu d'une manière définitive à la perpétuité de l'œuvre fondée, mais qu'en réalité la convention de confiance garantissait cette perpétuité.

J'en appelai donc, non à la loi civile qui ne pouvait connaître que la convention écrite dont le terme était encore éloigné, mais plutôt à l'équité toute puissante dans la conscience d'un évêque. Je me rassurai sur votre parole donnée que je rappelais et j'étais d'autant plus loin de penser qu'après cette réponse l'affaire pût jamais prendre un caractère litigieux que votre propre lettre disait formellement [vouloir éviter]: «Autant qu'il est en moi, disiez-vous, j'éloigne et j'éloignerai [toujours] de cette affaire toute façon litigieuse et irritante pour les cœurs. Cette pensée sera toujours infiniment loin de mon esprit ou plutôt elle n'y sera jamais. Pourrait-elle nous convenir à nous qui, dans la position où la Providence divine nous a placés, devons surtout et avant

---

<sup>1</sup> Orig.: N.-D. du Laus.

tout donner l'exemple du désintéressement et maintenir la concorde entre les frères. C'est le langage que j'ai tenu en toute rencontre.»<sup>1</sup>.

Quel a été mon étonnement lorsqu'après mon explication sur le droit de la communauté, je reçus une lettre dans laquelle vous me demandiez la convention avec Mr. Peix, me disant à ce sujet, en me faisant entendre, que vous vouliez examiner jusqu'à quel point elle était légalement parlant un obstacle à vos desseins<sup>2</sup>.

Certainement il est naturel que vous connaissiez la convention, mais la manière dont vous me la demandez suppose que vous la considérez comme le seul titre que j'aie à faire valoir; d'où il résulte ou que vous n'avez pas cru ce que je vous ai dit du traité de confiance, et alors vous me faites la plus cruelle injure qu'un Evê-que puisse recevoir d'un de ses collègues; ou que le traité de confiance qui lie l'honneur et la conscience et qui a toute autorité entre honnêtes gens ne vous paraît d'aucune importance parce que la loi civile ne les garantirait pas, et alors c'est à vous-mêmes. Monseigneur, que vous feriez injure, ce serait à votre caractère sacré que vous manqueriez. Vous souffrirez que votre frère dans l'épiscopat vous parle avec cette franchise évangélique entre vous et lui? Il n'a pas eu l'intention de vous blesser, il espère encore au contraire qu'il suffit de vous présenter ces observations pour que votre piété et votre zèle avertis, vous empêchent de commettre une injustice qui est loin de votre cœur, mais qui serait criante si, profitant de ce qu'on découvrirait quelque nullité légale dans la convention écrite, ce que d'habiles jurisconsultes ont décidé n'être pas, vous cherchiez à enlever à la communauté du Laus la position qu'elle occupe.

On dit que vous avez le projet de faire juger la question par le Gouvernement: mais est-ce là ce qui convient à un évêque?<sup>3</sup> Est-ce au bras séculier que vous livreriez une communauté qui n'a cessé de bien mériter de l'Eglise? Je ne puis le croire, car ce ne serait pas là le moindre scandale des temps présents outre que ce serait démentir votre parole donnée. C'est d'ailleurs comme particulier que j'ai traité dans le bail avec Mr. Peix, propriétaire, et entre moi et ceux qui se porteraient même sans fondement pour les ayant cause de Mr. Peix. Ce ne serait pas le Gouvernement qui serait compétent, ce seraient les tribunaux à qui je n'ai pas recours moi-même, mais qui seuls, si l'on veut que le scandale soit à son comble et retentisse dans toute la France, pourraient me forcer d'abandonner le local sur lequel j'ai droit comme ils le reconnaîtraient assurément.

J'ai cru devoir accompagner de cette déclaration l'envoi que je vous fais d'une copie ci-incluse de la convention avec Mr. Peix.

J'espère que ce que je vous dis sans détour, mais non sans une profonde douleur, sera compris par vous dans un sens favorable à la communauté que je défends, maintenant que vous êtes éloigné des obsessions fatigantes de certains individus et que vous voilà sur le point de devenir le pasteur d'un autre troupeau<sup>4</sup>. Je vous avoue, qu'en apprenant cette circonstance, j'ai cru que vous vous désisteriez d'un projet qui ne peut plus avoir pour vous le même intérêt, et qui, s'il était suivi pour être accompli pendant le reste du temps de votre juridiction, deviendrait tout à fait inexplicable.

La communauté du Laus n'a pas mérité assurément d'être ainsi poursuivie par vous au-delà de votre épiscopat.

---

<sup>1</sup> Évêque de Gap à Mgr de Mazenod, 24 octobre 1839. Orig.: N.-D. du Laus.

<sup>2</sup> Évêque de Gap à Mgr de Mazenod, 16 novembre 1839. *Ibid.*

<sup>3</sup> Mgr de La Croix avait en effet soumis l'affaire au Ministère des Cultes dans un mémoire daté du 13 décembre 1839.

<sup>4</sup> Mgr de La Croix venait d'être promu à l'archevêché d'Auch et se trouvait alors à Paris.

Veillez recevoir. Monseigneur, avec le même sentiment de charité que je vous l'adresse, le langage que le zèle de la justice m'inspire, examinez-le dans votre conscience aux pieds de votre crucifix, pesez les conséquences de toute cette affaire au poids du sanctuaire, et nous nous réunirons aussitôt dans une même pensée d'équité et de conservation. Que si par malheur il en était autrement, ce ne serait pas sur moi que retomberait, ni devant Dieu, ni devant les hommes, la responsabilité du scandale public. Mais non, la charité de Jésus-Christ triomphera, la paix sera rendue à une communauté que vous estimez et qui en ce moment même ne répond aux coups qu'on lui porte que par les fruits de salut qu'elle produit, par ses travaux au milieu de vos ouailles.

J'espère encore de vous ce retour à une bienveillance que votre cœur épiscopal ne peut refuser à des ouvriers évangéliques qui n'ont jamais cessé de vous être dévoués, et je suis avec un respectueux attachement. Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, Evêque de Marseille.

P.S. Je profite de l'occasion pour me plaindre à vous de la descente que trois prêtres envoyés par votre Grand Vicaire ont faite à Notre-Dame du Laus pour y porter au p. Mille une sommation (avec menaces) de donner la convention sans me laisser, après m'avoir écrit à moi-même pour cet objet, vingt-quatre-heures entre la demande reçue et la réponse à faire. Vous jugerez de ce défaut de respect envers moi et de cette indélicatesse. Au reste, ce n'est là qu'un incident entre mille dans cette déplorable affaire<sup>1</sup>.

### **99. [A Monsieur Rua, desservant de N.-D. du Laus].<sup>2</sup>**

99. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Un procès, dans l'affaire du Laus, serait favorable aux Oblats; cependant Mgr de Mazenod est prêt à envisager les voies conciliatrices proposées.*

Marseille, le 13 octobre 1841.

J'ai reçu. Monsieur, votre lettre du 9 courant.

En m'annonçant les dispositions auxquelles vous avez mission de vous conformer, vous me dites que les jurisconsultes ont estimé que les tribunaux prononceraient en faveur de la cause que vous avez à représenter contre moi. Dans ce cas, je plaindrais les juges qui seraient forcés à rendre la justice contre l'équité. Mais heureusement d'autres jurisconsultes très habiles dont plusieurs habitent Marseille, d'autres Grenoble, ont invariablement et unanimement soutenu une opinion contraire à celle de vos conseils.

Les objections prises dans l'art. 4 de la convention ont été soulevées sans arrêter aucunement les hommes de loi que j'ai consultés. Selon eux, la question ne peut-être

---

<sup>1</sup> Dans sa lettre du 16 novembre au Fondateur, Mgr de La Croix avait demandé une copie «des titres que vous aviez entre les mains et qui ont établi la convention entre vous et M. Peix». Mgr de Mazenod tarda à répondre, c'est pourquoi M. Martel, vicaire général de Gap, envoya trois prêtres au Laus, porteurs d'une sommation qui exigeait au plus tôt ces pièces. Mgr Jeancard avait déjà protesté au nom de Mgr de Mazenod et expliqué le motif du retard, cf. Jeancard à Callandre, secrétaire de l'évêché de Cap, 15 décembre 1839, *Ibid.*

<sup>2</sup> Copie: N.-D. du Laus, registre de lettres, p. 358.

mise en doute; ils m'en ont donné l'assurance formelle et ils voient divers moyens de défense qui seraient victorieux.

Cependant vous me parlez de voies conciliatrices. Si ce ne sont point là de vaines paroles, si elles ont l'assentiment de Mgr l'Evêque de Gap qui doit les connaître, elles ont besoin d'être expliquées. Pour moi, malgré les procédés inouïs de ce prélat à mon égard et à l'égard des miens<sup>1</sup>, et quoique je ne doive point être l'agresseur dans le procès, je me reprocherais de n'avoir pas saisi toutes les occasions d'être dispensé de relever avec éclat mes sujets de plainte contre un de mes collègues. J'attends donc que vous me disiez qu'elles sont en l'état les voies conciliatrices dans lesquelles on voudrait entrer. Parlez ouvertement et avec autorisation de qui de droit. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **100. [A Mgr D.A. Sibour, évêque de Digne].<sup>2</sup>**

100. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats sont devenus propriétaires du pensionnat du chanoine Durand à Annot. Désir d'y former une communauté de missionnaires.*

[Marseille, le] 9 septembre 1843.

Monseigneur,

Quoique M. Tempier vous ait fait connaître la cession que M. le chanoine Durand vient de me faire de sa propriété d'Annot, je me fais un devoir de vous en parler moi-même pour vous exprimer la satisfaction que j'éprouve à pouvoir vous dire qu'il n'y a de changé dans cette opération que le nom du maître, l'établissement devant plus que jamais subsister sous votre haut patronage, sous votre unique juridiction et dans les intérêts de votre diocèse.

M. Tempier vous a sans doute expliqué comment il m'a fallu, en quelque sorte forcément, en venir à faire l'acquisition du domaine de M. Durand. Trois fois j'avais refusé par écrit et de vive voix, parce que la Congrégation ne se charge jamais de la direction de pareils établissements. Enfin, j'ai cédé aux offres pressantes de ce bon prêtre, à condition néanmoins que je ne me mêlerais en rien du pensionnat qui continuerait à être régi et gouverné comme par le passé. J'avoue que si vous n'aviez pas été évêque de Digne, j'aurais résisté jusqu'au bout, parce qu'il me fallait, à part moi, une sorte de garantie de pouvoir un jour fixer dans cette maison, ou attendant, quelques missionnaires qui fussent autorisés à évangéliser les paroisses de ces hautes montagnes, ce qui rentre dans les fins de l'Institut pour lequel vous avez toujours témoigné estime et affection. S'il m'avait fallu choisir, je n'aurais pas été chercher si

---

<sup>1</sup> Mgr Louis Rossât qui avait été intronisé à Gap le 10 mars 1841. Au mois de septembre, il nomma M. Rua desservant du Laus et, le 30 septembre, mécontent du p. Mille, il retira aux Oblats les pouvoirs de juridiction et la faculté de célébrer la messe dans le diocèse. Les Pères quittèrent alors le Laus, sauf le p. Mille, supérieur, qui y resta jusqu'au mois d'avril 1842 pour régler les différends qui existaient entre L'Evêque et les Oblats au sujet des propriétés. Nous conservons encore 5 lettres du Fondateur à ce propos: à M. Blanc-Subé, avocat, 28 février 1842, à Mgr Rossât, évêque de Gap, 15 mars et 6 avril 1840 et à son successeur Mgr J.I. Depéry, les 8 novembre et 16 décembre 1844. Nous omettons ces longues lettres d'affaires. Pour les bien comprendre, et par équité, il faudrait également publier les réponses des Evêques de Gap. L'ensemble de l'affaire a été étudié par le p. J.-M. Salgado, *Les Oblats à N.-D. du Laus. Etude et documents*. Rome, 1950-1965, polycopié, 339 pp.

<sup>2</sup> Yenneux II, 24-25.

loin un gîte pour nos missionnaires, mais puisqu'on nous l'offrait avec tant d'instance et qu'il s'agissait d'ailleurs de se placer un jour sous votre juridiction paternelle et toute amicale, pour offrir quand il le jugera à propos à un Évêque ami la coopération et le service d'ouvriers dévoués à sa personne et zélés pour le salut de ses ouailles, j'ai cru que ce serait méconnaître la volonté de Dieu que de résister davantage. Voilà franchement ce qui a déterminé mon adhésion et qui j'espère vous fera sanctionner par votre agrément un traité tout à l'avantage de vos chers diocésains. Agréez, etc...

**101. [Au Recteur de l'Académie de Nîmes].<sup>1</sup>**

101. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*But du juniorat de N.-D. de Lumières.*

Marseille, le 3 novembre 1843.

...L'établissement qui a été formé à Lumières n'a pour objet que de préparer quelques jeunes gens à entrer au noviciat de missions diocésaines et étrangères. Je ne souffrirais jamais que cet établissement fût tant soit peu détourné de cette fin pour quelque motif que ce fût. Leurs occupations ont uniquement pour objet leur instruction cléricale. Ils portent tous et toujours la soutane. Précédemment cinq de leurs condisciples ont été envoyés au noviciat; plusieurs de ceux qui sont aujourd'hui à Lumières sont sur le point de recevoir la même destination. Dès qu'on s'aperçoit qu'il y a quelqu'un qui n'est pas propre à la vocation pour laquelle il s'était présenté, on se hâte de le congédier. On y est d'autant plus sévère à cet égard qu'outre qu'il importe singulièrement que la maison s'écarte tout à fait de l'esprit et du caractère d'un pensionnat, à deux près, tous ces jeunes gens qu'on entretient là pour une vocation spéciale ne payent pas même leur pension alimentaire. On a certes une autre pensée que de donner une éducation gratuite à des enfants appelés à une profession quelconque dans le monde. C'est là un genre de bien qu'on ne peut et qu'on ne veut pas faire, pas plus qu'on ne veut former d'ecclésiastiques pour le service des paroisses.

**102. [A M. le Recteur de l'Académie de Nîmes].<sup>2</sup>**

102. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Renseignements sur les élèves de N.-D. de Lumières.*

Marseille, le 22 juillet 1844.

Monsieur le Recteur,

Je vous remercie d'avoir eu la bonne pensée de vous adresser à moi pour que je vous donne des renseignements sur les faits qui vous ont été rapportés relativement à l'établissement de Lumières.

Je ne comprendrais pas sans une circonstance du moment comment on a pu dire à M. l'inspecteur qu'il y avait 60 élèves ne différant en rien des pensionnaires des maisons d'éducation. Les jeunes gens établis dans ce local pour s'y préparer au ministère des missions s'y trouvent au nombre de onze ou de douze. Il n'y en a point

<sup>1</sup> Yenveux VIII, 117.

<sup>2</sup> Copie: Marseille, arch. de l'archevêché, Reg. des lettres administratives 1844-1851, p. 22.

qui soit là en se destinant à une carrière laïque. Tous, à mesure qu'ils ont été suffisamment préparés, sont dirigés vers le noviciat proprement dit. Il n'y en a aucun qui ait été rendu à sa famille comme un élève de pensionnat. Ils sont presque tous étrangers au département de Vaucluse. Un seul, que je sache, est des environs; on examine particulièrement en ce moment sa vocation et, s'il est jugé peu propre à l'œuvre sainte pour laquelle il s'est présenté, il sera renvoyé à ses parents. Je ne souffrirais pas qu'on gardât qui que ce soit avec une autre intention que celle d'en former un missionnaire pour les missions diocésaines ou étrangères, et j'ai la certitude que le directeur de l'établissement se renferme scrupuleusement dans les limites de la destination dont je parle. Il sait trop bien que s'il en sortait il porterait atteinte à l'esprit et au but d'une institution que je ne soutiens pas pour avoir des écoliers et qu'il compromettrait un intérêt précieux dans l'ordre spirituel et pour le bien des âmes.

Toutefois je m'explique, M. le Recteur, comment le chiffre qu'on a donné à M. l'Inspecteur du nombre des jeunes gens qui sont à Lumières se trouve aussi élevé au-dessus de ce qu'il en est. On a confondu des élèves du grand séminaire de Marseille, où ils étudient en théologie, qui sont allés passer leurs vacances à Lumières, avec les jeunes gens qui y résident ordinairement. Les premiers ont déjà passé par le noviciat et ne sont là que pour les vacances sans s'occuper aucunement d'études classiques<sup>1</sup>, et ils sont ordinairement 18. Les autres, beaucoup moins nombreux, ne sont encore que des postulants qui, bien différents cependant des pensionnaires des maisons d'éducation, sont loin de pouvoir fournir à l'entretien de l'établissement pour lequel je dois trouver d'autres ressources. Ils n'appartiennent pas comme on vous l'a dit à des familles aisées.

Je puis vous garantir, M. le Recteur, l'exactitude des renseignements que j'ai l'honneur de vous donner. S'ils vous paraissent incomplets, veuillez m'en demander de plus amples, vous serez toujours mieux informé que par toute autre voie. L'esprit de délicatesse avec lequel vous tenez à procéder en ceci m'inspire trop de confiance et, d'un autre côté, la vérité est trop d'accord avec ce que je veux vous faire connaître pour que je craigne de vous déclarer les choses telles qu'elles existent.

Je vous renouvelle l'expression de ma reconnaissance pour la bienveillance qui inspire les lettres que vous m'adressez et je suis avec une haute considération, M. le Recteur, votre...

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **103. A Monsieur le marquis de Cambis, pair de France, à Avignon.<sup>2</sup>**

103. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le Maire de Goult élève des prétentions sur la propriété des Oblats à N.-D. de Lumières. Que M. de Cambis serve d'intermédiaire pour une entente à l'amiable.*

Marseille, 4 décembre 1844.

Monsieur le Marquis,

Vous savez que j'avais acquis l'ancienne propriété des Carmes à N.-D. des Lumières pour placer dans ce sanctuaire des prêtres dévoués qui s'employassent au service du diocèse d'Avignon. J'avais lieu de me féliciter tous les jours davantage de

<sup>1</sup> Il s'agit des frères scolastiques.

<sup>2</sup> Orig.: Avignon, Musée Calvet, ms 3551, f. 74. Le marquis Luc de Cambis-d'Orsan, ancien député du Vaucluse, était pair de France depuis 1837.

m'être imposé pour cela des sacrifices, puisque tout le monde m'assure, et vous avez bien voulu me le dire vous-même, que ces bons prêtres s'acquittent dignement de leur ministère et font beaucoup de bien soit dans les paroisses où ils sont appelés<sup>1</sup>, soit à Lumières où ils sont de résidence. Mais voilà que M. le Maire de Goult<sup>2</sup> vient de me troubler dans les possessions de ma propriété en élevant des prétentions contraires à ce que je crois être mon droit. J'ai consulté id des jurisconsultes distingués qui ont reconnu la légitimité de mes titres et qui ne doutent pas que si M. le Maire persiste dans ses prétentions, il ne soit débouté. Je dois pourtant vous avouer. Monsieur le Marquis, que quel[les] que soient mes convictions à ce sujet, j'éprouve une extrême répugnance à en venir à l'extrémité de plaider contre la commune où se trouve précisément la résidence de ces bons prêtres pacifiques par caractère comme par vocation. Je m'adresse donc à vous avec confiance pour que vous vouliez bien employer votre crédit auprès de Mr le Préfet, afin qu'il détourne ce Maire tracassier de me forcer à défendre mes droits devant les Tribunaux; pour éviter ce désagrément je serais disposé de mon côté de faire quelques sacrifices. Je n'entre dans aucun détail, laissant sans façon au p. Ricard, qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre, le soin de vous expliquer toute cette affaire.

Agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Marquis,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eug., évêque de Marseille

#### **104. [A Mgr Baluffi, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, à Rome].<sup>3</sup>**

104. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Désir d'obtenir une nouvelle approbation de la Congrégation.*

Marseille, le 12 janvier 1846.

Très vénéré Monseigneur,

Comme je suis reconnaissant de l'intérêt que vous avez mis dans l'affaire que j'avais recommandée à votre bonté. Personne ne pouvait mieux que vous me conseiller en vue de sa réussite. Je me conforme donc entièrement à ce qui a été convenu avec le très digne Evêque de Viviers<sup>4</sup> qui m'a communiqué vos vues à ce sujet. Nous laisserons de côté les divers canons des chapitres généraux. Je suis en effet persuadé qu'il n'est pas opportun de faire intervenir le Saint-Siège dans ces règlements particuliers; le motif qui m'avait inspiré prenait sa source dans ma dévotion pour l'autorité pontificale, voilà mon excuse.

Ce que j'ai surtout à cœur c'est d'obtenir du Saint-Père une confirmation de l'approbation solennelle donnée à la Congrégation par le pape Léon XII d'heureuse

<sup>1</sup> Ms: appelés.

<sup>2</sup> Le Maire de Goult était M.H. Chauvet, franc-maçon.

<sup>3</sup> Orig. italien: Rome, Arch. Segr. du Vatican, fonds: Cong. des Evêques et Réguliers, mars 1846. Le 25 janvier, Mgr de Mazenod envoya, dans le même sens, une supplique à Grégoire XVI (texte latin, ibid.).

<sup>4</sup> Mgr H. Guibert, accompagné du p. Courtès, avait fait un voyage en Corse et à Rome, en novembre-décembre 1845. Il avait laissé à Rome une supplique du Fondateur demandant l'approbation des canons des chapitres généraux de 1826, 1831, 1837 et 1843. Ceci fut refusé par lettre du 16 décembre 1845 à laquelle le Fondateur répond ici.

mémoire. Vous savez que Mgr l'Evêque de Viviers en a parlé avec le Saint-Père. Celui-ci a répondu, avec sa bonté habituelle, qu'il accorderait cette confirmation avec grand plaisir, ne pouvant mieux faire que d'approuver les décisions de son prédécesseur Léon. Je me recommande donc de nouveau à vous. Excellence, pour obtenir cette faveur insigne. Je voudrais que cette confirmation soit faite par lettres apostoliques comme la première approbation, et dans les termes habituels de bonté qui encouragent beaucoup les sujets d'une Congrégation et les attachent à leur vocation. Vous pouvez être certain qu'ils sont dignes de cette consolation tellement ils s'imposent généreusement des sacrifices pour aller prêcher la foi aux infidèles jusqu'à l'extrémité de la terre.

Cette extension de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée<sup>1</sup> m'oblige à demander spécialement au Saint-Père, comme vous l'insinuez dans votre précieuse lettre, que les chapitres généraux, tenus jusqu'ici tous les trois ans selon les Constitutions, aient lieu désormais tous les six ans. Cette dérogation fut jugée nécessaire par le chapitre de 1843, vu l'éloignement des nouvelles maisons de l'Institut en Amérique, et jusqu'à la Rivière-Rouge et la Baie d'Hudson. Comme ce changement serait une dérogation à un point des Constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège, il faut nécessairement que ce décret du chapitre reçoive une approbation semblable du Saint-Père; c'est ce que je demande, d'autant plus que le chapitre devrait avoir lieu cette année-ci, chose devenue impossible à cause des circonstances ci-dessus mentionnées<sup>2</sup>.

Excusez, cher Monseigneur, mon indiscretion; mais vous vous êtes montré si bon pour moi que j'ai dû mettre ma confiance en vous.

Acceptez mes sentiments de reconnaissance et d'affection. Votre très humble et dévoué serviteur,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **105. [A Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>3</sup>**

105. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Douleur à la mort du p. Moreau. Le p. Tempier est envoyé à Ajaccio; il proposera le p. Semeria comme supérieur du grand séminaire.*

[Marseille,] le 12 mars 1846.

Je suis encore étourdi du coup qui vient de nous enlever le p. Moreau<sup>4</sup>. Je suis vraiment inconsolable de sa perte. J'étais son père, j'avais été son guide dès les premiers pas qu'il fit dans la sainte carrière qu'il avait embrassée. Je l'avais vu croître en science et en vertu; jamais il ne me donna une minute d'inquiétude; il fut toujours digne de sa vocation; en un mot c'était un parfait ecclésiastique. Le bon Dieu a voulu le récompenser, je ne prétends pas lui envier son bonheur, mais je gémissais amèrement de sa perte. Croyez, Monseigneur, que la faute que je sens qu'il fait à votre diocèse entre pour beaucoup dans ma douleur. Vous savez si dès le commencement de votre épiscopat je me suis associé à votre sollicitude!

<sup>1</sup> Oblati di Maria Santissima Immacolata...

<sup>2</sup> Les deux faveurs furent accordées par décret du 14 mars et par lettres apostoliques de Grégoire XVI, le 20 mars 1846, cf. Orig.: Rome, arch. de la Post. DM XII 3.

<sup>3</sup> Yenneux 1,77\*; IX, 172 b.

<sup>4</sup> Le p. F.N. Moreau mourut, après quelques jours de maladie, le 2 février 1846.

Je vous remercie bien de la bonne pensée que vous avez eue de faire transporter à Vico les précieux restes de notre cher p. Moreau. Ils sont bien placés auprès des reliques de son bon frère<sup>1</sup> qui reposent dans cette sainte solitude. Oh! que leur mémoire excitera le zèle de tous ceux qui viendront après eux! Quel gage de dévouement pour la Congrégation.

Les liens qui nous unissent, vous et moi, mon très cher Seigneur et ami, seront aussi durables que la vie et au-delà.

.. Je vous envoie le p. Tempier qui possède toute ma confiance, et que je sais particulièrement estimé de vous, pour qu'il combine avec vous tout ce qui sera le plus avantageux pour votre diocèse. Il vous dira que je n'ai pas cru pouvoir faire un meilleur choix pour succéder à notre cher défunt que d'un homme plein de l'esprit de Dieu, sage, prudent, instruit, déjà très avantageusement connu dans votre diocèse qu'il aime et dont il est aimé, très capable malgré sa modestie qui relève toutes ses bonnes qualités, du p. Semeria en un mot. Il n'a contre lui que son âge, il n'a que 33 ans. Il n'en faut que 30 pour être évêque, ainsi c'est un âge canonique, mais il a déjà donné tant de preuves de sa prudence qu'en vérité il ne laisse aucune crainte à ce sujet. Ayons, cher Seigneur, confiance au bon Dieu et à la sainte Vierge, notre Mère et Patronne, et tout ira au gré de nos désirs.

#### **106. [A Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>2</sup>**

106. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Projet de nommer le p. Semeria ou le p. Lagier supérieur du grand séminaire.*

[Marseille,] le 15 avril 1846.

.. En vous proposant le p. Semeria pour supérieur de votre grand séminaire, j'étais dans l'intime conviction que cet excellent sujet remplirait dignement cette tâche. Mgr l'Evêque de Viviers m'écrivait en ces termes: «Je crois que personne ne convient mieux pour la direction du séminaire d'Ajaccio que le p. Semeria. Il fera une grande lacune dans les missions. Votre inspiration est bonne.» Il n'avait contre lui que sa trop grande modestie, mais une fois à l'œuvre, il se serait infailliblement mis à sa place...

Pour succéder au p. Moreau je vous propose le p. Lagier<sup>3</sup>. Il a l'expérience du séminaire, et de la prudence; tout le monde respecte ses vertus; il est personnellement attaché à votre Grandeur; il a dirigé le séminaire en qualité de directeur et de professeur pendant plusieurs années; il possède toutes les qualités propres à un bon et digne supérieur de séminaire...

#### **107. [A Mr. Ambrose Lisle March Phillipps, Grâce-Dieu Manor].<sup>4</sup>**

107. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Sans doute «confrère» dans l'original disparu, n s'agit du p. Albini.

<sup>2</sup> Yenneux I, 78\* ;IX, 143.

<sup>3</sup> Dès son entrevue avec le p. Tempier au mois de mars, l'Evêque refusa les pères Semeria et Lagier. Mgr de Mazenod n'osa pas y envoyer le p. Burfin ni le p. Courtès. C'est finalement le p. Magnan qui remplaça le p. Moreau, cf. *Ecrits Oblats, t. 10*, pp. 117-124,137-138.

<sup>4</sup> Orig.: Stockerston Hall near Uppinham, arch. famille Everard de Lisle. Cette lettre a été aimablement envoyée à la Postulation, le 9 avril 1987, par Mr. The Squire de Lisle, arrière petit-fils de Mr. Ambrose (1809-1878).

*Envoi des pères Cas. Aubert et Robert Cooke. Invitation à venir à Marseille.*

Marseille, le 2 juillet 1846.  
Fête de la Visitation de la T.S. Vierge.

Je suis heureux. Monsieur, de vous donner aujourd'hui une nouvelle preuve de l'intérêt que je prends à votre mission. J'achemine vers Grâce-Dieu deux excellents religieux de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. L'un est français et l'autre est irlandais. Ils ont beaucoup de mérite[s] l'un et l'autre. Sans parler du premier, je vous dirai que le père Cook[e] est un homme distingué par ses connaissances et sa piété. Il vient de faire ici l'apprentissage de son zèle auprès d'une colonie d'Anglais qui sont venus travailler pour les chemins de fer. Ce bon père Cook[e] est parvenu à amadouer ces gens-là, et il en a fait rentrer plusieurs dans le giron de l'Eglise. Vous serez content de sa tenue modeste et digne, de sa conversation, de son bon jugement, en un mot c'est un vrai présent que je vous fais, et je fonde un grand espoir sur lui pour le bien de la mission. Le R. Père Aubert, à qui j'ai donné les pouvoirs de visiteur, aura l'honneur de vous voir et de s'entretenir avec vous sur tout ce qui intéresse le bien de la religion dans vos contrées. C'est un autre moi-même dont vous connaissez d'ailleurs le mérite.

Je ne finirai pas sans vous remercier de toutes les bontés que vous ne cessez d'avoir pour nos Pères<sup>1</sup>. Ils en sont reconnaissants comme je le suis de mon côté. Si Dieu le permet j'espère pouvoir aller vous en remercier de vive voix moi-même en allant vous faire une petite visite à la Grâce-Dieu l'année prochaine<sup>2</sup>.

Si jamais vous étiez tenté de faire le pèlerinage de Rome, rappelez-vous qu'il faut faire signer vos papiers chez moi en venant vous y reposer quelques jours. Ce serait pour moi une grande consolation de vous posséder dans mon manoir à la ville ou à la campagne selon la saison que vous choisiriez pour votre voyage. Si une invitation de ma part suffisait pour vous déterminer, je la fais de grand cœur ainsi qu'à Madame Phillipps<sup>3</sup>, et je vous prévien que ma maison est assez grande pour que je puisse recevoir aussi les petits enfants et leur instituteur s'ils devaient être de la partie. Tôt ou tard il faut bien que ce voyage se fasse. Veuillez bien ne pas le renvoyer trop loin pour que je puisse vous faire les honneurs de ma belle ville épiscopale avant de mourir, ou d'être trop vieux.

Agrééz, Monsieur, l'assurance des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

#### **108. [A Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>4</sup>**

108. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Mgr de Mazenod insiste pour que Mgr C. d'Istria accepte le p. Lagier comme supérieur du séminaire d'Ajaccio.*

[Marseille,] le 15 juillet 1846.

<sup>1</sup> Les pères Perron et Naughten, cf. *Ecrits Oblats*, t. 3, p. 17.

<sup>2</sup> Mgr de Mazenod ne fit ce voyage qu'en 1850.

<sup>3</sup> Ms: Philipps.

<sup>4</sup> Yenneux III,68.

Monseigneur,

Vous disiez que le p. Lagier n'avait pas obtenu les sympathies de ses confrères. Il est possible que, lorsqu'ils étaient ses égaux, ils se permirent de n'être pas toujours de son avis, mais une fois devenu leur supérieur, tout change dans une Société religieuse animée du bon esprit qui, grâce à Dieu, règne dans la nôtre. Je pourrais vous en donner la preuve dans le cas présent puisque, dès l'instant qu'on a su que j'avais désigné le p. Lagier pour supérieur, ses confrères m'ont écrit pour m'assurer de leur parfaite obéissance, de leur soumission et de leur déférence pour celui qui tiendrait la place de Dieu parmi eux. Je crois donc, Monseigneur, que tout doit vous porter à revenir sur votre première répugnance, qui n'était d'ailleurs fondée que sur une supposition qui n'existe plus, et à me permettre de vous présenter de nouveau le père Lagier pour supérieur de votre séminaire, dont il est déjà *benemerito* par plusieurs années d'un service assidu et fructueux, qu'il serait trop dur de récompenser par le déshonneur d'une sorte d'expulsion qui porterait atteinte à sa réputation...

**109. [Au cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras].<sup>1</sup>**

109. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Désir déformer un établissement à Boulogne.*

[Marseille, le 10 octobre 1846].

Je voudrais vous demander s'il vous serait agréable que nous formassions un petit établissement de nos missionnaires à Boulogne. Ce sont des hommes essentiellement dévoués aux évêques, qui n'agissent que d'après leur inspiration et à leur volonté et, il faut le dire à la gloire de Dieu, qui font dans tous les pays qu'ils évangélisent un bien infini. Si votre Eminence voulait consentir qu'ils eussent un pied-à-terre à Boulogne, ou dans telle autre partie de son diocèse qu'elle voudrait, je ne mets pas en doute qu'elle n'eût à se féliciter de les avoir admis sous son patronage.

J'indique Boulogne parce que, ayant plusieurs établissements en Angleterre, il nous serait très agréable d'avoir un gîte dans [une ville] où s'embarquent et où débarquent nos missionnaires<sup>2</sup>.

Je livre ces pensées à votre sagesse. Je me féliciterais beaucoup qu'elle les goûtât, parce que ces missionnaires ayant été formés par moi dans l'intérêt de l'Eglise et pour le service de l'épiscopat, leur admission dans votre diocèse établirait de nouveaux liens entre votre Eminence et moi...

**110. [A Mgr A.B. Menjaud, évêque de Nancy].<sup>3</sup>**

110. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Projet de fondation à Nancy. Les Oblats sont les «hommes de l'évêque».*

<sup>1</sup> Yenneux III, 140.

<sup>2</sup> Au conseil général du 12 mars 1845, le p. Tempier avait parlé de la nécessité de faire une fondation dans le Nord de la France ou en Belgique pour avoir un point de relai entre les maisons du Midi et celles d'Angleterre. A la fin janvier et au mois d'avril 1846, le cardinal de La Tour d'Auvergne s'arrêta à Marseille, (cf. *Ecrits Oblats*, t. 10, pp. 113 et 123). Le Fondateur vit sans doute en cela l'occasion fournie par la Providence pour offrir le service de ses missionnaires.

<sup>3</sup> Yenneux III, 143.

[Marseille, le] 14 juin 1847.

...Je serais heureux que vous devinssiez le second père des miens. J'ose vous assurer, et je m'en fais le garant, vous n'aurez jamais à vous repentir de les avoir adoptés. L'esprit que je leur inspire, ce qu'ils ont parfaitement saisi, c'est de se regarder comme les hommes de l'évêque, de lui vouer un attachement et une soumission inviolables, de faire respecter partout et par tous son caractère et son autorité, de ne jamais rien faire sans son aveu, en un mot, d'être à son égard comme des enfants pour leur père...<sup>1</sup>

**111. [A M. Marguet, vicaire général de Nancy].<sup>2</sup>**

111. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Malgré le coût élevé d'une maison, les Oblats s'établiront à Nancy.*

[Marseille, le] 15 juin 1847.

...En présence de cette charge énorme, il y aurait de quoi s'inquiéter sans la confiance sans bornes que Dieu a placée dans mon cœur pour son adorable Providence<sup>3</sup>. Allons donc de l'avant et tâchons de tirer le meilleur parti de cette affaire. Il ne me reste qu'à prier le Seigneur pour qu'il bénisse cette sainte entreprise conçue dans des vues si pures et si surnaturelles; c'est sa main divine qui nous pousse; laissons-nous conduire et faisons tous nos efforts pour seconder ses adorables desseins.

**112. [A Mgr Menjaud, évêque de Nancy].<sup>4</sup>**

112. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Obéissance et dévouement des Oblats.*

[Marseille, le] 24 juillet 1847.

J'ose vous assurer que vous vous donnez, dans la famille que vous adoptez, non seulement de bons ouvriers pour cultiver votre vigne, mais des enfants dévoués qui s'attachent par principe à l'évêque comme à leur père, défenseurs-nés de ses intérêts envers et contre tous, des hommes en un mot de sa droite, prompts à tous ses commandements parce qu'ils connaissent le prix de l'obéissance au représentant de Dieu dans le diocèse...

---

<sup>1</sup> Yenveux ajoute un paragraphe qui n'est certainement pas un extrait de cette lettre.

<sup>2</sup> Yenveux VII, 35.

<sup>3</sup> La tournée de recrutement du p. Léonard amenait beaucoup de vocations. On désirait ouvrir un second noviciat dans le Nord. Le p. Léonard rencontra le Vicaire Général de Nancy qui se montra favorable aux Oblats et offrit une propriété qui coûterait 100.000 francs (Yenveux VII, 37). Le p. Tempier fit le voyage à Nancy en juillet et acheta une maison au prix de 65.000 f., alors que Mgr de Mazenod lui avait demandé de ne pas dépasser 45.000. Cf. Ecrits Oblats, 1.10,153,156-157,165.

<sup>4</sup> Yenveux III, 143. Cette lettre fut sans doute confiée au p. Tempier qui partait alors pour Nancy.

**113. [A M. Marguet, vicaire général de Nancy].<sup>1</sup>**

113. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*M. Marguet peut en toute confiance traiter avec le p. Tempier la question de la fondation à Nancy. Excellence de la vocation oblate.*

[Marseille, le] 30 juillet 1847.

Vous réglerez tout avec le R.P. Tempier, mon grand-vicaire et le premier comme le plus ancien de mes compagnons dans la sainte œuvre que vous vous proposez d'adopter dans votre diocèse. J'approuve d'avance tout ce qu'il fera. Vous n'aurez pas de peine à vous entendre avec lui; c'est un homme de zèle et de dévouement, très sage, fort entendu dans les affaires; il compense par ses excellentes qualités certains avantages extérieurs qui lui manquent, si on juge de lui par la froideur. Mais les hommes capables apprécient le mérite sur sa véritable échelle. Le R.P. Tempier a toute ma confiance et vous pouvez sans peine lui accorder la vôtre.

... Plût à Dieu que dans le diocèse de Nancy, comme vous me le faites augurer pour l'avenir, on pût comprendre l'excellence de la vocation qui dévoue un homme à la gloire de Dieu, au service de l'Eglise dans les fonctions les plus pénibles et au salut des âmes les plus abandonnées.

**114. [A M. le cardinal Orioli, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers].<sup>2</sup>**

114. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Supplique pour abrégier le temps de noviciat des pères Ciamin et Lempfrit.*

Marseille, le 30 juillet 1847.

Monseigneur,

J'attendais une occasion pour faire agréer à Votre Emmenée mes sincères compliments pour la nouvelle marque de confiance que Notre Saint-Père vient de Vous donner. Personne n'était plus propre que Votre Eminence pour un poste si délicat qui exige des connaissances spéciales dont l'application n'est pas toujours facile<sup>3</sup>.

La grâce que je viens demander à Votre Eminence ne présente pas ces difficultés, aussi n'ai-je recours qu'à Votre bonté.

Il s'agit d'accorder à deux prêtres novices dans la Congrégation dont notre immortel protecteur, bienfaiteur et père Léon XII me fit supérieur, la dispense de quelques mois de noviciat pour pouvoir faire canoniquement la profession religieuse avant l'année exigée par les canons. La raison de cette dispense est pressante et légitime.

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée évangélise les Sauvages des bords des fleuves St-Laurent, St-Maurice, Ottawa et Saguenay; ils évangélisent aussi les Sauvages de l'Abitibi et de Témiscamingue<sup>4</sup>. Ils viennent de pénétrer dans

<sup>1</sup> Yenneux VIII, 137; IX, 211.

<sup>2</sup> Orig.: Rome. A.S.V., fonds Cong. des Evêques et Réguliers: Episcoporum 1847.

<sup>3</sup> Le Cardinal venait d'être nommé préfet de la Congrégation.

<sup>4</sup> Ms.: Abbitibi et Temiskaming.

l'Orégon, ils sont déjà sur la Rivière-Rouge, et ils se proposent de s'enfoncer par le fleuve Moose vers la Baie<sup>1</sup> d'Hudson. Votre Eminence comprend combien il faut de sujets pour remplir toutes ces missions. Il est indispensable que j'en envoie au moins quatre sans délai, mais deux des sujets les plus propres pour ce difficile ministère n'ont pas achevé l'année de leur noviciat, [cependant] ils sont bien suffisamment éprouvés et pleins d'un saint zèle pour leur sublime vocation. Je supplie donc Votre Eminence de vouloir bien obtenir du Souverain Pontife la dispense que je demande dans la supplique ci-jointe.

J'ose ajouter la prière de me faire expédier sans le moindre retard le rescrit apostolique parce qu'il est très important que les missionnaires partent dans la première semaine de septembre.

Je sens, Monseigneur, que je dépasse toutes les bornes de la discrétion, en Vous suppliant de vouloir bien donner des ordres dans les bureaux de la Congrégation pour qu'on réclame de M. Ferrucci, mon commissionnaire, les droits de chancellerie qui pourront être dûs pour le rescrit que je sollicite de Votre bonté.

Pressé comme je le suis par le temps, j'ai adressé directement ma supplique à Votre Eminence par la voie du Consul. J'aurais perdu peut-être quelques jours en la faisant passer par les mains de Ferrucci, et j'ai tout à cœur d'être expédié promptement à cause de l'époque de l'embarquement des missionnaires.

Agrérez, Monseigneur, et mes excuses et l'expression des sentiments respectueux et pourtant pleins d'affection avec lesquels je suis, de Votre Eminence, le très humble et bien obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **115. [A Mgr Baissas, évêque de Limoges].<sup>2</sup>**

115. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats acceptent de former une communauté à Limoges. Ils arriveront après la fête de la Toussaint.*

[Marseille le] 7 octobre 1847<sup>3</sup>.

Il existe, en effet, dans l'Eglise une petite Congrégation dont la fin principale est d'évangéliser les pauvres et de venir au secours des âmes les plus abandonnées<sup>4</sup>. Ce sont là, Monseigneur, les propres expressions des Constitutions et de la Règle des missionnaires, qui vous donneront une idée du ministère que vous pouvez leur confier. J'espère de la bonté de Dieu qu'ils obtiendront dans votre diocèse, sous votre paternelle protection, les mêmes bénédictions qui les ont constamment accompagnés dans les diocèses qu'ils n'ont cessé d'évangéliser.

...Car il est de règle dans toutes les maisons de la Congrégation que la communauté fait huit jours de retraite immédiatement avant la Toussaint.

<sup>1</sup> Ms.: Baye.

<sup>2</sup> Yenveux IV, 180; Rambert II, 255.

<sup>3</sup> Lettre sans date dans Rambert.

<sup>4</sup> Mgr de Mazenod venait de recevoir une lettre de l'Evêque de Limoges qui écrivait: «On m'a dit beaucoup de bien d'une Congrégation religieuse, dite des Oblats, établie dans votre diocèse et dont vous êtes le supérieur général. Le désir d'avoir dans mon diocèse des missionnaires ou prêtres auxiliaires, m'a porté à faire bâtir une très belle maison. .. je voudrais la confier aux prêtres de votre Congrégation. Je serais heureux que vous puissiez m'envoyer quatre ou cinq prêtres et un frère...» (Rambert II, 255).

**116. [A Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>1</sup>**

116. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Semeria est envoyé à Ceylan; le p. Rolleri le remplacera à Vico.*

[Marseille, le] 7 octobre 1847.

Vous savez quel sacrifice nous impose le Maître de la Vigne en nous appelant à travailler dans une île où 1500 mille gentils attendent la lumière de l'Évangile que le Vicaire de Jésus-Christ nous charge de faire luire à leurs yeux et où 150 000 chrétiens presque abandonnés réclament aussi le secours de notre ministère; c'est une mission infiniment délicate pour plusieurs raisons, et il me fallait un homme éprouvé comme le père Semeria pour la lui confier en tout repos de mon âme. C'est là le sacrifice que le bon Dieu a exigé de nous et j'ai dû le faire avec joie dans la ferme confiance du bien immense qui doit en résulter: la Sacrée Congrégation de la Propagande appelle le secours qu'elle réclame de nous *opportunissimo et necessario*.

J'ai tout lieu d'espérer que le p. Rolleri qui le remplacera à Vico fera du bien. Il a fait ici ses preuves d'habileté dans la direction de la grande œuvre des Italiens dont il était chargé depuis plusieurs années. C'est une mission continuelle dont il s'est acquitté merveilleusement; il a acquis dans cet exercice une grande expérience. Je suis très assuré que vous serez satisfait.

**117. [A M. Marguet, vicaire général de Nancy].<sup>2</sup>**

117. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Nature de la prédication des Oblats; qualités du p. Dassy.*

[Marseille,] le 21 octobre 1847.

J'ai à cœur de vous faire connaître l'esprit de notre Société qui ne répond pas à certaines idées que l'on se forme ordinairement et qui peuvent sans doute avoir leur bon côté, mais qui ne sont pas les nôtres. Vous me recommandez de vous envoyer d'excellents sujets, en me rappelant que vous êtes gâtés à Nancy par les meilleurs prédicateurs qui viennent tous successivement dans vos contrées. Je ne vous demanderai pas si ces excellents prédicateurs vous ont converti beaucoup de monde. Ce n'est pas l'usage des excellents prédicateurs; ce qui avait fait dire à un ancien curé de Toulon, qui appelait aussi tous les célèbres prédicateurs, qu'ils ne lui amenaient jamais personne au confessionnal; et c'est pourquoi il m'avait demandé des missionnaires, que je m'étais obstiné à ne pas lui donner, précisément parce qu'on était trop accoutumé à entendre d'excellents prédicateurs. Je vous répondrai modestement, en vous citant le passage de nos Règles qui fixe la méthode que nos missionnaires doivent suivre...<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Yenneux 1,78\*; IX, 192.

<sup>2</sup> Yenneux II, 81; Rambert II, 257.

<sup>3</sup> Yenneux omet ces citations.

J'ai voulu vous transcrire ce passage pour vous engager à tenir toujours nos missionnaires dans l'humilité de leur vocation et à ne pas les exposer à faire autre chose que ce que leur recommande leurs Règles.

Le supérieur que je vous envoie est un missionnaire parfait, un vrai conquérant, qui n'a cessé de remporter des triomphes dans le diocèse de Viviers. Je ne voudrais pas qu'on l'usât dans la ville. En attendant que je lui donne des compagnons, il peut faire acte de présence dans quelqu'un de vos bourgs...

### 118. [A Mgr Buissas, évêque de Limoges].<sup>1</sup>

118. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Vocation missionnaire des Oblats.*

Marseille, le 24 octobre 1847<sup>2</sup>.

Vous me permettez, Monseigneur, de faire une observation sur ce que vous me dites qu'à Limoges il ne vous faut pas seulement des vertus, mais des talents parmi nos missionnaires. J'en conviens, s'il s'agit du talent propre au ministère que doivent exercer nos missionnaires. Ils sont appelés à évangéliser les pauvres et à travailler au salut des âmes les plus abandonnées. Il faut, pour s'acquitter convenablement de ce ministère, d'abord des vertus et puis un talent proportionné aux besoins de ceux qu'ils doivent ramener à Dieu. Voilà tout ce qu'on doit exiger. J'ai à Marseille une résidence de Jésuites; je vous assure que pour un et un seul qui peut remplir toutes les chaires, tous les autres n'ont que le genre de talent dont je vous parle. Ainsi quand vous aurez le p. Burfin [et] le p. Baret qui ont un talent distingué, le p. Coste qui a de l'étoffe pour se perfectionner, il me semble que vous pourrez vous contenter de la bonne simplicité et de l'instruction solide, quoique moins brillante des autres<sup>3</sup>. Je dois même dire à ce sujet que la Règle des Oblats leur défend de prêcher des carêmes et des avents, et qu'il leur faut une dispense expresse pour accepter ce genre de prédication que nous avons voulu laisser à d'autres, nous contentant pour notre compte des bénédictions que le Seigneur n'a jamais cessé de répandre sur l'humble ministère des missions pour lesquelles les Oblats ont été établis. Je vous prie de jeter les yeux sur tous autres que sur les Oblats pour les avents et les carêmes. La Règle doit être observée; nos sujets doivent marcher à ras de terre, vivre dans l'humilité et se faire oublier des hommes.

### 119. [A Mgr Buissas, évêque de Limoges].<sup>4</sup>

119. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

---

<sup>1</sup> Yenneux I,34; II, 80 et 84.

<sup>2</sup> Yenneux fixe ainsi la date de cette lettre: 24 oct. 1835 (1,34); 24 oct. 1845 (01,80); 24 oct. 1855 (11,84). C'est au mois d'octobre 1847 que le Fondateur accepta une fondation à Limoges. Le p. Courtès fut le premier supérieur, remplacé quelques mois plus tard par le p. Burfin (Mazenod à Courtès, 19 oct. 1847). Mgr de Mazenod écrit ici: «Quand vous aurez le p. Burfin...» La lettre est donc écrite vraisemblablement fin 1847 ou début 1848. Nous conservons la date du 24 octobre même si d'après le contexte cette lettre semblerait écrite quelques mois au moins après l'arrivée des Oblats à Limoges, au début du mois de novembre.

<sup>3</sup> Les autres: les pères Viala et Chauliac et le f. Ferrand, qui partirent avec le p. Courtès, cf. J.M. 4 novembre 1847.

<sup>4</sup> Yenneux II, 146.

*Les Oblats doivent vivre en communauté. Leur but est de prêcher des missions, non de travailler en paroisse.*

[Marseille,] le 20 février 1848.

J'éprouve une peine qu'il m'est impossible de ne pas vous confier. Vous savez qu'il faut que chacun vive de sa propre vie et suive sa vocation. Il se trouve que par le système suivi à Limoges nos Oblats sont privés de ce qu'ils sont venus chercher dans la Congrégation. C'est pour vivre en communauté qu'ils ont renoncé au ministère ordinaire des paroisses, et c'est surtout par les exercices des missions qu'ils ramènent les âmes à Dieu. Le vœu de leur Règle est tellement qu'ils vivent en communauté, qu'il est prescrit qu'ils marchent toujours deux: *Duo saltem ibant ad missiones*. Je comprends qu'il convient quelquefois de dispenser de ce point de la Règle, surtout quand il faut envoyer un missionnaire prêter secours à un curé; mais il est essentiel que ce ne soit que transitoirement; vous comprenez. Monseigneur, qu'il y a de bonnes raisons pour cela. D'ailleurs, il est un point de la Règle qui dit: *Nequaquam licet paroecias regere*. Le part qui leur échoit leur donne assez d'occupations pour qu'ils puissent laisser à d'autres les soins de la charge pastorale pour laquelle ils ne sont pas appelés...

J'ai voulu. Monseigneur, vous donner un aperçu des Constitutions de nos missionnaires<sup>1</sup> pour vous faire comprendre que nous ne pouvons pas leur donner une autre direction que celle qu'ils tiennent de l'Eglise. Lors même que je le voudrais, mon autorité n'irait pas jusque là. Il est donc essentiel que les Oblats forment une communauté dans laquelle ils puissent toujours trouver tous les secours spirituels que les Constitutions leur promettent. En les disséminant continuellement pour remplacer les curés, on les prive d'abord des avantages qu'ils sont venus chercher en religion dans la vie de communauté, on les isole pendant un long espace de temps, ce qui est contraire à leurs Règles, et on les jette dans l'exercice du ministère pastoral, contrairement encore à leurs Règles et à leur vocation qui les a appelés dans la Congrégation précisément pour n'être jamais curés. C'est d'ailleurs dans l'intérieur de leur communauté qu'ils trouvent, par la pratique des vertus qui leur sont prescrites, par l'exemple mutuel et par une bonne direction, les moyens de se maintenir dans la ferveur et dans les voies de la perfection qu'ils doivent s'efforcer de suivre, pour que leur ministère soit béni de Dieu et produise des fruits que, grâce au Seigneur, on a toujours recueillis.

Vous voyez. Monseigneur, que je vous parle avec franchise et abandon. Un évêque aussi avancé que vous dans les voies de Dieu comprendra mieux que je ne saurais l'exprimer l'importance des considérations que je n'ai fait qu'indiquer. Vous êtes le père, le protecteur et le conseiller de nos Oblats; personne ne doit tenir plus que vous à ce qu'ils soient toujours dignes de leur vocation, puisque ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront se rendre véritablement utiles à votre diocèse, où ils feront certainement le bien comme ils le font partout où Us sont établis.

## **120. [A Mgr J. M. Doney, évêque de Montauban].<sup>2</sup>**

120. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Yenneux omet les extraits de la Règle mentionnés par le Fondateur.

<sup>2</sup> Yenneux (II, 10) écrit que L'Evêque de Montauban avait manifesté le désir de confier son grand séminaire aux Oblats.

*Personnel d'un grand séminaire.*

[Marseille,] le 28 août 1848.

Il est d'usage qu'on désigne pour le service du grand séminaire, un supérieur, un professeur de dogme, un professeur de morale, un professeur de philosophie, un professeur d'Écriture Sainte qui se charge des cérémonies, etc., et un économiste. Le supérieur que j'ai en vue pourrait enseigner l'hébreu, si vous étiez bien aise que l'on apprit cette langue dans votre séminaire.

**121. [Au p. Roothaan, supérieur général de la Compagnie de Jésus].<sup>1</sup>**

121. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Plainte contre le p. Strickland, S.J., qui a voulu supplanter les Oblats à Jaffna.  
Bonnes relations entre Jésuites et Oblats en Orégon.*

Marseille, le 28 octobre 1848.

Mon T.R. Père Je reçois une lettre du supérieur de nos missions dans l'île de Ceylan qui renferme des faits dont je dois vous donner connaissance. Celui qui m'écrit est un homme vraiment de Dieu, incapable d'exagération et ami de votre Compagnie comme tous mes enfants, au point d'avoir fait un voyage à Negapatam auprès du vicaire apostolique de Maduré, Mgr Canoz, pour lui demander deux de vos Pères pour un ou deux ans.

*[Nous omettons la longue lettre du P. Semeria, transcrite ici par Mgr de Mazenod, dans laquelle ce Père annonce que le P. Strickland, s.j., était venu à Jaffna afin d'offrir le service des Jésuites pour aider Mgr Bettachini à étouffer les premiers symptômes d'opposition des prêtres Goa-nais. En réalité, il proposa l'établissement d'un collège et la nomination, comme remplaçant du p. Semeria, d'un nouveau secrétaire de l'Évêque, ami des Jésuites; il aurait même conseillé à Mgr Bettachini d'écrire à Marseille qu'on ne lui envoie plus d'Oblats].*

Je ne doute pas, mon R.P., qu'à la lecture de cette lettre vous n'éprouviez un sentiment pénible. Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire l'œuvre de Dieu. Je suis fâché qu'on ne m'ait pas nommé celui de vos Pères qui s'est conduit avec si peu de délicatesse; il eût été convenable que vous le connussiez pour que vous pussiez lui donner les avis qu'il a grand besoin de recevoir de ses supérieurs pour se conduire avec plus de charité et d'une manière moins compromettante, car il serait fâcheux qu'on pût supposer qu'il n'était si hardi dans ses mauvais procédés que parce qu'il agissait de l'aveu de son provincial. C'est avec ce système d'empiétement que l'on se rend odieux et que l'on attire sur le corps entier le blâme dont ne devraient être responsables que les individus qui le provoquent par leur imprudence et leur zèle mal entendu. Quand M. l'archevêque d'Orégon City me demanda des sujets de notre Congrégation, je les lui refusai rondement par ce seul motif que les Pères Jésuites desservaient déjà son diocèse; je me rendis plus tard aux vœux de M. l'Évêque de Walla-Walla dans la persuasion qu'il n'avait point d'autres corps religieux pour évangéliser les infidèles qui étaient confiés à son zèle, appuyé sur le principe qui me semble généralement adopté par l'Église, qui l'a appris de l'Apôtre st Paul: *Sic autem*

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. gén. des Jésuites: Maduré I-XIII, 14.

*praedicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum aedificarem*<sup>1</sup>.

J'aurais mieux aimé, mon R.P, vous communiquer ces plaintes de vive voix, mais votre absence trop prolongée à mon gré m'a obligé de vous écrire<sup>2</sup>. Je vous en prie, mon cher Père, ne vous laissez pas tenter par les sollicitations de tous ceux que vous visitez; revenez auprès de nous le plus tôt possible, vous savez avec quel plaisir nous vous y voyons; il me semble que c'est un droit acquis dont vous ne devez pas nous frustrer. Pour moi personnellement c'est avec bonheur que je vous possède; mes sentiments pour vous sont de vieille date, et rien ne saurait les altérer. Veuillez en agréer l'assurance et prier pour moi.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. En compensation de ce que je vous ai écrit au sujet des mauvais procédés de ce Père Jésuite anglais, je suis bien aise de vous transcrire ce que me mande le supérieur de nos Oblats de Marie en Orégon. «Le bon père Accolti, auprès duquel je suis depuis notre arrivée dans le Walamet, me prodigue les marques de la plus cordiale amitié. Cette sympathie des enfants de Jésus et de Marie a tellement surpris nos évêques qu'ils n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils n'auraient jamais cru qu'il pût exister une telle union entre les membres de deux corporations. Ils avaient rêvé des rivaux, et ils ne voyaient que des frères. Je vous assure que j'aurais une bien longue lettre à écrire si je voulais vous faire connaître tous les témoignages de la plus sincère amitié que nous ont donnés tous les enfants de st Ignace et dans les Etats-Unis et ici. Le père Joset m'écrivit une lettre dans laquelle se peint toute la beauté et la bonté de son cœur. Je conserve cette lettre comme une précieuse relique, etc.»

Le p. Ricard me parle ensuite du mémoire du Vic. Ap. de l'Orégon, devenu archevêque d'Oregon City; il me dit que si je ne le connais pas, vous serez dans le cas de me le montrer. Ce bon Père ne savait pas que vous aviez été obligé de quitter Rome et que vous n'aviez vraisemblablement pas porté des papiers de ce genre avec vous. Tant il y a que je ne veux pas terminer cette lettre sans vous témoigner toute ma reconnaissance pour les charitables procédés de vos pères de l'Orégon. Vous voyez qu'ils n'ont pas affaire à des ingrats; et certainement, si Mgr Barnabò entraînait dans les vues de la lettre que vous lui adressâtes de Marseille, vos Pères trouveraient, auprès de celui qui aurait été choisi, toutes les facilités désirables pour exercer leur saint ministère avec cette liberté et cette juste indépendance nécessaires pour faire le bien<sup>3</sup>.

Je vous réitère, mon cher et T.R. Père, l'assurance de mon affectueuse amitié.

## **122. [A Mgr Wicart, évêque de Fréjus].<sup>4</sup>**

122. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Invitation à laisser l'abbé Sumien revenir dans la Congrégation.*

<sup>1</sup> Rom. 15, 20.

<sup>2</sup> La Révolution de 1848 avait contraint le p. Roothaan à quitter Rome. Il s'était réfugié un certain temps à Marseille.

<sup>3</sup> Les Jésuites et les Oblats de l'Orégon proposaient le p. Ricard comme futur évêque de Nesqually, cf. *Ecrits Oblats*, t. 5, p. 27. Le p. Roothaan répondit le 7 novembre 1848 et termina par ces mots: «Oh! comme j'ai eu besoin du lénitif que vous avez eu la bonté d'ajouter par P.S. dans la conduite du p. Accolti dans l'Orégon».

<sup>4</sup> Yenveux IX, 199. A.M. Sumien (1802-1883), oblat le 30 mai 1822, sortit en 1831. Il fit un deuxième noviciat en 1849, suivi de l'oblation le 5 mars 1850.

[Marseille, le] 24 janvier 1849.

M. l'abbé Sumien, ancien curé de Varages, m'a exposé avec sincérité l'état de son âme. J'avais quelque droit à cette confiance. M. Sumien avait été élevé par moi et avait reçu son éducation ecclésiastique dans le sein de la Congrégation des missionnaires à laquelle il s'était attaché par des vœux. A une certaine époque, il se laissa entraîner à oublier ses engagements et se retira. Il fut employé dans le diocèse de Fréjus et alla de Montfort à Varages où il a passé 17 ans. Dans ce long espace de temps, il n'a cessé d'éprouver des remords qu'il étouffait en se promettant de revenir plus tard à sa première vocation. Il se faisait ainsi illusion, et il a fallu la circonstance de sa translation à une autre paroisse pour le déterminer à rompre enfin avec les habitudes qu'il avait prises et qui favorisaient les penchants naturels qui tendent à se procurer ses aises et les petites commodités de la vie. Je n'ai pu qu'applaudir à cette résolution et je n'ai pas hésité à lui ouvrir les portes de la famille qu'il n'eût jamais dû quitter. Tout autre prêtre de son âge n'eût pu être accepté, mais il s'agissait pour celui-ci de ne pas s'opposer à ce qu'il réparât une grande faute. J'ai cru devoir. Monseigneur, vous faire connaître la position de M. Sumien, en le renvoyant auprès de vous pour recevoir votre bénédiction et vous demander votre agrément avant de rentrer dans sa famille spirituelle qui veut bien oublier sa faute en faveur des bonnes dispositions qu'il manifeste.

**123. [A Mgr Berteaud, évêque de Tulle].<sup>1</sup>**

123. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance. Prière de laisser entrer au noviciat le séminariste Delpuech. Les Oblats sont les «enfants-nés des évêques».*

[Marseille, le] 7 mai 1849.

Les bontés que vous avez témoignées à notre père Nicolas l'ont tellement touché qu'il n'a pu s'empêcher de m'écrire pour m'exprimer toute la reconnaissance qu'il en ressent. Il sait combien je suis sensible à tout ce qui intéresse mes enfants, aussi lui sais-je bien bon gré de m'avoir procuré cette consolation. Mais le bonheur que j'en éprouve m'impose le devoir de vous en remercier.

Il est une grâce que je tiendrais beaucoup à obtenir de vous et que votre bonté ne me refusera pas. Vous avez dans votre séminaire une jeune sous-diacre qui désire ardemment entrer dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Vous ne lui avez pas refusé cette faveur, mais vous avez voulu, avec raison, éprouver sa vocation. Voilà deux ans qu'il persiste dans cette sainte pensée. Il sait qu'il lui faudra encore une année de noviciat. C'est plus qu'il n'en faut pour se rassurer sur ses dispositions. Veuillez donc bien, Monseigneur, lui permettre de suivre son attrait. Ce ne sera du reste qu'un prêt que vous ferez à la Congrégation, car elle est bien disposée à travailler dans votre diocèse.

...Nos missionnaires sont les enfants-nés des évêques qu'ils reconnaissent comme leurs pères; ils ne sont établis que pour se ranger autour d'eux, prêts à marcher à leur moindre signal pour concourir à tout le bien qu'il leur sera proposé de faire.

---

<sup>1</sup> Yenneux III, 143; IX, 77; Rey n, 308 (6 mai).

**124. [A Mgr Buissas, évêque de Limoges].<sup>1</sup>**

124. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Invitation à pardonner à un Oblat qui a offensé l'Evêque.*

[Marseille, le] 24 octobre 1850.

Je vous prie de pardonner à celui qui, sans le vouloir, a pu vous offenser, je ne veux pas l'excuser, tant s'en faut; mais il faut, cher Seigneur, votre bonté me le dit assez, il faut payer quelque chose à la pauvre humanité. Quand un homme est bon prêtre, qu'il a du zèle et du talent, il convient de ne pas trop s'arrêter à certains défauts de caractère qui sont peut-être son propre tourment.

Il n'est pas facile de rencontrer des perfections en ce monde; et trop souvent témoins de toutes autres misères, j'estime que nous devons tenir compte des vertus de ceux qui ne nous donnent pas ce genre de chagrin et leur pardonner un simple défaut de caractère.

**125. [A Mgr Ph. de Braillard, évêque de Grenoble].<sup>2</sup>**

125. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*L'Evêque de Marseille, contraire en principe à la translation des Evoques, ne peut conseiller à Mgr Guibert d'accepter le siège de Grenoble.*

Marseille, mai 1852.

Monseigneur,

J'attendais que Mgr l'Evêque de Viviers m'eut fait connaître le contenu de la lettre qu'il avait dû écrire à V[otre] G[randeur] avant de répondre à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Cette attente et mille embarras, qui m'ont été suscités à l'occasion des élections dont l'issue pouvait être très compromettante pour mon clergé, m'ont donné le tort d'un retard trop prolongé, veuillez bien. Monseigneur, l'excuser avec votre bonté accoutumée.

Vous dirais-je. Monseigneur, l'impression qu'a faite sur moi la résolution que vous avez cru devoir prendre pour ce que vous croyez le bien de votre diocèse! Elle m'a ému jusqu'au fond de l'âme. J'ai reconnu là le saint Prélat, l'Evêque généreux qui, n'ayant en vue que la consolidation de toutes les grandes œuvres dont il a doté son diocèse pendant son épiscopat, cherche le moyen de les consolider en cherchant lui-même un successeur digne de sa confiance et capable de comprendre et de suivre ses intentions. Votre choix. Monseigneur, prouve la perspicacité de votre oeil exercé à reconnaître et à apprécier le vrai mérite. Je pense comme vous que Mgr Guibert était le prélat le plus propre à seconder ces desseins. Je le regarde comme un des premiers Evêques de France sous tous les rapports. Mais je n'aurais pas voulu être appelé à donner mon avis sur le projet de sa translation. Mes principes à ce sujet sont connus, et j'ai commencé à me les appliquer à moi-même lorsque par deux fois je refusai de rompre les liens contractés avec mon Eglise par deux archevêchés qui me furent

<sup>1</sup> Yenneux V, 223.

<sup>2</sup> Copie: Marseille, arch. de l'archevêché, Reg. lettres administratives, vol. VI, pp. 70-71. Mgr de Mazenod écrivit *une* autre lettre dans le même sens à Mgr Braillard, le 3 juin 1852. Ibid., p.7.

successivement proposés. Je ne pouvais donc conseiller à Mgr Guibert de suivre une autre conduite que celle qui m'avait été inspirée par ma propre conscience. S'il avait pris ce parti de lui-même j'aurais respecté sa détermination appuyée sur une autorité aussi respectable que la vôtre; mais aucune autre considération n'aurait pu me décider à en donner le conseil et certes votre bon cœur vous en suggérait de bien séduisantes. Dieu bénisse vos excellentes intentions pour la prolongation de votre précieuse existence sur cette terre, pour la consolation de vos ouailles et l'édification de l'Eglise. J'en forme les vœux les plus sincères en vous priant d'agréer l'hommage du respect le plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### 126. [A Mgr Ph. de Bruillard, évêque de Grenoble].<sup>1</sup>

126. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Dispense des vœux du p. Lavigne.*

[Marseille, le] 20 août 1852.

Il est de mon devoir de vous rendre compte d'une défection. Il est douloureux de voir des hommes, qui s'étaient spécialement consacrés à Dieu pour toute leur vie par les vœux de religion et un serment solennel de persévérance, compromettre leur salut et mal édifier l'Eglise en rompant ces liens sacrés sous de vains prétextes. Depuis longtemps M. Lavigne supportait avec peine le saint joug de la vie religieuse. La trop bonne opinion qu'il avait de lui l'empêchait de reconnaître un mérite supérieur au sien dans aucun de ses confrères, d'où naissaient des antipathies qu'il croyait l'autoriser à une sorte d'indépendance dont il usait largement.

D'autre part les succès qu'il obtenait dans ses prédications et les éloges qu'on lui prodiguait à ce sujet, en flattant son amour-propre, lui rendaient plus pénibles les devoirs de l'obéissance. Il aimait beaucoup à prêcher; il ne se trouvait pas bien à la maison parce qu'il n'y était pas placé en première ou seconde ligne. C'est pitié de lire ce qu'il écrivait lui-même de ses prédications. Je prévis dès lors ce qui vient d'arriver; c'est la punition immanquable de l'orgueil poussé à ce point de démence. Hier encore le supérieur de nos Jésuites attribuait à ce désordre la défection de ceux des leurs dont il me parlait. J'avais bien hasardé quelques avis pour le rappeler aux sentiments de l'humilité chrétienne, mais il fallait aller doucement pour éviter le scandale d'une rupture, que je tenais à éloigner, quoique je fusse persuadé qu'elle arriverait tôt ou tard. Nous en étions à cet état de gêne lorsque Mgr l'Evêque de Viviers me dénonça les doctrines de M. Lavigne. Le Vicaire général de Valence m'écrivit dans le même sens. Le p. Vincens manda M. Lavigne en mon nom, [il] ne vint pas. Je l'appelai moi-même, il vint, mais s'excusa de montrer ses manuscrits, disant que dans mon conseil personne n'était en état de les juger. Enfin, j'ai dû, *ob duritiam cordis*, lui accorder la dispense qu'il sollicitait, lui en laissant devant Dieu toute la responsabilité. Voilà, Monseigneur, la triste et affligeante nouvelle que j'avais à vous annoncer; votre bon cœur compatira à ma douleur et vous prierez pour moi et pour cette pauvre petite Congrégation que le bon Dieu permet au démon de cribler, mais qui ne travaillera pas moins pour cela sous la protection de l'Eglise et des Evêques à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

<sup>1</sup> Yenveux VIII, 281.

**127. [Au cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux].<sup>1</sup>**

127. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Vincens ira prêcher à Talence.*

[Marseille,] le 19 janvier 1853.

Nos Pères me disent que vous seriez heureux d'avoir le bon père Vincens pour diriger la mission de Talence. Comment vous refuser quelque chose? Le p. Vincens partira donc. Il pourra aider le supérieur<sup>2</sup> de Talence à parer quelques coups des malveillants de Talence. La patience soutenue et les vertus des missionnaires surmonteront tous les obstacles...

Je vous remercie de la paternelle affection dont vous honorez nos enfants; ils sont bien les vôtres, comme les miens, par l'attachement qu'ils vous ont voué.

**128. A la Mère Saint-Joseph, à Bordeaux.<sup>3</sup>**

128. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Remerciements pour les soins donnés au père de l'Hermitte.*

Marseille, le 9 juin 1853.

Ma vénérable Sœur, je m'y suis pris trop tard pour vous écrire. Je n'ai qu'un moment à moi et j'aurais voulu vous exprimer toute ma reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez eues pour mes enfants et surtout pour mon bien cher père de l'Hermitte. Quand il m'a raconté tout ce que votre charité vous a inspiré de faire pour le soulager dans ses souffrances, j'ai éprouvé un sentiment de reconnaissance que je voudrais bien pouvoir vous exprimer de vive voix. Je m'en flatte encore, car, tout vieux que je suis, je ne perds pas l'espoir d'aller faire une petite visite à Bordeaux; mais ce serait, au gré de mon cœur, renvoyer trop loin de vous témoigner les sentiments que ma gratitude m'inspire et que je vous prie d'agréer ainsi que les vœux que je forme pour que le Seigneur répande ses plus amples bénédictions sur vous et sur toute votre communauté.

Veillez bien en retour m'accorder une bonne part dans vos saintes prières,  
+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**129. [Au cardinal Morlot, archevêque de Tours].<sup>4</sup>**

129. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Vincens ira prêcher à Tours en 1854.*

[Marseille, le] 15 septembre 1853.

<sup>1</sup> Yenneux III, 144; IX, 214.

<sup>2</sup> Le p. Dassy.

<sup>3</sup> Orig.: Bordeaux, Maison des Religieuses de St-Joseph.

<sup>4</sup> Yenneux IX, 214.

Le p. Vincens va prêcher les deux retraites pastorales à Fréjus. Votre Eminence peut compter sur ce bon Père pour les deux retraites des prêtres de votre diocèse. De Carcassonne, où il doit donner la retraite pastorale, du dimanche premier septembre 1854 au samedi 7, il pourra se rendre à Tours, où vous mettrez son zèle à l'épreuve selon votre bon plaisir. La prédication ne fatigue pas ce bon Père; la chaire est son élément; Dieu l'a pourvu de tout ce qu'il faut pour produire le bien dans les âmes. Il a été goûté partout, et j'ai la confiance que Votre Eminence sera contente du fond très solide et de la forme sans prétention des instructions de cet homme de Dieu.

**130. [A Mgr P. Chatrousse, évêque de Valence].<sup>1</sup>**

130. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Burfin sera responsable de l'équipe des missionnaires à Valence, et le p. Bellon supérieur des Oblats.*

[Marseille, le] 28 septembre 1853.

Le p. Burfin, que je place à la tête des missions dans votre diocèse, est avantagement connu de vous; son zèle est infatigable et il ne se ralentira certainement pas dans la mission qu'il recevra de vous pour la conversion et la sanctification de vos ouailles.

Le p. Bellon, que je vous donne pour supérieur de nos Pères<sup>2</sup>, est un de nos meilleurs sujets; c'est un sacrifice énorme que je fais en l'éloignant de moi. Il y a chez lui vertu, talent, jugement exquis, tout ce qui constitue le bon prêtre, l'excellent religieux, le supérieur accompli.

**131. [A Mgr J.A. Gignoux, évêque de Beauvais].<sup>3</sup>**

131. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats ne peuvent pour le moment faire une fondation à Béarnais. Nature de leur vocation.*

[Marseille, le] 18 octobre 1853.

...Nos Oblats ont été institués spécialement pour le service des évêques dans l'exercice de la prédication pour la conversion des âmes, surtout des âmes les plus abandonnées. Notre œuvre est toute pour le service des évêques dans l'Eglise de Dieu.

...Je suis obligé de répondre: *patientiam habe*, si toutefois cela convient aux besoins de votre diocèse<sup>4</sup>. Si ce délai devait vous gêner en rien dans les dispositions que vous pourriez vouloir prendre, je me reprocherais amèrement de devenir un obstacle au bien que vous méditeriez pour votre diocèse.

<sup>1</sup> Yenneux B 11 ; IX, 58.

<sup>2</sup> Le p. Bellon avait été rappelé de l'Angleterre pour être supérieur du grand séminaire de Romans, dont la Congrégation prenait la direction, et de l'équipe des prédicateurs.

<sup>3</sup> Yenneux III, 140; V, 33.

<sup>4</sup> Yenneux (V,33) écrit que le Fondateur pria l'Evêque de choisir une autre Congrégation si le délai demandé par les Oblats devait nuire à la gloire de Dieu.

**132. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>1</sup>**

132. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prochain départ de quelques Pères pour N.-D. de Cléry.*

Marseille, le 5 janvier 1854.

Monseigneur,

A la réception de votre lettre j'ai écrit à Limoges pour que le père Brun prenne ses mesures pour se rendre le plus tôt possible auprès de vous à Orléans; je détacherai d'ici celui qui doit lui servir de compagnon, et le supérieur de la communauté de Marseille ira avec eux pour fixer leur position et recevoir vos ordres par rapport à eux et à ceux qui un peu plus tôt un peu plus tard pourront se joindre à eux<sup>2</sup>. Les missionnaires ne sont pas des hommes à prétention, mais il leur faut pourtant le strict nécessaire, une habitation, quelques meubles grossiers comme lits, tables, chaises, quelques draps de lit, quelques serviettes grossières, quelques assiettes et plats de terre commune, les ustensiles de cuisine, etc. Ces frais de premier établissement ne s'élèvent pas fort haut, mais ils [doivent] être à la charge des diocèses que les missionnaires doivent servir.

Dès que j'aurai reçu la réponse que j'attends de Limoges, j'aurai l'honneur de vous en faire part. Si le père Brun n'était pas engagé dans quelque mission, il partirait tout de suite; s'il est en mission il se mettra en route dès qu'il l'aura achevée.

Agrééz, Monseigneur, l'hommage de mes respectueux et affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**133. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>3</sup>**

133. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance. Les Oblats ont grâce d'état pour le ministère auprès des pauvres.*

Marseille, le 28 février 1854.

Monseigneur

J'attendais le retour du p. Dassy pour vous remercier de toutes les bontés que vous avez eues pour lui et pour ses confrères. Je me félicite de les voir fixés dans votre diocèse, J'espère qu'ils y feront le bien que vous attendez d'eux. Je vous demande seulement de vous rappeler qu'ils appartiennent à une famille naissante, et qu'il faudra se contenter de les voir s'occuper en toute humilité de la conversion des âmes les plus abandonnées. Réservez-leur les pauvres, ils ont grâce pour ce ministère.

Agrééz, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon respect et de mes plus affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

<sup>1</sup> Orig.: Paris, bibl. nationale, dép. des manuscrits, corr. Dupanloup, vol. 27.

<sup>2</sup> Les premiers missionnaires à Cléry furent les pères Brun et Marchai, accompagnés par le p. Dassy, cf. Mazenod à Bellon, 28 janvier 1854.

<sup>3</sup> Orig.: Paris, bibl. nationale, départ, des ms. corr. Dupanloup, vol. 27.

**134. [Au cardinal Dupont, archevêque de Bourges].<sup>1</sup>**

134. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats n'acceptent pas la direction des petits séminaires.*

Marseille, le 3 mai 1854.

Monseigneur,

Un petit voyage, entrepris à la suite des fêtes de Pâques, m'a obligé de différer de répondre à la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. La proposition que vous me faites m'a rappelé l'heureuse époque où il s'était établi entre nous des relations si amicales à l'occasion de l'adoption que vous fîtes pour votre diocèse d'Avignon des Oblats de Marie, que vous plaçâtes à Notre-Dame de Lumières et que vous chargeâtes des missions pour évangéliser vos diocésains. Jugez, Monseigneur, s'il serait doux à mon cœur de placer de nouveau mes enfants sous votre haut patronage et au service de vos ouailles à la décharge de votre sollicitude pastorale. Mais, voués essentiellement aux missions et à la direction des grands séminaires, il est expressément défendu aux Oblats par leurs Règles de se charger des petits séminaires et des maisons d'éducation... Un jour peut-être la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée sera en mesure de rendre d'autres services à votre diocèse dans l'ordre de ses attributions. Je l'appelle de tous mes vœux en rappelant à Votre Eminence l'hommage du respectueux attachement avec lequel je suis, etc.

**1855-1861**

**135. [A M. l'abbé Sebaux, curé de Laval].<sup>2</sup>**

135. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Décès de Mgr Bouvier. Messes et offices propres du Mans. Eloge du p. Grandin et du f. Boisramé. Prière d'envoyer des séminaristes chez les Oblats.*

Marseille, le 28 mars 1855.

Je tiens. Monsieur et cher abbé, à vous remercier du souvenir que vous conservez de moi; vous ne pouviez m'en donner une preuve plus agréable qu'en me rappelant le nouveau titre que le vénérable Evêque que nous pleurons a à la reconnaissance du diocèse auquel il a fait tant de bien<sup>3</sup>. J'ai lu avec intérêt et édification le propre que vous avez eu la bonté de m'envoyer: il est digne de son auteur et de ceux qui ont travaillé avec lui aux recherches qu'il a fallu faire.

Je sais combien vous vous intéressez à notre bon père Grandin; vous apprendrez avec plaisir qu'il se plaît dans l'austère mission qui lui est échue en partage. C'est un

<sup>1</sup> Rey II, 497 en note; Yenveux II, 23.

<sup>2</sup> Orig.: Arch. évêché de Laval. M. Sebaux avait été secrétaire de Mgr Bouvier. n fut un grand bienfaiteur de Mgr Grandin.

<sup>3</sup> Mgr Bouvier (1783-1854), évêque du Mans, mourut à Rome le 29 décembre 1854. Mgr de Mazenod s'est occupé de lui pendant ses derniers moments de vie.

bien excellent religieux. Je désire que son frère qui doit sans doute lui ressembler exécute le projet qu'il avait conçu de venir remplacer celui qui est déjà en exercice de zèle et d'apostolat. Plût à Dieu que votre diocèse nous fournît encore beaucoup de sujets. Ils sont bons et édifiants. Je viens d'ordonner diacre l'excellent Boisramé qui est un modèle de vertu. Vous feriez une bonne œuvre si vous disiez un petit mot à l'oreille de M. le supérieur du séminaire pour diriger les vocations de ceux qui aspirent à l'état religieux vers notre Congrégation. Vous pouvez l'assurer qu'on y sert bien le bon Dieu, et qu'on y meurt en prédestinés quand le bon Dieu appelle.

Agrérez, Monsieur et cher abbé, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. le vicaire général Vincent et de M. le Chanoine Mautouchet.

### 136. [A M. l'abbé Lusso].<sup>1</sup>

136. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Qualités requises pour être admis au noviciat.*

Marseille, le 17 mai 1855.

Votre lettre, cher M. l'abbé Lusso, m'a fait un grand plaisir, moins encore par son objet que par les sentiments que vous m'exprimez. Je suis sensible à la reconnaissance; elle est un contrepois à l'ingratitude de tant d'autres. Je vous félicite de la bonne position qu'on vous a procurée et du bon usage que vous en faisez<sup>2</sup>.

Quant au jeune dont vous me parlez, vous savez ce qu'est notre noviciat. Il est vrai que, étant donné vos dispositions lorsque vous y étiez, y ayant vécu je dirais comme du dehors, vous n'avez pas pu en goûter la douceur; mais, parmi les oblats scolastiques qui sont descendus près de moi, je vois les effets de la ferveur qui animait leur esprit et leurs cœurs. J'en ai environ quarante. Je ne saurais dire qui est le plus saint. Je compte beaucoup sur eux. Au reste, vous savez quelles doivent être les dispositions pour être admis. Il faut un vrai fond de solide vertu, un grand zèle pour sa propre sanctification et le salut des âmes, une capacité suffisante pour l'étude et la prédication, un grand détachement des parents et de toutes les choses du monde, l'esprit de mortification, l'indifférence pour embrasser n'importe quel ministère proposé par l'obéissance. Que vous dirai-je encore que vous ne sachiez déjà, cela suffit.

Je vous souhaite le bonheur et je vous bénis de tout cœur.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### 137. A M. Sebaux, curé de Laval.<sup>3</sup>

137. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Copie de l'orig. italien: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. des lettres 1855-1861, p.14.

<sup>2</sup> L'abbé Louis Lusso, né à Castelrosso en Italie, en 1808, avait commencé le noviciat le 9 février 1853.

<sup>3</sup> Orig.: Arch. évêché de Laval.

*Remerciements pour les renseignements sur l'abbé Grandin qui doit entrer au noviciat.*

Marseille, le 29 septembre 1855.

Mon bien cher abbé, je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur le compte de M. Grandin<sup>1</sup>. Je n'ai point de difficulté à lui accorder l'assurance qu'il désire pour le soulagement de son père et de sa sœur. Quelle que soit la position qui lui sera faite après sa profession religieuse, on fera tenir à ses pauvres parents les trois cents francs qu'il croit leur être nécessaire.

Je ne pense pas que M. Grandin doive attendre l'arrivée du nouvel Évêque<sup>2</sup> pour se rendre au noviciat. C'est s'exposer à de nouveaux retards qui sont à calculer à l'âge où se trouve ce bon prêtre. Qu'il parte au contraire ma lettre reçue; il n'a pas besoin d'autre autorisation, je vous prie de le lui faire savoir de ma part. Il abrégérait le chemin et diminuerait la dépense en se dirigeant sur-le-champ vers Notre-Dame de l'Osier près Vinay diocèse de Grenoble où se trouve le noviciat. S'il préfère pousser jusqu'à Marseille, il sera tout de même le bien venu. A cause pourtant des effets qu'il portera avec lui, je préférerais le premier parti. Il serait à désirer qu'il portât, outre ses hardes et son linge de corps, quelques paires de draps de lit. Quant aux livres, s'il en a de bons, il conviendrait qu'il les laissât en dépôt quelque part jusqu'à l'époque de sa profession qui ne peut avoir lieu qu'un an après son entrée au noviciat. C'est ce qui me fait désirer qu'il commence ce noviciat le plus tôt possible.

Je me réserve de parler à qui de droit de la personne dont il est question dans la partie confidentielle de votre lettre. J'espère que vous ne mettez pas en doute le zèle que je mettrai à faire valoir les qualités que j'ai admirées en lui. Elles sont trop rares pour n'être pas appréciées. On s'arrêtera chez moi en passant à Marseille, et ce sera bientôt.

Adieu, mon très cher abbé, je suis un peu pressé, mais je ne finirai pas sans vous renouveler l'assurance de mes sentiments les plus affectueux,

+ C.J., Eugène, évêque de Marseille.

### **138. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>3</sup>**

138. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Brun retournera à N.-D. de Cléry. Il faut augmenter le traitement des missionnaires.*

Décembre 1855.

Monseigneur,

Je me disposais à vous écrire pour vous parler longuement de notre chère fondation de N.-D. de Cléry, lorsque m'est arrivée votre si bonne lettre. Je commencerai donc par répondre à ce qui concerne le p. Brun.

Désirant donner un supérieur capable à N.-D. de Cléry j'avais cru devoir rappeler pour quelque temps le p. Brun qui quoique n'ayant pas le titre de supérieur

<sup>1</sup> L'abbé Jean Louis Grandin, frère aîné du p. Vital Grandin, commença son noviciat le 20 novembre 1855.

<sup>2</sup> Mgr J. Wicart, premier évêque du diocèse de Lavai, fit son entrée le 28 novembre 1855.

<sup>3</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 40-41.

avait dû jusque là en remplir les fonctions principales. Je trouvais dans cette mesure le double avantage de laisser pendant quelque temps le p. Brun se retremper dans une maison parfaitement régulière, en participant à la retraite générale et de donner au nouveau supérieur plus de facilité pour asseoir son autorité<sup>1</sup>.

Je soupçonne un peu des personnes qui prétendent savoir du p. Brun qui ne doit plus retourner, d'avoir donné à sa lettre un sens qu'elle n'avait pas; je serais bien surpris qu'il eût pu écrire ce qu'il ignorait lui-même. Le fait est. Monseigneur, que j'aurais eu peut-être des motifs suffisants de le changer de poste: si je me fusse arrêté à cette pensée c'est vous. Monseigneur, qui en auriez été averti le premier.

J'avoue que dans ces circonstances je suis peu accoutumé par les réclamations qui peuvent m'arriver de la part des populations; mais outre que Mr le Maire de Cléry s'est montré trop bon à l'égard de nos Pères pour que je voulusse l'affliger, vos désirs. Monseigneur, seront pour moi un ordre; il ne sera plus question pour le moment de ce changement.

Un autre objet me préoccupe plus péniblement au sujet de ce cher établissement et c'était sur cela que je m'étais déterminé à vous écrire. Ce n'est pas sans un sensible plaisir que j'ai vu l'arrivée de nos Pères être à Cléry le signal d'une sorte de résurrection. Ils ont opéré dans la paroisse tout le bien qu'on pouvait espérer de leur zèle et de leur bonne volonté et cependant, je dois l'avouer à votre Grandeur, malgré ces heureux commencements nous nous trouvons un peu déçus dans nos espérances; certes ce n'est pas à Votre Grandeur que je veux m'en prendre; vous me permettrez de le dire, non seulement vous avez tenu vos promesses, mais pour relever ce pèlerinage vous avez tenté des efforts que seul pouvait vous inspirer votre zèle véritablement épiscopal pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; c'est moi qui avais trop espéré. Lorsque pour seconder vos bons désirs j'acceptai cette œuvre, j'avais pour m'encourager la vue de ce qui avait eu lieu dans nos autres pèlerinages.

N.-D. de l'Osier dans le Dauphiné, N.-D. de Bon-Secours dans le Vivarais, N.-D. de Talence à Bordeaux nous avaient mis bien vite en état de nous suffire presque entièrement. Ce souvenir m'encouragea à ne demander à Votre Grandeur, pour nos Pères, que le strict nécessaire et j'ai acquis la triste certitude que ce nécessaire, ils ne l'auraient point.

Pendant l'année le pèlerinage ne rend absolument rien, le jour de la fête patronale, au lieu d'être comme dans les autres maisons une ressource, [il] devient une charge pesante. Nos missionnaires n'ont que leur modeste traitement de six cents francs chacun et avec cela ils doivent pourvoir à leur nourriture, à leurs vêtements, à la nourriture et au vêtement de deux frères convers, qui seront indispensables, aux voyages que nécessitent les changements de sujets et aux aumônes auxquelles ils sont obligés et comme pasteurs et comme maison religieuse. Evidemment la chose n'est pas possible. Dans nos grands séminaires nos sujets n'ont que six cents francs, mais ils sont nourris, chauffés, éclairés, soignés dans leurs maladies et tous les domestiques sont payés à part, etc.

La chose est trop évidente, nous ne pourrons pas aller. Votre Grandeur se demandera peut-être comment alors nous avons pu accepter? Je l'ai dit, nous espérions dans le pèlerinage et comprenant les sacrifices que s'imposait Votre Grandeur pour le bien de son diocèse nous ne voulions pas rester en arrière de générosité. Mais enfin il faut qu'en travaillant nos sujets puissent vivre. Si Votre Grandeur tient à maintenir cette œuvre, il est indispensable de convenir d'une augmentation de traitement. Je ne pense pas que nous puissions marcher à moins qu'il soit alloué huit cents francs à

---

<sup>1</sup> Le p. de l'Hermite, cf. *Ecrits Oblats*, t.11, p. 289.

chaque sujet ou, ce qui reviendra au même, pour le moment, qu'il soit stipulé que deux sujets étant nécessaires pour le service de la paroisse, et devant en supporter toutes les charges, en percevront tous les revenus, traitement et casuel, les autres quatre missionnaires continueront à ne percevoir que six cents francs.

Je suis désolé. Monseigneur, de venir demander à Votre Grandeur de nouveaux sacrifices... si nos maisons étaient moins pauvres... mais c'est à peine si chacune peut suffire à ses propres obligations.

Recevez, Monseigneur, etc.

+ C.J., Eugène, évêque de Marseille.

### **139. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>1</sup>**

139. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Brun ne retournera pas à Cléry comme curé de la paroisse.*

Marseille le 13 décembre 1855.

Monseigneur,

Votre petit billet est bien triste par ce qu'il laisse pressentir; la lettre plus circonstanciée du p. de l'Hermite ne l'est pas moins et cependant je vous l'avouerai je me suis trouvé comme soulagé d'un poids accablant. Ce qui vient de vous être révélé m'avait été révélé à moi-même et il m'en coûtait infiniment pour ne pas faire part à Votre Grandeur d'une douleur qui m'écrasait seul et que je savais parfaitement que vous auriez consenti à partager avec moi. Mais j'étais lié par un secret tel que je me voyais dans l'impossibilité de parler et presque d'agir. J'avais fait de suite ce qui était à mon pouvoir, j'avais envoyé un visiteur avec ordre de sonder la plaie et de mettre tout en œuvre pour la guérir. Il avait fallu user de beaucoup de prudence, nous ne savions à quel point en était le mal et dans ces circonstances on doit tout craindre de la faiblesse humaine; le sujet avait été appelé à une retraite dont il a su profiter.

La plaie, je dois le dire à Votre Grandeur, n'était pas aussi profonde que nous aurions pu l'appréhender. Il y a eu des imprudences, de très fâcheuses imprudences sur lesquelles on se faisait illusion mais auxquelles nous pouvions espérer encore de trouver un remède.

Dans l'impuissance où j'étais d'agir comme je l'aurais désiré, j'avais le projet de renvoyer ce sujet à Cléry, sans lui enlever son titre, pour éviter tout éclat; mais avec ordre au supérieur de ne plus l'employer désormais que comme missionnaire; je lui aurais enlevé tout pouvoir pour Cléry.

Ce que vous m'avez écrit vous-même. Monseigneur, et ce que vous avez bien voulu communiquer au p. de L'Hermite, fait cesser tous les embarras. Je vous envoie la démission du Père. J'ai besoin d'un peu de temps pour me fixer sur le choix du sujet qu'il conviendra de vous présenter pour lui succéder.

Hélas, Monseigneur, les ouvriers sont déjà si rares, pourquoi faut-il que le démon trouve moyen de rendre inutiles ceux qui faisaient concevoir de bonnes espérances. Ma peine est bien grande, Monseigneur, je me recommande à vos saints sacrifices et vous renouvelle l'assurance de mon respectueux et bien affectueux dévouement,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

---

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. let. 1855-1861, pp. 41-42.

**140. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>1</sup>**

140. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Brun ne retourne pas à Cléry. Le p. de L'Hermite sera curé de la paroisse.*

Marseille, le 20 décembre 1855.

Monseigneur,

D'après le désir exprimé par votre Grandeur, le p. Brun se trouve définitivement retiré de Cléry, il n'y retournera plus. Je vous ai fait passer la semaine dernière son acte de démission comme curé de la paroisse. Vous me demandez maintenant que je vous désigne le successeur que vous devez présenter à sa place au gouvernement. Je vous avoue. Monseigneur, que cette nomination me donne bien quelque embarras pour le choix du sujet. Il ne s'offre à moi que deux moyens de m'en tirer, ou prendre parmi les Pères de nos autres maisons ou bien choisir pour cette charge le supérieur actuel de la communauté. Or, tout bien considéré, c'est à ce dernier parti que je crois devoir m'arrêter. Le p. de L'Hermite est jeune il est vrai, mais il rachète abondamment ce défaut, si c'en est un, par des qualités incontestables sous le rapport du zèle, du talent et du savoir faire. Il a d'ailleurs déjà bien pris dans le pays et de plus sa nomination à la première place dans l'église de Cléry obvie à certains inconvénients qui auraient pu naître de sa position comme supérieur vis-à-vis d'un autre membre de la communauté qui eût occupé le poste de curé.

Je vais au premier jour. Monseigneur, vous envoyer un 5<sup>e</sup> Père pour renforcer notre communauté de Cléry et la mettre ainsi à même de remplir sa double fin qui est de prendre soin de la paroisse et de travailler à l'œuvre des missions dans le diocèse. Quant au 6<sup>e</sup> sujet dont parle Votre Grandeur, les plans de campagne pour cet hiver étant déjà dressés depuis la Toussaint pour les travaux de nos missionnaires, il n'est guère possible de les changer en retirant quelque Père d'une autre maison pour le donner à Cléry, il faudra donc attendre jusqu'après Pâques.

Je pense qu'il n'est pas besoin que je vous parle ici encore des nouvelles conditions qui devront désormais exister entre la communauté de nos Pères et le diocèse sous le rapport des intérêts matériels. Ce que Votre Grandeur m'en dit dans ses dernières lettres et même le seul fait de sa demande d'un de nos missionnaires pour nouveau curé de Cléry me prouvent que c'est chez vous une résolution arrêtée de faire droit à nos réclamations à cet égard.

Agréé, Monseigneur, etc.,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**141. [A Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans].<sup>2</sup>**

141. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Envoi d'un cinquième Père à N.-D. de Cléry. Il faudra régler la situation financière et religieuse de la communauté.*

Marseille, le 10 avril 1856.

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 42.

<sup>2</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 57-58.

Monseigneur,

Les travaux de nos missionnaires durant la campagne d'hiver étant enfin terminés, je m'empresse de vous annoncer que, selon la promesse contenue dans une de mes lettres, je vais envoyer à Cléry un cinquième Père pour y être de communauté<sup>1</sup>. Il doit partir d'ici au commencement de la semaine prochaine et sera par conséquent rendu à son poste vers le 15 du courant. Les nouvelles qui m'arrivent de nos Pères, qui ont commencé cette année l'exercice de leur ministère apostolique dans votre diocèse, sont bien consolantes et me prouvent que là aussi Dieu s'est plu à bénir les efforts de leur zèle par des grâces toutes particulières, ces premiers essais sont un heureux présage pour l'avenir. Quant aux modifications à introduire dans les articles du concordat passé avec votre G., en ce qui concerne les intérêts temporels de la communauté de nos missionnaires à Cléry, nous nous en tiendrons encore pour quelque temps à l'observation de ces articles tels qu'ils sont puisque vous le désirez ainsi.

Malgré la sage direction que le nouveau supérieur<sup>2</sup> si digne de toute notre confiance ne manquera pas de donner à cette partie de son administration, je doute que l'expérience qui va se faire du concordat nous amène à reconnaître que les conditions premières soient suffisantes pour la communauté sous le rapport de son existence matérielle. Puisque nous en restons là pour le moment, je n'entre dans aucune observation relativement à la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; mais je dois néanmoins. Monseigneur, vous dire que je ne puis admettre pour nos Pères le fait de leur absence de la maison pendant neuf mois de l'année. C'est contraire à la Règle qui veut qu'ils soient non seulement des missionnaires, mais aussi des religieux. C'est opposé à ce qui se pratique dans toutes nos communautés, dont les membres passent la majeure partie de l'année dans leur maison, livrés aux exercices de la vie religieuse, qui les rend plus propres à remplir dignement les fonctions de leur ministère apostolique.

Agréé, Monseigneur, etc.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

#### 142. [A M. l'abbé Sebaux, curé de Laval].<sup>3</sup>

142. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Estime de Mgr de Mazenod pour M. Sebaux. Regret de n'avoir pas répondu à une lettre. Originalité de l'abbé Grondin.*

Marseille, mai 1856.

Je ne vous pardonne pas, mon bien cher Curé, d'avoir pu méconnaître, au point que vous l'avez fait, mes sentiments à votre égard. Comment avez-vous si peu la conscience de ce que vous valez? Comment! Si je vous ai toujours donné des témoignages de mon affection, c'est que vous m'avez inspiré une profonde estime, c'est que j'ai su apprécier les excellentes qualités de votre cœur. Et vous douterez de ces sentiments qui chez moi ne meurent jamais quand une fois ils ont été conçus, parce que j'ai tardé, plutôt que négligé de répondre à la dernière de vos lettres. Mais c'est une injustice atroce dont je ne saurais trop me plaindre. Et ne savez-vous

<sup>1</sup> Le père Eynard, cf. *Ecrits Oblats*, t.12, p. 9.

<sup>2</sup> Le p. de l'Hermite, *ibid.* t.11, p. 289,1.12, pp. 9 et 10.

<sup>3</sup> Orig. arch. évêché de Laval.

pas qu'il n'y a pas un évêque en France qui soit si peu maître de ses actions que moi. Je ne m'appartiens absolument pas. Je suis du matin au soir à la disposition de tout le monde, et si je puis vous tracer ces quelques lignes aujourd'hui, c'est parce que, en revenant d'une visite pastorale qui m'a pris une grande partie de la journée, je me suis arrêté une heure en passant devant ma campagne pour expédier promptement les lettres les plus pressantes que j'avais à faire, et je vous donne la preuve de la place que vous occupez dans ma pensée.

Vraiment, si je ne craignais pas de vous contrister, je vous ferais encore un reproche. Comment voulez-vous que j'aie pu vous savoir mauvais gré de la conduite extraordinaire du bon Monsieur Grandin. Il faudrait être insensé pour vouloir vous rendre responsable des originalités de ce brave homme<sup>1</sup>. Ayez donc, mon cher ami, meilleure opinion de moi, mais surtout croyez-moi toujours votre affectionné,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je n'ai pas votre lettre sous les yeux, mais je suis très mémoratif de ce qu'elle contient, aussi je ne manquerai pas de vous féliciter du bien que vous faites dans votre nouveau poste et d'en remercier le bon Dieu avec vous. Adieu.

En rentrant à Marseille je trouve le journal que vous m'annoncez. J'ai lu avec intérêt votre discours. Si le journaliste dit vrai, Monseigneur l'Evêque sera dédommagé à Lavai des chagrins qu'on lui a donnés à Fréjus<sup>2</sup>.

### **143. A M. l'abbé Lusso, curé dans le diocèse de Beauvais.<sup>3</sup>**

143. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Amitiés. Conditions pour accepter un prêtre âgé au noviciat. La Congrégation ne peut pas faire un établissement dans le diocèse de Beauvais.*

Près de Marseille, le 22 mai 1856.

Très cher Monsieur le Curé,

Je commence par vous remercier de votre bon et affectueux souvenir. Soyez assuré que je reçois toujours avec plaisir vos lettres toujours inspirées par un sentiment digne de votre bon cœur.

Je regrette de vous voir dans un poste si ingrat et si désagréable pour un prêtre zélé et capable. Il me semble qu'il valait mieux que vous enseigniez les belles-lettres à des jeunes désireux d'en profiter plutôt que de dépenser en vain votre temps et vos soins pour les misérables personnes dont vous me parlez.

Je ne sais si le prêtre que vous m'indiquez est le même que celui dont vous m'avez déjà parlé dans une autre lettre et dont je n'ai plus eu de nouvelles; de toute façon, étant choisi par vous qui connaissez la fin de l'Institut des Oblats de Marie Immaculée et savez les qualités qu'on exige de ceux qui se présentent, je ne doute pas qu'il puisse servir utilement l'Eglise, faire honneur à la Congrégation et se sanctifier dans son sein. Puisqu'il est devenu votre ami, je vous prie de bien examiner la solidité de son caractère, la pureté de ses intentions et si on peut espérer qu'il supportera cette année canonique de noviciat, un peu difficile pour un homme avancé en âge, bien qu'on ait soin de l'adoucir autant qu'on peut pour ce genre de personne. Il aurait

<sup>1</sup> L'abbé Jean Louis Grandin qui ne passa que quelques mois au Noviciat.

<sup>2</sup> Mgr Wicart.

<sup>3</sup> Copie de l'orig. italien: Rome, arch. de la post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 64-65.

l'encouragement, en ce moment, de quatre prêtres très zélés qui font leur noviciat d'une façon très édifiante<sup>1</sup>.

Il faudrait la dispense d'âge. Je l'accorderai volontiers si le sujet en est digne. Laissez-moi vous dire aussi en confidence qu'il importe que le sujet n'ait pas donné de scandale dans sa conduite sacerdotale. Cela suffit. Vous savez comme moi ce qui convient. Je vous fais confiance.

Je ne puis écrire à Mgr l'Evêque de Beauvais; je vous dirai pourquoi. Ce très digne Prélat m'a écrit quatre lettres des plus pressantes, me demandant de nos missionnaires pour un établissement dans son diocèse. J'ai toujours dû répondre que c'était impossible pour le moment, la mort ayant fait un grand vide parmi nous pour enrichir le ciel. Ceci est vrai puisque ceux qui ont été pris sont morts comme des saints.

Afin de répondre à l'intérêt que vous avez la bonté de me témoigner au sujet de notre Congrégation, je vous dirai que les nouvelles qui me viennent de toutes nos communautés nous donnent un grand motif de remercier le Seigneur pour sa protection miséricordieuse. Elles sont vraiment prodigieuses les choses qui, grâce à Dieu, s'opèrent dans les missions. J'en suis comme étourdi quoique de devrais y être habitué.

Il me reste, très cher Monsieur le Curé, à vous témoigner de nouveau mes sentiments affectueux, en me recommandant à vos bonnes prières.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

#### **144. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>2</sup>**

144. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats acceptent la direction du grand séminaire de Quimper.*

Marseille, le 22 juillet 1856.

Avant de répondre à la précieuse lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, permettez que je vous ouvre mon cœur avec cette franchise que Dieu m'a donnée. Je ne puis me défendre de vous exprimer l'impression de respect, de vénération, de douce sympathie que j'éprouvai dans les rapports que la divine Providence établit entre nous lors de notre rencontre, pour ainsi dire fortuite, à Paris. J'en ai béni le Seigneur plus d'une fois, tant j'espère que le résultat en sera heureux.

J'accepte bien volontiers la proposition que vous avez la bonté de me faire. C'est à vous de poser les conditions et de régler tout ce qui convient. Faites-moi connaître vos intentions, nous n'aurons pas de peine à nous mettre d'accord. S'il était possible qu'en commençant vous vous contentassiez, comme vous m'avez fait l'honneur de me le dire à Paris, du supérieur et d'un autre sujet, vous me mettriez fort à l'aise. Le Chapitre général de la Congrégation va s'ouvrir, et je m'attends à ce que les députés des quatre parties du monde tirent sur moi à boulets rouges pour demander des sujets. Une fois ce coup de mer passé, nous pourrons naviguer plus à l'aise.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon affectueux respect.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

<sup>1</sup> En 1857 il y eut au noviciat au moins trois prêtres marseillais: les abbés Roux, Paul et Cas. Bérengier.

<sup>2</sup> Orig.: Quimper, arch. du grand séminaire.

**145. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>1</sup>**

145. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les pères Lagier et Bellon sont désignés pour Quimper.*

Marseille, le 23 août 1856.

Voilà notre Chapitre général fini et, le saint Évêque Coadjuteur de Jaffna sacré<sup>2</sup>, je viens à vous pour vous dire que, malgré toutes les batteries que je vous avais annoncé qu'on tirerait sur moi de toutes les parties du monde pour avoir des sujets propres à étendre le royaume de Jésus-Christ, j'ai réservé pour vous ce que j'avais de meilleur. Les deux religieux qui sont destinés pour commencer votre grand œuvre sont d'abord deux hommes de Dieu, pleins de l'esprit de leur état, dévoués à l'Eglise, éminemment propres pour communiquer l'amour de Dieu dont ils sont remplis. Ils ont été l'un et l'autre professeurs dans des grands séminaires pendant plusieurs années. L'un et l'autre ils ont été supérieurs. Le père Lagier que je vous présente pour supérieur de votre séminaire est âgé de 50 ans, il est exercé de longue main dans le saint ministère.

Il était vicaire quand il est entré, il y a plus de 20 ans, dans la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Le séminaire de Fréjus dont il a été supérieur jusqu'à cette année lui doit la ferveur dont la communauté est animée depuis qu'il en a pris la direction. Le père Bellon un peu moins âgé, il a quarante-deux ans, porte sur sa figure la beauté de son âme. C'est un sujet des plus distingués sous tous les rapports. Je vous le présente pour directeur et professeur de dogme. Il a une aptitude particulière pour les langues qu'il s'apprend lui-même par manière d'amusement en temps perdu. Je l'appelais le petit Mezzofante. Il s'est exercé dans les langues orientales, il parle l'anglais, l'espagnol, il sait l'italien, je crois aussi l'allemand, et tout cela sans avoir l'air d'y toucher. Il pourra fort bien remplir vos vues pour les conférences que vous voulez établir dans votre diocèse. C'était lui qui était chargé dans le diocèse de Valence, où il était supérieur du grand séminaire, d'examiner les sermons des jeunes prêtres, et si je ne me trompe, il était exclusivement chargé de revoir les conférences des divers cantons du diocèse.

Ces deux Pères seront heureux de trouver un si bon esprit dans les prêtres que vous voulez bien leur laisser, vous pouvez compter sur les égards qu'ils auront pour eux et surtout pour M. le Vicomte de la Houssaye dont vous faites l'éloge et qu'ils verront volontiers continuer de professer la morale. J'acquiesce aux arrangements qu'il vous semble bon de prendre pour cette première année, je ne parle pas du traitement que vous voulez faire à nos Messieurs en attendant de leur remettre en entier la manutention du temporel comme vous leur confiez dès à présent la direction du spirituel. Ce que vous fixerez sera bien fait. Je ne suis nullement en peine de ce genre d'intérêt. Tout ce que je demande à Dieu c'est de bénir nos efforts pour entrer dans vos vues, et à vous. Monseigneur, votre constante protection et votre affection paternelle pour la portion de ma famille que je place avec tant de confiance et de grand cœur sous votre houlette. Pour mon compte je me félicite des rapports plus intimes qui vont s'établir entre nous. Vous allez devenir le père de mes enfants et, j'espère, l'ami de leur père.

<sup>1</sup> Orig.: Quimper, arch. du grand séminaire.

<sup>2</sup> Mgr Semeria.

Veillez agréer. Monseigneur, la nouvelle assurance de mon respect et de mes plus affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**146. [A Mgr Chatrousse, évêque de Valence].<sup>1</sup>**

146. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Bellon doit quitter le séminaire. On le remplacera bientôt.*

Marseille, le 26 août 1856.

Monseigneur,

A la suite des opérations du Chapitre général de la Congrégation, on s'est occupé sérieusement des justes réclamations de Votre Grandeur. Il a été reconnu que malgré les vertus, le savoir et toutes les excellentes qualités du p. Bellon, il ne lui serait plus possible de faire le bien dans votre séminaire. On a disposé de cet excellent religieux pour une autre destination qu'il a acceptée avec cette humilité propre aux âmes d'élite. Le choix de son successeur, que le p. Vincens est chargé de vous présenter, est tombé sur un très bon sujet qui sympathisera, je l'espère, avec ses confrères<sup>2</sup>. Il mènera avec lui un autre charmant sujet qui était depuis trois ans dans mon séminaire. Il m'en coûte beaucoup d'en faire le sacrifice. Il ne fallait rien moins que le désir de vous être agréable pour me décider à me détacher de cet ange, que je recommande très particulièrement à vos bontés<sup>3</sup>.

Je me flatte de l'espoir de vous rencontrer à N.-D. de l'Osier où je pense que Mgr de Grenoble vous aura invité de vous trouver pour fêter le 200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de ce sanctuaire.

Veillez, Monseigneur, agréer en attendant le profond hommage de tous mes sentiments les plus respectueux.

+ C.J. Eugène évêque de Marseille.

**147. [A M. le vicomte de La Houssaye, directeur au grand séminaire de Quimper].<sup>4</sup>**

147. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Amitiés. Les Oblats acceptent avec plaisir la direction du grand séminaire de Quimper où M. de la Houssaye reste professeur de morale.*

Marseille, le 30 août 1856.

Monsieur l'Abbé,

Je voulais attendre pour vous écrire d'avoir appris votre retour à Quimper, mais étant sur le point de me rendre à N.-D. de l'Osier pour y assister à la grande fête qu'on y célébrera le jour de la Nativité de la ste Vierge, je prends mes précautions et ma lettre dût-elle vous attendre, je me mets en devoir de l'écrire. Il me tarde, Monsieur, de

<sup>1</sup> Copie de l'original: Rome, arch. de la Post., DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 72.

<sup>2</sup> Le p. Lancenay.

<sup>3</sup> Le p. Martinet.

<sup>4</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 74.

vous remercier de votre constante bienveillance pour la famille dont Dieu m'a fait le père. Nous voilà sur le point d'en recueillir de nouvelles preuves, et c'est avec bonheur que je vois les liens de confiance et d'amitié qui nous liaient déjà, se resserrer davantage par les rapports habituels qui vont s'établir entre nous. De quel secours votre présence et votre coopération ne seront-ils pas pour ceux de nos Pères qui vont prendre la direction de votre séminaire. Je regarde cet événement comme une nouvelle preuve de la protection de la divine Providence. Qui se serait douté que votre nouvel Evêque serait inspiré d'appeler les Oblats de Marie Immaculée dans son g[rand] séminaire. Nous avons désiré voir un établissement des nôtres dans ce bon diocèse de Quimper. Tout espoir fut perdu quand nous apprîmes que les Jésuites avaient été appelés à Brest et qu'ils étaient à poste fixe à Quimper même, et voilà que votre saint Evêque, dans la première entrevue avec moi à Paris, me propose sérieusement de nous donner son séminaire, et qu'il donne suite à cette pensée jusqu'à l'amener à bon terme. Et c'est précisément dans ce séminaire où vous notre ami vous trouvez, et où les nôtres auront la consolation de travailler avec vous à l'instruction et à la sanctification des ecclésiastiques que l'on nous confie. Comment ne pas voir dans cet événement une disposition visible de la divine Providence! D'après cela j'ai la confiance que le bien se fera.

J'ai lu avec la plus grande attention les avis que vous avez bien voulu nous donner, ils seront exactement suivis. J'ai écrit ces jours derniers à Mgr de Quimper pour lui annoncer que j'avais choisi les sujets destinés pour son séminaire. Ce sont deux saints prêtres qui ont été l'un et l'autre d'abord professeurs puis supérieurs de séminaire, l'un deux professe le dogme, et nous vous prions instamment de continuer à professer la morale. N'êtes-vous pas comme un des nôtres? Monseigneur vous aura dit que pour cette année, il est bien aise que le séminaire soit géré par son bon économiste. J'adopte volontiers toutes les conditions que son bon esprit lui suggère.

Je vous écris à la hâte: on m'attend et l'on me presse. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

#### **148. [A Mgr Jordany, évêque de Fréjus].<sup>1</sup>**

148. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Lagier est nommé supérieur du grand séminaire de Quimper; le p. Magnan le remplace au grand séminaire de Fréjus.*

Marseille, le 3 septembre 1856.

Monseigneur,

Je n'ai pas ignoré les petits nuages qui se sont élevés contre notre bon p. Lagier qui a eu vraisemblablement le tort d'exprimer trop ouvertement son opinion sur l'opportunité de l'admission dans vos conseils de tel personnage très recommandable d'ailleurs. J'ai compris qu'il serait difficile que le p. Lagier pût continuer de faire le bien en regard avec ce Monsieur qui n'a pas ignoré le sentiment qu'avait émis le Père, et qui serait naturellement porté à mal interpréter ses moindres démarches. Je sais que déjà on l'a accusé d'avoir des rapports trop intimes avec ceux que M... regarde comme ses adversaires et qui forment comme une sorte de parti toujours bien regrettable dans

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 72-73.

un diocèse. Le p. Lagier s'en défend, mais n'importe cette prévention suffit pour jeter de la défiance et nuire au bien qui doit se faire d'un commun accord et en toute liberté d'esprit. J'ai donc pensé qu'il serait avantageux de donner une autre destination au p. Lagier, et Mgr l'Evêque de Quimper ayant voulu confier la direction de son séminaire aux Oblats de Marie Im., je l'ai nommé supérieur de ce nouvel établissement. Je me suis occupé ensuite de choisir pour votre séminaire un supérieur expérimenté qui continuât de faire à Fréjus le bien qu'incontestablement le p. Lagier avait commencé de faire et qu'il avait obtenu. Le supérieur que je vous destine et que j'ai l'honneur de vous présenter est un homme très capable, d'un bon caractère, ayant une très bonne tenue, et déjà expérimenté dans le ministère des grands séminaires. Il est depuis dix ans supérieur du grand séminaire d'Ajaccio, et il a eu le talent de vivre dans ce long espace de temps dans la meilleure harmonie, je ne dis pas seulement avec les Evêques dont l'un lui accordait sa confiance intime pour la confession, mais avec tout le clergé du diocèse.

Il est bien convenu que c'est dans ses habitudes qu'il ne se mêlera, à Fréjus, que des affaires de son séminaire, dont il n'aura à rendre compte qu'à votre Grandeur. J'ai tout lieu d'être assuré que vous serez parfaitement content de ce choix de prédilection que j'ai fait devant Dieu en toute confiance pour vous donner une nouvelle preuve de mon dévouement à votre personne et de mon intérêt pour un diocèse qui m'est cher à tant de titres. Comment pourrais-je oublier que j'en ai évangélisé les principaux pays dans ma jeunesse sacerdotale!

Agrérez, Monseigneur, l'hommage, etc...

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

#### **149. [A Mgr Thibault, évêque de Montpellier].<sup>1</sup>**

149. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Renseignements sur l'abbé Berthuel, dispensé de ses vœux dans la Congrégation.*

N.-D. de l'Osier, le 12 septembre 1856.

Monseigneur,

C'est auprès d'un sanctuaire consacré à la T. Ste Vierge où sur l'invitation de Mgr L'Evêque de Grenoble je suis venu assister à des fêtes solennelles qu'on y célèbre cette semaine que j'ai reçu votre lettre touchant un prêtre de la Congrégation des Oblats, M. l'abbé Berthuel qui vous demande un emploi dans votre diocèse auquel il appartient par son origine.

En réponse aux renseignements que vous demandez, je dois vous dire, Monseigneur, que M. Berthuel, ayant jugé à propos de faire toutes les démarches qui devaient le conduire au point où il en est, sans consulter ses supérieurs et étant en quelque manière sorti de lui-même du sein de la Congrégation, sa conduite a été considérée par nous comme une sorte d'apostasie.

Dès lors il prend lui-même toute la responsabilité de sa sortie de la Congrégation et je n'ai pas de raison de l'y retenir maigre lui, en refusant de le délier de ses engagements religieux. Aussi doit-il avoir déjà reçu l'acte en forme régulière de la dispense de ses vœux.

---

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 74-75.

D'après ce que je viens de dire, je ne veux pas ici me prononcer sur la valeur des motifs que présente M. Berthuel pour justifier sa sortie; mais je ne puis m'empêcher de blâmer hautement le manque de franchise et le peu de délicatesse qu'il a mise dans toute cette affaire et ce qui est plus odieux encore l'oubli des devoirs les plus sacrés de la reconnaissance.

Pour ce qui est des sentiments de M. Berthuel sur la foi, et de sa conduite morale, l'on n'a jamais eu de reproche à lui faire dans la Congrégation ni ailleurs. Du moins je ne sache pas qu'il y ait eu aucune plainte sur son compte à ce sujet,

Agrérez, Monseigneur, l'hommage...

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

### **150. [A Mgr Buissas, évêque de Limoges].<sup>1</sup>**

150. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats ne peuvent pas accepter l'établissement de N.-D. de Sauvagnac.*

Marseille, le 22 septembre 1856.

Monseigneur,

Le R.P. Vincens m'a tenu au courant de sa correspondance avec Mr de Bogenet au sujet de la proposition qui nous a été faite par Votre Grandeur d'établir à N.-D. de Sauvagnac une succursale de la maison des Oblats de Limoges. Ce Père n'a été que l'organe officiel du Supérieur général et de son Conseil dans toute cette affaire et en particulier dans sa dernière lettre où il décline l'acceptation de la susdite proposition à cause du projet de translation de notre maison de Limoges dans un autre quartier de la ville et vu l'état des finances de la Congrégation.

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et à laquelle je réponds aujourd'hui, V.G. semble croire que le projet d'établir les Oblats de Marie dans un autre quartier de Limoges n'a que peu de rapport avec celui qui est relatif à Sauvagnac et que la raison de nos finances ne saurait être un obstacle à l'exécution de ce dernier. Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire remarquer d'abord que la translation de notre communauté de Limoges dans le faubourg où vous avez dessein de la placer, apporte à la position de cette communauté une modification réelle et de telle nature qu'elle détruit le motif principal qui nous faisait accepter l'établissement de Sauvagnac. En effet, nos Pères dans la Chapelle attachée à la nouvelle maison qu'ils doivent occuper, bien qu'ils n'aient pas la charge d'une paroisse, auront néanmoins à remplir auprès de cette population dénuée de secours religieux, un ministère assez actif pour alimenter leur zèle durant la saison de l'année où l'exercice des missions et des retraites se trouve suspendu. Il n'y a donc plus, sous ce rapport, de motif d'accepter un établissement qui en les divisant ne ferait que diminuer leurs forces, pour ne rien dire de certains inconvénients qui en résulteraient d'ailleurs.

Pour ce qui est de la raison tirée de l'état actuel des finances de la Congrégation, elle mérite bien aussi d'être comptée pour quelque chose; et là-dessus, je dois. Monseigneur, vous dire franchement qu'il y a eu un malentendu entre M. de Bogenet, votre Vie. gén., et le R.P. Vincens, et par là même entre nous. D'après certaines expressions du p. Vincens vous avez probablement cru que les Oblats, une fois le terrain donné par le diocèse, se chargeraient eux-mêmes des frais de construction et

---

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 76.

d'ameublement de la maison de Sauvagnac, tandis que de notre côté nous étions persuadés qu'il n'y aurait pour la Congrégation aucune dépense à faire dans cet établissement. Le R.P. Vincens s'est donc appuyé sur un motif sérieux quand il a fait valoir le manque de ressources pécuniaires pour décliner l'acceptation du projet en question. Au reste, M. votre Vicaire général nous mettait fort à l'aise à ce sujet dans sa dernière lettre où il disait que si nous voyions des inconvénients à cette acceptation, nous pouvions encore reculer, et qu'on regarderait comme non avenu tout ce qui avait été dit et concerté jusqu'à présent. Ce langage de M. de Bogenet nous dégageait de notre première acceptation; nous avons cru devoir profiter de notre liberté pour renoncer à un projet qui ne peut plus nous convenir. C'est ce qui a fait que le père Vincens a dernièrement écrit dans le sens que vous savez, et je crois qu'il n'y a pas lieu pour la Congrégation de revenir sur cette détermination. Votre Grandeur est donc parfaitement libre elle-même de s'adresser à d'autres pour le projet relatif à N.-D. de Sauvagnac. Tout en regrettant de ne pouvoir entrer dans ses vues à ce sujet, nous espérons qu'elle parviendra à les réaliser pour la gloire de N. Ste Mère l'Immaculée Vierge Marie et qu'elle ajoutera ainsi une œuvre de plus à celles dont son zèle et sa piété ont doté le diocèse de Limoges.

Agrérez, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux et de mon sincère dévouement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **151. [A Mgr Thibault, évêque de Montpellier].<sup>1</sup>**

151. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prière d'accepter l'abbé Berthuel dans son diocèse.*

Marseille, le 2 octobre 1856.

Monseigneur,

Je serais bien fâché d'être la cause que vous retirassiez votre charitable bienveillance de ce pauvre Berthuel qui avait compté, comme chose assurée, sur une place dans votre diocèse. Je ne prétends pas excuser sa sortie d'une Congrégation où il s'était lié pour la vie. Peut-être que si M. Mas, au lieu de favoriser les pensées de ce pauvre religieux qui s'abusait évidemment sur ses devoirs, lui avait fait quelques observations pour le détourner d'une résolution coupable, M. Berthuel serait rentré en lui-même, et se serait contenté des secours que la Congrégation avait la générosité de lui fournir pour sa vieille mère sans songer davantage à rompre des liens qu'il avait contractés *usque ad mortem*. Mais il a été pour ainsi dire encouragé à cette démarche. D'autre part la détresse de sa mère affectant trop vivement son cœur, il a eu le malheur de succomber à cette tentation d'infidélité. C'est sans doute une faute devant Dieu, et un tort très grave vis-à-vis la Congrégation, mais ce pauvre prêtre doit inspirer la compassion d'autant plus qu'on n'a jamais rien eu à lui reprocher du côté des mœurs. Ainsi, Monseigneur, j'ose vous prier d'avoir compassion de lui et de vouloir bien lui accorder un poste quelconque qui puisse lui fournir de quoi vivre.

Par le fait de sa sortie il n'appartient plus à la Congrégation, la conséquence obligée a été la dispense de ses vœux. Que deviendra-t-il si vous l'abandonnez. Ayez donc pitié de lui, je vous fais cette prière, Monseigneur, tout en admirant le sentiment

---

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post, DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 77.

de mépris et d'indignation que vous inspire dirai-je l'ingratitude ou la faiblesse de celui que j'ai le courage de recommander à votre pitié.

Je suis confus et reconnaissant de ce que vous voulez bien me dire d'aimable à l'occasion de ma nomination à la dignité de sénateur, vous m'avez déjà trop accoutumé à vos bontés pour que cette bienveillance de votre part me surprenne. Je désire de tout mon cœur d'être bientôt à même de vous faire le même compliment,

Veillez bien agréer, etc...

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**152. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>1</sup>**

152. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Vincens ne pourra pas prêcher de retraites pastorales à Quimper en 1857.  
Remerciements pour l'accueil fait aux pères Lagier et Bellon.*

Marseille, le 28 octobre 1856.

Monseigneur,

J'attendais le retour du père Vincens pour lui faire part de l'intention que vous me manifestez de l'appeler pour donner les retraites pastorales de votre diocèse en 1857. Le père Vincens se serait rendu à vos ordres bien volontiers, mais il se trouve engagé pour huit retraites pastorales, et il ne lui serait pas possible de trouver un moment pour placer celles de votre diocèse. S'il vous convenait de l'engager pour l'année suivante, il s'estimerait heureux de pouvoir vous satisfaire, il vous prierait seulement de vouloir bien le fixer à l'avance pour n'être pas exposé comme cette année à ne pas pouvoir vous servir.

Nos pères Lagier et Bellon ne m'ont pas laissé ignorer toutes les bontés que vous avez pour eux; je vous assure. Monseigneur, qu'ils en sont bien reconnaissants et qu'ils vous rendent en dévouement ce que vous leur accordez de faveur. Ils se louent aussi beaucoup du bon accueil qu'ils ont reçu de Messieurs les Vicaires généraux, de Messieurs du séminaire et du clergé en général, ainsi que des personnages de la ville avec lesquels ils ont eu des rapports. Je suis heureux de ce concours dont il doit résulter tant de bien.

Veillez bien. Monseigneur, et agréer mes remerciements et recevoir l'hommage de mon respect et de mes plus affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**153. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>2</sup>**

153. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance pour les bontés de Monseigneur envers les pères Lagier et Bellon.  
Projet de visite à Quimper.*

Montolivet près Marseille, le 8 janvier 1857.

Monseigneur,

<sup>1</sup> Orig.: Quimper, arch. du grand séminaire.

<sup>2</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post., DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 86.

Je suis venu me renfermer pour quelques jours dans la maison de nos Oblats pour me soustraire à la servitude de ma position dans notre immense ville de Marseille. On ne m'y laisse pas un moment de repos; et j'ai besoin de vous le dire. Monseigneur, pour excuser le retard de cette lettre que j'aurais voulu être la première.

Je ne saurais, Monseigneur, vous exprimer ma reconnaissance pour les bontés dont vous comblez nos chers pères Lagier et Bellon. Ils ne cessent de m'en parler avec le sentiment d'un cœur pénétré. Veuillez bien aussi agréer mes remerciements pour ce qui me concerne personnellement. Vous me trouverez toujours disposé à entrer dans toutes vos vues. Nous n'avons l'un et l'autre qu'un même but: la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, comment ne nous entendrions-nous pas? Il me semble que je ne reculerais que devant l'absolument impossible. Il est des choses qui n'ont qu'un commencement faible en apparence et qui se perfectionnent avec le temps. J'en fais tous les jours l'expérience.

Si vous devez vous rendre à Paris, je voudrais bien que ce ne fût qu'en février. Je ne pourrai m'y rendre de mon côté en janvier. Le Sénat n'étant convoqué que pour le 16 février, je me trouverai à cette époque dans la Capitale. Si je pouvais me sauver après quelques semaines de présence, mon projet serait d'aller vous faire une petite visite à Quimper avant de revenir à Marseille pour la semaine sainte.

Veillez agréer en attendant l'hommage de ma profonde vénération et de ma respectueuse et tendre affection.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je ne sais ce qu'il en sera de notre pauvre Archevêque d'Aix. Il était bien mal hier. Il n'a pu recevoir que l'extrême onction. J'espère encore que les prières publiques qui ont été ordonnées par les Vicaires généraux obtiendront son retour à la santé<sup>1</sup>.

#### **154. [A Mgr Chatrousse, évêque de Valence].<sup>2</sup>**

154. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Réponse aux accusations de l'Evêque contre l'administration financière des Oblats au séminaire de Romans.*

Marseille le 1<sup>er</sup> février 1857.

Monseigneur,

Par votre lettre du 23 décembre dernier vous me faites connaître l'état fâcheux dans lequel se trouvaient au commencement de cette année scolaire les finances de votre grand séminaire par suite d'excessives dépenses faites dans cet établissement depuis que la direction nous en a été confiée. Pendant ce temps nos Pères directeurs et missionnaires ont reçu de Leurs traitements la somme de 5800 frs., c'est-à-dire, à peu près 250 frs chacun par an. Il leur resterait à recevoir pour complément de ces traitements, inférieurs à tous ceux des autres séminaires que nos Pères dirigent en France, la somme de 8600 frs. Vous me demandez de faire l'abandon de cette somme

<sup>1</sup> Mgr Darcimoles.

<sup>2</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 89-90. Nous ne publions qu'une partie de cette longue lettre qui étudie, dans le détail, l'administration financière des Oblats à Romans. Pendant l'année scolaire 1856-1857 le p. Lancenay succéda au p. Bellon comme supérieur et le p. Martinet remplaça le p. Berthuel à l'économat.

parce qu'il est juste, dites-vous, que ceux qui ont creusé l'abîme contribuent à le combler, d'autant plus qu'à votre avis la Congrégation ne se ressentira nullement de ce sacrifice. Il ne m'est pas possible. Monseigneur, de vous laisser croire que la Congrégation en soit au point de pouvoir se passer ainsi sans souffrance des sommes mêmes les plus minimes que peuvent lui procurer les travaux de ses membres, à plus forte raison l'abandon d'une somme aussi considérable constituerait pour elle une véritable perte, d'autant plus forte que ses besoins sont de plus en plus multipliés et les ressources peu en rapport avec ces besoins. Quelles que soient les charges qui pèsent sur vos établissements diocésains, je vous prie instamment de croire que nos maisons sont loin d'être dans un état florissant sous le rapport du temporel. S'il en était autrement. Monseigneur, ce serait avec bonheur que je me rendrais à vos désirs en concourant à diminuer les embarras et les peines d'un prélat qui a donné à la Congrégation tant de preuves de sa bienveillance et a facilité la marche d'un établissement qui nous est cher à tant de titres. Mais, Monseigneur, le motif que vous indiquez dans votre lettre pour me décider à faire cet abandon m'a paru tellement grave que j'ai cru de mon devoir d'examiner de près si de l'administration de nos Pères pendant trois ans il ne résultait pas pour nous une obligation que Votre Grandeur, par délicatesse sans doute, voulait bien appeler du nom de sacrifice.

De cet examen fait avec l'attention la plus consciencieuse il résulte pour moi la conviction profonde que si le supérieur et l'économe précédents ont été grandement imprudents, ils ne sont pourtant point coupables...

Comme vous. Monseigneur, j'espère que la nouvelle administration méritera de plus en plus votre confiance, nos Pères montreront plus d'égards et de déférence pour les avis que j'ose vous prier instamment de ne pas leur refuser et que je leur recommande de plus en plus de solliciter en toute occasion.

Agréé, etc...

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **155. [Au maréchal Vaillant, ministre de la guerre].<sup>1</sup>**

155. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Instance pour que le frère Roussenq ne retourne pas dans l'année.*

Marseille, le 15 mai 1857.

Monsieur le Ministre,

Je prend la liberté de recourir à Votre bienveillance en faveur d'un jeune homme qui appartient en qualité de frère servant à l'Institut des Oblats de Marie que j'ai établi à Marseille. Il se nomme Roussenq Barnabe, est natif de Tavernes, département du Var, enrôlé par suite de la conscription militaire dans le corps des infirmiers en 1853, il a fait la campagne d'Orient, après laquelle il a reçu à Constantinople un congé renouvelable de six mois. Ce congé lui a été changé au 31 janvier dernier en un autre congé dont le terme est fixé à la fin du mois de juin prochain. En attendant, ce jeune homme a cru de son devoir de rentrer dans sa communauté et a par conséquent repris l'état religieux dont il remplit les obligations avec la plus grande fidélité et est employé au service du public dans une chapelle dont le soin lui est confié. Il serait bien fâcheux maintenant qu'il fût forcé de nouveau d'aller reprendre le service

---

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 106.

militaire. Comme le gouvernement n'a pas besoin d'hommes pour compléter les cadres de l'armée, l'on a pensé qu'il consentirait à ce que le congé de Roussenq lui soit continué, renouvelable de six mois en six mois. Ses supérieurs ont fait auprès de moi les plus vives instances pour que j'intervienne moi-même dans cette affaire, ce que je n'ai pu leur refuser vu que d'ailleurs le jeune homme en question est vraiment digne de cette mesure exceptionnelle.

Je vous prierai donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien lui accorder la faveur qu'on demande pour lui, et de donner vos instructions en conséquence au Général de la subdivision de Marseille, dans le courant de juin prochain<sup>1</sup>.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, sénateur.

### 156. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>2</sup>

156. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Invitation à ne pas renvoyer les Oblats du grand séminaire.*

Galashiels en Ecosse, le 6 août 1857.

Monseigneur,

Je viens de recevoir au fond de l'Ecosse la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 1<sup>er</sup> août. Quel coup de foudre a été pour moi cette lettre! Mais que s'est-il donc passé dans les quelques jours qui se sont écoulés depuis notre entrevue si amicale à Paris. Comment les sentiments d'une bienveillance toute paternelle pour les bons prêtres que vous aviez adoptés, ont-ils fait place à une sentence de mort, qui en les expulsant du séminaire où vous les aviez appelés, écrase la Congrégation qui vous les avait cédés avec tant de confiance et une reconnaissance si bien sentie? Ne sont-ce pas ces mêmes hommes, dont vous m'avez si souvent et par écrit et de vive voix fait l'éloge le plus touchant, qui s'étaient inspirés de votre esprit dans la direction de votre séminaire, où ils n'ont rien fait que sur votre avis ou par vos ordres? Ils seront sacrifiés et la Congrégation à laquelle Us appartiennent déshonorée en leur personne parce qu'il s'est élevé quelque opposition déjà prévue et jugée par Votre Grandeur. Quelle couleur donner à cette inexplicable mesure? C'était un essai qui n'a pas réussi... D'abord ce n'était point un essai. C'était bien et dûment une résolution prise de part et d'autre. Qui aurait pu consentir à faire un essai qui pouvait avoir des conséquences si désastreuses? Vous avez appelé la Congrégation dans votre séminaire d'après la confiance que vous inspirait son expérience et les bénédictions que Dieu lui accordait dans les séminaires qu'elle dirige depuis tant d'années. La Congrégation a pris la chose au sérieux en vous donnant des membres graves de son Institut qui avaient déjà fait leurs preuves dans d'autres séminaires, des hommes de science et de vertu qui se sont dévoués d'âme et de cœur à votre service et qui n'ont donné aucun sujet de plainte dans tout le cours de l'année qui vient de s'écouler.

<sup>1</sup> On lit en note, dans le Registre: «Le congé temporaire du nommé Roussenq lui a été délivré à Marseille. Il est signé par le général de Carondelet et porte le n. 499».

<sup>2</sup> Orig.: Quimper, arch. du grand séminaire. Sur cet «essai décevant» à Quimper, cf. *Etudes Oblates*, t. 23 (1964), pp. 107-126.

« Ce prétendu essai n'aurait pas réussi, au gré de ceux qui ont été contrariés du choix que vous aviez fait de la Congrégation ».

Mais j'ai la preuve qu'ils se sont trompés dans leur appréciation. Cette preuve je la trouve et dans les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et dans les paroles si bienveillantes que vous m'aviez dites à ce sujet, et enfin dans la demande que vous m'avez faite à plusieurs reprises de compléter le nombre des directeurs et professeurs que vous aviez le droit d'exiger, et qui n'avaient tardé d'arriver que d'après la mesure que vous aviez jugé à propos de prendre, de ne les introduire au séminaire qu'à la fin de l'année. Tout avait été réglé en conséquence de la volonté que vous m'aviez exprimée à Paris le mois dernier, en vous réservant de laisser dans le séminaire le professeur de philosophie dont vous étiez content. Ce qui fut agré sans difficulté.

« Il s'est rencontré, dites-vous, une différence radicale et essentielle entre nos conditions et celles que vous auriez proposées ». Mais, Monseigneur, il n'a jamais pu me venir en pensée de vous imposer des conditions. Il s'agissait de faire un traité à peu près comme on fait dans tous les séminaires. J'ai dû vous présenter un projet, vous soumettre des propositions, mais au grand jamais je n'ai pensé à vous imposer des conditions. Cela est si vrai que je me serais parfaitement passé de traité, s'il n'avait paru convenable de fixer d'une certaine manière la position des directeurs du séminaire dans le diocèse. Je croyais ne m'être pas écarté de vos idées. Vous avez vu avec quelle facilité j'ai effacé à Paris l'article qui avait paru ne pas vous convenir. Il en aurait été de même à l'égard de la volonté que vous auriez manifestée après avoir réfléchi sur l'écrit qui fut soumis à votre examen et à votre approbation.

J'en appelle donc, Monseigneur, à votre justice d'une mesure que je regarde comme désastreuse et infamante pour la Congrégation à la tête de laquelle l'Eglise m'a placé. Non, ce ne sera pas la main d'un Evêque tel que vous, qui imprimera cette tache indélébile sur une famille religieuse qui s'est livrée à vous avec confiance et sécurité. Et ne dites pas que l'on pourra rejeter le défaut d'entente sur les conditions du traité. D'abord, à mon point de vue, je ne le pourrais, parce que dans ma bouche ce serait un mensonge. Et quand même, voudrais-je assumer sur moi en face de l'Eglise le ridicule de n'avoir pas su m'entendre avec vous sur une chose si facile, ce dont on ne trouverait d'exemple dans aucun diocèse de France. Ce serait vouloir me faire passer pour un vieillard stupide qui élève des prétentions qu'on ne saurait raisonnablement adopter. Ce serait fermer par là à ma Congrégation la porte de tous les diocèses. Non, Monseigneur, personne ne s'y méprendra, et l'on saura bientôt dans toute la France et à Rome que la Congrégation des Oblats à laquelle le séminaire de Quimper avait été confié, en a été ignominieusement expulsée. Les uns, toujours disposés à mal penser et à mal parler, diront sans en connaître les motifs, que c'est par leur faute. Les autres, mieux instruits, ne manqueront pas de dire que la Congrégation succombe à l'intrigue de quelques mécontents qui ont arraché à l'Evêque une décision contraire à ses propres sentiments si souvent exprimés et rapportés, je l'avoue sans peine, à tant d'Evêque et à tant d'amis, par moi-même qui n'avais aucune raison de cacher vos bons procédés et la sympathie envers vous qu'ils excitaient en moi.

Avouez, Monseigneur, que c'est là un état violent et vraiment désespérant. Je vous conjure donc, par les entrailles de Jésus-Christ, de n'écouter que votre cœur, de ne vous en rapporter qu'à votre jugement. Ayez un peu plus de confiance au bon esprit de la majorité de vos prêtres, et à la sagesse des directeurs de votre séminaire dont vous avez approuvé la conduite jusqu'à présent, et qui se feront un devoir par leurs prévenances en toute rencontre de dissiper les préventions qu'on a soulevées contre eux bien à tort. Tirez-moi moi-même, je vous en supplie, de l'étrange position dans

laquelle on me place. Tout le monde sait, qu'à mon retour d'Angleterre, je devais me rendre à Quimper où vous m'aviez vous-même donné rendez-vous, et d'où nous devions aller visiter le sanctuaire que vous aviez le désir de confier à nos missionnaires. L'Evêque de Nantes attend une lettre de moi pour le fixer sur le jour de mon passage chez lui. On s'attend aussi dans l'Ile et Vilaine à me voir quand j'irai à Quimper. L'Archevêque de Tours a combiné ses visites pastorales sur mon voyage en Bretagne. Quelle figure vais-je faire en contremandant tous ces rendez-vous? Devais-je m'attendre à mon âge à une pareille humiliation? Pourrai-je me consoler qu'elle me vienne de vous. Monseigneur, que je m'étais accoutumé à considérer comme un ami dont je payais les bons procédés par une estime sans bornes et une affection sincère? Prononcez, Monseigneur, j'attends votre réponse à Paris où je me trouverai le lendemain de la fête de l'Assomption.

Agréé, Monseigneur, l'hommage de mon respect et de mes affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### 157. [A Mgr Sergent, évêque de Quimper].<sup>1</sup>

157. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Protestation contre le renvoi des Oblats du grand séminaire.*

Tours, le 25 août 1857.

Monseigneur,

Je m'étais flatté jusqu'au dernier moment que la lettre raisonnée que j'eus l'honneur de vous adresser de Galashiels vous aurait détourné d'une résolution qui porte une atteinte grave à la réputation de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Il me semble que j'avais résolu d'une manière satisfaisante les difficultés qui paraissaient vous avoir préoccupé, et que je n'avais qu'à attendre un retour de votre part aux premiers sentiments que vous m'aviez plusieurs fois manifestés de vive voix et par écrit.

Il en a été autrement, et Votre Grandeur a persisté dans cette fatale résolution contre laquelle le devoir de ma charge m'oblige de protester. Mais cette protestation, commandée par le devoir, se fera sans bruit et sans scandale, car elle s'adresse au même tribunal que j'avais d'abord invoqué avec tant de confiance, celui de votre conscience. Eh bien. Monseigneur, devant ce tribunal et en la présence de Dieu, sans rancune, sans animosité, sans perdre pour cela de l'estime et du respect que je professe pour votre personne vénérée, uniquement pour l'acquit de ma propre conscience, et avec cette sainte liberté que comporte notre sacré caractère, je n'hésite pas à dire que vous vous êtes laissé dominer par une préoccupation qui vous a fait commettre une injustice.

La vérité est que par le seul fait de votre demande et de mon acceptation il existait entre nous un véritable contrat qui avait eu sa pleine exécution dans l'exercice d'une année entière des services des Oblats dans votre séminaire. La convention qui devait suivre n'était qu'un accessoire indifférent qui, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire observer dans ma première lettre, ne pouvait être considéré que comme un règlement de position, qui ne pouvait présenter de difficultés sérieuses puisqu'il devait

---

<sup>1</sup> Orig.: Quimper, arch. du grand séminaire.

être à peu près le règlement qui est généralement adopté dans tous les séminaires, et que d'ailleurs on était dans la disposition d'accepter les conditions qui vous conviendraient.

Ce qui était radical, et qui n'avait pas besoin d'être exprimé, c'était qu'en appelant les Oblats dans votre séminaire, ils auraient à se conduire en bons ecclésiastiques, remplissant tous les devoirs de leur charge, donnant l'exemple de toutes les vertus, une bonne direction et l'enseignement catholique de manière à former de bons sujets pour le service du diocèse.

Ce qui est radical encore, c'est que les Oblats vivraient dans la dépendance du premier Pasteur et dans une parfaite union avec lui, sous la protection duquel ils se plaçaient avec ce sentiment filial que leur Institut leur inspire pour les évêques dont ils sont en quelque sorte les hommes, qu'ils se font un devoir de faire honorer partout, dont ils défendent les prérogatives et vers lesquels ils s'attachent à ramener les esprits dans les lieux où ils en rencontrent de mal disposés à l'égard de cette autorité sacrée que les Oblats font profession d'honorer et de faire valoir.

Si les Oblats avaient manqué à quelqu'un de ces devoirs, nul doute que l'Evêque ne pût user de son droit imprescriptible de maintenir l'ordre, la discipline et les bonnes doctrines, et qu'en vertu de ce pouvoir inaliénable, il ne pût expulser les Oblats et qui que ce soit de son séminaire et de son diocèse.

Mais si au contraire les Oblats se sont dignement acquittés de tous leurs devoirs, toutes les conditions du contrat se trouvent remplies de leur côté. Dès lors ils ne pouvaient être congédiés comme ils l'ont été, non seulement sans blesser toutes les convenances, mais même sans une véritable injustice.

La question a été décidée par vous-même. Monseigneur, quand vous n'avez cessé de me faire l'éloge du supérieur et du directeur que je vous avais donnés. Vous avez surtout ratifié le contrat lorsque vous m'avez pressé de compléter le nombre des professeurs jugés nécessaires, et que vous me témoigniez le regret de ne les avoir pas introduits plus tôt dans votre séminaire. Ces professeurs étaient déjà choisis parmi les meilleurs. Il n'était pas question alors de mettre en avant les futiles raisons qui ont servi de prétexte à la nouvelle résolution que vous avez prise irrévocablement. Vous redoutiez si peu alors l'opposition du clergé que je pourrais vous rappeler les propres paroles sorties de votre bouche pour prouver le peu de cas que vous en faisiez et votre mécontentement à l'égard de ceux que vous supposiez y donner lieu. L'accueil amical fait aux pères Lagier et Bellon dans la visite qu'ils viennent de faire dans une partie du diocèse prouverait au besoin combien cette opposition peu fondée se serait facilement dissipée pour faire place à tout autre sentiment.

Il me reste à repousser. Monseigneur, avec toute l'énergie d'un homme calomnié, les perfides et déloyales insinuations qui vous sont parvenues et qui ont fait sur votre esprit une si grande impression. Plût à Dieu que mon âge, mon ancienneté, et les sentiments que je vous avais voués avec cette ouverture de cœur qui m'est propre, vous eussent inspiré assez de confiance pour m'en faire la confidence. Je n'aurais pas eu de peine à les dissiper entièrement, eût-il fallu appeler devant vous ces détracteurs imprudents, qui n'ont certainement pas pesé la conséquence de leurs assertions peu réfléchies. Que ne vous êtes-vous donné le temps de me mieux connaître! Vous vous seriez convaincu qu'il n'y a personne au monde qui professe un plus profond respect pour l'épiscopat, et qui en défende davantage les prérogatives. On vous aurait dit qu'avant que j'eusse l'honneur d'être élevé à cette dignité, alors que j'avais pris le chemin qui en détourne, et que j'étais loin de penser que plus tard je serais forcé d'en accepter le fardeau, je disais à mes élèves, en relevant à leurs yeux la grandeur des évêques dans l'Eglise, que je voudrais être leur escabeau pour les relever aux yeux des

fidèles. Mon plus grand soin a constamment été de leur inspirer le plus grand dévouement et un attachement filial pour les Prélats qui les appelleraient à travailler dans leurs diocèses. Devenu évêque moi-même, je n'ai pas dû, je pense, voir s'affaiblir en moi ce sentiment déjà si profondément gravé dans mon âme. Mon enseignement a été le même. Seulement par délicatesse je me suis effacé, autant qu'il m'a été possible, dans les rapports qui se sont établis entre les évêques et les membres de ma Congrégation, de cette Congrégation que Dieu ne m'a inspiré de fonder que pour le service des évêques dans un temps où ils avaient un si grand besoin de coopérateurs dans leurs diocèses dépourvus de secours. Et ce serait moi qui inspirerais à mes disciples un esprit d'envahissement au détriment de l'autorité épiscopale? Mais c'est là la plus horrible calomnie qui pût être insinuée contre notre famille religieuse et son Chef, puisque, ainsi que je vous l'ai dit au commencement de cette lettre, nos Oblats sont essentiellement les hommes des évêques, ne s'inspirent que de leur esprit et n'ont d'autres pères qu'eux, qu'ils doivent faire prévaloir en tout leur autorité sacrée, et ramener à eux ceux qui la méconnaissant par excès ou par défaut de principes, s'écartent du respect et de l'obéissance qui leur sont dûs.

Je trouve par hasard dans mon portefeuille une lettre récente d'un de ces personnages qui ont pu dire quelque chose qui vous a donné de l'ombrage et contribué à attirer sur la Congrégation des Oblats une disgrâce si peu méritée:

«Très volontiers je consens à ce que vous ordonnez l'abbé N.N., mon diocésain, devenu votre fils comme membre de votre Congrégation. Je fais des vœux bien ardents pour qu'il soit fervent religieux et qu'il remplisse tous les désirs de votre cœur. *Il n'a pour cela qu'à s'inspirer pendant son noviciat de l'esprit que vous avez donné à votre saint Institut...*»

«Mes prières et mon cœur vous accompagneront dans votre long voyage...»

Je m'arrête. Je serais trop long tant je suis fort sur ce point pourtant si méconnu. Je termine. Monseigneur, cette lettre, inspirée par le devoir d'une légitime défense, en vous protestant que la sévérité de votre conduite à l'égard des Oblats indignement desservis auprès de vous n'altère en rien les sentiments de respect et de vénération que je vous ai voués.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén. des Obl. de M.I.

P.S.- Cette lettre écrite à Tours pendant les quelques jours que je m'y suis arrêté, m'a suivi à Marseille où l'on m'avait fait espérer que je recevrais quelques lignes de vous.

### **158. [A Mgr Desprez, évêque de Limoges].<sup>1</sup>**

158. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Réflexions sur le projet de translation des missionnaires qui devraient aller habiter dans un faubourg de Limoges.*

Marseille, le 10 septembre 1857.

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois passé ne m'a été remise qu'au retour du long voyage que je viens de faire. C'est ce qui vous

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 117-118.

expliquera le retard que j'ai mis pour vous répondre. J'ai le plus grand regret que, pressé comme j'étais de rentrer dans mon diocèse, je ne me sois pas détourné de ma route pour aller vous présenter mes respects à Limoges. Sur les lieux il me semble que j'aurais mieux compris vos intentions au sujet de la translation des missionnaires. Persuadé de l'intérêt que vous prenez aux bons ouvriers qui travaillent dans votre vigne depuis tant d'années, et désireux moi-même d'entrer dans toutes vos vues pour le plus grand bien de votre diocèse, il me semble que je n'aurais pas eu de peine à accéder à ce que vous proposez. Mais je ne dois pas vous dissimuler que les missionnaires ont une extrême répugnance pour quitter la maison qui leur avait été destinée. J'ai ouï dire qu'ils n'avaient pas grand espoir de faire le bien dans l'extrémité du faubourg où l'on doit les reléguer, il paraît qu'ils ne se soucieraient pas d'y aller avant que la maison et l'église qu'ils doivent desservir fussent construites. En vous répétant ces observations. Monseigneur, je suis loin de vouloir contrarier vos vues dans le nouvel arrangement que vous voulez faire; je vous fais part seulement de la peine qu'éprouvent les missionnaires. Au désagrément de sortir de chez soi se joint-il la répugnance d'aller habiter un local peu convenable, je ne saurais le dire. Auraient-ils préféré d'être définitivement placés dans l'ancien couvent de la Visitation? Je hasarde de le penser sans en être sûr. Je raisonne sur un ancien souvenir.

Quoiqu'il en soit j'ai le plus grand regret que le provincial, le père Vincens, déjà connu de Votre Grandeur, ne puisse pas aller s'aboucher avec vous. Accoutumé de m'effacer autant que possible, c'est sur lui que je me repose pour toutes les affaires à traiter avec Nosseigneurs les Evêques. Je connais peu les lieux et les convenances locales, il m'en coûte donc de [me] prononcer en quelque sorte sans connaissance de cause. Cependant, dans la circonstance présente, je comprends que vous êtes pressé d'avoir une décision. Puis-je mieux faire que de m'abandonner à vous? Vous êtes père, les missionnaires sont vos enfants, vous connaissez les besoins d'une communauté d'ouvriers dont les membres, après les assommantes fatigues des missions, devraient pouvoir reprendre des forces dans une habitation aérée pourvue d'un jardin, etc. Je place leur sort entre vos mains. Vous ne ferez rien que de convenable et juste. Disposez de leur maison puisque vous jugez que le sacrifice qu'ils en feront doit être d'une grande utilité pour votre diocèse, et qu'en faisant ce sacrifice ils feront une chose qui vous sera agréable.

Veillez, Monseigneur, reconnaître dans ce procédé de ma part la confiance sans bornes que vous m'inspirez, et agréez en même temps l'hommage de mes plus respectueux sentiments,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **159. A Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.<sup>1</sup>**

159. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance pour l'accord donné par Son Eminence au projet d'affiliation de l'Association de la Sainte-Famille avec la Congrégation des Oblats de M.I.*

Marseille, le 10 octobre 1857.

Monseigneur,

---

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. gén. des Sœurs de la Sainte-Famille.

Rien ne pourrait m'être plus agréable que d'avoir à traiter par l'intermédiaire de Votre Eminence cette affaire si importante pour la Congrégation dont je suis le fondateur.

Je vous suis reconnaissant. Monseigneur, de l'assentiment que vous avez bien voulu donner au projet de Mr l'abbé Noailles et du concours que vous daignez prêter à la conclusion de ce traité.

Sous vos auspices. Monseigneur, l'affaire réussira si elle entre dans les desseins de Dieu. Je verrais en effet de précieux avantages à cette mise en commun des grâces et des forces que la divine Providence a départies à chacun de ces corps.

L'affaire ne laissera pas de présenter certaines difficultés; votre sagesse. Monseigneur, et la volonté franche et pure des parties contractantes aplanira tout; j'ose l'espérer.

J'adresse à Votre Eminence les notes qui m'ont été fournies par mon Conseil, et qui devraient faire le fond du traité projeté.

Agréé, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

### 160. [A Mgr Lyonnet, évêque de Valence].<sup>1</sup>

160. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le Oblats se retirent immédiatement du grand séminaire de Romans, puisque Monseigneur a pris des engagements avec les Jésuites pour leur en confier la direction.*

Marseille, le 10 octobre 1857.

Monseigneur,

Le R. Père Lanceney vient de me rendre compte de la conversation qu'il a eue avec vous, de laquelle il résulte à mes yeux que vous avez cru devoir prendre des engagements avec les RR. PP. Jésuites pour leur confier votre grand séminaire de Romans. Cette résolution implique le renvoi plus ou moins prochain des pères Oblats qui avaient été appelés par votre prédécesseur à la direction de ce séminaire. J'ai dû en conséquence prendre le parti de rappeler ces Pères qui n'auraient pu convenablement se présenter devant une communauté prévenue de leur prochaine expulsion, et sur laquelle il leur eut été impossible d'exercer la moindre autorité. J'ai l'honneur de prévenir votre Grandeur de cette mesure pour que vous avisiez. Les Révérends Pères Jésuites sont assez nombreux, et ne seront pas embarrassés pour fournir les sujets capables sur lesquels vous avez compté d'après les avances qui vous ont été faites par leur Révérend Père Provincial<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 127.

<sup>2</sup> Mgr de Mazenod copie lui-même cette lettre dans le Registre et ajoute: «N.B. Le Provincial dont il est question dans cette lettre est le p. Gautrelet, aidé du p. de Jocas, ancien provincial. Il est bon de connaître ses amis et de savoir avec quelle délicatesse ils agissent. Les détails de cette intrigue avouée par le Prélat lui-même donnent la mesure du peu de délicatesse de l'un et des autres. La connaissance que nous en a donné le p. Lancenay m'a obligé d'écrire la lettre que je viens de copier». Sur le séjour et le départ des Oblats de Romans, cf. *Etudes Oblates*, t. 23 (1964); pp. 127-160; t. 24 (1965), pp. 161-177.

Le P. Lanceney restera sur les lieux pour remettre la maison à ceux que vous avez désignés.

J'ai l'honneur d'être. Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,  
C.J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

**161. [Au p. P.J. Beckx, supérieur général des Jésuites, à Rome].<sup>1</sup>**

161. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Narration des événements qui ont amené le remplacement des Oblats par les Jésuites au grand séminaire de Romans.*

Marseille le 12 octobre 1857.

Mon Révérend Père,

Il me semble qu'il convient que vous soyez informé de la façon de traiter les affaires par vos Pères dans nos contrées, j'e serai simple historien là où sans doute j'aurais eu de fortes raisons pour me plaindre.

Il y a quatre ans que feu Mgr l'Evêque de Valence me sollicita vivement pour que j'acceptasse la direction de son grand séminaire. Je me rendis à ses instances et je lui donnai des sujets capables de s'acquitter dignement des fonctions qui leur étaient confiées. Mgr de Valence s'estima si heureux de cet arrangement qu'il fit un mandement pour manifester sa joie. Il exigea de plus que la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée qui se chargeait de son séminaire lui fournit aussi trois missionnaires pour évangéliser son diocèse. On obtempéra à ce désir ou pour mieux dire à cette volonté du Prélat quoiqu'avec répugnance parce que je pensais que les missionnaires établis à Notre-Dame de l'Osier, limitrophe au diocèse de Valence, auraient pu faire ce service sans occasionner aucune dépense au diocèse de Valence qui était obligé de bâtir une maison pour recevoir les missionnaires. Les Oblats de Marie sont restés en possession du grand séminaire jusqu'à la mort de l'Evêque.

Son successeur agissant sous l'impression de certaines préventions paraît s'être adressé à vos Pères pour s'assurer de leur concours dans le projet qu'il avait de les mettre à la place des Oblats. Le bruit s'en est répandu, deux de vos Pères ne se gênèrent pas pour en parler à un prêtre du diocèse de Valence, qui crut devoir faire part de cette nouvelle aux pères Oblats qui ne se doutaient de rien dans leur séminaire de Romans où ils se préparaient à recevoir les élèves. Le supérieur, plus surpris que personne puisqu'il avait vu récemment l'Evêque qui ne lui en avait pas dit un mot, se rendit à Lyon pour faire expliquer le Prélat. Celui-ci fut un peu surpris d'abord, mais, prenant bientôt le ton de la franchise, dit au supérieur: Tenez, je vais vous dire comme les choses se sont passées. «Il y a quelques jours je dînais à l'archevêché avec le P. de Jocas et quelques autres pères Jésuites. Le p. de Jocas me dit eh! bien Monseigneur il est heureux que nous n'ayons pas été à St-Flour puisque voilà que vous quittez ce diocèse. Je lui répondis:

Qu'importe, mon père, ce n'est pas pour l'Evêque que vous deviez aller à St-Rour, mais pour y faire le bien. Oh! me dit le p. de Jocas, nous pourrons le faire dans

---

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 127-129. Le p. Beckx répondit le 24 octobre qu'il avait envoyé un télégramme à Lyon, le 11 ou 12 octobre: «Si les anciens directeurs ont quitté de leur plein gré, acceptez; sinon, attendez». Il ajoute «D'après l'exposé que vous me faites. Monseigneur, il me semble voir une précipitation regrettable...» Arch. gén. S.J. Rel. Extér. XI, pp. 29-30.

votre nouveau diocèse, d'où l'on dit que vous devez congédier les Oblats». L'Evêque ne jugea pas à propos sans doute d'en dire davantage sur cette conférence au supérieur des Oblats, mais ce qu'il ajouta prouve que le pourparler s'étendit davantage: Quelques jours après, reprit l'Evêque, le père Provincial est venu me voir ici à Fourvières (dans la maison des Jésuites où il faisait sa retraite) et ce Père me dit qu'il était bien aise de me faire savoir qu'il allait écrire à Rome pour que le P. Général fixât le personnel des professeurs de ce grand séminaire qui devait leur être confié. L'Evêque se jeta alors dans le vague comme pour endormir le supérieur. Celui-ci pour savoir définitivement à quoi s'en tenir proposa à l'Evêque de démentir ces bruits par quelque acte positif, l'Evêque alors se fâcha en disant qu'il était le maître, etc. Le supérieur s'inclina et prit congé du Prélat. Retourné dans son séminaire, il fit part à ses confrères de ce qui venait de se passer. On fut d'avis que le supérieur vint auprès de moi pour me rendre compte de cette aventure.

Il ne fallait pas être très clairvoyant pour comprendre que l'Evêque, assuré du concours des RR. PP. Jésuites, ne faisait plus de cette affaire qu'une question de temps, et que dès que les Pères auraient le personnel qu'ils préparaient, l'Evêque remerciait les Oblats d'autant plus que les Jésuites non seulement fourniraient le personnel du grand séminaire, mais se chargeraient aussi de donner des missions dans le diocèse sans que l'on fût obligé de donner un traitement quelque faible qu'il fût aux missionnaires. Qu'appartenant de plus à une grande Société qui foisonne en sujets distingués, ils lui fourniraient des prédicateurs pour sa cathédrale, etc. Je rends textuellement les propres paroles du Prélat.

D'après la connaissance de ces faits, je n'avais qu'un parti à prendre, c'était d'écrire à l'Evêque que je retirais à l'instant les Oblats de son séminaire. C'est ce que j'ai fait. Et l'Evêque rassuré sur les arrangements pris avec vos Pères *s'est soumis à la volonté de Dieu*. Telles sont les paroles édifiantes de sa réponse à laquelle je n'ai plus répliqué!

Je sens que je suis trop vieux pour comprendre les procédés en vigueur dans la société moderne. Je me contente de les signaler, bien résolu de ne m'en permettre jamais de pareils pour personne.

Excusez, mon R.P, la précipitation de ma lettre, je n'ai pas le temps de la relire, je vous la fais néanmoins passer non en guise de plainte, mais comme information.

Agrérez, mon Révérend Père, l'assurance de ma considération très distinguée, et de mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

## **162. [Au p. Gautrelet, provincial des Jésuites, à Lyon].<sup>1</sup>**

162. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Plaintes contre le Provincial qui s'est mal comporté à l'égard des Oblats, directeurs du grand séminaire de Romans.*

Marseille, le 20 octobre 1857.

Mon Révérend Père,

Je ne demande pas mieux que de me persuader que réellement vous n'avez pas provoqué, par l'offre de vos services, l'indigne mesure que vient de prendre M.

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 132-133.

l'Evêque de Valence à l'égard des Pères Oblats de Marie Immaculée. Il m'eût été trop pénible, à moi qui bien avant qu'aucun de vous ne fût au monde aimais votre Société plus peut-être que vous ne l'aimez vous-même et qui lui ai donné toute ma vie des preuves de mon estime et de mon affection jusqu'à me compromettre plusieurs fois, il m'eût été pénible, dis-je, de vous croire capables d'une telle infamie.

Je vous ai fait, mon Révérend Père, le récit exact de la conversation de Mgr de Valence avec le p. Lanceney. Celui-ci serait prêt à affirmer par serment ce qu'il en a rapporté. Ce que l'Evêque a pu dire ne se trouve pas conforme à ce que vous assurez. Dans l'alternative je n'hésite pas à croire que vous dites la vérité. Un Prélat qui a des principes si peu assurés sur la justice et l'équité, peut bien en avoir de fort élastiques sur la franchise et la sincérité.

Je passe donc condamnation et vous décharge volontiers de cette indigne initiative qui vous rendrait les plus misérables des hommes au jugement de tous ceux qui ont conservé le sentiment de la délicatesse et de l'honneur.

Je ne vous exempte pas pour cela de faute. Cette facilité que vous avez montrée pour entrer dans les vues d'un Evêque, qui jugeait et condamnait une congrégation religieuse avant de l'avoir entendue, vous donne une véritable complicité dans cette injustice. Si l'Evêque n'avait pas compté sur vous, il y aurait peut-être regardé à deux fois avant de prendre un parti si violent. Il se serait donné le temps de consulter sur les lieux les Grands vicaires qu'il s'était choisis, et tant d'autres vénérables personnes qui l'auraient détrompé de l'erreur dans laquelle quelques malveillants l'avaient jeté. Il aurait sans doute alors respecté les droits et la réputation d'un corps religieux qui depuis tant d'années faisait le bien dans son diocèse.

Mais en comptant sur vous et appréciant les avantages qu'une Société aussi puissante que la vôtre en talents et en bien d'autres choses lui présentait, il s'est fixé d'avance et dans sa pensée il ne s'est plus agi que d'une affaire de temps, c'est-à-dire, de temporiser peut-être quelques mois encore pour que vous puissiez réaliser le personnel que vous lui aviez promis, et faire son coup tout à son aise.

Comment n'avez-vous pas reculé devant une pareille combinaison? N'était-ce pas à vos yeux supplanter une Congrégation, qui n'est sans doute qu'un atome en comparaison de votre Société, mais qui a pourtant quelque droit à ce qu'on ne porte pas un préjudice notable à sa réputation dont elle a besoin pour faire dans l'Eglise de Dieu le bien qu'elle est chargée d'y opérer? Non, mon Révérend Père, je ne puis pas vous excuser, et je puis vous dire avec simplicité que tous ceux qui apprennent cet événement s'expriment à ce sujet en termes que je ne saurais répéter. Je ne sais ce que vous gagnerez à cet envahissement, mais je vois avec peine que vous y perdrez beaucoup en considération.

Quant à moi, j'ai dû faire ce que j'ai fait dès que j'ai aperçu la tactique insidieuse de Mgr de Valence. J'ai préféré retirer nos Oblats avant qu'on en vînt à les chasser ostensiblement et je vous ai laissé le champ libre.

Voilà, mon Révérend Père, ma manière d'agir. Je joue toujours cartes sur table. La franchise et l'honneur sont mon caractère distinctif. J'ai en horreur la duplicité partout où je la rencontre, mais plus encore là où elle devrait le moins se trouver. Ensuite, quand j'ai fait ce que j'ai dû, *advienne que pourra*. Je me résigne à ce que Dieu permet et je prie pour ceux qui se donnent des torts à mon égard.

Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de ma considération distinguée et de mes respectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**163. [Au p. Beckx, supérieur général des Jésuites, à Rome].<sup>1</sup>**

163. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Envoi d'une lettre reçue du p. Gautrelet et de la réponse de Mgr de Mazenod. Attitude future envers les Jésuites.*

Marseille, le 21 octobre 1857.

Mon très Révérend Père,

Je suis bien aise que vous sachiez quelle est mon opinion au sujet des procédés peu délicats de votre Société à l'égard de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée dont je suis le supérieur. Je ne puis même faire pour cela que de vous transmettre la copie de la lettre que j'ai adressée au R.P. Provincial en réponse à celle qu'il a cru devoir m'écrire pour m'expliquer sa conduite. Je vous fais passer en même temps copie de sa lettre.

Nous ne parlerons plus après cela de cette affaire qui malheureusement a soulevé contre votre Compagnie un blâme universel.

Je ne saurais trop vous savoir mauvais gré de m'avoir placé dans la pénible position de devoir désormais refouler dans mon cœur les sentiments d'estime et d'affection que j'ai toujours eus et que je conserve pour votre Compagnie; les plus simples convenances exigeant que je cesse de manifester les sympathies que l'on me connaissait pour vous, pour m'en tenir froidement aux dehors de la stricte charité<sup>2</sup>. Agréez, etc.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**164. A Monseig[neu]r l'Evêque d'Orléans.<sup>3</sup>**

164. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Prière de permettre à l'abbé Dufour de rester au noviciat des Oblats.*

Marseille, le 4 novembre 1857.

Mon bien cher et vénéré Seigneur,

Consulté par M. Dufour, prêtre de votre diocèse, j'ai assez compté sur votre bienveillance pour moi, pour lui répondre que, puisqu'il se trouvait sur les lieux et déjà dans la maison du noviciat, il suffirait qu'il eût l'honneur de vous écrire pour obtenir de votre bonté la confirmation de l'agrément que vous lui aviez précédemment donné d'entrer dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Nous couperons court ainsi à tous les ennuis que ne manqueraient pas de lui donner ses parents qui sont contraires de sa résolution. Nous lui épargnons un voyage coûteux et pénible, et nous ne retardons pas l'époque des saints engagements qu'il est appelé à contracter et qui ne peuvent avoir lieu qu'un an révolu après son admission au noviciat.

Je vous prie, mon très cher Seigneur, de ratifier ma décision par un mot de votre part.

<sup>1</sup> Copie de l'orig.: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 134.

<sup>2</sup> Le père Beckx répondit le 7 novembre 1857 par des paroles de regret pour cette affaire, suppliant Mgr de Mazenod de conserver son affection pour les Jésuites. Arch. gén. S.J., Rel. Extér. XI, pp. 32-33.

<sup>3</sup> Orig.: Paris, bibl. nationale, départ, des ms., corr. Dupanloup, vol. 27.

Veillez agréer, mon cher et vénéré Seigneur, la nouvelle assurance de mon respect et de mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **165. A Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.<sup>1</sup>**

165. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Envoi du traité d'affiliation de l'Association de la Sainte-Famille. Il peut être signé.*

Marseille, le 28 décembre 1857.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint le traité d'affiliation entre la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et l'Association de la Ste-Famille que vous m'aviez adressé dernièrement. Après l'avoir mûrement examiné avec les Assistants généraux qui forment mon Conseil, nous avons pensé que cette rédaction exprimait suffisamment le but que se proposent les deux parties contractantes, en même temps que les garanties qui doivent sauvegarder leurs intérêts respectifs. Rien n'empêche donc que ce projet tel qu'il est actuellement ne soit définitivement adopté comme traité d'union entre les deux familles spirituelles qui désormais ne devront plus en faire qu'une, pour s'entr'aider à opérer le bien dans l'Eglise de Dieu.

Votre Eminence aura la bonté de faire remettre à Mr l'abbé Noailles le traité ci-joint, afin qu'il puisse au plus tôt en faire copier trois exemplaires qui seront ensuite revêtus des signatures voulues et munis des sceaux des parties contractantes. Ainsi sera consommée sous vos auspices et par votre haute intervention cette bonne œuvre qui pourra s'ajouter à tant d'autres qui honorent votre administration dans le diocèse de Bordeaux.

Je prie Votre Eminence d'agréer l'hommage de mon respectueux attachement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

### **166. A Monsieur l'abbé Noailles, à Bordeaux.<sup>2</sup>**

166. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*On peut signer le traité d'affiliation entre l'Association de la Sainte-Famille et les Oblats. Avantages de cette affiliation.*

Marseille, le 28 décembre 1857.

Je viens d'adresser à Mgr le cardinal Archevêque de Bordeaux le traité d'affiliation entre nos deux familles spirituelles, que Son Eminence m'avait envoyé, il y a une quinzaine de jours. Il a fallu soumettre cette pièce à la délibération du Conseil de mes Assistants généraux, puis sont venues les fêtes de Noël qui m'ont empêché de vous écrire de suite afin de vous faire connaître le résultat que je me hâte de vous transmettre aujourd'hui.

Le Conseil de la Congrégation, à la suite de l'examen sérieux qui a été fait des articles dont se compose le projet en question, pense que sa rédaction, telle que vous

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. gén. des Sœurs de la Sainte-Famille.

<sup>2</sup> Orig.: Rome, arch. gén. des Sœurs de la Sainte-Famille.

l'avez formulée, peut être adoptée comme *traité définitif* de l'union de l'Association de la Ste-Famille avec la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. En conséquence dès que Son Eminence vous aura fait parvenir la pièce que je lui ai renvoyée vous en ferez copier trois exemplaires comme c'est convenu, lesquels devront être revêtus des signatures requises et munis des sceaux des deux parties contractantes. Vous nous les enverrez ainsi signés et scellés d'abord par vous autres, afin qu'après y avoir apposé notre sceau et nos signatures nous vous en transmettions deux dont l'un pour la Ste-Famille, l'autre pour l'Archevêché de Bordeaux et gardions le troisième pour nos archives. Ainsi sera consommée cette union dont, comme vous, j'espère que nos deux familles retireront de grands avantages et qui ne peut que tourner au plus grand bien des âmes qui est le but que l'on s'est toujours proposé de part et d'autre, mais que l'on pourra mieux atteindre à l'avenir que les deux forces seront réunies pour marcher sous le même drapeau. Nous devons demander à Dieu les uns et les autres que ces espérances reçoivent leur complète réalisation, et le remercier en même temps que l'Immaculée Vierge Marie Notre Mère, de ce que les obstacles qui pouvaient s'opposer à cette union ont été levés et que tout semble avoir concouru pour terminer à notre satisfaction mutuelle une affaire aussi délicate. A vous, mon cher abbé Noailles, la consolation d'avoir pris l'initiative dans cette transaction importante et d'avoir, par l'heureuse conclusion qui en est résulté, mis en quelque sorte la dernière main aux Œuvres diverses qui, sous le titre d'Association de la Ste-Famille, vous doivent existence et se promettent avec raison de jouir encore longtemps de la sage et paternelle direction de leur digne fondateur.

Je réponds maintenant à ce que vous me demandez au sujet des prêtres qui étant en rapport avec vos Œuvres pourraient fournir quelques vocations à la Congrégation des Oblats de Marie. Il ne me semble pas nécessaire pour leur en faciliter l'entrée de faire aucune modification à nos Règles et Constitutions. Mais bien que le vœu d'obéissance n'admette en principe aucune restriction ni condition si, parmi les sujets dont il s'agit, il s'en présentait qui eussent une telle préférence, fondée d'ailleurs sur une aptitude bien reconnue, soit pour l'exercice du ministère des missions, soit pour l'enseignement, on pourrait leur donner l'assurance d'y être employés, une fois qu'ils seraient définitivement agrégés à la Congrégation comme les autres membres qui lui appartiennent. Cela doit suffire à des hommes animés de l'esprit de Dieu, et qui cherchent avant tout d'accomplir sa Sainte Volonté, dans le genre de vocation qu'ils désirent d'embrasser.

Permettez qu'en terminant je vous offre mes vœux de bonheur et de bénédictions célestes pour la nouvelle année qui va bientôt s'ouvrir et vous fasse agréer en même temps l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille, Sup. Gén.

### **167. A M. Sebaux, curé de Notre-Dame à Laval.<sup>1</sup>**

167. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le père Vital Grandin est nommé évêque de Satala. Pauvreté et étendue de son diocèse.*

[Marseille, 1858]<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Orig.: Arch. évêché de Laval.

<sup>2</sup> Lettre sans date, mais du début de l'année 1858, au moment de la nomination du p. Grandin.

Au moment de me mettre en route, mon très cher Monsieur le Curé, je n'ai que le temps de vous remercier de votre bon souvenir et de vos souhaits. Vous savez les vœux que je forme pour vous de mon côté. Les sentiments que vous m'avez inspirés sont ineffaçables.

Il est très vrai que le père Grandin a été promu à l'épiscopat par le Souverain Pontife qui l'a choisi pour être le coadjuteur de Monseigneur l'Evêque de St-Boniface sous le titre d'évêque de Satala in *partibus infidelium*.

Je ne sais si je pourrai obtenir qu'on me l'envoie en France pour que j'aie la consolation de le sacrer comme j'ai eu celle de l'ordonner. Vous auriez alors le plaisir de voir cet excellent sujet à l'éducation duquel, s'il m'en souvient, vous avez contribué. Il est difficile d'être plus vertueux, et j'ai la confiance qu'il sera aussi bon évêque qu'il est bon religieux et dévoué missionnaire. Ce n'est pas une couronne de fleurs qu'on place sur sa tête. Quel diocèse que celui qu'il aura à évangéliser! Je vois d'ici son palais de l'Ile à la Crosse, quelques morceaux de bois mastiqués avec de la terre, des champs de glace et des Sauvages épars après lesquels il faut courir à d'immenses distances de deux à trois cents lieues pour en amener quelques-uns à la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ son divin Fils et par lui dans la voie du salut.

Ce pauvre cher Père va être atterré quand il apprendra ce que la Providence lui a ménagé. Il aura beau faire, il n'y a pas à reculer. Aidez-le par vos bonnes prières à se résigner à porter un si lourd fardeau.

Je ferai mon possible pour répondre aux lettres que j'ai reçues de son frère et de sa sœur et des amis, en tout cas soyez assez bon pour leur faire dire qu'on ne les a pas trompés en leur annonçant la promotion de leur frère.

*Agréez*, mon cher Monsieur le Curé, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### 168. A M. l'abbé...<sup>1</sup>

168. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le p. Vital Grandin est nommé évêque de Satala. Espoir de le sacrer à Marseille.*

Marseille, le 9 janvier 1858.

On ne vous a point trompé. Monsieur l'abbé, lorsqu'on vous a dit que le Rev. Père Vital Grandin avait été élevé à l'épiscopat. Le Souverain Pontife l'a choisi pour être le coadjuteur de Monseigneur l'Evêque de Saint-Boniface sous le titre d'évêque de Satala in *partibus infidelium*. Quoique jeune encore le Rev. Père Grandin méritait à tous égards le choix qui a été fait de lui. Il faut pour porter le lourd fardeau qu'on lui impose de grandes vertus et un courage à toute épreuve, et c'est précisément ce que le bon Dieu a départi à ce cher prélat. Il a toujours été un modèle dans toutes les positions où, si jeune encore, il a été placé. Aussi c'est en toute confiance que l'Evêque de Saint-Boniface et moi l'avons présenté au Saint-Siège pour placer sur sa tête cette couronne d'épines qu'il aura la force de porter. Mais quel chagrin ce pauvre enfant ne va-t-il pas

---

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Postulation, n s'agit d'un ancien condisciple de Mgr Grandin, au séminaire du Mans.

éprouver quand il apprendra ce que la Providence lui réservait. Il a besoin que ses amis prient pour lui afin qu'il se résigne à la sainte volonté de Dieu.

Ce que vous vous proposez de faire par vous et par vos condisciples sera un hommage bien précieux rendu aux vertus de cet excellent prélat. Comme de mon côté je veux m'occuper de lui, je serais bien aise de savoir, après les démarches, ce que vous aurez décidé. Nous avons du temps devant nous. Il ne saura peut-être pas de six mois sa nomination. Je ferai bien tout ce que je pourrai pour que l'on me l'envoie ici pour le sacrer, ce serait une belle occasion pour ses amis de venir voir notre belle ville de Marseille. Mais je n'ose me flatter de réussir. Il est si loin. L'Ile à la Crosse est encore à 300 lieues au-delà de Saint-Boniface et ce sera le lieu de la résidence du nouvel évêque dans ce diocèse aussi grand que l'Europe. Agrérez, etc.

+ CH. J. Eugène, évêque de Marseille.

### **169. A Monsieur l'abbé Noailles à Bordeaux.<sup>1</sup>**

169. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Le Conseil général désignera bientôt un Oblat comme collaborateur de M. Noailles auprès de l'Association de la Sainte-Famille.*

Paris, le 15 mars 1858.

Monsieur et vénéré Supérieur,

Je suis honteux de répondre si tard aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Détourné ici par mille affaires, par des embarras de tout genre et par deux voyages qu'il m'a fallu faire, je m'étais reposé sur le bon père Vincens pour m'excuser auprès de vous et vous dire de vive voix ce que j'avais été obligé de différer de vous écrire.

Voilà que je viens de découvrir que le p. Vincens n'a pas eu le plaisir de vous voir en passant apparemment trop rapidement à Bordeaux, où peut-être vous ne vous trouviez pas dans ce moment-là. Je viens tout de suite vous faire d'abord mes excuses et puis vous prier de me donner le temps de retourner à Marseille pour combiner avec mon Conseil le choix qui entrerait le mieux dans vos vues. Dans le moment tout mon monde est en mission. Il a fallu faire force de voiles pour satisfaire à toutes les demandes auxquelles le Jubilé donne lieu. Après Pâques, nous serons plus à notre aise, en attendant je joins mes prières aux vôtres pour que le bon Dieu bénisse nos familles et nos œuvres et surtout pour qu'il vous conserve longtemps à la tête de ces saints Instituts que votre zèle a fondés dans l'Eglise.

Je vous quitte pour m'occuper d'un rapport que je suis chargé de faire au sénat. Ce sera ma dernière affaire ici, pressé de me rendre dans mon diocèse pour la Semaine Sainte.

Veillez agrérez. Monsieur et vénéré Supérieur, l'assurance de mes respectueux et bien affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. J'avais chargé la Supérieure de l'Espérance de Nancy de me rappeler à votre souvenir. Nos Pères Oblats ont déjà eu le bonheur de rendre quelques services à cette

---

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. gén. des Sœurs de la Sainte-Famille.

communauté. J'ai vu aussi nos Sœurs de la rue de Calais, dont la Supérieure était un peu malade. J'aurai le regret de partir sans pouvoir la revoir.

**170. [A M. l'abbé Noailles à Bordeaux].<sup>1</sup>**

170. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Envoi du p. Bellon à Bordeaux.*

Marseille, le 8 mai 1858.

.. J'ai maintenant<sup>2</sup> à vous parler, mon cher Monsieur, du R.P. Bellon que je vous envoie pour être initié sous votre direction à la connaissance et puis à la conduite des œuvres qui composent l'Association de la Ste-Famille, et qui doit représenter la Congrégation des Oblats de Marie soit auprès de vous soit auprès des membres qui forment l'administration supérieure de ces Œuvres. Je lui ai fait faire connaissance avec la Directrice générale qui vous en aura sans doute déjà dit quelque chose. C'est un sujet recommandable sous tous les rapports et qui ne laisse rien à désirer pour la science et la piété. D'un âge mûr puisqu'il dépasse la quarantaine, il a eu l'occasion de s'exercer depuis assez longtemps dans la direction des communautés ayant été pendant plus de quinze ans directeur ou supérieur de grand séminaire; son bon caractère et son excellent esprit en feront entre vos mains un coopérateur sage et éclairé en même temps que votre représentant fidèle dans les œuvres diverses que vous avez créées. Malgré le désir que j'aurais de vous l'envoyer de suite, j'ai été obligé de différer jusqu'à la fin du mois son départ pour Bordeaux. Ce Père est chargé de la supériorité d'une de nos maisons de Marseille, et il nous faut encore deux ou trois semaines avant que je puisse le retirer de ce poste.

L'envoi du R.P. Bellon à Bordeaux et son introduction dans la direction de vos œuvres peuvent être considérés comme le complément de la transaction qui nous occupe depuis six mois et qui s'est heureusement terminée par le traité d'affiliation de l'Association dont vous êtes le fondateur à la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Affiliation qui des deux familles n'en forme plus qu'une pour s'entr'aider à travailler chacune dans sa sphère à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Par le seul fait de cette union il va s'établir entre nous des rapports tout particuliers qui bien qu'ils doivent ordinairement avoir lieu par l'intermédiaire du R.P. Bellon pourront aussi s'effectuer avec moi directement, ce qui me procurera quelquefois le plaisir de correspondre avec vous par lettres et celui de vous recevoir en personne à l'occasion de vos visites. A ce propos, je vous prie de vous regarder désormais comme un des nôtres et de bien vous dire que vous serez chez vous, toutes les fois que vous viendrez à Marseille. Agréez, etc.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille

**171. [A Mgr Menjaud, évêque de Nancy].<sup>3</sup>**

171. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 180-181.

<sup>2</sup> Nous omettons la première partie de cette longue lettre où il est question de la fondation de deux œuvres de la Ste-Famille à Marseille.

<sup>3</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 189.

*Les Oblats désirent continuer à s'occuper des prisonniers.*

Marseille, le 4 juin 1858.

Mon très cher Seigneur,

Je connais l'anxiété dans laquelle a dû vous jeter l'étrange mémoire de M. Marguet. Vous me permettrez de ne pas me charger de répondre à cette pièce qu'il me serait trop pénible de qualifier. Vraiment je ne comprends plus le bon M. Marguet! Mais n'en parlons pas, il y aurait trop à dire!

Le ministère des prisons est trop conforme aux fins que se propose la Congrégation des Oblats de Marie pour que nous abandonnions un service que nous avons conservé dans les temps les plus difficiles et au prix des sacrifices que je n'ai pas besoin de rappeler, que parce que nous espérions pouvoir le conserver quand serait venue l'époque actuelle qui le rendrait plus facile et tout aussi méritoire.

Quoique ait pu en dire M. Marguet dans le plan combiné pour nous enlever cette œuvre, que vous reconnaissez vous-même avoir été bien servie par notre Congrégation, nous pouvons vous donner un de nos Pères qui s'y consacre spécialement. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait son habitation et son lit tout près de la prison, et il n'est pas douteux qu'un bon religieux montrera au moins autant de zèle et de dévouement qu'un de ces prêtres à la disposition de M. Marguet. Seulement je ne dois pas vous dissimuler que je serais très contrarié que ce Père fût exposé aux mesquines tracasseries de la Sœur qui a poussé M. Marguet à une démarche que votre cœur a raison de désavouer.

J'ai donné des ordres au P. Provincial pour qu'il mette à votre disposition le Père destiné à ce service. Agréez, etc.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **172. A Mgr J. Novella, évêque titulaire de Patara.<sup>1</sup>**

172. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Qualités et conditions requises pour entrer au noviciat des Oblats.*

Marseille, le 23 août 1858.

C'est avec plaisir que, me rappelant votre passage à Marseille<sup>2</sup>, j'ai reçu votre très honorée lettre du 10 août. J'y réponds tout de suite.

J'accepterais volontiers un bon prêtre, capable d'exercer le ministère dans les missions auprès des infidèles. Mais comment juger de son mérite à la distance où nous sommes. L'âge de celui dont vous me parlez est un peu avancé, mais si le sujet a les qualités requises l'âge importe peu, bien que ce soit une difficulté pour apprendre les langues.

La Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée étant un Ordre d'ouvriers évangéliques, il convient que, ayant à prêcher aux autres, ils soient de mœurs pures. Un prêtre qui aurait à expier des scandales dans sa conduite ne conviendrait pas pour un ministère si saint. On ne cherche pas des hommes transcendants par leurs talents; il est toutefois nécessaire qu'ils soient capables, assez

<sup>1</sup> Copie de l'orig. italien: Rome, arch. de la Post. DXM X: Reg. lettres 1855-1861, p.197.

<sup>2</sup> Mgr Novella, O.F.M. Réf., était retourné depuis peu de Chine où il avait été évêque.

instruits, de bon caractère, zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il conviendrait que le candidat porte quelque chose parce que la Congrégation n'a pas de fonds et n'est pas riche. Au reste, elle ne met pas de condition sur cet article. Il faut cependant savoir que dans la Congrégation on fait des vœux perpétuels de religion avec un quatrième vœu de persévérance après une année de noviciat.

Votre excellence, avec son expérience, peut juger si le prêtre en question a les qualités requises pour être admis. Interrogez-le, examinez-le parce qu'il serait trop désagréable qu'après un voyage coûteux, il ne puisse être accepté par défaut de quelques-unes des conditions indispensables à son acceptation.

Je ne m'explique pas comment ce prêtre a connu, au fond de sa province<sup>1</sup>, notre petite Congrégation, comment il a la pensée de lui donner la préférence sur tant d'autres Congrégations plus près de lui. Je veux dire qu'il devra porter avec lui tous les certificats qui devront prouver sa bonne conduite, son caractère sacerdotal, etc.

Il ne me reste, très vénéré Monseigneur, qu'à vous prier d'accepter l'hommage de mon respect avec lequel je suis, l'humble et très dévoué serviteur.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **173. [A Mgr Caverot, évêque de St-Dié].<sup>2</sup>**

173. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*La Congrégation, surchargée de dettes, ne peut faire une fondation dans le diocèse de St-Dié.*

Marseille, le 31 août 1858.

n n'est pas un membre de la Congrégation des Oblats de Marie qui ne s'estimât heureux de travailler, dans votre diocèse, à la sanctification des âmes. C'est qu'on a toujours éprouvé pour St-Dié une vraie sympathie<sup>3</sup>, une profonde vénération et un sincère attachement pour son Évêque. Mais il faut, Monseigneur, que le désir de vous prouver ces sentiments, en plaçant sous votre houlette une communauté dévouée, ait exercé sur le bon père Vincens une sorte de fascination pour qu'il ait pu oublier que la Congrégation est tellement surchargée de dettes qu'il lui serait impossible de s'engager à la moindre dépense. On poussa un cri d'alarme dans mon Conseil à la lecture de la première lettre du p. Vincens, à cause de l'impossibilité de faire de nouveaux emprunts en l'état où l'on se trouve réduit. Le bon père Vincens a fini par le reconnaître lui même, obligé à se réduire à des vœux bien difficiles à se réaliser.

Croyez, Monseigneur, que cette impuissance à seconder vos vœux est un vrai crève-cœur pour moi personnellement qui attacherais tant de prix à confier à votre bonté paternelle une portion de la famille que le bon Dieu m'a donnée.

Veillez, Monseigneur, agréer mes sincères regrets en même temps que l'hommage de mon profond respect et de mon affectueux attachement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

<sup>1</sup> D'après le Registre, il s'agit d'un prêtre des alentours de Naples; mais il ne semble pas qu'un prêtre italien soit entré au noviciat en 1858 ou en 1859.

<sup>2</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 197-198.

<sup>3</sup> Reg.: et.

**174. [A M. l'abbé Noailles à Bordeaux].<sup>1</sup>**

174. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Caractère et qualités du p. Bellon.*

Marseille, le 2 octobre 1858.

Mon très cher et vénéré père,

Je ne sais comment expliquer le retard inconcevable de cette réponse à la si aimable et si édifiante lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire dans le cours de mes visites. Je remplirais mon papier si je vous exposais tout ce qui peut m'excuser, mieux vaut que j'entre en matière tout de suite.

Pour vous fixer sur les sentiments du p. Bellon soit à votre égard soit à l'égard de votre sainte œuvre, je n'aurais qu'à vous montrer ses lettres. Il n'en est pas une qui ne prouve son respect et sa confiance pour vous, son attachement, je dirais son admiration pour votre œuvre. Il y est dévoué de cœur et d'âme, et vous pouvez compter sur lui comme sur un autre moi-même.

Ne regardez sa retenue que comme l'effet de son extrême modestie. Le p. Bellon est la candeur même; il ignore jusqu'au nom de ce que vous appelleriez politique; il manque seulement un peu d'usage du monde parce qu'il a passé son innocente et sainte vie sans interruption dans le secret de la maison de Dieu et dans les Séminaires. Vous lui rendriez service de l'initier par les leçons de votre expérience à traiter avec les hommes. Il ne se méfierait pas assez de la malice ou de l'adresse d'un grand nombre de ceux que l'on rencontre, parce qu'il ne soupçonne même pas le mal.

Je pense comme vous qu'ayant une maison de son Ordre à Bordeaux, il convient qu'il y habite, cela n'empêche pas que dans certaines occasions ou quand le travail l'exige, il ne puisse transitoirement s'arrêter chez vous.

J'ai déjà été dérangé trois fois depuis que j'ai pris la plume pour vous écrire, maintenant voilà la nuit qui arrive et le moment de rentrer en ville. Demain je suis pris le matin et le soir pour les cérémonies religieuses dans deux églises. Après demain il me faut aller dire la messe chez les Capucins et de là me rendre dans ma communauté, tant vaut que je finisse ici ma lettre plutôt que de la laisser encore trois jours sur le chantier. C'est ainsi qu'il m'arrive ordinairement de ne pouvoir rien faire de ce que je voudrais. Telle est la condition que le bon Dieu m'a faite, je ne dois pas m'en plaindre mais vous comprenez qu'elle me rend excusable quand j'ai le tort apparent de n'être pas exact dans ma correspondance. Veuillez donc bien m'excuser et agréez, etc...,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**175. [A Mgr Marguerye, évêque d'Autun].<sup>2</sup>**

175. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Joie de savoir que les Oblats font du bien à Autun. Projet de voyage.*

Marseille, le 26 décembre 1858.

Monseigneur,

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 200.

<sup>2</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 213.

Quelles bonnes fêtes votre aimable lettre m'a fait passer! Vous ne pouviez rien m'apprendre qui me fît plus de plaisir que la nouvelle que vous avez la bonté de me donner de nos missions. Combien j'ai remercié le bon Dieu des bénédictions qu'il a répandues par le ministère que vous avez confié à nos chers Oblats. Je jouissais doublement, car je comprends la satisfaction qu'en a éprouvé votre cœur d'évêque.

Nos Pères ne m'ont pas laissé ignorer les bontés dont vous les consolez, je ne me contenterai certainement pas de vous remercier par écrit, c'est de vive voix que je veux le faire. Je tâcherai de combiner pour cela un petit voyage jusqu'à Autun, dusse-je y aller d'id dans la belle saison, quoiqu'il me fut plus facile d'y aller de Paris lorsque je serai appelé par le Sénat. Mais à cette époque les missionnaires sont en cours de missions et il m'en coûterait de ne pas les voir en me transportant si près d'eux. Je voudrais aussi pouvoir témoigner ma reconnaissance à votre clergé qui, à l'imitation de leur bon évêque, a fait un gracieux accueil à ces nouveaux venus qui arrivaient au nom du Seigneur et par l'appel du premier Pasteur, [pour] les aider et les soulager dans leurs travaux. Ces aimables procédés témoignent de leur bon esprit et font honneur à la direction qui leur est donnée par leur chef. Toutes ces choses me réjouissent et me donneront la force, tout vieux, très vieux que je suis, d'entreprendre mon voyage projeté d'Autun.

Veillez agréer, Monseigneur, avec mes souhaits de bonne année, l'hommage de mon affectueux dévouement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### **176. [A Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève].<sup>1</sup>**

176. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les Oblats acceptent de former un établissement à Montet.*

Marseille, le 30 décembre 1858.

Monseigneur,

En même temps que je recevais votre lettre datée de la fin du mois dernier, je venais d'en faire adresser une au R.P. Bise, dont le contenu roulait uniquement sur l'affaire que Votre Grandeur me propose officiellement. Ma conclusion étant tout à fait conforme aux vues et aux désirs exprimés dans votre lettre, je ne doute pas que le p. Bise, qui n'ignorait pas l'intérêt que vous attachiez à une pareille conclusion, ne l'ait déjà fait connaître à Votre Grandeur. Je ne me suis pas pour cela regardé comme dispensé de vous écrire moi-même en réponse à la lettre obligeante que vous m'avez adressée pour me faire la demande officielle de quelques missionnaires de la Congrégation des Oblats de Marie pour les établir dans le canton de Fribourg. Je conçois, Monseigneur, que dans la situation que les troubles politiques ont faite à la religion catholique en Suisse, vous ajoutiez un intérêt tout particulier à procurer à une certaine portion de votre diocèse, le secours d'ouvriers apostoliques, qui puissent suppléer au moins en partie à l'absence des Ordres religieux actifs que la persécution a fait partir du canton de Fribourg. Voulant seconder de mon côté cette sollicitude de Votre Grandeur, je suis disposé, malgré le besoin de sujets où se trouve la Congrégation, à en donner trois pour former le petit établissement dont il est question à Montet. Je consens aussi à ce que cet établissement se fasse d'après le mode et aux

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, p. 214.

conditions que vous marquez dans votre lettre, et dont le p. Bise m'avait déjà donné connaissance. Je dois pourtant vous faire remarquer, ce que d'ailleurs j'ai dit au p. Bise, que ce commencement d'établissement des Oblats de Marie dans votre diocèse ne pourra avoir lieu qu'après Pâques, époque où les travaux apostoliques de nos missionnaires pour la campagne d'hiver étant terminés, il nous sera plus facile de disposer des deux sujets qui devront servir de compagnons au p. Bise.

Je vous prie d'agréer, avec mes souhaits de bonne année, l'hommage de mon profond respect et de tous mes sentiments les plus affectueux.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

### 177. [A Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio].<sup>1</sup>

177. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Douleur à la mort du p. Luigi.*

Marseille, le 5 janvier 1859.

Mon très cher et vénéré Seigneur,

Soyez mille fois béni pour la douce lettre que votre charité vous a inspiré de m'écrire. J'étais plongé dans la plus amère douleur, dans une sorte d'abattement, abîmé par le coup affreux qui vient de nous frapper. Vos bonnes paroles, si conformes aux sentiments de mon cœur, m'ont en quelque sorte soulagé. J'ai pu verser encore quelques larmes en lisant les détails que vous me communiquez, mais surtout en reconnaissant combien vous aimiez cet être parfait que le Seigneur, dans ses impénétrables décrets, vient de nous enlever. Vous le dirai-je. Monseigneur, jugez de ma faiblesse ou de mon peu de vertu, quand ce coup de foudre inattendu a éclaté à mes oreilles, ou plutôt dans mon cœur, je suis allé me jeter aux pieds des saints autels où réside Notre Seigneur et là, avant de proférer cet acte de résignation à la souveraine Volonté de Dieu qui nous est prescrit par toute sorte de raisons, je me suis permis dans l'amertume de ma douleur de me plaindre à notre bon Maître. J'étais seul avec lui. Je lui dis avec abandon: oui, j'accepterai le calice amer que vous m'imposez, je le boirai jusqu'à la lie, mais avant, souffrez, Seigneur, que je gémisses, que je pleure, que j'ose même vous demander pourquoi vous m'enlevez les moyens d'accomplir la tâche que vous nous avez indiquée dans votre Eglise. Je le comprends, vous voulez cueillir le fruit mûr, récompenser vos serviteurs fidèles, mais l'Eternité n'est-elle pas assez longue! Je vous redis, Monseigneur, l'impertinence de mon discours insensé. Le bon Dieu me le pardonnera, lui qui a pleuré sur Lazare, qu'il allait pourtant ressusciter, lui qui pour consoler notre faiblesse a bien voulu dire avant d'accepter l'ignominie et la douleur de sa passion *si possibile est transeat a me calix iste*<sup>2</sup>.

Vous avez eu une excellente pensée en voulant placer ce nouveau corps saint entre les deux autres saints qui reposent dans la crypte de Vico<sup>3</sup>. Vico devient un vrai sanctuaire. C'est sur l'autel qu'on eût placé ces vénérables restes dans les temps reculés où *la fama sanctitatis* et le triomphe, tel que celui décerné par toute la population des alentours, suffisaient pour motiver le culte de vénération dû aux Saints.

J'ai été ravi de la relation du bon curé, je vous la renverrai quand tous ceux que vous indiquez l'auront lue. Je me suis permis de la copier ainsi que votre si touchante

<sup>1</sup> Copie: Rome, arch. de la Post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 214-215.

<sup>2</sup> Matt. 26,39.

<sup>3</sup> Les pères Albini et Moreau.

lettre pour l'édification de tous les membres de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et pour l'honneur dû à la mémoire de l'Ange que nous pleurons.

Veillez agréer, etc...,

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**178. [A M. l'abbé Gay, vicaire général de Poitiers].<sup>1</sup>**

178. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Remerciement pour les conseils que M. Gay a donné au p. Charles Baret qui vient de prêcher avec succès à Poitiers.*

Marseille, le 13 mai 1859.

Monsieur le Vicaire Général,

Je suis très reconnaissant de l'attention qu' a eue Mgr l'Evêque de Poitiers de me faire savoir par vous qu'il avait été satisfait de la station qu'avait prêchée devant Lui mon bien cher père Baret. C'est une réjouissance paternelle qu'il a sans doute voulu me procurer. Je vous sais bien bon gré aussi, Monsieur le Vicaire général, de vous être laissé inspirer par le même sentiment dans le témoignage que vous avez bien voulu ajouter de votre propre mouvement. J'ai toujours regardé comme un bonheur pour notre jeune père Baret de vous avoir pour ami. La vénération et l'admiration qu'il professe pour vous lui font accepter avec confiance toutes les observations que votre expérience et vos lumières vous mettent à même de lui faire, il en profitera j'en suis assuré, pour corriger tout ce que vous avez trouvé de défectueux dans sa composition.

Apprenez-lui bien surtout à s'oublier lui-même et à ne prêcher que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Qu'il ait toujours en vue le salut des âmes en montant en chaire, et qu'il attende de Dieu sa récompense plutôt que des applaudissements des hommes. En un mot qu'il vous imite en tout, tel est le vœu de mon cœur.

Veillez agréer, Monsieur le Vicaire général, l'hommage de ma haute estime et de mes affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**179. [A Mgr Martial, évêque de St-Brieuc].<sup>2</sup>**

179. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Les séminaires dirigés par les Oblats ne sont pas inférieurs aux autres. Un Père est prêt à partir comme supérieur du grand séminaire de St-Brieuc.*

Marseille, le 15 octobre 1859.

Monseigneur,

Je reconnais dans le digne Evêque de St-Brieuc l'excellent Vicaire général de Bordeaux qui a toujours donné des preuves de bonté aux Oblats de Marie qui de leur côté lui étaient bien dévoués. Aussi ai-je accueilli comme une bonne inspiration la pensée que vous me communiquez par votre lettre du 10 de ce mois. C'est avec une sorte de confiance basée sur l'expérience que je puis répondre à l'ouverture que vous

<sup>1</sup> Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M-Gay.

<sup>2</sup> Copie: Rome, arch. de la post. DM X: Reg. lettres 1855-1861, pp. 240-241.

me faites. Les séminaires dirigés par les Oblats ne laissent rien à désirer, je le vois de mes propres yeux et je le sais d'ailleurs d'une manière positive. Quoique tout le monde soit placé, je suis pourtant en mesure de vous donner dès à présent pour supérieur un homme de poids et d'expérience, très versé dans la théologie qu'il a professée un grand nombre d'années et qui a été aussi supérieur de séminaires pendant plus de huit ans. Si vous vous proposez de l'appeler bientôt auprès de vous, je puis le déplacer sans de graves inconvénients en le retirant de la communauté qu'il gouverne. Veuillez bien me faire connaître vos intentions pour que j'avise à son remplacement.

J'attends votre réponse pour lui écrire, fidèle à la consigne que vous me donnez. Je ne me dissimule pas que sa position sera un peu difficile: pour peu que ceux que l'on remplace soient contrariés du changement, ils ont le talent de déconsidérer les nouveaux venus. C'est là l'inconvénient d'un changement partiel, mais votre sagesse saura y pourvoir et viendra en aide à la modération et au bon esprit de l'homme éminemment vertueux que je vous destine.

Agréé, Monseigneur, etc.

+ C.J. Eugène évêque de Marseille.

### **180. [A Mgr Angebault, évêque d'Angers].<sup>1</sup>**

180. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Projet d'établissement des Oblats à Angers.*

Marseille, le 16 juin 1860.

Monseigneur,

Je ne sais comment excuser le retard que j'ai mis pour répondre à la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. J'attendais une réponse de notre excellent ami Mgr l'Archevêque de Tours<sup>2</sup>; mes visites pastorales, un voyage à Paris, et les incessantes occupations que me donne l'indiscrétion de trois cent soixante mille habitants au milieu desquels je me trouve dans notre immense ville de Marseille, telles sont les causes de la faute que je me reproche. Pour tâcher de la réparer je suis venu me reléguer quelques heures à la campagne, sans que personne s'en doute, car on ne manquerait pas de venir m'y dénicher.

La première chose que je dois faire. Monseigneur, c'est de vous remercier de la communication que vous avez bien voulu me confier. Je ne puis qu'admirer la noblesse de votre langage et adhérer aux principes que vous exposez. Je m'étais permis de dire quelque chose de semblable en m'adressant à l'Empereur lui-même. Pouvons-nous voir avec indifférence la voie que l'on suit depuis quelque temps<sup>3</sup>?

Ne soyez pas surpris. Monseigneur, que je tinsse beaucoup à placer sous votre houlette quelques-uns de nos Oblats de Marie. Nous aimons à les rapprocher<sup>4</sup> d'évêques tels que vous. Ils sont essentiellement les hommes des évêques. C'est ce qui rend leur ministère si utile dans les diocèses où ils sont employés. Dieu se plaît à combler leurs travaux des plus abondantes bénédictions. J'avais saisi avec bonheur la

<sup>1</sup> Orig.: Angers, arch. de l'évêché.

<sup>2</sup> Mgr Guibert.

<sup>3</sup> Presque tous les Évêques avaient fait une lettre pastorale pour la défense des Etats Pontificaux; Mgr de Mazenod avait plutôt écrit personnellement à l'Empereur pour lui demander de ne pas appuyer le Piémont.

<sup>4</sup> Ms.: rapprocher.

proposition qui me fût faite de les établir, avec votre agrément bien entendu, à Notre-Dame des Anges, quoique je préfère toujours de les voir placés plus près des évêques dont ils doivent recevoir les inspirations. Votre Grandeur pense que ce projet n'est pas réalisable. Je le retire<sup>1</sup>. Le projet que vous proposez vous-même de les placer à Angers sourirait bien davantage, mais malheureusement la Congrégation des Oblats a épuisé toutes ses ressources et le miennes dans l'énorme dépense qu'il faut faire pour entretenir plus de cent novices frères ou scolastiques. Vous le dirai-je! on est<sup>2</sup> un peu effrayé aussi sur le local qui a été proposé. On a prétendu qu'il avait été déserté par les Missionnaires diocésains, que les Capucins n'en avaient pas voulu, les Lazaristes non plus, que la maison fort petite était dominée par les fenêtres d'une communauté de femmes. Ah! si l'on pouvait s'établir dans l'intérieur de la ville, on serait plus à portée de faire le bien! Voyez Monseigneur, puisque le local proposé ne paraît pas convenir, si Votre charité paternelle ne trouverait pas quelque'autre moyen de vous procurer les auxiliaires dévoués que je serais si heureux de placer sous votre gouverne.

Veillez, Monseigneur, agréer l'hommage de mon profond respect et de mes plus affectueux sentiments.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**181. [A Mgr Angebault, évêque d'Angers].<sup>3</sup>**

181. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Esprit de voir les Oblats s'établir à Angers.*

Marseille, [fin] juillet 1860<sup>4</sup>.

Je ne laisserai pas partir le père Vincens, mon assistant, sans le charger de ces quelques lignes pour vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve en ayant l'espoir de placer une portion de ma famille spirituelle sous votre protection paternelle pour le service du ministère auquel elle est consacrée et qu'elle exerce par la miséricorde de Dieu avec les bénédictions les plus abondantes pour le salut des âmes.

J'espère que ce sera pour moi une occasion d'aller vous remercier personnellement du choix que vous aurez fait. J'ai la confiance que vous reconnaîtrez bientôt que vous avez adopté des enfants soumis et dévoués.

Veillez, Monseigneur, agréer l'hommage de mon respectueux attachement.

C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**182. [A Mgr Angebault, évêque d'Angers].<sup>5</sup>**

182. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Reconnaissance pour l'accueil réservé au père Vincens et pour adopter les Oblats dans son diocèse.*

<sup>1</sup> Le p. Loewenbrück avait d'abord offert sa propriété dite des Anges, assez éloignée d'Angers; il céda ensuite aux Oblats sa maison dans la ville.

<sup>2</sup> Ms.: «a».

<sup>3</sup> Orig.: Angers, arch. de l'évêché.

<sup>4</sup> Date omise. Mgr Angebault l'a reçue le 29 juillet.

<sup>5</sup> Orig.: Angers, arch. de l'évêché.

Marseille, le 5 août 1860.

Monseigneur,

A la réception de votre dernière et si bonne lettre j'aurais voulu vous écrire sans retard pour vous remercier dans l'effusion de mon cœur de l'accueil paternel que vous avez fait à notre bon p. Vincens. Ce Père en a été touché jusqu'aux larmes. Elles ont en effet coulé de ses yeux au moment où, après avoir invoqué le Saint-Esprit dans votre chapelle, vous lui avez donné votre sainte et paternelle bénédiction. Elle produira son fruit, j'en ai la plus intime confiance. En adoptant notre famille, et en vous en déclarant le père comme vous avez daigné le faire avec une si touchante expression, vous avez acquis. Monseigneur, des enfants dévoués qui feront votre consolation en répondant à votre sollicitude pour le salut des âmes qui sont confiées à votre zèle. Tout vieux et excessivement vieux que je suis (je suis entré le 1<sup>er</sup> de ce mois dans ma 79<sup>e</sup> année) je me promets d'aller personnellement vous faire agréer les sentiments que votre bonté m'inspire. Veuillez en recevoir le gage par écrit ainsi que de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**183. [A Mgr Angebault, évêque d'Angers].<sup>1</sup>**

183. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Joie de savoir que Monseigneur est satisfait des Oblats.*

Marseille, le 6 décembre 1860.

Monseigneur,

Peut-on être plus aimable que vous ne l'êtes pour moi? Aussi je ne saurais vous dire combien je suis reconnaissant de la touchante attention que vous avez eue de m'apprendre les bénédictions que le Seigneur daigne répandre sur les travaux de nos chers Oblats que votre bonté paternelle a bien voulu adopter. Je suis heureux, Monseigneur, et du bien qu'ils ont fait et de la satisfaction que votre cœur d'évêque en a éprouvée. J'espère que ces bons ouvriers de la vigne que vous leur avez donné à cultiver se rendront toujours plus dignes de votre protection et de votre amour vraiment paternel. Veuillez bien. Monseigneur, m'accorder toujours une part dans ces sentiments en retour du profond respect et de la sincère affection que je vous ai vouée.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.

**184. A Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.<sup>2</sup>**

184. Let. à divers sur la Congr. OMI, Roma 1989.

*Décès de l'abbé Nouilles. Le p. Bellon est nommé pro-directeur de la Sainte-Famille. Maladie.*

Marseille, le 12 février 1861.

Monseigneur,

<sup>1</sup> Orig.: Angers, arch. de l'évêché.

<sup>2</sup> Orig.: Bordeaux, arch. de l'archevêché: religieux oblats.

Retenu sur mon lit de douleur depuis plusieurs semaines, je viens d'apprendre la mort du vénérable abbé Noailles, le pieux Fondateur des Œuvres de la Sainte-Famille. Le Conseil de ces Dames, en m'annonçant cette perte si regrettable, me rappelle les obligations que j'ai contractées comme Supérieur général des Oblats de Marie, dans le traité conclu sous les auspices de Votre Eminence.

Si les engagements que j'ai pris m'étaient exclusivement personnels, peut-être devrais-je attendre d'être entièrement rétabli pour accepter la charge qu'ils m'imposent; mais comme c'est le Supérieur général qui s'est lié, j'ai cru devoir répondre aujourd'hui même au Conseil de la Sainte-Famille que dès ce moment je me soumetts aux conséquences de ma parole qui a été engagée. J'ai donc désigné, selon les vœux que ces Dames m'ont formellement exprimés, le p. Bellon qui est déjà connu de Votre Eminence pour résider à Bordeaux et me représenter auprès de la Sainte-Famille.

Je n'ai pas hésité. Monseigneur, dans l'adhésion que je viens de donner à la demande du Conseil de la Sainte-Famille, en me souvenant que vous avez vous-même encouragé cette affiliation et que vous m'avez fait partager l'espérance qu'il en résulterait un plus grand bien pour la gloire de Dieu et l'utilité des âmes. Il en sera ainsi si Dieu, ayant égard aux intentions de Votre Eminence et aux miennes, ainsi qu'à celles de la Congrégation de ces Dames, daigne bénir une œuvre dans laquelle nous n'avons apporté aucune vue humaine.

Est-il nécessaire. Monseigneur, de demander la continuation de sa protection à Votre Eminence et de la prier de vouloir bien en toute occasion donner ses avis et ses conseils au p. Bellon à qui il est recommandé de les solliciter.

En ce qui me concerne. Monseigneur, je suis entre les mains de Dieu. Les médecins et ceux qui m'entourent me font espérer le rétablissement de ma santé. Que la volonté de Dieu s'accomplisse!

Votre Eminence sait combien je suis touché des sentiments de bienveillance et d'amitié qu'elle m'a toujours témoignés. Je la remercie de nouveau du concours si bienveillant qu'elle m'a prêté dans la conclusion de l'affaire dont je viens de l'entretenir et que j'aime à regarder comme son œuvre propre.

Je me recommande à vos bonnes prières qui seront agréables à Dieu parce qu'elles partiront d'un cœur ami.

Je vous renouvelle de mon côté. Monseigneur, l'assurance de mon entier et constant dévouement.

+ C.J. Eugène, évêque de Marseille.